

## Table alphabétique et analytique du tome quatre-vingt-unième

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Table alphabétique et analytique du tome quatre-vingt-unième. In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 747-826;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_39051](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_39051);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

# ARCHIVES PARLEMENTAIRES

## PREMIÈRE SÉRIE

### TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DU

TOME QUATRE-VINGT-UNIÈME

DU 16 FRIMAIRE AN II (6 DÉCEMBRE 1793) AU 29 FRIMAIRE AN II (19 DÉCEMBRE 1793)

#### A

- ABATUT**, carbonnier. Le citoyen Daubigny, adjoint au ministère de la guerre, écrit à la Convention relativement à des soultes déjà rebutées et reproduites de nouveau par le citoyen Abatut (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 469); — renvoi à la commission des marchés (*ibid.*).
- ABBAYE** (Prison de l'). Nombre de détenus dans cette prison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274; 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343; 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 398; (p. 399), (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586); 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687, p. 688).
- ABBEVILLE** (Commune d'). La Société populaire et les autorités constituées déclarent qu'elles ne veulent plus de prêtres (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 69); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité demande à la Convention d'établir l'égalité des poids et mesures (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 448). — Le représentant du peuple André Dumont fait part à la Convention de la fête qui a eu lieu dans cette commune et dans laquelle il a proclamé la loi qui réhabilite le malheureux Labarre (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 433; — insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- ACCAPAREMENT**. Décret portant que les commissaires aux accaparements seront tenus, sur la réquisition des administrateurs de l'habillement, de faire procéder à la levée des scellés apposés sur les marchandises propres au service des troupes (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 90).
- ACQVOT**. Fait un don patriotique (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 508); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- ACY** (Commune d'). Fait un don patriotique (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 305); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- ADAM**, chapelier. Fait un don patriotique (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 537).
- ADENIS**. Fait un don patriotique (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 508); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- AFFAIRES ÉTRANGÈRES**. Département des. Décret organisant les bureaux du département des affaires étrangères (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 546 et suiv.). — Décret nommant deux commissaires pour diriger le transport des livres, mémoires, papiers, etc., des bureaux des affaires étrangères de Versailles (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 703 et suiv.).
- AGRICULTURE**. Les frères Delporte, du district de Boulogne-sur-Mer, font don de cent bœufs de race étrangère destinés à régénérer les troupeaux de leur district (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 211).
- AIGLE** (Commune de l'). Voir *Laique*.
- AIGRES-MORTES** (Commune d'). La Société des sans-culottes félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et demande que le nom de la commune soit changé en celui de *Fort Peletier* (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 107); — renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- AIGREPERSE** (Commune d'), département du Puy-de-Dôme. Le conseil général demande un secours pour Marie Ducher, femme de Jean Bony, qui a élevé à ses frais plus de 80 enfants abandonnés (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 563); — la Convention décrète que Marie Ducher a bien mérité de la patrie et qu'elle jouira d'une pension annuelle et viagère de 600 livres (*ibid.*); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- AIGUILLON** (Commune d'), département de Lot-et-Garonne. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 477).
- AIS**. Département de l'. L'administration félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son

- poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417.
- AIRE (Commune d'), département des Landes. La Société républicaine demande à la Convention qu'il n'y ait plus de prêtres et qu'il n'en soit payé aucun (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 424 ; — renvoi au comité des finances *ibid.*.)
- AIRE (Commune d'), département du Pas-de-Calais. Le conseil d'administration du département annonce que les citoyens d'Aire ont fait des dons patriotiques (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 473 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.)
- AIX (Commune d'). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418.)
- ALBERT, curé de Jouaville. Envoie des dons patriotiques (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 476 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.)
- ALBI (Commune d'), département du Tarn. La Société républicaine donne, pour le comité des décrets, des éclaircissements sur le compte de Louis-Gaspard Tridoulat, membre de la Convention (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 282.)
- ALBI (District d'), département du Tarn. Les administrateurs donnent, pour le comité des décrets, des éclaircissements, sur le compte de Louis-Gaspard Tridoulat, membre de la Convention (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 282.)
- ALBITE AÎNÉ (Antoine-Louis), député de la Seine-Inférieure. — AN II (1793). — Transmet à la Convention un arrêté relatif à la circulation des grains et une proclamation au peuple de Commune-Affranchie (t. LXXXI, p. 327). — Fait part des mesures sévères qu'il a prises à Lyon où la terreur est à l'ordre du jour (p. 518 et suiv.).
- ALBITE JEUNE (Jean-Louis), député suppléant de la Seine-Inférieure. — AN II (1793). — Est admis en remplacement de Douliet, décède (t. LXXXI, p. 488.)
- ALLAIN, capitaine au 2<sup>e</sup> bataillon de Mayenne-et-Loire. Proteste de son dévouement à la patrie et demande qu'il lui soit permis de continuer à servir la République (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 386 ; — renvoi au comité de la guerre *ibid.*.)
- ALLARD, soi-disant commissaire civil dans le département de l'Ariège. La Convention décrète qu'il sera mis en état d'arrestation (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 377). — La Convention rapporte ce décret et renvoie au comité de sûreté générale l'examen de la conduite du citoyen Allard (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 623.)
- ALLEMAND, capitaine de la frégate *la Carmagnole*. Le représentant du peuple Jean-Bon-Saint-André transmet une lettre de ce capitaine qui rend compte de la prise de 3 bâtiments ennemis (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 399.)
- ALLIER (Département de l'). La Convention casse et annule l'arrêté du ci-devant comité central de surveillance de ce département, en date du 13 frimaire, et décrète, en conséquence, que les citoyens Lucas, procureur syndic et Débonnaire, administrateur du district de Gannat, seront mis en liberté et continueront à exercer leurs fonctions (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 450.)
- ALLAN. Voir *Allain*.
- ALLIOT, gouverneur des pages de Stanislas I<sup>er</sup>, roi de Pologne. La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition, motivée sur l'article 2 du décret du 29 juillet 1793 (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 644.)
- ALPES (Basses) (Département des). Le citoyen Baret de Manosque annonce que bientôt ce département sera à la hauteur de la Révolution et qu'un grand nombre de contre-révolutionnaires ont été arrêtés (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 403) ; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité des marchés *ibid.*.)
- ALPES (Hautes) (Département des). Le citoyen Baret de Manosque annonce que bientôt ce département sera à la hauteur de la Révolution et qu'un grand nombre de contre-révolutionnaires ont été arrêtés (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 403) ; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité des marchés *ibid.*.)
- ALPES-MARITIMES (Département des). Lettre de Masséna qui donne des détails sur les expéditions des 4 et 5 décembre dans les Alpes-Maritimes (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 279) ; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Salut public *ibid.*.)
- ALRIC, curé de Saint-Denis-de-Ginestet. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 491.)
- ALTABESSE, curé de Treviès. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 491.)
- ALTEYRAC (Jean). Renonce à la prêtrise (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 82) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* *ibid.*.)
- ALZAC d', ancien capitaine. Le représentant du peuple Roux-Fazillac annonce son arrestation et son renvoi au comité de sûreté générale (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 327.)
- AMBOISE (Commune d'). Une députation réclame l'élargissement du maire de la commune arrêté par un ordre surpris au représentant du peuple Richard (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 90.)
- AMELOT, ci-devant administrateur des domaines nationaux, détenu à l'Abbaye. Se plaint des traits que la calomnie lance contre lui (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 643) ; — renvoi au comité de sûreté générale *ibid.*.)
- AMIE, receveur provisoire des droits d'enregistrement et des domaines de Cuers (Var). Demande à être maintenu définitivement dans cette fonction (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 37 et suiv.).
- AMIENS (Commune d') (département de la Somme). Le représentant du peuple Dumont fait part à la Convention des mesures prises pour arrêter un mouvement tenté par les prêtres à Amiens (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 45) ; — insertion au *Bulletin* *ibid.*.) — La Société populaire demande vengeance d'un attentat commis contre le représentant du peuple Dumont dans le département de la Somme et prie la Convention de le laisser en commission pour qu'il achève l'extinction de l'aristocratie et du fanatisme (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, p. 61) ; — renvoi aux comités de Salut public et de sûreté générale *ibid.*.) — Le représentant du peuple André Dumont annonce que l'arbre de la liberté a été scié pendant la nuit à Amiens et rend compte des mesures qu'il a prises pour arrêter les coupables (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, p. 330). — Le conseil général envoie à la Convention le certificat de civisme délivré à Gérard Scellier, député suppléant de la Somme (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 348). — Le conseil général demande à la Convention que le bataillon des citoyens de la 1<sup>re</sup> requisition de la commune conserve son organisation (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687) ; — renvoi au comité de Salut public *ibid.*.)
- AMPLEFERRIS (Commune d'), département de Rhône-et-Loire. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418.)

ANCENIS (Commune d'). Le conseil général fait passer un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 293).

ANGELYS (Commune des). La Société populaire fait part du civisme des citoyens (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 111 et suiv. ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*, p. 112).

ANDRÉ (de Cosne). Philippeaux observe que le citoyen André ayant effacé les emblèmes de la royauté sur son brevet de pension, il éprouve des difficultés pour le paiement de sa pension; la Convention décrète que ce titre a conservé toute sa valeur, attendu que les signes extérieurs dont il était revêtu ne faisaient que déshonorer un brevet de reconnaissance nationale (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 229).

ANDRECY (Commune d'). Voir *Andrésy*.

ANDRESY (Commune d'). Les citoyens annoncent qu'ils viennent de déposer à l'Administration générale des domaines l'argenterie de leur église, jurent de mourir pour soutenir la République et invitent la Convention à rester à son poste (6 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 214 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*).

ANET (Louis-François, organiste à Brie-la-Ville). Se plaint de ce qu'un secours, qui lui avait été accordé, ne lui soit pas payé (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 381 et suiv. ; — renvoi au Comité de Salut public *ibid.*, p. 382).

ANGERS (Commune d'). Le général Coumer rend compte des opérations devant Angers (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 34). — Les administrateurs du département de Mayenne-et-Loire rendent compte à la Convention du siège d'Angers d'où les rebelles de la Vendée ont été repoussés après deux jours de combat (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 66 ; — la Convention décrète que les habitants et la garnison d'Angers ont bien mérité de la patrie *ibid.*). — Le général Rossguod confirme au ministre de la guerre la levée du siège d'Angers *ibid.*. — Le citoyen Mogue, commissaire délégué par le comité de Salut public, annonce que les mesures révolutionnaires qu'il a prises ont produit le meilleur effet (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 677 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*).

ANGLAIS. Le citoyen Potier, commandant du fort national, à Cherbourg, annonce qu'une flotte ennemie a été aperçue et que le Loure *Le Republicain* a capturé un bâtiment anglais (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 84 et suiv.). — La Société populaire de Niort demande à la Convention de décréter que le peuple anglais a trahi l'humanité et que son existence est un outrage à la nature (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 350).

ANGLAISES (LES), prison rue de Lourecine. Nombre de détenus dans cette prison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274), (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343), (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 399), (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586), (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687), p. 688.

ANGLAISES (LES), prison faubourg Saint-Antoine. Nombre de détenus dans cette prison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274), (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343), (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 399), (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586), (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687), p. 688.

ANGLAISES (LES), prison rue Saint-Victor. Nombre de détenus dans cette prison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274), (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343), (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 399), (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586), (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687), p. 688.

ANNALES DU CIVISME ET DE LA VERTU. Voir *Recueil des traits héroïques et civiques*.

ANNONAY (Commune d'). Fait passer des dons patriotiques (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 294).

ANSE (Canton d'), département du Rhône. La Société populaire envoie le procès-verbal de la fête célébrée par les 17 communes du canton en l'honneur de Châlier (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 676) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*.

ANTIBOUL, député du Var. — AN II (1793). — Ses frères réclament le peu de bien qu'il possédait (t. LXXXI, p. 103).

AOST (District d'). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).

APT (Commune d'). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).

ARBRES (Commune d'). La Société montagnarde et républicaine remercie la Convention de ses glorieux travaux et demande que, dans chaque commune, il soit accordé un édifice pour la tenue des séances des Sociétés populaires (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 472 ; — renvoi aux comités d'instruction publique et d'affiliation *ibid.*).

ARGENTERIE DES ÉGLISES. La Société populaire de Rodez demande que l'argenterie des églises soit convertie en monnaie (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 207).

ARGENTEUIL (Commune d', département de Seine-et-Oise). La Société populaire et les corps constitués, félicitent la Convention sur ses travaux et les mesures qu'elle a prises contre les conspirateurs, l'invitent à rester à son poste, offrent à la patrie des dons patriotiques et demandent l'établissement d'une Société d'agriculture dans chaque district et des écoles primaires dont une dans leur commune (6 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 20 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de commerce, d'agriculture et d'instruction publique *ibid.*).

ARLES (Commune d'). Le représentant du peuple Aimé Goupilleau rend justice aux corps administratifs qui l'ont parfaitement secondé dans sa mission et annonce que le peuple est à la hauteur des circonstances (21 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 436) ; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Salut public *ibid.*.

ARMAN, doyen des huissiers de la Convention. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 294).

ARMAND. Fait don à la patrie des arrérages qui lui sont dus (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 611 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité des finances *ibid.*).

ARMÉES DE TERRE EN GÉNÉRAL.

§ 1<sup>er</sup>. — *Chevaux.*

§ 2. — *Renseignements sur la situation, les opérations, les besoins des armées.*

§ 3. — *Habillement, équipement et campement.*

§ 4. — *Charrois, convois, étapes et transports militaires.*

§ 5. — *Solde.*

§ 6. — *Effectifs, emplacements et affectations.*

§ 7. — *Génie.*

§ 1<sup>er</sup>. — *Chevaux.* Décret portant que les militaires, jusques et y compris les capitaines, ne pourront entretenir, même à leurs frais, des chevaux aux armées (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI,

p. 23 et suiv. — Renvoi au comité de la guerre d'une proposition tendant à accorder un cheval aux officiers âgés 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, p. 25. — Décret fixant l'attribution qui devra être donnée aux chevaux amenés par les déserteurs étrangers et portant interdiction et séquestre de chevaux *Ibid.* — Décret accordant un cheval aux officiers ayant 50 ans révolus et aux quartiers-maîtres, tres-régis et adjudants-majors 18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 127 et suiv. — La Convention passe à l'ordre du jour sur les observations relatives aux lois des 23 vendémiaire, 16 et 18 frimaire, concernant la suppression des rations de fourrages 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 703.

§ 2. — *Renseignements sur la situation, les opérations, les besoins des armées* 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 30 et suiv. ; p. 44 et suiv. ; 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 249 et suiv. ; 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 280 ; 21 frimaire an II — 11 décembre 1793, p. 318 ; p. 319 ; 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 373 et suiv. ; 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 480 et suiv. ;

§ 3. — *Habillement, équipement et campement*. 1. Décret portant que les commissaires aux armées seront tenus, sur la réquisition des administrateurs de l'habillement, de faire procéder à la levée des sceilles apposées sur les marchandises propres au service des troupes 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 391. — Barère expose que les soldats manquent de souliers et fait adopter un décret portant que tous les cordonniers de la République seront employés à fabriquer, pendant un certain temps, des chaussures pour les militaires 18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 124 et suiv. ; — Les fournisseurs de bas pour les armées demandent l'annulation de leurs soumissions, la réquisition des bas chez les fabricateurs ne leur permettant pas de tenir leurs engagements 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 368.

§ 4. — *Chevrons, courtois, étipes et transports militaires*. Rapport et projet de décret portant réorganisation du service des étipes dans l'intérieur de la République 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXX, p. 2117. — *Appareillement* *Ibid.* Décret instituant la suspension du ministre de la guerre une somme de deux millions pour l'administration des relais militaires qui sera tenue de rendre ses comptes dans un délai de deux mois 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 405.

§ 5. — *Soldes*. Décret portant que les citoyens de la première réquisition, dont le décret a été suspendu, ne touchent pas leur solde 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 227.

§ 6. — *Effets, équipements et affectations*. Projet de décret portant les peines qu'encourront les militaires qui, volontairement, rejettent leur poste au 1<sup>er</sup> nivôse prochain 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 359. — Renvoi au comité de Salut public qui présentera une nouvelle rédaction *Ibid.*

§ 7. — *Troupes*. Décret portant création et organisation de 12 bataillons de sapeurs et assimilant les compagnies de pionniers à ces bataillons 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 483 et suiv.

#### ARMÉES DE TERRE EN PARTICULIER.

ARMÉE DES ALPES. Renvoi au comité de Salut public d'un rapport du représentant Sussaud sur sa mission à l'armée des Alpes 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 38. — Décret portant que le citoyen Dancourt, directeur des charrois de cette armée, sera traduit devant le tribunal révolutionnaire 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 253. — Le général Sauter renvoie deux procès-verbaux l'accusation de la Constitution des 17 et 21 bataillons du 35<sup>e</sup> régiment d'infanterie 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 471.

ARMÉE DES ARDENNES. Décret maintenant à l'armée des Ardennes le représentant Pflieger nommé à l'armée des Pyrénées Orientales 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 361.

ARMÉE DES CÔTES DE CHARENTAIS. Décret portant que le représentant Guillemardet, en mission à cette armée, sera remplacé par Guimberteau 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 26.

ARMÉE D'ITALIE. Le représentant Salduti et le général Dugommier annoncent que l'ennemi a été repoussé dans un combat sous les murs de Toulon 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 33 et suiv. ; p. 44 et suiv. ;

ARMÉE DE MAYENCE. Le citoyen Chapey, commissaire des troupes près cette armée, appelle l'attention de la Convention sur mille Français restés à Mayence en otage des trais d'hôpitalux et d'évacuation et demande l'envoi des fonds nécessaires pour payer ces frais 24 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 397. — La Convention décide que le ministre de la guerre rendra compte sur-le-champ de l'exécution du décret ordonnant le remboursement de ces frais *Ibid.* — Le ministre de la guerre donne les explications demandées d'où il résulte que les fonds n'ont pu encore parvenir à Mayence *Ibid.* p. 406. — La Convention charge son comité de Salut public de terminer cette affaire *Ibid.* p. 407. — Comptes rendus par divers journaux de la discussion amenée par la pétition de Chapey *Ibid.* p. 419 et suiv. — Compte rendu de la discussion qui a suivi l'exposé du ministre de la guerre *Ibid.* p. 423.

ARMÉE DE LA MOSELLE. Les représentants Soubrany et Richard rendent compte des opérations autour de Kaiserslautern 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 30 et suiv. ; p. 34 ; p. 44 et suiv. ;

ARMÉE DU NORD. Le général Jourdan fait part d'un avantage remporté par le général Soucham et annonce que le généralipolite de Landricres a fait entrer dans cette place une grande quantité de vivres 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 33 ; p. 45 et suiv. ; — Le représentant du peuple Ghedès annonce que les Autrichiens commencent journellement des atrocités et qu'ils se servent de halles sables 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 67 et suiv. — Décret portant que les traves républicaines qui arrivent de l'armée du Nord seront appelés à l'entière destruction des brigands de la Vendée 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 499. — La Convention confirme l'arrêté pris par le comité de Salut public pour la marche des troupes venues de cette armée 26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 528. — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a précédé ce décret *Ibid.* p. 551 et suiv. ;

ARMÉE DE L'OUEST. Décret portant que le représentant Lalande, en mission à cette armée, sera remplacé par Jehou 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 26. — Compte rendu des mouvements de l'armée 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 249 ; 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 269. — Carrier fait part à la Convention de nouveaux succès remportés sur la rive gauche de la Loire 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 318. — *Prieur de la Marne*, Francaudel et Bombotte annoncent que les brigands sont en pleine déroute 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 373. — Carrier fait part d'une victoire remportée sur la rive gauche de la Loire contre la bande de Charlotte 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 480 et suiv. ; — Décret portant que les troupes de l'armée de l'Ouest, qui viennent de remporter une victoire signalée au Mans, ont battu en rite de la Loire *Ibid.* p. 499. — *Prieur de la Marne* et *Prieur de la Marne* annoncent que l'armée poursuit les Brigands qui sont en fuite sur Gron 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 627 et suiv. ; — Carrier annonce une nouvelle victoire remportée sur la rive gauche de la Loire 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 688.

- ARMÉE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.** Décret portant que le représentant Bentabole, en mission à cette armée, sera remplacé par Plieger 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 26. — Décret maintenant Plieger dans sa mission à l'armée des Ardennes et nommant Beauchamp à l'armée des Pyrénées-Orientales (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 361).
- ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE.** Décret portant que le comité de Salut public rendra compte de qui tiennent leurs pouvoirs les commissaires qui suivent l'armée révolutionnaire se rendant à Lyon (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 94). — Décret portant que ces commissaires se rendront de suite au comité de Salut public pour y rendre compte de leur conduite (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 357). — Le représentant Laurent Lecointre dénonce les mauvais traitements et cruautés exercés sur le citoyen Gibbon et sa famille par des gens se disant de l'armée révolutionnaire 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 451. — Une députation de la Section des Arcis demande des secours pour les épouses et les enfants des citoyens composant cette armée (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 551).
- ARMÉE DU RHIN.** Les représentants Lacoste et Baudot annoncent que cette armée possède de bonnes positions (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 32). — Le général de division Dieche annonce que l'ennemi a été repoussé au delà de Gamsheim *ibid.* p. 34. — Le général commandant cette armée fait part d'un traité de désintéressement du 1<sup>er</sup> bataillon de l'Indre (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 490). — Lettre du même général qui rend compte d'un avantage remporté aux environs d'Heuvenau et qui donne des détails sur un traité de désintéressement du 1<sup>er</sup> bataillon de l'Indre *ibid.* p. 505 et suiv.). — Lettre de Benkim, agent du conseil exécutif, qui fait part de la même affaire *ibid.* p. 507).
- ARMES.** La Société d'Auxerre demande que l'on fasse rentrer à l'intérieur, ou l'on établira des fonderies, le vieux matériel d'artillerie qui se trouve dans les villes frontières (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 102). Carnot présente un projet de décret qui défend le commerce des armes et assujettit tous ceux qui en sont possesseurs à en faire la déclaration (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 442; — la Convention en ordonne l'impression et l'ajournement *ibid.*, — adoption 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 487 et suiv.).
- ARMES (Manufacture d').** Voir *Paris*, § 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 6.
- ARMES (Commune d').** Le procureur-syndic annonce que cette commune a renoncé au culte catholique dont l'argenterie a été envoyée à Commancé-Affraichie 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 694; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- ARMEVILLE (Commune d' ci-devant Saint-Etienne),** département de la Loire. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 613; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- ARNAUD,** principal du collège de Montpellier. Renonce à la prêtrise 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191.
- ARRACHARD,** ci-devant curé de Perthex. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- ARRAS (Commune d'),** département du Pas-de-Calais. Fait des dons patriotiques 21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 331.
- ARRESTATIONS.** Renvoi aux comités de Salut public et de sûreté générale d'une proposition tendant à ce qu'il soit établi un mode qui permette de statuer promptement sur les arrestations faites par les comités de surveillance 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 93.
- ARS (Commune d'),** département du Var. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).
- ARSONVAL (Commune d').** Le conseil général demande un terrain pour y élever un autel à la patrie, félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 348; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'alienation (*ibid.*).
- ASSELIN,** député de la Somme. — An II (1793). — Son décès est annoncé à la Convention t. LXXXI, p. 601.
- ASSEZAT,** ci-devant curé de Fleury. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- ASSIGNATS.** 1<sup>o</sup> Décret relatif à l'émission de 500 millions d'assignats en coupures de 25 et de 10 livres, de 50 et de 15 sols 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 87.
- 2<sup>o</sup> Brûlement de 14 millions d'assignats 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 486. — Brûlement de 14 millions d'assignats 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 698.
- 3<sup>o</sup> Les citoyens de la commune de Strasbourg envoient un assignat de 2,000 livres hypothéqué par les émigrés sur les biens des Jacobins 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 273; — figuratif de cet assignat *ibid.* p. 276.
- 4<sup>o</sup> Décret relatif aux assignats démonétisés qui ont été remis en circulation après avoir été en dépôt dans les greffes des tribunaux 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 414.
- 5<sup>o</sup> Décret portant retrait de la circulation des assignats à face royale au-dessus de 100 livres, démonétisés par la loi du 31 juillet dernier (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 444 et suiv.).
- 6<sup>o</sup> Le ministre de la justice fait passer un jugement portant qu'il sera referé à la Convention sur la contestation relative à l'enregistrement gratis des assignats démonétisés 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 608; — la Convention passe à l'ordre du jour sur la loi existante *ibid.*.
- ATELIERS DE FILATURE.** Le ministre de l'intérieur fait passer l'état de situation des ateliers de filature établis à Paris par la loi du 19 juin 1791 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 348; — la Convention en décrète l'impression et le renvoi au comité des secours publics *ibid.*.
- ATTAINVILLE (Commune d').** Annonce qu'elle vient de remettre entre les mains du citoyen Clément l'argenterie de son église 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 429 et suiv.); — insertion au *Bulletin* *ibid.* p. 430.
- ATTEYRAC.** Voir *Altenay*.
- ATTIGNY (Commune d'),** département des Ardennes. Le conseil général fait savoir à la Convention qu'il désire que l'argenterie qu'il lui envoie soit convertie en numéraire et les cloches et cuivre en canons; déclare qu'il ne veut plus de curé, demande le presbytère pour le logement et la classe de l'instituteur; dit qu'il regardera comme traitres les députés qui se retireront avant la paix 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 48; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique *ibid.*.

- AUBIGNY** d'. adjoint au ministre de la guerre. Demande des fonds pour la construction de cent maisons à quatre roues (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 648).
- AUBRY**, juge de paix du canton de Saint-Aignan. Fait un don patriotique de 24.000 livres (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 31; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- AUCH** (Commune d'), département du Gers. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).
- AUDOTTE** Jeanne, âgée de 114 ans. Décret lui accordant un secours (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 640 et suiv.).
- AUDE** Département de l'. Les administrateurs font hommage à la Convention de plusieurs de leurs arrêtés comme preuves de leurs efforts pour faire triompher la République et les principes de la raison (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 368), (27 frimaire an II — 17 décembre 1793 p. 536, et suiv.).
- AUFRESNE** d', ci-devant curé de Mignerette. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 413).
- AUNAY** (Commune d'). Les membres du comité de surveillance font passer à la Convention des dons patriotiques (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 761; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- AURELIN**, député extraordinaire d'Amiens. La Société populaire le charge de demander vengeance d'un attentat commis contre le représentant du peuple Dumont (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 611; — renvoi aux comités de Salut public et de sûreté générale (*ibid.*)).
- AURILLAC** (District d'), département du Cantal. Les administrateurs annoncent que la vente des biens des émigrés prend chaque jour plus de faveur dans ce district (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 689; — insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- AUTUN** (District d'). Le procureur syndic annonce qu'on vient de célébrer une fête en l'honneur de la raison et qu'il envoie à la monnaie deux caisses d'argenterie des églises (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 436; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- AUVILLARS** (Commune d'), département de Lot-et-Garonne. La municipalité fait passer à la Convention six croix de Saint-Louis, annonce que la Société populaire reçoit tous les jours du numéraire et des matières d'argent en échange d'assignats et termine en invitant la Convention à rester à son poste (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 340; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- AUXERRE** Commune d', département de l'Yonne. Le représentant du peuple dans la 19<sup>e</sup> division militaire fait savoir qu'il a rassemblé déjà 2.500 chevaux et qu'il espère que le total sera de 3.500 à 4.000 chevaux (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 67); — insertion au *Bulletin* *ibid.*; — La Société populaire demande qu'on fasse rentrer dans l'intérieur du pays les canons, armes et mortiers de fabrication inutile à la défense des villes frontières notamment à Dunkerque et Strasbourg (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 102); — renvoi aux comités de la guerre et de Salut public, *ibid.*).
- AVANCE** (Commune d'), département du Var. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- AVEYRON** (département de l'). Décret qui envoie en mission dans ce département le représentant Chaudron-Roussau (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 360 et suiv.).
- AVIGNON** Commune d'. La municipalité envoie un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292).
- AVY**, accusateur public près le tribunal militaire de l'armée des Alpes-Maritimes. La Convention décrète que les poursuites commencées à sa requête contre le citoyen Lafont, officier de police de sûreté sont suspendues et renvoie l'examen de sa conduite, au comité de sûreté générale (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 626).
- AX** (Commune d'), département de l'Ariège. La Société républicaine proteste de son dévouement à la République et donne la description d'une fête civique célébrée en reconnaissance des avantages remportés devant Maubeuge (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 686; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- AYNÉ**, ci-devant cordelier. Renonce à la prêtrise (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 617); — insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- AZERABLES** Commune d'), département de la Creuse. La municipalité fait part à la Convention d'une fête champêtre ou on a livré aux flammes tous les titres féodaux; elle annonce que son cure s'est déprêtrisé, qu'elle va sous peu envoyer au Trésor public l'argenterie de son église, que 200 jeunes gens sont partis pour défendre la patrie et invite la Montagne à rester à son poste (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 56 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.* p. 57.
- AZERÉDO**. Fait don d'une pension de 6.000 livres (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 268); — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).

## B

- BABET**, ex-chanoine du Sépulchre de Paris. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- BABY**. La Convention décrète sa mise en état d'arrestation (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 578).
- BACHELIER**, soumissionnaire pour une quantité de 20.000 chemises. Demande la résiliation de ses engagements, attendu qu'il se trouve être de la première réquisition (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 462); — ordre du jour sur sa pétition (*ibid.*).
- BAGNERES** (Commune de), département des Hautes-Pyrénées. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417). — Le comité de surveillance félicite la Convention sur ses travaux, lui demande de hâter l'institution des écoles et la confection du Code civil et l'invite à rester à son poste (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 379; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission des Dépêches (*ibid.*)).
- BAGNERES-DE-LUCHON** (Commune de). La Société des amis de la liberté et de l'égalité applaudit au jugement rendu contre les moustres qui ont voulu porter atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République et invite la Convention à rester à son poste (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 54); — insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- BAILE**, curé de Vendargues. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 491).
- BAILLÉ**, prêtre. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 7 et suiv.).

- BAILLY**, fermier à Eve. Décret ordonnant qu'il sera sursis provisoirement à l'exécution du jugement rendu contre lui (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 401).
- BALEDAN**, curé de Villegagnon. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- BALLAND**. La Convention décrète que le conseil exécutif provisoire le poursuivra par devant les tribunaux pour l'enlèvement qu'il a fait faire de plusieurs cordes de bois dans la forêt nationale (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 95).
- BANGUE**, agent de l'administration forestière. La Convention décrète qu'il reprendra provisoirement ses fonctions (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 95).
- BAPAUME** (Commune de), département du Pas-de-Calais. Les administrateurs du département font part à la Convention des dons patriotiques offerts par cette commune (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 305); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BAR-SUR-AUBE** (District de). Les administrateurs font part à la Convention que le district est à la hauteur de la Révolution (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 413 et suiv.).
- BAR-SUR-SEINE** (District de). Le directoire fait part du bon esprit républicain qui règne dans ce district, annonce qu'un bataillon formé de 11 compagnies attend l'ordre de combattre, que toutes les contributions arriérées sont payées et que 40 lots de biens d'émigrés ont été vendus 86.000 livres (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BARAILON**, député de la Creuse. — An II (1793). — Demande que les médecins employés aux armées prennent le nom d'*officiers de santé* (t. LXXXI, p. 128, p. 285).
- BARBAROUX**, député des Bouches-du-Rhône — An II (1793). — Le représentant Goyre-Laplanche envoie une somme importante soustraite à lui et aux autres fugitifs par Berthier, receveur du district de Caen t. LXXXI, p. 64 et suiv.).
- BARBAULT-ROYER**. Discours prononcé à la Société populaire de Rochefort, au nom de son comité d'instruction, par le citoyen Barbault-Royer et imprimé par ordre de la Société (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 188).
- BARBEAU DU BARRAN**, député du Gers. — An II (1793). — Fait un rapport sur la mise en liberté des citoyens Lucas, procureur syndic, et Debonnaire, administrateur du district de Gannat, destitués par un arrêté du comité de surveillance de l'Allier (t. LXXXI, p. 450).
- BARBÉZIEUX** (Commune de). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- BARBIER**, du canton de Soubise. Renonce à une rente viagère en faveur de la République (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 675); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- BARBIER**, ci-devant vicaire épiscopal du département de la Haute-Marne. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- BARCEL**, curé de Saint-Martin-de-Bergues. Renonce à son traitement (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 426 et suiv.).
- BARDET**, curé de Lansargues. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- BARDIN**, curé de Flaix. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- BARÈRE**, député des Hautes-Pyrénées. — An II (1793). — Parle sur le projet de décret tendant à employer les soldats qui manquent d'armes à la réfection des routes (t. LXXXI, p. 29). — Fait un rapport sur l'arrêté du département de la Haute-Saône retenant le citoyen Humbert (p. 30). — Donne lecture de plusieurs lettres relatives aux mouvements des armées (*ibid.* et p. suivantes), (p. 34), (p. 35), (p. 44 et suiv.). — Fait décréter une addition au troisième paragraphe du décret sur la liberté des cultes (p. 120 et suiv.). — Fait un rapport sur les mesures à prendre pour procurer des souliers aux soldats (p. 121 et suiv.). — un rapport sur l'inexécution, par certains citoyens, des marchés qu'ils ont passés avec l'administration des armes (p. 122 et suiv.). — un rapport sur une pétition présentée par une députation du district de Roanne (p. 123), — un rapport sur l'envoi des citoyens Méaulle et Noël Pointe comme représentants du peuple dans les départements de la Manche et du Cher (*ibid.* et p. suiv.). — un rapport sur l'envoi du citoyen Hentz comme représentant du peuple dans le département du Nord (p. 124), — un rapport sur l'extension au département de la Vendée des pouvoirs des représentants Lequinio et Laignelot (*ibid.*), — un rapport sur l'envoi de Bouret dans le département de la Manche au lieu et place de Méaulle p. 226). — Donne lecture de deux lettres sur les opérations contre les brigands de la Vendée (p. 249). — Fait décréter l'insertion au *Bulletin* du décret sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire (p. 251). — Fait un rapport sur un nouveau complot destiné à paralyser les mesures militaires contre Toulon et à jeter le discrédit sur la représentation nationale (*ibid.*). — Parle sur la nomination et la conduite des commissaires civils désignés pour accompagner l'armée révolutionnaire à Lyon (p. 357 et suiv.). — sur un projet de décret déterminant les peines qu'encontreront les militaires qui n'auraient pas rejoint leur poste au 1<sup>er</sup> nivôse prochain (p. 359 et suiv.). — Fait un rapport sur l'envoi du citoyen Chaudron-Rousau dans les départements du Cantal, de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère (p. 360 et suiv.). — un rapport sur le maintien de Pflieger à l'armée des Ardennes et sur l'envoi de Beauchamp à l'armée des Pyrénées-Orientales (p. 364), — un rapport sur les tentatives de fédéralisme et les intrigues contre-révolutionnaires qui se sont produites à Marseille (*ibid.*). — Demande à la Convention de renouveler les pouvoirs du comité de Salut public (p. 367). — Fait un rapport sur les nouvelles reçues de Vendée et des armées et sur les mesures prises pour la poursuite des brigands (p. 490 et suiv.). — Compte rendu de ce rapport par divers journaux (p. 511 et suiv.). — Fait un rapport sur l'envoi des représentants Leflot et Legendre dans les départements du Cher et de la Nièvre (p. 577). — Annonce que les troubles qui s'étaient élevés dans plusieurs départements sont apaisés et donne lecture d'une adresse aux citoyens du Midi et aux armées de la République (p. 580 et suiv.), (p. 585). — Fait un rapport sur les réparations et les améliorations nécessaires dans les prisons, maisons de sûreté et d'arrêt (p. 524), — un rapport sur l'extension au département de Saône-et-Loire des pouvoirs du représentant du peuple Gouly (*ibid.*), — un rapport sur l'annulation des passeports qui ont pu tomber entre les mains des brigands de la Vendée (p. 626). — Parle sur les nouvelles reçues par le comité de salut public relativement à une conspiration ourdie à Lille (p. 640). — Fait un rapport sur les actes d'insubordination reprochés aux 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> bataillons de Paris (p. 707 et suiv.).
- BARÈT**, de Manosque. Annonce que les départements des Hautes et Basses-Alpes seront bientôt à la hauteur de la Révolution, qu'un grand nombre de contre-révolutionnaires sont arrêtés, parmi eux Vallier de la Perouze et le fils de l'infâme Brunet. Il demande que l'on régénère les administrations (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 103; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité des marchés (*ibid.*).

- BARLETTI**, secrétaire de la Commission d'instruction publique. Fait hommage à la Convention des nouveaux procédés typographiques dont il est l'inventeur (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 36).
- BARRA** (Joseph), de la commune de Palaiseau. Le ministre de la guerre recommande à la nation la mère de ce jeune citoyen qui a montré le plus grand courage et qui a mieux aimé mourir que de livrer deux chevaux qu'il conduisait (23 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 190); — décret portant que la lettre qui fait mention de cet acte de bravoure sera insérée au *Bulletin* et dans le procès-verbal et accordant à la mère du jeune Barra une pension de 1,000 livres et une somme de 3,000 livres (*ibid.*).
- BARRAS**, député du Var. — AN II (1793). — Fait part de la fête de la décade célébrée à Marseille le 10 frimaire et envoie une grande quantité de valeurs provenant du district de Saint-Maximin (t. LXXXI, p. 190). — Fait passer un exemplaire de la proclamation qu'il a fait publier à Marseille le 14 frimaire (p. 337). — Décret confirmant l'arrêté qu'il a pris pour mettre la ville de Marseille en état de siège (p. 361). — La Société populaire, la commune et le comité de surveillance de Saint-Maximin rendent hommage à son œuvre dans le Midi (p. 391).
- BARRE-MANÉGUEN**, procureur général syndic du département du Morbihan. Rappelle qu'il a fait passer les lettres de prêtrise du citoyen Lequinio, frère du député, et envoie une étoile en émail (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 374); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BAR-SUR-SEINE** (Commune de). Les républicains composant les bataillons de Bar-sur-Seine félicitent la Convention sur le décret ordonnant l'incorporation des nouvelles levées dans les anciens cadres de l'armée (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 616); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BARY**, curé de Saint-Denis de Montpellier. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- BAS**. Voir *Armées de terre en général*, § 3.
- BASIRE**, député de la Côte-d'Or. — AN II (1793). — Laurent Lecointre demande qu'il soit fait un rapport sur la conspiration de Delannay (d'Angers) et de Julien de Toulouse qu'il a dénoncée (t. LXXXI, p. 719).
- BASSAL**, député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Les administrateurs du département de Doubs annoncent que la fête de la raison a été célébrée à Besançon en sa présence et qu'il y a prononcé un discours (t. LXXXI, p. 205).
- BASSET**, aumônier de l'hôpital Saint-Eloi de Montpellier. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- BASTARD** (Louis-Joseph), juge au 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris. Offre à la patrie ses lettres de créance et de commission délivrées par le dernier tyran (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 104); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BAUDIN**, de Versailles. Fait un don patriotique (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 716).
- BAUDOT**, député de Saône-et-Loire. — AN II (1793). — Soubrany et Richard annoncent son arrivée à l'armée de la Moselle (t. LXXXI, p. 31). — Rend compte des mesures qu'il a prises à Strasbourg et des opérations des armées du Rhin et de la Moselle (p. 32). — Les citoyens de la commune de Strasbourg annoncent qu'il a pris part à la fête de la raison célébrée dans cette ville (p. 277 et suiv.).
- BAYLE** (Moÿse), député des Bouches-du-Rhône. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à une audition de morceaux de musique donnée par l'Institut de musique dans le temple de la Raison (t. LXXXI, p. 187). — Demande la levée des scellés apposés sur la maison du banquier Buzoni (p. 239).
- BAZARD** Joseph-Bonaventure, curé d'Unité-sur-Reissouze. Renonce à la prêtrise (1<sup>er</sup> frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 210).
- BAZONNET**, soldat volontaire dans l'armée du Nord. Demande une prolongation de congé (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 480); — renvoi au comité militaire (*ibid.*).
- BÉARD**. Fait un don patriotique (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 63); — mention honorable (*ibid.*).
- BEAUCAIRE** Commune de. Les corps administratifs donnent leur adhésion aux décrets depuis le 31 mai et invitent la Convention à rester à son poste (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 593); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BEAUCHAMP**, député de l'Allier. — AN II (1793). — Transmet un état de vente des biens d'émigrés dans le district d'Embrun (t. LXXXI, p. 352). — Est envoyé en mission près l'armée des Pyrénées-Orientales (p. 361).
- BEAUCHÈNE**, commissaire des guerres. Rend compte des opérations à Bitché (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 17); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BEAUDICHOX**, ex-oratorien de Vendôme. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- BEAUFORT**, ci-devant vicaire épiscopal du département de l'Indre. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- BEAUCENCY** (District de). Les administrateurs, les corps constitués et la Société populaire adressent à la Convention l'extrait d'une délibération qu'ils ont prise le 12 frimaire, par laquelle ils ont arrêté les mesures à prendre pour s'opposer à l'incursion des brigands de la Vendée (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 3); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BEAUMONT** (Commune de). Les autorités constituées demandent qu'un château faisant partie des biens séquestrés sur l'émigré Montmorency-Luxembourg ne soit point vendu, mais consacré à l'établissement d'une fabrique d'armes et d'étoffes (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 475); — renvoi aux comités de la guerre et des domaines (*ibid.*).
- BEAURE**, de la commune de Saint-Paul. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- BEAUVAIS** Commune de, département de l'Oise. Les membres du comité révolutionnaire annoncent qu'ils ont ouvert un dépôt des offrandes à faire à la patrie et que les citoyens du district se disputent l'acquisition des biens des émigrés (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 689); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BEAUVAIS** (DE PREAU), député de Paris. — AN II (1793). — Les sans-culottes de Moissac font passer à la Convention le procès-verbal de la fête qu'ils ont célébrée en son honneur (t. LXXXI, p. 8 et suiv.). — Les sans-culottes de Digne demandent qu'il lui soit élevé un monument à l'endroit même où il est tombé (p. 106 et suiv.).
- BEAUVILLE** (Commune de), département de Lot-et-Garonne. La commune et la Société populaire félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).

- BEAUZAC** (Commune de), département de la Haute-Loire. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- BEAULAMBS** (Département du). Décret portant que les représentants du peuple dans ce département sont autorisés à suspendre ou supprimer l'état-major de l'armée qui est à Bordeaux (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 285). — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a précédé ce décret (*ibid.*, p. 303 et suiv.).
- BECKER**, député de la Moselle. — AN II (1793). — Fait part que les habitants de Saint-Avoid se sont empressés de recevoir une certaine quantité de blessés qui n'avaient pu trouver place dans l'hôpital de cette commune (t. LXXXI, p. 431).
- BEGIN**, veuve Saint-Astier. Fait un don patriotique (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 427); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BEHAGERS**, curé de Nesle. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- BEHIN**, curé d'Hersin. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 415).
- BEIGNOT**, curé de Boussac. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- BELHOMME** (Prison de). Nombre de détenus dans cette prison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274); (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343); (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 399); (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586); (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687); (p. 688).
- BELIN**, vicaire d'Ivoy-le-Pré. Renonce à la prêtrise (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 415); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BELLEFONTAINE** (Forges de). La Convention passe à l'ordre du jour sur la pétition du citoyen Huvelin tendant à ce qu'il soit procédé à l'estimation et à l'adjudication des forges de Bellefontaine (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 404).
- BELLEVEUE-LES-BAINS** (district de). La commune d'Issy-La-Montagne demande la confirmation de l'arrêté supprimant ce district (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 364).
- BELLY** (Commune de), département de l'Ain. La Société des sans-culottes invite la Convention à rester à son poste et envoie différents dons patriotiques (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 263); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BELLOT**, vicaire à Donnemarie. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- BENARD**. Sur sa pétition, la Convention annule l'arrêté du conseil exécutif relatif au brevet d'invention accordé au citoyen Olivier pour la fabrication du minium (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 93).
- BÉNÉFICES ECCLÉSIASTIQUES**. Voir. *Pensions*.
- BENOIT**, l'aîné. Fait hommage à la Convention d'un projet d'une révolution générale dans les finances (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 317); — mention honorable et renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- BENOIT**, vicaire épiscopal à Cambrai. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- BENTABOLE**, député du Bas-Rhin. — AN II (1793). — Est remplacé par Pflieger dans sa mission à l'armée des Pyrénées-Orientales (t. LXXXI, p. 261). — S'oppose à une motion relative au rappel des prêtres et des ci-devant nobles qui ont été envoyés en mission (p. 529). — Demande que la Convention entende Herault-Scraches avant de se prononcer sur les accusations portées contre ce représentant par Bourdon (*de l'Oise*) (*ibid.*).
- BÉRAUD**, député de Rhône-et-Loire. — AN II (1793). — Fait part de la conduite héroïque, sous le feu de l'ennemi, de la citoyenne Marguerite Fournison, femme Lérissel (t. LXXXI, p. 60).
- BERGEMIN**, député de la Gironde. — AN II (1793). — Se plaint d'avoir été arrêté par la municipalité de Longjumeau qui n'a pas voulu le laisser passer sans viser son passeport (t. LXXXI, p. 607).
- BERGUES** (Commune de), département du Nord. Expose les pertes qu'elle a subies par suite de l'invasion et demande des secours (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 390); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- BERGUES** (District de). Décret mettant à la disposition du ministre de l'intérieur 200.000 livres pour solder ce qui est dû aux habitants de ce district, tant en charrois qu'en grains et fourrages (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 157). — Les administrateurs annoncent que les citoyens Jeanty, ex-curé de Drest-Cappel, Semetal, ex-cure de Nylder, Barcel, cure de Saint-Martin-de-Bergues, Bouzel, ex-curé d'Herzele et Laurent Vandendorpe, vicaire de Saint-Martin-de-Bergues ont renoncé à leur traitement (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 426). — La Convention décrète qu'une somme de 100.000 livres sera répartie, à titre de secours et d'indemnité provisoire, aux citoyens de ce district qui ont éprouvé des pertes par l'invasion et les entreprises des ennemis de la République (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 504).
- BERLE**, commissaire du conseil exécutif au Havre. Fait part à la Convention d'un trait de courage du capitaine Pery, commandant l'*Aviso l'Armande* (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 306); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'instruction publique et de marine (*ibid.*).
- BERNARD**, de la commune de Grasse. Envoie à l'Administration du département du Var ses lettres de maîtrise de perruquier et renonce au remboursement de sa créance (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 3); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BERNARD** (André-Antoine), député de la Charente-Inférieure. — AN II (1793). — Rend compte de la situation à Moubéliard et envoie un arrêté qu'il a pris contre les émigrés (t. LXXXI, p. 193 et suiv.).
- BERNARD**, (Marc-Antoine), député des Bouches-du-Rhône. — AN II (1793). — Renvoi au comité de sûreté générale des pièces concernant la dénonciation portée contre lui (t. LXXXI, p. 127). — La Société populaire de Tarascon s'élève contre les dénonciateurs de ce représentant (p. 390).
- BERNARD-DES-SABLONS**. Fait un don patriotique (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 604); — insertion au *Bulletin* et mention honorable (*ibid.*).
- BERNAY** (Commune de), département de l'Eure. La Société populaire se plaint de la mauvaise administration des postes. Les citoyens offrent leur fortune et leur vie pour le maintien de la liberté et de l'égalité (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 424); — renvoi au comité de salut public (*ibid.*).
- BERNOT**, député de la Société populaire de la Guerche. Prononce un discours au nom de cette Société (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 263).

- BERTHERAUT**, ci-devant curé de Pommeuse. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- BERTHIER**, receveur du district de Caen. Le citoyen Goyre-Laplauche, représentant du peuple dans le département du Calvados, envoie la somme de 1.028.235 l. 10 s. que ce citoyen a su soustraire aux Buzot, Barbaroux, Wimpffen, etc. (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 64).
- BERTHILÉVILLE**, ci-devant vicaire épiscopal. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- BERTHOLON**, professeur de physique expérimentale. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 491).
- BESANÇON** (Commune de). Les administrateurs composant le conseil général du département du Doubs annoncent que la commune de Besançon a célébré la fête de la raison dans son église métropolitaine en présence de Bassal, représentant du peuple (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 205).
- BESANÇON** (District de), département du Doubs. Les républicains du 12<sup>e</sup> bataillon annoncent à la Convention que les premiers ils ont célébré, sous les drapeaux de la République, la fête de la première décade de frimaire et juré de n'avoir d'autre religion que l'amour de la patrie et d'autre culte que celui de la liberté (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 2); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BESSON**, administrateur du département de l'Yonne. Le maire de Villeneuve-sur-Yonne demande de faire ordonner le transport d'une caisse contenant du numéraire et de l'argenterie dont il est dépositaire et qui a été saisie sur le citoyen Besson (18 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 61); — renvoi au comité des inspecteurs de la salle (*ibid.*).
- BESSON**, député du Doubs. — AN II (1793). — Fait un rapport sur un arrêté pris par le représentant du peuple Prost et relatif à l'administration des forêts et des salines dans le département de Jura (t. LXXXI, p. 95). — un rapport sur l'adjudication du domaine des bénédictins de la Charité-sur-Loire (p. 537).
- BÉTHISY-SAINT-PIERRE** (Commune de). Le conseil général invite la Convention à rester à son poste, annonce qu'une fête a été célébrée en l'honneur des martyrs de la liberté et qu'elle envoie l'argenterie de l'église (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 264); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BÉZARD**, député de l'Oise. — AN II (1793). — Fait un rapport sur un arrêté du directoire du département du Tarn en faveur du prêtre Labat (t. LXXXI, p. 27 et suiv.), — un rapport sur la pétition des citoyens Guernaux et Gourmez (p. 401), — un rapport sur la pétition des citoyens Corbie, Bailly, Boitel, Pingard, Richer, Duflocq et Lacourt, fermiers à Eve (*ibid.*). — Obtient un congé de huit jours (p. 455). — Transmet un don patriotique du citoyen Morgan, colonel du 9<sup>e</sup> régiment de hussards (p. 582).
- BÉZIERS** (Commune de), département de l'Hérault. Demande que l'administration supérieure du département de l'Hérault soit placée à Béziers (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 601).
- BICÈTRE** (Prison de). Nombre de détenus dans cette prison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274), (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343), (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 398), (p. 399), (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586), (29 frimaire an II — 19 décembre 1793 p. 687), (p. 688).
- BIEDECHARRETON**, curé de Vulaines. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- BIENS CONFISQUÉS**. Décret portant que l'administrateur des domaines nationaux rendra compte de l'administration et de la vente des biens confisqués (21 frimaire an II — 11 décembre, 1793, t. LXXXI, p. 320). Décret portant que les biens confisqués, quelle que soit la cause de la confiscation, seront administrés comme biens nationaux provenant des émigrés (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 460 et suiv.), (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 527 et suiv.).
- BIENS NATIONAUX**. La Convention passe à l'ordre du jour sur une proposition tendant à accorder aux adjudicataires des biens nationaux la faculté d'évincer les fermiers des dits biens (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 93).
- BIENS NATIONAUX**. Voir *Biens confisqués*.
- BILLAUD**, ci-devant curé de Nazelles. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- BILLAUD-VARENNE**, député de Paris. — AN II (1793). — Lit deux lettres annonçant que les rebelles ont été forcés d'abandonner leurs tentatives sur Angers (t. LXXXI, p. 66 et suiv.). — Annonce qu'avant huit jours la loi sur le gouvernement révolutionnaire provisoire sera arrivée dans toute la République (p. 579).
- BILLEHEU** (Jean-Baptiste-Etienne-François), dit *La Bretèche*. La citoyenne Marie Logassin, son épouse, demande sa mise en liberté (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 382); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- BIROTEAU**, député des Pyrénées-Orientales. — AN II (1793). — Le ministre de la justice fait passer à la Convention les pièces du procès de ce représentant (t. LXXXI, p. 409 et suiv.). — Compte rendu par divers journaux de la lecture de ces pièces (p. 411 et suiv.). — Décret accordant un secours à sa veuve (p. 594).
- BISSARDIÈRE**. Voir *Douépe* (dit Bissardière).
- BITCHE** (Commune de). Le commissaire des guerres Beauchêne rend compte des opérations à Bitche (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 17); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BLANCHARD**, ci-devant curé. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 57); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BLENNE**, ci-devant curé d'Asquin-sous-Vézelay. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- BLENEAU**, curé de Saulnes. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- BLOIS** (Commune de). Les sans-culottes annoncent que la horde des brigands paraît menacer leur commune; ils jurent de périr plutôt que de souffrir que ces monstres portent leurs pas sur le sol qu'ils habitent (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 437); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BAILLET**, de Danneveux. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- BOIRON**, aumônier de l'hôpital de Villefranche-sur-Saône. Renonce à la prêtrise (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 617); — mention au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOISARD**, receveur du droit d'enregistrement à Sablé. Les corps constitués de Sablé rendent compte d'un trait héroïque de ce citoyen (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 716 et suiv.).

- BOISSARD**, ex-procureur syndic du district de Pontarlier. Décret portant qu'il demeurera définitivement destitué de ses fonctions et qu'il sera traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 124). — Pièces justificatives du rapport présenté par Merlin (*de Douai*) et sur lequel la Convention a rendu le décret ci-dessus (*ibid.*, p. 142 et suiv.).
- BOISSISE-LA-BERTRAND** (Commune de), département de Seine-et-Marne. Poésie du ci-devant curé en collaboration avec celui de Nandy (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 40).
- BOISSOUADE**, député de la Société populaire de Mende. Renouvelle à la Convention l'adhésion de cette Société aux journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin, invite la Convention à rester à son poste, apporte l'argenterie de l'église de la commune, fait part qu'une inondation a dévasté le département de la Lozère et demande des secours (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 22); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des ponts et chaussées (*ibid.*).
- BOITEL**, fermier à Eve. Décret ordonnant qu'il sera sursis, provisoirement, à l'exécution du jugement rendu contre lui (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 401).
- BOLLO** (Etienne), curé de Mauziot. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 210).
- BOLLOGNE**, ci-devant aumônier à Bicêtre. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- BONAPARTE**, général. Le représentant du peuple Saliceti fait l'éloge de sa conduite au siège de Toulon (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 33).
- BONCAREST**. Voir *Boucarret*.
- BONJOUR** (Jean-Pierre) de Paris. Est chargé par le conseil général de la commune de Carouin de remettre à la Convention l'argenterie provenant des églises de cette commune (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 59). — Annonce qu'il a déposé à l'Administration des domaines l'argenterie que lui ont remis les communes de Carvin-Epinay et d'Oignies et qu'il a remis à la Monnaie la vaisselle d'argent trouvée dans les caves du château d'Oignies (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 272); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BONNEFOY**, commissaire des guerres à Senlis. Décret portant qu'il sera traduit devant le tribunal révolutionnaire (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 360). — Pièces justificatives de ce décret (*ibid.*, p. 369 et suiv.).
- BONNEFOY**, de Thiers. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- BONNET** (Antoine), président de la Société des sans-culottes de Belley régénéré. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 264).
- BONNET** (Pierre-François-Dominique), député de l'Aude. — AN II (1793). — La Convention autorise le président et les secrétaires de la Convention à délivrer un certificat de présence à son poste à ce représentant qui est malade à Perpignan (t. LXXXI, p. 405).
- BONNET**, sculpteur menuisier. Fait un don patriotique (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 564); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BONNEUIL** (Commune de). Fait un don patriotique (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 305); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BONNISSANT** (Anno-Geoffroi). Renonce à deux pensions dont il était bénéficiaire (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 52); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BONY** (Jean). Voir *Ducher* (Marie).
- BORDEAUX** (Commune de), département de la Gironde. Une députation applaudit à l'énergie des représentants du peuple envoyés dans le département, demande à les conserver et invite la Convention à rester à son poste (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 109); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*, p. 110).
- BOUCARRET**, curé de Bernis. Renonce à la prêtrise (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 268); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOUCHAIN** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, fait part de l'abjuration à la prêtrise des citoyens Delesart, Dhuissier et Boilleu, dont l'église est devenue un lycée de civisme et demande les bustes de Marat et de Lepeletier (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 7 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- BOUCHER**, ex-bernardin, curé de Saint-Martin-des-Champs. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- BOUCHOTTE**, ministre de la guerre. Voir *Ministre de la guerre*.
- BOUBOUR**, ex-bernardin à Provins. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- BOUGAULD**, d'Erechy-la-Montagne. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- BOUIN**, curé de Rouvres. Renonce à la prêtrise (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 623).
- BOULANGER**, ci-devant vicaire épiscopal du département de la Sarthe. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- BOULARD**, prêtre. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- BOULAY** (Commune de). La Société républicaine félicite la Convention d'avoir purgé son sein des monstres qui la déshonoraient et d'avoir délivré la France du honteux esclavage sous le joug duquel elle était avilie (23 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 470); — insertion au *Bulletin*, mention honorable (*ibid.*).
- BOULENCE**, officier municipal à Etampes. Informe la Convention qu'il vient d'être chargé par le citoyen Couturier de la conduite de 33 milliers de cuivre; il fait savoir que le fanatisme existe encore à Janville et demande que le citoyen Couturier se rende dans cette commune pour y porter l'esprit à la hauteur du règne de la raison (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 348); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission chargée de recevoir les dons (*ibid.*).
- BOULLANCY** (Commune de). Fait un don patriotique (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 305); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOULOGNE-SUR-MER** (District de). Les frères Delporte, cultivateurs, font un don patriotique de 100 héliers (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 211); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de commerce et d'agriculture (*ibid.*).

- BOUQUER**, député de la Dordogne. — AN II (1793). — Présente un nouveau plan général pour l'organisation de l'instruction publique (t. LXXXI, p. 135 et suiv.). — Est désigné pour assister à une audition de morceaux de musique donnée par l'Institut de musique dans le temple de la Raison (p. 187). — Soumet à la discussion son projet de décret sur l'organisation de l'instruction publique (p. 326, p. 366, p. 371 et suiv.); (p. 408); — le fait adopter (p. 705 et suiv.).
- BOURBONNEAUX**, prêtre à Provins. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- BOURBOITE**, député de l'Yonne. — AN II (1793). — Rend compte des opérations de l'armée de l'Ouest aux environs d'Angers et annonce que la cavalerie a fait un grand carnage de fuyards (t. LXXXI, p. 249). — Annonce que les brigands sont en pleine déroute (p. 373). — Annonce qu'une victoire complète a été remportée au Mans sur les Vendéens et donne des détails sur cette affaire (p. 504 et suiv.). — Envoie une proclamation et annonce que les rebelles, poursuivis par Westermann, sont en fuite sur Craon (p. 627 et suiv.).
- BOURBOUX** (François-Louis), député de l'Oise. — AN II (1793). — Parle sur le projet de décret portant que les militaires, jusques et y compris les capitaines, ne pourront entretenir des chevaux aux armées (t. LXXXI, p. 24 et suiv.). — Appuie une demande de renvoi aux comités des finances et des secours publics de plusieurs propositions relatives au fonctionnement des Monts-de-Piété (p. 27, p. 44). — Secrétaire de la Convention nationale (p. 61). — S'oppose à l'admission aux honneurs de la séance d'une députation de la commune d'Amboise (p. 93, p. 100). — Fait renvoyer au Comité de sûreté générale une demande de congé formulée par le représentant Giraud (p. 141). — Propose un projet de rédaction du décret portant séquestre des biens des pères et mères dont les enfants sont émigrés (*ibid.* et p. suiv.). — Parle sur un jugement du tribunal révolutionnaire acquittant cinq citoyens de Lille reconnus innocents (p. 248). — Fait décréter que les représentants du peuple dans le département du Bec-d'Ambès sont autorisés à suspendre ou à supprimer l'état-major de l'armée qui se trouve dans ce département (p. 285). — Demande l'envoi d'une lettre de remerciements au canton suisse de Neufchâtel qui a accordé sans difficulté l'extradition d'un fabricant de faux assignats (p. 301). — Fait décréter l'ajournement d'une proposition tendant à résoudre diverses questions relatives à la loi sur l'impôt forcé (p. 320). — Parle sur une pétition des ci-devant fermiers généraux (p. 321, p. 322, p. 333, p. 334), sur l'exclusion des femmes des armées (p. 359), sur un projet de décret déterminant les peines qu'encourront les militaires qui n'auraient pas rejoint leur poste au 1<sup>er</sup> nivôse prochain (p. 360). — Fait décréter l'adjonction du citoyen Goupilleau (*de Fontenay*) au comité de la guerre (*ibid.*). — Fait une motion relative à l'achat des grains apportés par les vaisseaux des nations étrangères (p. 361). — S'oppose à la prorogation des pouvoirs du comité de Salut public (p. 367). — Fait renvoyer au comité de sûreté générale une pétition du ci-devant général Charles Hesse (p. 368). — Fait décréter que le ministre de la guerre sera appelé, séance tenante, à la Convention pour rendre compte de l'exécution du décret ordonnant le remboursement des sommes qui retiennent mille Français en captivité à Mayence (p. 399). — Fait des observations sur les explications données par le ministre de la guerre sur la non-exécution du décret ci-dessus (p. 401 et suiv., p. 423). — Parle dans la discussion sur l'état de la manufacture d'armes de Paris (p. 444). — Membre de la Commission de surveillance de la manufacture d'armes de Paris (p. 455). — Fait des observations sur un mémoire du citoyen Bachelier (p. 463). — Appuie une motion de Granet relative au rappel des prêtres qui ont été envoyés en mission (p. 529). — Demande que les prêtres et les nobles soient exclus du comité de Salut public et déclare comme suspect le représentant Hérauld-Sébellès (*ibid.*). — Bénévoce un journal intitulé *la Sentinelle du Nord* (p. 531). — Fait un rapport sur la suppression des régisseurs et autres commis des douanes et sur l'organisation des bureaux du département des affaires étrangères (p. 546). — Parle sur la mise en arrestation des citoyens Vincent, Maillard et Ronsin (p. 574); — sur les faits reprochés aux agents du conseil exécutif à Saint-Germain et à Longjumeau (p. 576, p. 606 et suiv.).
- BOURBOUX** (Louis-Jean-Joseph-Léonard), député du Loiret. — AN II (1793). — Fait décréter que le ministre de l'intérieur rendra compte, dans trois jours, de l'emploi des fonds mis à sa disposition pour le soulagement des indigents (t. LXXXI, p. 26). — Fait décréter que le même ministre rendra compte, dans huit jours, de l'emploi des fonds mis à sa disposition pour les ponts et chaussées (*ibid.*). — Fait plusieurs propositions au sujet du fonctionnement des Monts-de-Piété (*ibid.* et p. suiv., p. 43). — Demande l'insertion au *Bulletin* d'une lettre de Fougner et d'un récit de Cambon relatant la mort de Clavière (p. 248). — Présente le projet du premier numéro du *Recueil des traits héroïques et civiques* (p. 532).
- BOUREL**, ex-curé. Voir *Bouzel*.
- BOURET**, député des Basses-Alpes. — AN II (1793). — Décret portant qu'il remplacera Méaulle dans sa mission dans le département de la Manche (t. LXXXI, p. 226).
- BOURG** (Commune de), département du Bec-d'Ambès. La municipalité envoie à la Convention une croix de Saint-Louis (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 6). — Le conseil général écrit qu'il a arrêté de concert avec la Société populaire que cette commune se nommerait désormais *Bourg-Régénéré* (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 111); — renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- BOURG** (district de), département du Bec-d'Ambès. Les administrateurs, le conseil général de la commune, le comité de surveillance, les citoyens demandent la prorogation de la mission des commissaires Ysabeau et Tallien qui ont affirmé la liberté et le républicanisme dans le département; ils ajoutent que tout leur espoir est dans la Montagne (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, n. 5); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOURG-RÉGÉNÉRÉ** (Commune de). Le conseil général de la commune de Bourg écrit qu'il a arrêté de concert avec la Société populaire que cette commune se nommerait désormais Bourg-Régénéré (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 111); — renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- BOURGANEUF** (Commune de). Le conseil général demande que les prêtres ne soient plus salariés et qu'il leur soit interdit d'exercer aucune fonction ecclésiastique (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 36 et suiv.).
- BOURGEAIS** Joseph. On annonce la vente de ses biens (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 116).
- BOURGET**, d'Anenis. Fait un don patriotique (29 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 693); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOURGOX**, juge de paix du canton d'Andelot. Demande à la Convention quelle réponse doit être faite à certaines questions qui se posent sur la loi du 1<sup>er</sup> brumaire relative aux dîmes et droits féodaux supprimés (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 550 et suiv.).
- BOURLET**, entrepreneur du canal de la ci-devant province du Nivernais. La Convention décrète qu'elle ajourne sa pétition jusqu'à ce que le ministre de l'intérieur ait donné sa décision, conformément aux lois sur la hiérarchie administrative (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 455).
- BOURNISSAC**, de Marseille. Les représentants du peuple à la Commune-Affranchie annoncent son arrestation (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 518); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

- BORON**, procureur général syndic du département de la Vendée. Fait part d'un traité de désintéressement des citoyens qui ont arrêté le contre-révolutionnaire Boupe, annonce que plusieurs cantons ont accepté la Constitution et donne une liste des prêtres qui ont abjuré leur métier (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 353; — insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- BOURSAULT**, député de Paris. — AN II (1793). — Écrit qu'il va reprendre son poste à la Convention et proteste contre la dénonciation dont il a été l'objet (t. LXXXI, p. 108). — Rend compte de sa mission et demande qu'il soit fait un prompt rapport sur les dénonciations faites contre lui (p. 272). — Adoption de cette proposition (*ibid.*). — Parle sur les faits reprochés aux agents du conseil exécutif à Saint-Germain et à Longjumeau (p. 607).
- BOUSSON**, député de Lot-et-Garonne. — AN II 1793. — Fait décréter que le comité de Salut public fera un rapport et présentera un projet de décret sur les officiers destitués comme ci-devant nobles ou privilégiés (t. LXXXI, p. 330).
- BOUTHORS** (Jean-Baptiste). Décret portant que sa pension, inscrite par erreur au nom de Jean-François Bouthors, sera maintenue au nom de Jean-Baptiste Bouthors (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 703).
- BOUTIGNY** (Commune de). La Société populaire envoie des dons patriotiques (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 697; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- BOUZEL**, ex-curé d'Herzècle. Renonce à son traitement (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 426).
- BOXER**, citoyenne des Cabannes. Le citoyen Jean-Augustin Mathieu, ci-devant prêtre, annonce son mariage avec elle (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 341; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- BOYELDIEU**. Chant populaire pour la fête de la Raison, par S.-B.-J. Noël, mis en musique par Boyeldieu fils (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 139).
- BOYMARAT**. Les citoyens de la commune de Saint-Léon demandent à la Convention de le laisser continuer à leur donner ses excellents principes de la Révolution (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 86).
- BOYOT**, ci-devant agent de la République en Espagne. Réclame contre la confiscation de ses biens et demande une indemnité (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 391; — renvoi au Comité de Salut public (*ibid.*)).
- BRASSEMPAY** (Commune de). Voir *Brassempouy*.
- BRASSEMPOUY** (Commune de), département des Landes. Le Conseil général invite la Convention à rester à son poste, la félicite de son énergie et demande l'expulsion des citoyens Saurine, Cadroy et Lefranc, députés de ce département (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 346; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- BRANNOT**, sapeur de la compagnie des canoniers du Contrat social. Goyre-Laplanche annonce sa condamnation à mort (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 353).
- BRASSON**, prêtre à Montpellier. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- BRIBRE**. Décret confirmant la nullité de son adjudication d'une partie du domaine des Bénédictins de la Charité-sur-Loire (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 337).
- BRIZZ**, député du Nord. — AN II 1793. — Fait un rapport sur la pétition de la citoyenne Denain (t. LXXXI, p. 703; — un rapport sur les secours à accorder à la veuve et aux enfants du citoyen Rifel, de Mayence (*ibid.*); — un rapport sur les indemnités et secours à accorder aux citoyens de Bergues et des autres communes de ce district (p. 704).
- BRIILLAC** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, déclare renoncer à tout culte, annonce la déprérisation du citoyen Jaroussier et dépose sur l'autel de la patrie des dons patriotiques (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 565; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- BRINGER**, curé de la Vèrme. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- BROCHIER**, curé de Saint-Forget. Renonce à la prêtrise (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 297).
- BROGIE** (Victor), et son épouse. Fout un don patriotique (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 203; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- BRONNER** (Citoyen). Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 294).
- BROTHER**, prêtre. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 73).
- BRUN**, apothicaire major à Moutillier. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292).
- BRUN** (André), membre du directoire du district de Montauban. Réclame contre sa suspension et sa réclusion (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 474; — renvoi au Comité de sûreté générale (*ibid.*)).
- BRUNET**. Le citoyen Baret, de Manosque, annonce son arrestation (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 103; — insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- BRUYAC**, procureur syndic du district de Bergerac. Envoie des dons patriotiques (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292).
- BUINE-DUHAMEL**. Voir *Duhamel*.
- BUREAU DE COMPTABILITÉ**. Les commissaires nationaux du bureau de comptabilité annoncent qu'ils remettent au comité de l'examen des comptes leurs rapports sur des recettes particulières des finances de plusieurs ci-devant élections (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 169; — renvoi à la Commission de l'examen des comptes (*ibid.*)).
- BURGES-LES-BAINS** (Commune de), département de l'Allier. Le Comité de surveillance envoie l'argenterie des églises et 1912 livres en numéraire que des citoyens ont échangées contre des assignats (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 583; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- BUSSAN** (Joseph). Fait passer à la Convention copie de l'adresse de la Société populaire de Nice au peuple de Gènes (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 616; — insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- BUTAVAU** (Pierre-Joseph), notaire à Nantua. Fait don à la République de la finance de son office de notaire (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 199; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*)).
- BUYNE-DUHAMEL**, ancien militaire. Voir *Duhamel*.
- BUZONI**. Moÿse Bayle demande que les scellés apposés sur la maison du banquier Buzoni soient levés (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI,

- p. 259); — la Convention décrète que les scellés seront levés pour en retirer les lettres particulières qui s'y trouvent (*ibid.*).
- BUZOR, député de l'Eure. — AN II (1793). — Le représentant Goyre-Laplanche envoie une somme importante soustraite à lui et aux autres fugitifs par Berthier, receveur du district de Caen (t. LXXXI, p. 64 et suiv.).
- C**
- CADROY, député des Landes. — AN II (1793). — Le conseil général de la commune de Brassempouy demande son expulsion (t. LXXXI, p. 346).
- CAEN (Commune de), département du Calvados. Le représentant Goyre-Laplanche annonce à la Convention que bientôt cette commune et le reste du Calvados seront à la hauteur des vrais principes de la révolution (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 65); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le même représentant annonce que la Société populaire a subi le scrutin épuratoire (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 353). — Le commandant temporaire de Caen, Florenval, fait part à la Convention qu'à l'arrivée du représentant du peuple Goyre-Laplanche tous les hochets du fanatisme ont disparu; il en envoie une grande partie et espère que le reste suivra bientôt (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 517); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Goyre-Laplanche, représentant du peuple, annonce qu'il a renouvelé les autorités constituées à Caen ainsi que la municipalité à laquelle il a été obligé d'accorder 1200 livres à titre d'indemnité; il fait part des progrès de la Révolution (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 603).
- CAHORS (Commune de). La Société montagnarde applaudit à l'énergie de la Convention et lui demande de se débarrasser de tous les traîtres qui sont dans son sein (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 109); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CAIRE (Jean-Isidore), huissier à Châtillon Michaille. Fait don à la République de la finance de son office d'huissier (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 199); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- CALENDRIER. Couplets composés par le citoyen Ducroisy sur le calendrier républicain (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 193).
- CALENDRIER. Voir *Décadaire républicain*.
- CALMET, le jeune, prêtre à Bray-sur-Seine. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- CALVADOS (Département du). Le représentant Goyre-Laplanche annonce que bientôt ce département sera à la hauteur des vrais principes de la Révolution (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 65); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société populaire de Coutances annonce que les habitants ont montré le plus grand zèle à voler au secours des habitants du département de la Manche lorsque les rebelles ont menacé ce département (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 264). — Le procureur syndic fait part qu'il vient de procéder à la vente des biens de l'émigré Williamson, qui s'est élevée à la somme de 580.000 livres (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 350); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le représentant Goyre-Laplanche écrit que le grand œuvre de la régénération de ce département s'avance (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 353); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les administrateurs félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 417).
- CAMBACÉRÈS, député de l'Hérault. — AN II (1793). — Propose l'ordre du jour sur le renouvellement des pouvoirs du comité de Salut public (t. LXXXI, p. 367).
- CAMBERLIN. Annonce, au nom du comité de surveillance de Villers-Cotterets que l'on a découvert une grande quantité d'argenterie provenant de la dame Mazancour, émigrée, et les titres de sa ci-devant terre; il ajoute que ses concitoyens font des dons patriotiques en tout genre (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 387); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CAMBON, député de l'Hérault. — AN II (1793). — Décret portant que ce représentant qui était membre de la Commission des finances, supprimée par le même décret, restera adjoint au comité des finances (t. LXXXI, p. 23). — Parle sur une proposition de Danton demandant le séquestre des biens des pères et mères dont les enfants sont émigrés (p. 93). — Présente un projet de décret relatif à l'inscription de la dette publique sur le Grand Livre et aux titres à fournir pour cette inscription (p. 128 et suiv.). — Fait un récit de ce qui s'est passé à l'audience du tribunal révolutionnaire au moment du suicide de Clavière et fait part d'un jugement rendu par ce même tribunal (p. 247 et suiv.). — Fait une motion relative à la liberté à accorder aux comptables dont les comptes sont apurés et à diverses pétitions présentées par les ci-devant fermiers-généralx (p. 321), (p. 322). — Fait un rapport sur l'annulation des pensions accordées à des citoyens âgés de moins de 24 ans lors de la suppression des bénéfices ecclésiastiques dont ils jouissaient (p. 322). — un rapport sur l'inscription de la dette publique au Grand Livre (p. 323). — Parle dans la discussion sur l'état de la manufacture d'armes de Paris (p. 444). — Fait un rapport sur le retrait de la circulation des assignats, à face royale au-dessus de 100 livres, démonétisés par la loi du 31 juillet dernier (p. 444). — un rapport sur les bons à délivrer aux possesseurs de grains qui auront acquitté leurs contributions en nature (p. 448 et suiv.). — un rapport sur la perception de l'emprunt forcé à Paris (p. 523). — Parle sur diverses questions faites par les sections de Paris relativement à l'emprunt forcé (p. 541). — Fait un rapport sur la liquidation des loteries supprimées par le décret du 25 brumaire dernier (p. 558 et suiv.). — Parle sur les faits reprochés aux agents du conseil exécutif à Saint-Germain et à Longjumeau (p. 576). — Fait décréter l'impression et l'ajournement d'un projet de décret sur les secours à accorder aux familles indigentes dont les parents ont été mis en état d'arrestation (p. 595). — Parle sur la mise en arrestation de Vincent, Maillard et Ronsin (p. 603). — Fait décréter l'impression et l'ajournement du projet de décret portant suppression de la Commission du Muséum (p. 644).
- CAMBOULAS, député de l'Aveyron. — AN II (1793). — Parle dans la discussion sur le rappel du représentant Thirion (t. LXXXI, p. 552).
- CAMBRAI (Commune de). Le maire informe la Convention que la philosophie fait de grands progrès, que les prêtres reconnaissent leurs erreurs et que les quatre sections de la commune ont juré de ne reconnaître d'autre culte que celui de la liberté et de la raison (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 208).
- CAMBREMER (Commune de), département du Calvados. Annonce à la Convention qu'elle se défait de ses curés et l'invite à rester à son poste (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 60); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CAMMAILLE-SAINT-AUBIN, capitaine de la 1<sup>re</sup> réquisition. Fait hommage à la Convention d'un drame en 3 actes et en vers, intitulé *L'Ami du Peuple* (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 341); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

- CANAL DU NIVERNAIS. Décret ajournant la pétition des entrepreneurs de ce canal jusqu'à ce que le ministre de l'Intérieur ait donné sa décision, conformément aux lois sur la hiérarchie administrative (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 435).
- CANDELLÉ-BAYLE, procureur syndic du district de Tarbes. Annonce qu'un domaine estimé 40.285 livres a été vendu 119.000 livres et demande à la Convention de régler le mode d'expertise des droits légitimes des prêtres déportés (6 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 50; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- CANTAL (département du). Décret qui envoie en mission dans ce département le représentant Chaudron Rousseau (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 360 et suiv.).
- CAPET (veuve). Voir *Marie-Antoinette*.
- CARBILLET, peintre à Dijon. Fait un don patriotique (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 694); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CARCASSONNE (Commune de). La Société populaire fait hommage à la Convention d'un exemplaire d'un projet d'instruction dans lequel elle s'est attachée à faire connaître les avantages de la Révolution et la sagesse des mesures adoptées par les représentants du peuple (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 343); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CARCASSONNE (District de). L'administration félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).
- CARBON, citoyen de Noyon. Est chargé par la Société populaire et les autorités constituées de Noyon de déposer dans le sein de la Convention le reste des hochets de la superstition; il applaudit aux décrets de la Convention et l'invite à rester à son poste (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 564 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 565).
- CARLIER, ci-devant curé de Vesly. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- CARMAGNOLE (La), frégate française. Le représentant du peuple Jean-Bon-Saint-André transmet une lettre du capitaine de cette frégate qui rend compte de la prise de cinq bâtiments ennemis (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 590).
- CARMES (Prison des). Nombre de détenus dans cette prison (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 399); (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586); (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687); (p. 688).
- CARNOT, député du Pas-de-Calais. — AN II (1793). — Présente un projet de décret qui défend le commerce des armes et assujettit tous ceux qui en sont possesseurs à en faire la déclaration (t. LXXXI, p. 442). — Fournit des explications sur les retards éprouvés dans la fabrication des armes à la manufacture de Paris (p. 443; (p. 444). — Fait un rapport sur la liste des membres qui composeront la Commission de surveillance de la manufacture d'armes de Paris (p. 453).
- CAROUIN (Commune de). Le Conseil général prévient la Convention que la Commune a fait ses adieux à ses prêtres et qu'elle envoie l'argenterie de ses églises par le citoyen Jean-Pierre Bonjour, natif de Paris (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 59); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CARPENTRAS (Commune de), département de Vaucluse. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- CARREY, ex-abbé. Le représentant du peuple Louchet annonce qu'il vient de faire verser dans la caisse de la trésorerie une somme de 51.426 livres en numéraire, trouvée dans une armoire au château de Saint-Gervais appartenant ci-devant à l'ex-abbé Carrey (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 339).
- CARRIER, député du Cantal. — AN II (1793). — Fait part des succès remportés sur la rive gauche de la Loire contre les brigands de la Vendée (t. LXXXI, p. 318). — Annonce que les troupes de la République ont mis en fuite la bande de brigands commandée par Charette (p. 480 et suiv.); (p. 503). — Rend compte des opérations aux environs de Nantes et des dispositions qu'il a prises, annonce que 58 prêtres ont péri dans la Loire et demande qu'on lui envoie 10.000 paires de souliers (p. 549 et suiv.). — Annonce une nouvelle victoire remportée, par les troupes de la République, sur la rive gauche de la Loire (p. 688).
- CARRUYER. Voir *Le Carruyer*.
- CARTON, de Cusset. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- CARVIN-EPINAY (Commune de), département du Pas-de-Calais. Fait remettre à la Convention 236 marcs d'argenterie (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 272); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CASSAING, ci-devant curé de Saint-Georges-de-Pointindoux. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- CASSIGNY. Dépose sur l'autel de la patrie son brevet de pension de 1800 livres et renonce à une indemnité qui lui est due (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 83); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CASTELNAU-BARBARENS (Commune de), département du Gers. La Société populaire réitère son adhésion aux journées des 31 mai, 1<sup>er</sup>, 2 juin et 3 octobre, invite la Convention à rester à son poste et demande à changer son nom en celui de Montagne-sur-l'Arrax (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 396); — insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (*ibid.*).
- CASTELNAUDARY (district de), département de l'Aude. Les administrateurs félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).
- CASTRES (Commune de), département du Tarn. Le conseil général envoie à la Convention les dépouilles du royalisme et de l'aristocratie et annonce qu'il mettra à sa disposition celles de la superstition et du fanatisme (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 313); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission chargée de recevoir les dons (*ibid.*). — Le conseil général annonce le triomphe de la raison sur le fanatisme et l'abdication des curés (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 692); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CAVOIRE-BONCOURT. Les contrôleurs de la saline nationale de Dieuze instruisent la Convention que ce citoyen qui a fait don d'une somme de 100.000 livres, somme qu'il prétendait faussement lui être due par la nation, n'a quitté sa famille que pour se soustraire à un mandat d'arrêt (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 65); — insertion au *Bulletin*, renvoi aux comités de sûreté générale et de Salut public (*ibid.*).
- CAUDROT (Commune de). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).

- CAUSSADE (Commune de), département du Lot. La Société populaire écrit qu'elle va consacrer un temple à la raison et que l'argenterie des églises est portée au district 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 434 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CAVAIGNAC, député du Lot. — AN II 1793. — La Société populaire de Peyreborade demande qu'un arrêté de ce représentant, supprimant le numéraire, ait force de loi (t. LXXXI, p. 107).
- CAVALEAU, vicairé épiscopal. Renonce à la prêtrise (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 356).
- CAZALX, ci-devant vicairé de Saint Orens. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- CHABAT Jacques, curé du Port-de l'Ain, ci-devant Saint-Laurent. Renonce à la prêtrise 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 209.
- CHABOT François, député de Loir-et-Cher. — AN II 1793. — Laurent Lecointre demande qu'il soit fait un rapport sur la conspiration de Delamare (*d'Angers*) et de Julien (*de Toulouse*) qu'il a dénoncée (t. LXXXI, p. 719).
- CHAIGNEAU (Jacques). Le procureur général syndic du département de la Vendée fait part d'un trait de désintéressement patriotique de ce citoyen (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 355) ; — mention honorable (*ibid.*).
- CHAIGNEAU (Jean). Le procureur général syndic du département de la Vendée fait part d'un trait de désintéressement patriotique de ce citoyen (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 355) ; — mention honorable (*ibid.*).
- CHAIGNEAU (Louis). Le procureur général syndic du département de la Vendée fait part d'un trait de désintéressement patriotique de ce citoyen (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 355) ; — mention honorable (*ibid.*).
- CHADENEMOND. Fait don à la patrie des arrérages qui lui sont dus (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 611) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- CHALES, député d'Eure-et-Loir. — AN II 1793. — Annonce que les citoyens Derenry et Frioud, négociants à Lille, ont fait don de 15,000 paires de souliers et que les Autrichiens commettent journellement des atrocités (t. LXXXI, p. 67 et suiv.).
- CHALIER. Hymne composé en son honneur par le citoyen Rousseau, secrétaire-commis du comité d'instruction publique, et dont hommage a été fait à la Convention le 8 frimaire dernier (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 61 et suiv.). — La Société populaire d'Anse envoie le procès-verbal de la fête qui a été célébrée en son honneur (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 676). — Le conseil général de Paris invite la Convention à assister à la fête de l'inauguration de son buste (*ibid.*, p. 689) ; — la Convention nomme une députation pour assister à cette fête (*ibid.*). — Plusieurs citoyens de Lyon demandent que cette fête soit ajournée à la prochaine séance afin qu'ils puissent y assister (*ibid.*, p. 719) ; — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.*).
- CHALONS (Commune de), département de la Marne. Le comité de surveillance écrit qu'il vient de terminer l'incorporation des citoyens de la 1<sup>re</sup> réquisition dans les anciens cadres et qu'ils n'ont trouvé, dans leur section, aucun individu qui se soit soustrait à la loi de la 1<sup>re</sup> réquisition (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 434) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHALONS (District de), département de la Marne. Les administrateurs donnent à la Convention des détails sur la vente des biens des émigrés et annoncent qu'ils reçoivent journellement les dépouilles des églises de leur arrondissement, que les prêtres quittent leur métier et que les citoyens satisfont aux réquisitions (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 431) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHAMON (Commune de), département de la Loire. Envoie l'extrait d'un procès-verbal attestant que la citoyenne Marguerite Fournerau, femme Lerisset (ou Herisset), remplaçant son frère, s'est comportée en héroïne pendant le siège de Lyon (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 395 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*, p. 396.
- CHAMON, émigré. On annonce à la Convention que son bien estimé 3,650 livres a été vendu 13,500 livres (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 204).
- CHAMPENOIS, ci-devant vicairé épiscopal du département de l'Aube. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- CHAMPIGNY, ci-devant curé de Neuville-sur-Marne. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 415).
- CHAMPIGNY SUR-VENDE (Commune de). Le maire adresse à la Convention le vœu de la commune sur les journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin et annonce le brûlement des titres féodaux (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 73) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHANEY, commissaire des guerres près l'armée de Mayence. Appelle l'attention de la Convention sur mille Français restés à Mayence en otage des frais d'hôpitaux et d'évacuation ; il demande l'envoi des fonds nécessaires pour payer ces frais (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 399) ; — la Convention décrète que le ministre de la guerre rendra compte sur-le-champ de l'exécution du décret ordonnant le remboursement de ces frais (*ibid.*).
- CHASTELLY (Commune de). Décret renvoyant devant le tribunal révolutionnaire plusieurs agents du dépôt de chevaux de cette commune et prescrivant une enquête sur les agissements de ces citoyens (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 360). — Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 418).
- CHANTONNAY (Canton de). Le procureur général syndic du département de la Vendée annonce qu'il a accepté la Constitution (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 356).
- CHAPELLE (Commune de la), département de l'Aisne. Offre des dons patriotiques (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 307) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHAPELLE SUR-GRÉCY (Commune de), département de Seine-et-Marne. La Société populaire des Sans-Culottes invite la Convention à rester à son poste, annonce l'envoi de détroques de toute nature et de dons patriotiques (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 348) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHARANG, président du district de Bellac. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- CHARENTÉ (Département de la). Le conseil général félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417). — La Convention décrète que le ministre de la guerre fera parvenir au 1<sup>er</sup> bataillon de la Charente les chemises, bas et souliers que la commune et la Société populaire de Brillac lui offrent (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 566).

- CHARETTE**, chef vendéen. Les représentants Prieur de la Marne, Bourbotte et Francastel annoncent que son armée est en pleine déroute 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 373.
- CHARITÉ-SUR-LOIRE** (Commune de la). Département de la Nièvre. Décret confirmant un arrêté du représentant du peuple Legendre sur l'adjudication du domaine des bénédictins de cette commune et portant qu'il sera fait une nouvelle vente de ces biens excepté pour la partie adjugée à la Compagnie Marette 26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 537 et suiv.
- CHARLEMONT** (Commune de). Don patriotique de cette commune 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 415.
- CHARLIER**, député de la Marne. — AN II (1793). — Demande le renvoi aux comités des finances et des secours publics de plusieurs propositions de Léonard Bourdon relatives au fonctionnement des Monts-de-Piété (t. LXXXI, p. 27, (p. 43), p. 44). — Appuie une motion de Maribon-Montaut relative au rapport du décret du 18 frimaire sur les taxes révolutionnaires (p. 228). — Fait décréter que l'administrateur des domaines nationaux et l'agent du Trésor public rendront compte des mesures qu'ils ont prises le premier pour réaliser les biens confisqués des condamnés, le second pour le recouvrement des créances appartenant à la République (p. 320). — Parle sur la mise en liberté du citoyen Passi (p. 322), (p. 334). — Demande que les enfants soient tenus de fréquenter les premières écoles (p. 371). — Appuie une proposition de Payau tendant à la nomination d'une Commission de six membres pour surveiller la fabrication des armes à Paris (p. 444). — Parle sur les faits reprochés aux agents du conseil exécutif à Saint-Germain et à Longjumeau (p. 575 et suiv.), (p. 606 et suiv.), — sur un exposé du conseil exécutif relatif aux ordres qu'il a donnés à ses agents (p. 638), (p. 672). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration du buste de Châlier célébrée à Paris (p. 689).
- CHAROLLES** (Commune de). La Société populaire exprime sa satisfaction des mesures prises par les représentants du peuple à Commenge-Atranchie 18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 142; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- CHARRIER**. La Société montagnarde et républicaine de Laogogue annonce que tous les citoyens du district se sont levés en masse pour marcher contre lui (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 11).
- CHARTIER** (Alexandre). Convaincu d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires, il est condamné à mort par la Commission militaire révolutionnaire de Tours 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 201; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHARTRES** (Commune de). Envoie des dons patriotiques 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 291).
- CHASSELOUP**, hussard de la mort. Fait un don patriotique 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 623.
- CHATAIGNERAIE** (Canton de la). Le procureur général syndic du département de la Vendée annonce qu'il a accepté la Constitution 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 359.
- CHATEAU-LANDON** (Commune de). Envoie des dons patriotiques 28 décembre 1793, t. LXXXI, p. 610; — mention honorable insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHATEAU-RENAUD** (Commune de). Voir *Chateaurault* (Commune de).
- CHATEAUBEAUF** (Commune de). Département d'Indre-et-Loire. La Société des vrais républicains sans-culottes annonce à la Convention le don patriotique du citoyen Jahan secrétaire greffier de la commune 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 293; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHATENET**, ci-devant curé de Balabre. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417.
- CHATELON-SUR-CHALARONNE** (Commune de). Les officiers municipaux font passer un don patriotique 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292).
- CHATELON-SUR-SEINE** (Commune de). Département de la Côte-d'Or. La Société des amis de la Constitution fait part à la Convention de l'envoi de dons patriotiques 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 387; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHATELON-SUR-SEINE** (District de). Les administrateurs annoncent que leurs administrés sont à la hauteur de la Révolution, que le numéraire à effigie royale est déposé à la Société populaire, que les parchemins sont livrés aux flammes et envoient les lettres de prêtrise de Jean Altyrac 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 82; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHATRE** (Commune de la). La Société populaire annonce que l'esprit révolutionnaire règne partout, fait part d'une fête civique, annonce qu'elle a armé et équipé un cavalier et invite la Convention à rester à son poste 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 537; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHAUDRON-ROUSSAU**, député de la Haute-Marne. — AN II 1793. — Secrétaire de la Convention nationale t. LXXXI, p. 61). — Est envoyé en mission dans les départements du Cantal, de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère (p. 360 et suiv.). — Décret le chargeant de prendre des renseignements et de statuer sur la réclamation du citoyen Colombié (p. 388).
- CHAUMONT** (District de). Les administrateurs du directoire annoncent à la Convention qu'ils ont environ 800 marcs d'argenterie et plusieurs milliers de cuivre et demandent que le ministre de la guerre leur indique un lieu de dépôt pour le cuivre 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 348; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).
- CHAUMONTEL** (Famille). Demande qu'un arrêté du département de la Seine-Inférieure qui a prononcé contre elle la peine de la déportation pour émigration ne lui soit pas appliqué 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 619.
- CHAUNY** (District de). Département de l'Aisne. Le commissaire du département de l'Aisne, Robert, fait part à la Convention qu'étant chargé de requérir 312 couvertures de laine il y a eu un excédent de 44 couvertures produit par les dons patriotiques des citoyens 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 34; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHAURON**, curé de Villefranche-sur-Saône. Renonce à la prêtrise 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 617; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHAVANES** de. Envoie un vase qui servait dans sa ci-devant chapelle 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 64; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHAVIN**, marchand cloutier. Fait un don patriotique 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 263.
- CHENIER** (Marie-Joseph de), député de Seine-et-Oise. — AN II 1793. — Secrétaire de la Convention nationale (t. LXXXI, p. 61). — Fait décréter l'impression du rapport de Barère sur l'armée du Rhin, sur Nantes et

- sur Gènes et son envoi à toutes les armées de la République (p. 490). — Parle sur une pétition des fondateurs de caractères d'imprimerie (p. 636).
- CHENU**, desservant de Sognoles. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- CHENU**, vicaire à Donnemarie. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- CHER** (département du). La Convention nationale décrète que Noël Pointe, représentant du peuple, se rendra dans le département du Cher et y exercera les pouvoirs dont il est revêtu (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 124). — La Convention décrète que les représentants du peuple Lesfot et Legendre se rendront dans ce département pour y prendre toutes mesures de Salut public et y faire exécuter le décret révolutionnaire du 14 de ce mois (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 577).
- CHERBOURG** (Commune de). La Société républicaine déclare renoncer à toute espèce de culte autre que celui de la liberté et de l'égalité (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 309); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le représentant du peuple Jean-Bon Saint-André annonce qu'il s'était élevé dans cette commune un mouvement dangereux mais qu'il a été dissipé par les mesures qu'il a prises (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 320); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHERBOURG** (district de). Les administrateurs font passer au directeur de la Monnaie de Rouen l'argenterie provenant des églises (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 114); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHÉREAU**, ancien maréchal à Chantilly. Décret portant que ce citoyen, mis en arrestation par le comité de l'examen des marchés, sera relaxé (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 360).
- CHÉSY-SUR-MARNE** (commune de), département de l'Aisne. Offre des dons patriotiques (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 307); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHEVALIER**, fils du représentant Chevalier (Jacques). Sa pétition demandant à ce qu'il soit permis à son père de retourner dans sa famille sans attendre l'arrivée de son suppléant (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 15 et suiv.).
- CHEVALIER** (Jacques), député de la Sarthe. — AN II (1793). — Pétition de son fils demandant qu'il puisse se rendre immédiatement dans sa famille sans attendre l'arrivée de son suppléant (t. LXXXI, p. 15 et suiv.).
- CHEVAUX**. 1° Le représentant du peuple dans la 19<sup>e</sup> division militaire écrit d'Auxerre qu'il a déjà rassemblé 2.500 chevaux et que ce nombre grossit tous les jours (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 67). — Le représentant Aimé Goupilleau annonce qu'il a levé onze cents chevaux dans la 9<sup>e</sup> division militaire (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 435 et suiv.).
- 2° Décret qui charge les comités de la guerre et de l'examen des marchés d'examiner les différents marchés de chevaux passés par le comité des remotes (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 358).
- CHEVAUX**. Voir *Armées de terre en général*, § 1<sup>er</sup>.
- CHEVRAY**, commandant de la force armée à la Ferté-Gaucher. Donne des détails sur les mesures prises par lui pour mater les rebelles (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 648).
- CHÉVILLON**, agent du conseil exécutif à Chambéry. Fait passer un bon du directeur de la poste de 7.285 l. 10 s. restant du total qui avait été remis au citoyen Morcan, directeur des vivres et subsistances militaires, d'après l'ordre des représentants du peuple Simond et Dumas (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 63). — Fait passer un bon de 311 l. 4 s. remis par le directeur de l'hôpital militaire de Chambéry et 250 l., 15 s., 3 d. remis par le garde-magasin des vivres de service à Chambéry (*ibid.*). — Envoie 1911 livres en numéraire qu'il a trouvées chez les gardes-magasins de Montmeilian, Saint-Pierre-d'Albigny et Saint-Jean-de-Maurienne (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 391 et suiv.); — insertion au *Bulletin (ibid.)* (p. 392).
- CHÉVILLON** (Mathieu). La Convention décrète que la somme de 1.200 livres déposée par Joseph-Augustin Lecomte, émigré, lui sera remise à titre de récompense nationale (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 634).
- CHILLY** (commune de). Le président de la commune annonce à la Convention l'envoi à Rocroy de l'argenterie et du cuivre de son église (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 479); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHIRAC**, de Clermont-Ferrand. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- CHOISY-SUR-SEINE** (commune de). Les sociétés populaire de Choisy-sur-Seine, Vitry et Thiais réunies prient la Convention d'envoyer une députation à la fête qu'elles vont célébrer le décadé 20 frimaire en l'honneur des martyrs de la liberté (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 203); — la Convention applaudit à leur conduite et satisfait leur vœu (*ibid.*).
- CHOLLET**, curé de Poignis. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- CIVRIX**, citoyenne. Se plaint que les secours qui lui avaient été accordés ne lui soient plus payés (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 386); — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- CLAIRIAN**, l'aîné. Fait un don patriotique (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 62); (p. 63).
- CLAUZEL**, député de l'Ariège. — AN II (1793). — Communique une lettre du procureur général syndic du département de la Meuse annonçant que la vente des domaines nationaux se fait dans de bonnes conditions (t. LXXXI, p. 285 et suiv.). — Fait décréter la mention honorable et l'insertion au *Bulletin* de deux adresses de la Société montagnarde de Foix (p. 317). — Fait renvoyer au comité de Salut public une pétition de la Société populaire de Lavelanet qui se plaint de la destitution du général Dagobert (p. 360). — Fait un rapport sur les déclarations à fournir par les préposés comptables de la compagnie Masson et d'Espagnac (p. 456). — un rapport sur le versement à la trésorerie nationale, pour compte de la même compagnie, d'une somme de 15,584 livres trouvée chez d'Espagnac (p. 456). — Demande le rappel de tous les ci-devant nobles envoyés en mission (p. 529). — Dénonce le citoyen Monté qui s'est fait envoyer à l'armée des Pyrénées, puis à l'armée de l'Ouest (p. 531). — Fait décréter que le comité des finances présentera un projet de décret sur le mode d'exécution du décret relatif aux créances sur l'Etat des fournisseurs et entrepreneurs de la République (p. 537). — Dénonce les citoyens Baby et Massiac qu'il accuse de commettre des actes arbitraires à Toulouse (p. 578). — Parle sur une proposition de Vadier tendant au rapport du décret d'arrestation du citoyen Allard, commissaire délégué dans le département de l'Ariège (p. 624).
- CLAVEL** (Compagnie). La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition réclamant un nouveau délai d'un mois pour fournir ses bons, confirme son décret du

21 brumaire dernier et décrète qu'il ne sera plus délivré de fonds à cette Compagnie jusqu'à l'apurement de ses comptes (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 354 et suiv.).

CLAVIÈRE, ci-devant ministre des contributions publiques. Fouquier, accusateur public près le tribunal révolutionnaire, annonce son suicide (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 247 et suiv.).

CLÉMENT, ci-devant procureur syndic du district de Reims, faisant fonction d'agent national. Fait parvenir à la Convention l'état général de l'argenterie provenant des églises du département de la Marne (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 619 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

CLERMONT (District de). Le procureur syndic du département de la Meuse fait part à la Convention de la vente des domaines nationaux qui, estimés 31,247 l. 10 s. ont été vendus 233,150 livres (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 286 ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

CLUNY (Commune de), département de Saône-et-Loire. La commune annonce qu'elle a déposé au directoire du district l'argenterie de ses églises (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 487 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

CODE CIVIL. Décret portant impression du corps entier du code civil pour servir de projet comparatif avec le travail que doit soumettre à la Convention le comité de révision (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 636).

COGNARD. Voir *Coquard*.

COITRION, principal du collège de l'Unité. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

COLAS, curé de Villegruix. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

COLLACHE. Décret confirmant une délibération du district de Peronne et un arrêté portant la mise en arrestation de ce citoyen dont la commission, pour l'achat et la réquisition des grains, est annulée (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 635).

COLLIAT, commissaire national du bureau de comptabilité. Annonce qu'il remet au comité de l'examen des comptes son rapport sur des recettes particulières des finances de plusieurs ci-devant élections (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 469 ; — renvoi à la commission de l'examen des comptes (*ibid.*)).

COLLONBEL, député de la Meurthe. — AN II (1793). — Fait un rapport sur les secours à accorder aux citoyennes Mélisart et Jacques (t. LXXXI, p. 26).

COLLOT d'HERBOIS, député de Paris. — AN II (1793). — Transmet à la Convention un arrêté relatif à la circulation des grains et une proclamation au peuple de Commune-Affranchie (t. LXXXI, p. 327). — Fait part des mesures sévères qu'il a prises à Lyon où la terreur est à l'ordre du jour (p. 518 et suiv.).

COLOMBÉ, commissaire près le tribunal de Moissac. Denonce les vexations exercées contre lui par les autorités constituées et ses concitoyens de Moissac ; il en demande justice (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 388) ; — renvoi au représentant du peuple dans le département du Lot qui statuera (*ibid.*)).

COLOMBIER. Voir *Colombic*.

COMBIS, de Montpellier. Fait un don patriotique (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 693) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

COMITÉ DES REMONTES. Décret qui charge les comités de la guerre et de l'examen des marchés d'examiner les

différents marchés de chevaux passés par le comité des remontes (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 358).

#### COMITÉS DE LA CONVENTION NATIONALE.

##### COMITÉ D'AGRICULTURE.

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur la réfection des routes et ponts de la République (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 28 et suiv.), — sur la pétition des citoyens Jaquemard et Benard relative au brevet d'invention accordé au citoyen Olivier (*ibid.* p. 93).

##### COMITÉ D'ALIÉNATION.

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur un arrêté pris par le représentant du peuple Prost et relatif à l'administration des forêts et des salines dans le département du Jura (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 95), — sur la nomination d'un garde-magasin et d'un contrôleur pour recevoir les dons patriotiques provenant des églises (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 126), — sur la pétition des ci-devant pèlerins de Paris (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 357), — sur la pétition du citoyen Huvelin (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 404), — sur les biens confisqués au profit de la République (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 527), — sur l'adjudication du domaine des bénédictins de La Charité-sur-Loire (*ibid.* p. 537).

##### COMITÉ D'ALIÉNATION ET DOMAINES RÉUNIS.

*Organisation.* — AN II (1793). — Liste des membres adjoints au comité (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 577).

##### COMITÉ DES ASSIGNATS ET MONNAIES.

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur l'émission de 100 millions d'assignats (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 87), — sur le nouveau mode de passation des marchés et de reddition des comptes qui seront stipulés en livres, décimes et centimes (*ibid.* p. 88), — sur les assignats démonétisés qui ont été remis en circulation après avoir été en dépôt dans les greffes des tribunaux (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 414), — sur la division des poids au-dessus du grave (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 634).

##### COMITÉ DES COLONIES.

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapport sur une omission faite dans le décret du 1<sup>er</sup> octobre dernier au sujet des parts de prise du chirurgien-major (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 127).

##### COMITÉ DE COMMERCE.

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur la réfection des routes et ponts de la République (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 28 et suiv.), — sur la pétition des citoyens Jaquemard et Benard relative au brevet d'invention accordé au citoyen Olivier (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 93).

##### COMITÉ DES DÉCRETS.

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur la dénonciation portée contre le représentant Bernard et sur la mise en liberté des administrateurs du district de Tarascon (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 127), — sur les renseignements relatifs aux représentants Faure-Gouac et Pierre Lecomte (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 488).

##### COMITÉ DES DOMAINES.

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur un arrêté pris par le représentant du peuple Prost et relatif à l'administration des forêts et des salines dans le département du Jura (17 frimaire an II —

COMITÉ DES DOMAINES. *Suite.*

7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 95), — sur la nomination d'un garde-magasin et d'un contrôleur pour recevoir les dons patriotiques provenant des églises (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 126), — sur la pétition des ci-devant pèlerins de Paris (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 357), — sur la pétition du citoyen Havelin (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 404), — sur les biens confisqués au profit de la République (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 527), — sur l'adjudication du domaine des Benedictins de La Charité-sur-Loire (*ibid.*, p. 537).

## COMITÉ DES FINANCES.

*Organisation.* — AN II (1793). — Décret réunissant la commission chargée de préparer le travail relatif aux contributions à ce comité (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 579).

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur le remboursement des sommes avancées par la Trésorerie nationale pendant le mois de brumaire an II (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 22 et suiv.), — sur les secours à accorder par les régisseurs des douanes à ceux de leurs préposés qui ont été forcés de se retirer à Strasbourg (*ibid.*, p. 23), — sur la nomination d'un garde-magasin et d'un contrôleur pour recevoir les dons patriotiques provenant des églises (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 126), — sur l'annulation de certaines pensions accordées pour suppression des bénéfices ecclésiastiques (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, p. 322), — sur l'inscription de la dette publique au Grand Livre et sur les titres à fournir pour cette inscription (*ibid.*, p. 323), — sur la contribution foncière et mobilière du département de Vaucluse (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 357), — sur les sommes dues, tant en charrois qu'en grains et fourrages, aux habitants du district de Bergues (*ibid.*, p. 357), — sur les sommes destinées à l'administration des relais militaires (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 405), — sur le retrait de la circulation des assignats, à face royale, au-dessus de 100 livres, démonétisés par la loi du 31 juillet dernier (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 444), — sur les bons à délivrer aux possesseurs de grains qui auront acquitté leurs contributions en nature (*ibid.*, p. 448 et suiv.), — sur les accusations portées contre le général Ransonné et sur de nouveaux abus de la part de fonctionnaires et de fournisseurs des armées (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 523), — sur la perception de l'emprunt forcé à Paris (*ibid.*), — sur diverses questions faites par les sections de Paris sur l'emprunt forcé (*ibid.*, p. 541), — sur la liquidation des terres supprimées par le décret du 27 brumaire dernier (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 558 et suiv.), — sur la pétition du citoyen Desmercières (*ibid.*, p. 563), — sur les secours à accorder à la veuve et aux enfants du citoyen Rifel, de Mayence (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 703), — sur les indemnités et secours à accorder aux citoyens de Bergues et des autres communes de ce district (*ibid.*, p. 704).

## COMITÉ DE LA GUERRE.

*Organisation.* — AN II (1793). — Décret adjoignant le citoyen Goupilleau de Fontenay au comité (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 360).

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur les chevaux entretenus aux armées par les militaires de tous grades (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 23 et suiv.), — sur les chevaux amenés par les déserteurs étrangers (*ibid.*, p. 25 et suiv.), — sur le remplacement dans leurs missions de Lakanal, Guillemardet et Bentabale par Ichon, Guimberteau et Pflieger (*ibid.*, p. 26), — sur les dérogations à la loi du 16 frimaire relative aux chevaux entretenus aux armées par des militaires qui n'y ont pas droit (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 127 et suiv.), — sur la réorganisation du service des étapes dans l'intérieur de la République (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 211 et suiv.), — sur les citoyens de la première réquisition dont le départ avait été suspendu (*ibid.*, p. 227), — sur une pétition des compa-

COMITÉ DE LA GUERRE. *Suite.*

gnies de vétérans nationaux faisant le service de Paris et des environs (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 453), — sur l'organisation de bataillons de sapeurs (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 483), — sur les réclamations de plusieurs gendarmes des 32<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> divisions (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 537), — sur la réintégration des trois compagnies de hussards de la liberté licenciées arbitrairement par Dumouriez (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 699), — sur l'interprétation des lois des 23 vendémiaire, 16 et 18 frimaire concernant la suppression des rations de fourrages et indemnités accordées aux officiers (*ibid.*, p. 703).

## COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Organisation.* — AN II (1793). — Thibaudeau est adjoint au comité (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 262).

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur le premier numéro du *Recueil des traits héroïques et civiques* (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 87), — sur l'organisation de l'instruction publique (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 229 et suiv.), — sur l'emploi des objets précieux provenant des dons faits à la nation (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 281), — sur la suppression de la commission des monuments publics et sur son remplacement par la commission temporaire des arts (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 628 et suiv.).

## COMITÉ DE LÉGISLATION.

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur un arrêté du directoire du département du Tarn en faveur du prêtre Labat (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 27 et suiv.), — sur la pétition de la citoyenne Menzey-le-Machais (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 87), — sur la pétition du citoyen Prévrand (*ibid.*, p. 91), — sur la pétition des citoyens Guery, Roulard et Dubouget (*ibid.*, p. 93), — sur les réclamations du citoyen Boissard, ex-procureur-syndic du district de Poutarlier (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 124 et suiv.), — Pièces justificatives de ce rapport (*ibid.*, p. 142 et suiv.), — Rapports sur la pétition des citoyens Guernaux et Gourmez (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 401), — sur la pétition des citoyens Corbie, Bailly, Boitel, Pingard, Richer, Dullecq et Lacourt (*ibid.*), — sur les retards éprouvés dans l'exécution de l'article 5 de la loi du 26 vendémiaire, relatif au tribunal central des directeurs du juré du département de Paris (*ibid.*, p. 403), — sur la pétition de la commune de Saint-Maurice (*ibid.*), — sur une question posée par l'accusateur militaire près l'armée d'Italie (*ibid.*, p. 404), — sur la manière dont il devra être procédé à l'égard des personnes mises hors la loi par les décrets des 7 et 17 septembre dernier (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 456 et suiv.), (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 523 et suiv.), — sur les biens confisqués au profit de la République (*ibid.*, p. 527), — sur la pétition du citoyen Nicolas Grapotte (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 699), — sur la pétition du citoyen Pierre Leclerc (*ibid.*, p. 701), — sur le jugement rendu par le tribunal du district de Louviers au profit du nommé Vart, laboureur de cette commune (*ibid.*).

## COMITÉ DE LIQUIDATION.

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur les secours à accorder à la citoyenne Jeanne Audotte (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 640 et suiv.), — sur les pensions à verser aux anciens domestiques et gens de maison de feu Stanislas I<sup>er</sup>, ancien roi de Pologne (*ibid.*, p. 641), — sur les secours et pensions à accorder aux veuves des citoyens Dumonceau et Guenolé Lozach et à différentes personnes (*ibid.*), — sur la liquidation de la pension du citoyen Pasquet-Salaignac (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 705), — sur la pension à accorder au citoyen Claude-François Dambun (*ibid.*), — sur la pension du citoyen Jean-Baptiste Bouthers (*ibid.*), — sur la liquidation des pensions des citoyens Grassez, Saint-Sauveur et Leseurre (*ibid.*).

## COMITÉ DE MARINE.

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapport sur une omission faite dans le décret du 1<sup>er</sup> octobre dernier au sujet des parts de prise des chirurgiens-majors (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 127).

## COMITÉ DES PONTS ET CHAUSSÉES.

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapport sur la réfection des routes et ponts de la République (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 28 et suiv.).

## COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

*Organisation.* — AN II (1793). — Barère propose de renouveler les pouvoirs du comité de salut public (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 367) ; — la Convention décrète qu'il sera procédé, dans la séance du lendemain, au renouvellement du comité (*ibid.*) ; — Décret rapportant le décret du 22 frimaire et prorogeant pour un mois les pouvoirs du comité (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 403 et suiv.). — Comptes rendus par divers journaux de la discussion qui a précédé ce décret (*ibid.*, p. 420 et suiv.).

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur les chevaux entretenus aux armées par les militaires de tous grades (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 23 et suiv.), — sur le remplacement dans leurs missions de Lakauai, Guillemardet et Bentabole par l'ellon, Guimberteau et Pflieger (*ibid.*, p. 26), — sur la réfection des routes et ponts de la République (*ibid.*, p. 28 et suiv.), — sur l'affaire du citoyen Humbert (*ibid.*, p. 30), — sur les mesures à prendre pour procurer des souliers aux soldats (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 121 et suiv.), — sur l'inexécution, par certains citoyens, des marches qu'ils ont passés avec l'administration des armées (*ibid.*, p. 122 et suiv.), — sur une pétition présentée par une députation du district de Roume (*ibid.*, p. 123), — sur l'envoi des citoyens Meaulle et Noët Pointe comme représentants du peuple dans les départements de la Manche et du Cher (*ibid.*, et p. suiv.), — sur l'envoi du citoyen Rentz comme représentant du peuple dans le département du Nord (*ibid.*, p. 124), — sur l'extension au département de la Vendée des pouvoirs des représentants Lequinio et Laignelet (*ibid.*), — sur la réorganisation du service des étapes dans l'intérieur de la République (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 211 et suiv.), — sur l'envoi du représentant Bourlet dans le département de la Manche au lieu de Meaulle précédemment désigné (*ibid.*, p. 226), — sur un nouveau complot des ennemis de la République (*ibid.*, p. 251 et suiv.), — sur l'envoi du citoyen Chaudron-Roussau dans les départements du Cantal, de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 360 et suiv.), — sur le maintien de Pflieger à l'armée des Ardennes et sur l'envoi de Beauchaup à l'armée des Pyrénées-Orientales (*ibid.*, p. 361), — sur les tentatives de fédéralisme et les intrigues contre-révolutionnaires qui se sont produites à Marseille (*ibid.*, p. 361), — sur le commerce des armes et l'assujettissement de ceux qui en sont possesseurs à en faire la déclaration (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 442), — sur la mise en liberté des citoyens Lucas, procureur syndic, et Debonnaire, administrateur du district de Gannat, destitués par un arrêté du comité de surveillance de l'Allier (*ibid.*, p. 450), — sur la liste des membres qui composeront la Commission de surveillance de la manufacture d'armes de Paris (*ibid.*, p. 455), — sur l'organisation de bataillons de sapeurs (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 483), — sur les nouvelles routes de Vendée et des armées et sur les mesures prises pour la poursuite des brigands (*ibid.*, p. 490 et suiv.), — Compte rendu, par divers journaux de ce dernier rapport (*ibid.*, p. 511 et suiv.), — Rapports sur la marche des troupes venues de l'armée du Nord pour être envoyées contre les brigands de la Vendée et sur la conduite du représentant du peuple Thirion (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 528), — sur l'adjudication du domaine des bénédictins de la Charité-sur-Loire (*ibid.*, p. 537), —

COMITÉ DE SALUT PUBLIC (*Suite*).

sur l'envoi des représentants Leflot et Legendre dans les départements du Cher et de la Nièvre (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 577), — sur les réparations et les améliorations nécessaires dans les prisons, maisons de sûreté et d'arrêt (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 624), — sur l'extension au département de Saône-et-Loire des pouvoirs du représentant du peuple Gouly (*ibid.*), — sur l'annulation des passeports qui ont pu tomber entre les mains des brigands de la Vendée (*ibid.*, p. 626), — sur les actes de la ci-devant Commission révolutionnaire du département de la Somme (*ibid.*, p. 635), — sur les actes d'insubordination et de désobéissance reprochés aux 11<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> bataillons de Paris (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 707 et suiv.).

## COMITÉ DES SECOURS PUBLICS.

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur les secours à accorder aux citoyennes Mélisart et Jacques (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 26), — sur les secours à accorder à la citoyenne Costa, veuve Birrotteau (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 594), — sur les secours à accorder aux familles indigentes dont les parents ont été mis en état d'arrestation (*ibid.*, p. 595), — sur la pétition de la citoyenne Benain (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 703), — sur les secours à accorder à la veuve et aux enfants du citoyen Rifel, de Mayence (*ibid.*), — Décret le désaisissant du rapport sur les distractions à faire sur les biens des condamnés (*ibid.*, p. 704), — Rapport sur les secours et indemnités à accorder aux citoyens de Bergues et des autres communes de ce district (*ibid.*).

## COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE.

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur un arrêté pris par le représentant du peuple Prost et relatif à l'administration des forêts et des salines dans le département du Jura (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 163), — sur la mise en liberté des officiers municipaux de la commune de Neuf-Brisach (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 226), — sur le dépôt à la trésorerie nationale du diamant connu sous le nom du *Régent* (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 281), — sur la mise en liberté des citoyens Lucas, procureur-syndic, et Debonnaire, administrateur du district de Gannat, destitués par un arrêté du comité de surveillance de l'Allier (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 450), — sur les secours à accorder à la citoyenne Costa, veuve Birrotteau (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 594), — sur le rétablissement dans leurs fonctions des officiers municipaux de Landrecies et sur les indemnités à leur allouer (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 624), — sur la conduite du citoyen Mathieu Chevillon et sur la récompense à lui accorder (*ibid.*, p. 634).

## COMITÉ DE SURVEILLANCE DES SUBSISTANCES MILITAIRES ET DE L'EXAMEN DES MARCHÉS.

*Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur la réorganisation du service des étapes dans l'intérieur de la République (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 211 et suiv.), — sur l'affaire du citoyen Dancourt, directeur des charrois à l'armée des Alpes (*ibid.*, p. 253), — sur la pétition de la compagnie Clavel, fournisseur de viande à l'armée de la Moselle (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 354 et suiv.), — sur la pétition du citoyen Varin, fournisseur de souliers (*ibid.*, p. 355), — sur les sommes dues, tant en charrois qu'en grains et fourrages, aux habitants du district de Bergues (*ibid.*, p. 357), — sur l'affaire du citoyen Dancourt (*ibid.*), — sur l'inventaire des papiers de l'Espagnac (*ibid.*, p. 358), — sur l'affaire des citoyens Dutremblay, Bonnefoy et Lalussière prévenus de prévarication (*ibid.*, p. 360), — sur les sommes à allouer à l'administration des relais militaires (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 405), — sur les déclarations à fournir pour les proposés comptables de la compagnie Masson et d'Espagnac (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 456), — sur le versement à la trésorerie nationale, pour compte de la compagnie

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES SUBSTANCES MILITAIRES ET DE L'EXAMEN DES MARCHÉS (*Suite*).

Masson et d'Espagnac, d'une somme de 15.584 livres trouvée chez d'Espagnac (*ibid.* p. 456).

COMITÉS RÉVOLUTIONNAIRES. Décret portant que les comités révolutionnaires, qui prennent des mesures de sûreté contre les suspects non compris dans la loi du 17 septembre, seront tenus d'insérer sur un registre les motifs de ces mesures (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 90). — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a précédé l'adoption de ce décret (*ibid.* p. 100 et suiv.).

COMITÉS DE SURVEILLANCE. Décret portant que les comités de surveillance, qui prennent des mesures de sûreté contre les suspects non compris dans la loi du 17 septembre, seront tenus d'insérer sur un registre les motifs de ces mesures (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 90). — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a précédé l'adoption de ce décret (*ibid.* p. 100 et suiv.).

COMMISSAIRES DU CONSEIL EXÉCUTIF. Laurent Lécointre annonce qu'un courrier, venant de Givet, a été arrêté à Saint-Germain par un commissaire du conseil exécutif (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 575). — Un autre membre se plaint également d'avoir été arrêté dans la même commune par un agent du conseil exécutif (*ibid.*). — Décret portant que ce commissaire sera arrêté et que le conseil exécutif rendra compte, séance tenante, des ordres qu'il a donnés à ses agents dont il remettra une liste avec renseignements détaillés (*ibid.*). — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a précédé ce décret (*ibid.* p. 606 et suiv.). — Le conseil exécutif expose les ordres qu'il a donnés à ses agents pour la surveillance des courriers (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 636 et suiv.); — la Convention décrète le renvoi des pièces lues au comité de sûreté générale et leur insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Compte rendu par divers journaux de l'admission du conseil exécutif à la barre et des explications qu'il a fournies (*ibid.* p. 672 et suiv.).

## COMMISSAIRES DE LA CONVENTION NATIONALE.

§ 1<sup>er</sup>. — *Nomination de commissaires.*

§ 2. — *Correspondance des commissaires avec la Convention et rapports sur leurs missions.*

§ 3. — *Rappel des commissaires.*

§ 4. — *Pouvoirs des commissaires.*

§ 5. — *Distribution des commissaires.*

§ 1<sup>er</sup>. — *Nomination de commissaires.* Décret qui nomme les représentants Ichon, Guimberteau et Pflieger aux armées de l'Ouest, des côtes de Cherbourg et des Pyrénées-Orientales (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 26). — Décret qui nomme les représentants Méaulle et Noël Pointe dans les départements de la Manche et du Cher (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 123 et suiv.). — Décret qui nomme le représentant Hentz dans le département du Nord (*ibid.* p. 124). — Décret qui étend au département de la Vendée les pouvoirs des représentants Lequinio et Laignelot (*ibid.*). — Décret qui envoie Bouret dans le département de la Manche au lieu et place de Méaulle, précédemment désigné (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 226). — Décret envoyant le citoyen Chaudron-Roussau dans les départements du Cantal, de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 360 et suiv.). — Décret maintenant Pflieger à l'armée des Ardennes et nommant Beauchamp à celle des Pyrénées-Orientales (*ibid.* p. 361). — Décret qui envoie dans les départements du Cher et de la Nièvre les représentants Leflot et Legendre (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 377).

§ 2. — *Correspondance des commissaires de la Convention nationale et rapports sur leurs missions.* Lettres Dumont (d'André) qui rend compte d'un mouvement tenté à Amiens par les prêtres et de l'échec qu'ils ont subi (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 15). — de Soubrany et Richaud qui rendent compte des opérations de l'ar-

mée de la Moselle (*ibid.* p. 30 et suiv.), — de Lacoste et Baudot qui rendent compte des mesures qu'ils ont prises à Strasbourg et des opérations des armées du Rhin et de la Moselle (*ibid.* p. 32), — de Saliceti qui rend compte des opérations de l'armée d'Italie devant Toulon (*ibid.* p. 33), — de Goyre-Laplanche qui envoie plusieurs sommes importantes soustraites par Berthier, receveur du district de Caen, à Buzot, Barbaroux, Wimpfen et autres fugitifs (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 64 et suiv.), — de Châles qui fait part d'un don patriotique de deux citoyens de Lille et qui annonce que les Autrichiens commettent journellement des atrocités (*ibid.* p. 67 et suiv.), — d'André Dumont qui transmet une pétition de la Société populaire d'Abbeville (*ibid.* p. 69), — de Fréron et de Barras qui font part d'une fête célébrée le 10 frimaire à Marseille et qui envoient les richesses trouvées dans le district de Saint-Maximin (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 190), — de Laignelot et de Lequinio qui annoncent l'exécution du citoyen Rivière, fournisseur de la marine, et qui demandent l'envoi des pièces concernant l'ex-député Dechezeaux qui a été arrêté (*ibid.* p. 192), — de Bernard (*de Saintes*) qui rend compte de la situation à Montbéliard et qui fait part d'un arrêté qu'il a pris contre les émigrés (*ibid.* p. 194), — de Bourbotte, Francastel, Prieur (*de la Marne*) et Esuée de la Vallée qui rendent compte des opérations aux environs d'Angers et qui annoncent que la cavalerie a fait un grand carnage de fuyards (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 249), — de Garnier (*de Saintes*) qui donne les détails d'une affaire qui a eu lieu sous les murs de La Flèche (*ibid.* et p. suiv.), — de Turreau qui rend compte des mesures qu'il avait prises pour mettre Saumur à l'abri d'un coup de main (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 268), — de Carrier qui fait part de succès remportés sur la rive gauche de la Loire (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, p. 318 et suiv.), — de Roux-Fazillac qui annonce l'arrestation des citoyens d'Alzac et Izarn de Valady (*ibid.* p. 327), — de Fouché, Albitte, Collot d'Herbois et Laporte qui transmettent un arrêté relatif à la circulation des grains et une proclamation au peuple de Commune-Affranchie (*ibid.* et p. suiv.), — de Barras, Fréron, Ricord et Robespierre jeune qui font passer un exemplaire de la proclamation qu'ils ont fait publier à Marseille le 14 frimaire (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 337), — de Garrau qui déclare n'avoir jamais signé le passeport trouvé dans les papiers de Lidon (*ibid.* p. 352), — de Beauchamp qui transmet un état des ventes des biens d'émigrés dans le district d'Embrun (*ibid.*), — de Goyre-Laplanche qui fait part de la régénération du département du Calvados (*ibid.* p. 353), — de Prieur (*de la Marne*), Francastel et Bourbotte qui annoncent que les brigands sont en pleine déroute (*ibid.* p. 373), — de Charles Delacroix et Musset qui demandent approbation d'arrêts imposant les riches de Meulan et de Corbeil (23 frimaire an II — 13 décembre 1793 (p. 412), — d'André Dumont qui annonce qu'une fête de la Raison a été célébrée à Abbeville et qu'il a proclamé, à la place même où avait été exécuté Labarre, la loi le réhabilitant (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 433), — de Goupilleau (*de Montaigu*) qui annonce qu'il a levé onze cents chevaux dans la 9<sup>e</sup> division (*ibid.* p. 435 et suiv.), — de Lequinio qui envoie un mémoire qui lui a été présenté par le capitaine Erhmann-Schüt de Hambourg (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 465 et suiv.), — de Carrier qui fait part d'une victoire remportée sur la rive gauche de la Loire (*ibid.* p. 481 et suiv.), — du même représentant qui annonce la prise de Beauvoir et de Boin et la défaite de Charette (*ibid.* p. 503), — de Turreau, Prieur (*de la Marne*) et Bourbotte qui font part d'une victoire remportée au Mans (*ibid.* p. 504 et suiv.), — de Jacques Garnier qui annonce la même victoire et la mort de La Rochejacquelin (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 518), — des représentants du peuple à Commune-Affranchie qui font part de leurs pénibles travaux et de ceux de la Commission révolutionnaire (*ibid.* et p. suiv.), — de Jean-Bon-Saint-André qui envoie un exemplaire de l'adresse qu'il a faite aux citoyens de Cherbourg pour réprimer quelques mouvements dangereux (*ibid.* p. 520), — d'Antoine-Jean-

Blaise Laurent qui demande que les commissaires près les armées soient pourvus d'une collection des lois *ibid.* p. 549). — de Carrier qui rend compte des opérations aux environs de Nantes et des dispositions qu'il a prises *ibid.* et p. suiv.). — de Godefroy qui annonce que les grandes mesures qu'il a prises ont sauvé le département de Seine et Marne de la guerre civile (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 583 et suiv.). — de Le Carpentier qui annonce qu'il s'occupe de l'organisation de la manufacture d'armes de Saint-Lô et qu'il va se rendre à Saint-Malo *ibid.* p. 589 et suiv.). — de Jean-Bon-Saint-André qui transmet une lettre du citoyen Allemand, capitaine de la frégate *la Carmagnole*, qui rend compte de la prise de cinq bâtiments *ibid.* p. 590). — d'André Dumont qui transmet un arrêté portant que l'église de Saint-Valéry-sur-Somme sera transformée en halle au blé *ibid.* p. 595 et suiv.). — d'Ehrmann qui donne des détails sur plusieurs arrêtés qu'il a pris à Sarrebruck *ibid.* p. 596 et suiv.). — de Goyre-Laplanche qui annonce son départ de Dreux avec 10.000 hommes et qui rend compte des mesures qu'il a prises à Gaen *ibid.* p. 603 et suiv.). — de Jean-Bon-Saint-André qui annonce que la commune d'Hardinvast a fait différents dons patriotiques (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 610). — de Francastel qui rend compte des mesures prises pour mettre Angers en état de défense *ibid.* p. 627). — de Bourbotte, Turreau et Priour *de la Marne* qui annoncent que les rebelles sont en fuite sur Craon et que Westermann les poursuit; ils envoient une proclamation qu'ils ont faite aux habitants de la contrée *ibid.* p. 627 et suiv.). — de Guot qui fait part des mécontentements que soulève dans la Somme les réquisitions des grains et qui se plaint de la conduite des détachements de l'armée révolutionnaire *ibid.* p. 633 et suiv.). — de Bentz et Guot qui annoncent que la conspiration ourdie à Lille a été dévoilée et que les coupables ont été arrêtés *ibid.* p. 639). — de Carrier qui annonce une nouvelle victoire remportée, par les troupes de la République, sur la rive gauche de la Loire (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 688 et suiv.). — de Noël Poite qui annonce que les troubles de la Nièvre sont apaisés *ibid.* p. 620 et suiv.).

§ 3. — *Rappel des commissaires.* 1<sup>o</sup> Décret rappelant les représentants Lakanal, Guillemaudet et Bentzole (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 26).

2 Adoption sans rédaction, d'un décret portant que les représentants du peuple qui entretiendraient des femmes aux armées seront rappelés (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 358 et suiv.).

§ 4. — *Pouvoirs des commissaires.* Décret portant que le comité de Salut public rendra compte de la conduite des commissaires et des délégués des représentants du peuple dans les départements (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 523).

§ 5. — *Distribution des commissaires.* Décret portant que le comité de correspondance adressera, aux représentants en mission, leur distribution future (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 703).

COMMISSION CHARGÉE DE PRÉPARER LE TRAVAIL RELATIF AUX CONTRIBUTIONS. Est réunie au comité des finances (27 frimaire an II — 17 décembre, 1793, t. LXXXI, p. 579).

COMMISSION DES MONUMENTS PUBLICS. Décret supprimant cette Commission et la remplaçant par la Commission temporaire des arts (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 628 et suiv.). — Son mémoire justificatif des incriminations contenues dans le rapport du comité d'instruction publique, à la suite duquel a été rendu le décret ci-dessus (*ibid.* p. 650 et suiv.). — Pièces à l'appui de ce mémoire *ibid.* p. 665 et suiv.).

COMMISSION DU MUSEUM. Rapport et projet de décret sur la suppression de cette Commission (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 642). — la Convention décrète l'impression et l'ajournement de ce projet de décret *ibid.* p. 644). — Réflexions du citoyen Lebrun sur cette Commission *ibid.* et p. suiv.).

COMMISSION DES SUBSISTANCES ET APPROVISIONNEMENTS DE LA RÉPUBLIQUE. Transmet une lettre du citoyen Richard, agent de la Commission, annonçant que plusieurs navires, chargés de grains et qui n'avaient pu aborder à Calais, faute d'eau, ont été déchargés par les habitants de cette ville (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 140).

COMMISSION TEMPORAIRE DES ARTS. Décret portant création et organisation d'une Commission temporaire des arts en remplacement de la Commission des monuments publics supprimée par le même décret (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 628 et suiv.).

COMMUNE AFFRANCHIR. Voir *Lyon*.

COMPAGNON, ci-devant curé de Saint-Georges-sur-Cher. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

COMPIÈGNE (Commune de). Décret portant que le ministre de la guerre fera connaître les noms des agents qui ont coopéré à la réforme ou à la réception des chevaux arrivés du dépôt de cette commune dans celui de Chantilly, pendant le mois de brumaire dernier (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 360). — Le comité de surveillance révolutionnaire annonce que des visites domiciliaires dans le district ont procuré à la République 162.420 livres en or et argent monnayé et invite la Convention à rester à son poste (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 473); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

COMPIÈGNE (District de). Les citoyens du bataillon du district de Compiègne font des dons patriotiques, jurent d'exterminer les esclaves des tyrans et invitent la Convention à rester à son poste (24 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 439); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission chargée de recevoir les vœux (*ibid.*).

COMPTOL. Rapport de Barère sur un nouveau comptol destiné à paralyser les mesures militaires contre Toulon et à jeter le discrédit sur la représentation nationale (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 251); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

COMPTABLES. Décret portant que les comités de sûreté générale, de l'examen des comptes et des finances statueront définitivement sur la mise en liberté des citoyens comptables dont les comptes auront été rendus (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 321).

COMPTES. Décret portant que les comptes de toute espèce seront rendus, à l'avenir, en livres, décimes et centimes au lieu de livres, sols et deniers tournois (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 88).

CONGRES (Commune de), département de l'Eure. Les officiers municipaux font don de l'argenterie de leur église et invitent la Convention à rester à son poste (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 104); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

CONCERGÈRE (Prison de la). Nombre de détenus dans cette prison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274), (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343), (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 398), (p. 399), (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586), (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687), (p. 688).

CONDE-LES-OMERY (Commune de). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).

CONDRIEU (Commune de). Le comité révolutionnaire et le maire instruisent la Convention qu'il n'y a plus chez eux que des emblèmes de la liberté, que tout ce

qui tenait aux prêtres a disparu et que les dépouilles de leur église donneront au moins 9 à 10.000 livres. 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 207.

**CONSEIL EXÉCUTIF.** Renvoi au comité de sûreté générale des pièces adressées par le conseil exécutif, relatives les ordres qu'il a données à ses agents pour la surveillance des courriers. 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 637.

**CONTRIBUTIONS ACQUITTEES EN GRAINS.** Décret relatif aux bons à délivrer aux possesseurs de grains qui auront acquitté leurs contributions en nature. 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 448 et suiv.

**CONTRIBUTIONS RÉVOLUTIONNAIRES.** Renvoi au comité de sûreté générale des propositions relatives à l'arrestation des agents qui ont levé des contributions révolutionnaires. 18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 126 et suiv.

#### CONVENTION NATIONALE.

§ 1<sup>er</sup>. — *Durée des travaux de la Convention nationale.*

§ 2. — *Députations admises à la barre.*

§ 3. — *Salle des séances.*

§ 4. — *Garde de la Convention nationale.*

§ 5. — *Procès-verbaux de la Convention.*

§ 1<sup>er</sup>. — *Durée des travaux de la Convention nationale.* 1<sup>o</sup> Lettres et adresses demandant à la Convention de ne quitter son poste que lorsque la patrie sera sauvée, que la liberté sera assurée et qu'elle aura rempli entièrement sa mission. Lettres des citoyens de la Montagne-les-Républicains. 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 51. — de la Société populaire de Bouchain (*ibid.*, p. 7 et suiv.), — de la Société montagnarde et républicaine de Langogne (*ibid.*, p. 11), — de la Société populaire de Gournay (*ibid.*, p. 16), — de la Société populaire de Fère-en-Tardenois (*ibid.*, p. 17), — de la Société populaire et des corps constitués de la commune d'Argenteuil (*ibid.*, p. 20), — du conseil général, de la Société populaire et des autorités constituées de Dreux (*ibid.*, p. 21), — de la commune d'Andrézy (*ibid.*), — du conseil général de Gournay-en-Bray (*ibid.*), de la Société populaire de Meude (*ibid.*, p. 22), — des citoyens de Lusignan (*ibid.*, p. 35), — des sans-culottes du district de Morhange (*ibid.*, p. 42), — de la Société populaire de Saint-Aignan (*ibid.*, p. 51), — des administrateurs et du procureur syndic du district de Falaise (*ibid.*, p. 53), — de la Société des Amis de la liberté de Bagnères-de-Luchon (*ibid.*, p. 54 et suiv.), — du citoyen Saullon (*ibid.*, p. 55), — de la Société montagnarde de Mont-Litè (*ibid.*), — de la Société populaire de Sennecey-le-Grand (*ibid.*, et p. suiv.), — de la municipalité de la commune d'Azerables (*ibid.*, p. 56 et suiv.), — de la Société populaire de Cambremier (*ibid.*, p. 60), — de la commune de Vanves. 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 61, — de la Société républicaine de Seyne (*ibid.*, p. 75 et suiv.), — de la Société populaire de Saint-Galais (*ibid.*, p. 79), — des autorités constituées de Lesmont (*ibid.*, p. 80), — des administrateurs du district de Châtillon-sur-Seine (*ibid.*, p. 82), — des communes de Farcens, de Montoire, de Saint-Léu, de Seran, de la Guerche, de Houdan et de Villeparisis (*ibid.*, p. 85), — de la Société des montagnards de la Douze (*ibid.*, p. 98), — des officiers municipaux de Conches. 18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 106), — de la Société populaire de Peyrehorade (*ibid.*, p. 107), — de la Société des sans-culottes d'Aignes-Mortes (*ibid.*), — des citoyens de Bordeaux (*ibid.*, p. 109), — de la Société populaire de Tulle (*ibid.*, p. 111), — des administrateurs du district de Pont-Croix (*ibid.*, p. 112), — des administrateurs du district de Sarrelbourg (*ibid.*, p. 113), — de la Société des sans-culottes de Lauderneau (*ibid.*, p. 120), — des administrateurs du département du Rhône. 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 139), — de la Société populaire de Mauléon (*ibid.*, p. 203), — des administrateurs du département

du Doubs (*ibid.*, p. 205), — des volontaires du 1<sup>er</sup> bataillon de l'Oise (*ibid.*), — des administrateurs et du procureur syndic du district de Pont-de-Vaux (*ibid.*, p. 209), — de la Société républicaine de Mousan (*ibid.*, p. 210), — de la Société des sans-culottes de Belley. 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 263), — des républicains du Pay (*ibid.*, p. 264), — du conseil général de la commune de Bethisy-Saint-Pierre (*ibid.*), — de la Société montagnarde de Samatan (*ibid.*, p. 265), — de la Société populaire de Vernou-sur-Seine (*ibid.*, p. 266), — du directeur du district de Montivilliers (*ibid.*), — du greffier du canton de Saint-Germain (*ibid.*, p. 267), — de la commune de Gizeux (*ibid.*), — du conseil général de la commune de Neufchâtel (*ibid.*, p. 275), — des communes du canton de Liencourt (*ibid.*), — de la Société populaire d'époisses (*ibid.*, p. 291), — du conseil général et du comité de surveillance de Givet et Fort de la Montagne. 21 frimaire an II — 11 décembre 1793, p. 306), — de la commune de Nogent-Roule-Bois (*ibid.*, p. 308), — de la municipalité et du conseil général de la commune de Sully (*ibid.*, p. 309), — de la commune de Saint-Sauvant (*ibid.*, p. 312 et suiv.), — de la commune de Justine (*ibid.*, p. 314), — du tribunal du district de Verdun (*ibid.*), — des commissaires du district de Recroy (*ibid.*, p. 315), — du maire et des officiers municipaux de la commune d'Auvillars. 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 340, — des sans-culottes de la commune de Viviers (*ibid.*), — du conseil général de la commune de Brassempouy (*ibid.*, p. 340), — du conseil général de la commune d'Arsonval (*ibid.*, p. 348), — de la Société populaire et du comité de surveillance de la Chapelle-sur-Grècy (*ibid.*), — de la commune de Riou (*ibid.*, p. 374 et suiv.), — de la Société républicaine de Valence. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 392, — des officiers municipaux de Louvercy (*ibid.*), — des sans-culottes de Laxeuil (*ibid.*, p. 395), — de la Société républicaine de la Gardelle (*ibid.*), — de la Société populaire de Florac (*ibid.*, p. 396), — de la Société populaire de Castelnaud-Barbarens (*ibid.*), — du bataillon du district de Lohans (*ibid.*, p. 400), — des communes d'Aiguillon, de Gondrecourt, de Beaucourt, d'Aost, d'Avance, de Veyrac, de Tinchebray, de Morléans, de Dax, de Guamp, de Gaudrot, de Saint-Barthélemy, de Bagnères, de Montesquion, de Saint-Nazaire, de Tarascon, de Carpentras, de Rognac, de Barbezieux, de Dormans, d'Apt, de Neufchâtel, de Marcellan, de Saint-Chinian, de Periers, de la Commission provisoire du département de l'Eure, des administrateurs du district d'Evreux, du conseil général de la Vendée, des administrateurs du Calvados, du conseil général de la Charente, de l'administration des départements de la Haute-Garonne, de l'Ain et de l'Hérault, des administrateurs du département de l'Isère, des districts de Castelnaudary et de Saint-Gaudens, des communes de Vézelize, de Carcas-sonne, de Ribérac, de Mirepoix, de Louviers, de Rochefort, de Lohans, de Mamers, de Cosne, de Lédève, de Paulliac, de Montigny, de Teste-du-Buch, de Matstren, d'Aix, d'Ars, de Larones, de Saint-Anoire, du Mas-d'Azis, de Pau, de Chantilly, de Goubert, de Beauville, de Condé-les-Omery, de Maillery, de Pont-de-l'Arche, d'Auch, d'Esclèdeuil, d'Amplepuis et de Bézurg (*ibid.*, p. 417 et suiv.), — des sans-culottes du club montagnard de Sauveterre. 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 424, — du citoyen Rigaut fils (*ibid.*, p. 428), — des officiers municipaux de la commune de Vesoul (*ibid.*, p. 430), — des administrateurs du district de Châlons (*ibid.*, p. 431 et suiv.), — du bataillon du district de Compiègne (*ibid.*, p. 439), — des administrateurs du district de Montpellier, de la Société populaire d'Oust et de la commune de Villiers-en-Dessouvre (*ibid.*, p. 440), — de la Société populaire de Meze. 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 467, — de la Société populaire de Verdun-sur-le-Doubs (*ibid.*, p. 468), — du comité de surveillance de Compiègne (*ibid.*, p. 473), — de la Société populaire de La Châtre. 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 537, — des administrateurs du district de Verdun (*ibid.*, p. 564), — de la Société populaire de Noyen (*ibid.*, et p. suiv.), — de la Société populaire de Brillac (*ibid.*, p. 565), — de la municipalité, de la Société populaire et des citoyens de la commune de Malesherbes (*ibid.*, p. 567), — de la So-

ciété populaire d'Illiers *ibid.*, — du comité de surveillance de Bagnères *ibid.* p. 579, — des officiers municipaux de Vias *ibid.* p. 580, — des corps administratifs de la commune de Beaucaire *ibid.* p. 593, — de la Société populaire de Deols 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 614, — de la commune de Maupertuis *ibid.* p. 612, — de la Société populaire d'Armeville *ibid.* p. 613, — du district de Sezanne *ibid.* p. 614, — du tribunal du district de Toul *ibid.* p. 617, — de la commune, de la Société populaire et du comité de surveillance de Vendevre-sur-Baise *ibid.* p. 618, — de la Société républicaine de Saint-Sauveur 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 673, — de la commune d'Ivoy-le-Fre *ibid.* p. 674, — du conseil général de Soulan *ibid.* p. 675, — des citoyens du canton de Meilo *ibid.* p. 680, — de la Société républicaine de la Française *ibid.* p. 681, — de la municipalité et du conseil général de Sermaise *ibid.*, — de la Société populaire de Saint-Pierre-de-Maillard et de celle de Dole *ibid.* p. 696, — des corps constitués de Sable *ibid.* p. 716.

2°. Décret portant que la nomenclature individuelle des communes, sociétés populaires et administrations qui invitent la Convention à rester à son poste, sera insérée au *Bulletin* 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 358.

§ 2. — *De pétitions admises à la barre.* — AN II 1793. — 1°. Députations de la Société populaire de Gournay 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 16, — du conseil général de la Société populaire et des autorités constituées de Dreux *ibid.* p. 21, — de la commune de Saint-Mandé *ibid.* p. 50, — de la Société populaire d'Amiens *ibid.* p. 61, — de la commune de Paris 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 96, — du district de Bourdan *ibid.* p. 97, — des citoyens de Bordeaux *ibid.* p. 109, — du comité de surveillance de Rouen 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 234, — de la commune de Sarre-Libre *ibid.* p. 285, — de la section révolutionnaire *ibid.* p. 298, — des sections des Quinze-Vingts, de Maitreuil et de Popincourt *ibid.* p. 302, — de la commune de Nogent-Rouba-Bois 21 frimaire an II — 11 décembre 1793, p. 308, — de la commune de Biom 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 374 et suiv., — des citoyennes des différentes sections de Paris *ibid.* p. 384, — de la section des Arcis 26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 531, — du conseil général de la commune de Paris 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 689).

2°. Un grand nombre de pétitionnaires demandent à être admis à la barre 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 604 ; — la Convention décrète l'insertion au *Bulletin* du décret portant que les pétitionnaires seront admis les seuls jours de decadi *ibid.*.

§ 3. — *Salle des séances.* Décret portant que le tableau offert par le citoyen Lemaire et représentant la statue de la liberté et la *Déclaration des Droits de l'Homme*, sera placé dans la salle des séances 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 402 et suiv.).

§ 4. — *Garde de la Convention.* La citoyenne Coru, femme d'un lieutenant des grenadiers de la Convention disparu en Vendée, demande des secours 24 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXXI, p. 433.

§ 5. — *Procès-verbaux de la Convention.* Décret portant que les membres de la Convention qui ont été secrétaires remettront sans délai les minutes des procès-verbaux qu'ils detiennent 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 495).

CONVENTION NATIONALE. — Voir *Président*. — *Secrétaires*.

CORIN, curé de Chalante-la-Petite. Renonce à la prêtrise 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41.

COQUARD. Fait un don patriotique 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 64 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.

COQUART. Fait don de son traitement. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.

CORBEIL (Commune de). Les représentants du peuple Delacroix et Musset demandent l'approbation d'arrêts imposant des taxes sur les riches de la commune de Corbeil qui s'était révoltée 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 412 ; — renvoi au comité de Salut public *ibid.* p. 413).

CORBEU, fermier à Eve. Décret ordonnant qu'il sera soumis provisoirement à l'exécution du jugement rendu contre lui 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, 401.

CORBES (Commune de), département du Tarn. La Société populaire donne pour le comité des décrets des éclaircissements sur le compte de Jean Deitel, député suppléant à la Convention 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 283.)

CORDONNIERS. Décret portant que tous les cordonniers de la République seront employés à fabriquer des souliers pour les soldats du 1<sup>er</sup> nivôse prochain à la seconde décade de pluviôse 18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 121 et suiv.).

CORCICY (Commune de), département de la Marne. La Société populaire demande le *Bulletin* de la Convention 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 294 ; — renvoi au comité de correspondance *ibid.*.

CORRIAL, curé d'Angé. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

CORU (citoyenne). Fait l'exposé des services de son mari, lieutenant dans les grenadiers de la Convention et demande des secours 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 433 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité des secours publics *ibid.*).

COSNE (Commune de). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).

COSTA, veuve Birotteau. Décret lui accordant un secours de 2.500 livres 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 594).

COSTUMES. Voir *Jupes*.

CÔTE-D'OR (département de la). Le représentant du peuple dans la 1<sup>re</sup> division militaire fait savoir que les cantons de la Côte-d'Or ont envoyé presque tous leurs chevaux harnachés à neuf avec l'arme et le manteau du cavalier 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 67 ; — insertion au *Bulletin* *ibid.*. — Les Sociétés populaires du département, réunies à Dijon, demandent la création d'un établissement de musique dans chaque département 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 297).

CÔTE-DE-LA-LIBERTÉ-SUR-OISE (Commune de la), département de l'Oise. Les citoyens de la commune de Saint-Léon-de-Séran demandent à la Convention de changer son nom en celui de *Côte-de-la-Liberté-sur-Oise* 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 86.

COIBERT (Commune de), département de Seine-et-Marne. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).

COULOMMIERS (Commune de), département de Seine-et-Marne. Pétition des citoyens du canton de Rozoy-l'Unité pour protester contre une pétition de la commune de Coulommiers tendant à faire transférer dans cette dernière ville le siège de l'administration du district actuellement fixé à Rozoy 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 293 ; — les officiers municipaux font part de l'arrestation de 300 rebelles et annoncent que l'affaire de la Ferté-Gaucher paraît aller au ne peut mieux 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 648.

- CORMER**, général. Écrit de Saumur que l'état d'esprit des habitants de cette ville est excellent et annonce l'attaque d'Angers par les brigands de la Vendée (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 34).
- CORPE** Jacques-Nicolas, député de l'Oise. — AN II 1793. — Fait un don patriotique (t. LXXXI, p. 54). — Appuie une proposition, de Merlin *de Thionville* relative à la demande de congé formulée par le représentant Giraud (p. 141).
- CORCHAMPS** (Commune de). Les officiers municipaux envoient la liste des jeunes citoyens de 18 à 25 ans compris dans la 1<sup>re</sup> réquisition (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 388) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- CORCZY** Charles-Nicolas des. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- CORRIÉ**, curé de Lochelles. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- COUTURET**, prêtre à Montpellier. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- COUVOL**, huissier. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 294).
- COTANCES** (Commune de). La Société populaire annonce que les habitants ont montré le plus grand zèle à voler au secours des citoyens du département de la Manche lorsque les rebelles ont menacé ce département (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 264).
- COUTANT**. Décret confirmant la nullité de son adjudication d'une partie du domaine des bénédictins de La Charité-sur-Loire (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 337).
- COUTON**, député du Puy-de-Dôme. — AN II 1793. — Fait décréter que les comités révolutionnaires ou de surveillance, qui prennent des mesures de sûreté contre les suspects non compris dans la loi du 17 septembre, seront tenus d'inscrire sur un registre les motifs de ces mesures (t. LXXXI, p. 90). — Fait décréter le séquestre des biens des pères et mères, dont les enfants sont émigrés (p. 91, p. 93). — Parle sur la mise en liberté du citoyen Passi (p. 334). — Fait un rapport sur la marche des troupes venues de l'armée du Nord et envoyées contre les brigands de la Vendée et sur la conduite du représentant du peuple Thirion (p. 328). — Parle dans la discussion qui a suivi ce rapport (p. 329, p. 331 et suiv.). — Donne lecture d'une pétition, de la commune d'Aigueperse, en faveur de la citoyenne Marie Ducher (p. 363). — Parle sur la mise en arrestation des citoyens Vincent, Maillard et Ronsin (p. 574). — Présente différentes propositions sur les faits reprochés aux agents du conseil exécutif à Saint-Germain et à Longjumeau (p. 575, p. 576 et suiv.), (p. 607).
- COUTURIER**, député de la Moselle. — AN II 1793. — Une députation des districts de Bourdan et d'Étampes demande que sa mission lui soit continuée (t. LXXXI, p. 97).
- COUTURIER**, curé de Bahy. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- COUVIN** (Commune de), département des Ardennes. La Société républicaine fait part d'un trait civique des soldats du 6<sup>e</sup> bataillon de la Marne et offre des dons patriotiques (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 390) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission des dépêches (*ibid.* p. 390).
- CRÉANCES DE L'ÉTAT**. Décret portant que l'agent du Trésor public rendra compte du recouvrement des créances appartenant à la République (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 320). — Décret char-
- geant le comité des finances de présenter un mode d'exécution du décret relatif aux créances sur l'état des fournisseurs et entrepreneurs de la République (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 337).
- CRÉANCES SUR L'ÉTAT**. Voir *Belle publique*.
- CREPIN** député extraordinaire d'Amiens. La Société populaire le charge de demander vengeance d'un attentat commis contre le représentant du peuple Dumont (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 61) ; — renvoi aux comités de Salut public et de sûreté générale (*ibid.*).
- CREPY** district de. Les administrateurs préviennent la Convention qu'ils envoient à la monnaie l'argenterie des églises des communes d'Ogues, Thury-en-Vaudois, Rosoy, Lagny-le-Sec, Acy, Roberval, Bonneuil, Boullancy, Rouvres, Bethisy-Saint-Pierre, Duvy et Saint-Clément (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 305) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CROCIET**, notaire public à Châtillon-Michaëlle. Fait don de la finance de son ci-devant office (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 188) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CULTES**. Adoption du texte définitif du décret sur la liberté des cultes présenté par Maximilien Robespierre (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 30). — Barette fait adopter une addition au troisième paragraphe de ce décret (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 120 et suiv.). — Pétition de la commune de Saint-Martin du Vieux-Bellême relative à la liberté des cultes (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 299 et suiv.).
- CUROIS** (Commune de). Voir *Carrin-Epinay*.
- CUTET**, de Bellej. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- CUVILLERS**, ex-religieux à Provins. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

## D

- DAGA** Joseph, maréchal des logis au 11<sup>e</sup> régiment de cavalerie. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Metz (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 399 et suiv.).
- DAGAL**, officier de santé. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 293).
- DANGEAU** (canton de), département d'Eure-et-Loir. Les habitants des neuf communes composant le canton, demandant le rétablissement du marché de Dangeau; ils invitent la Convention à rester à son poste (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 366) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce (*ibid.* p. 367).
- DAGOBERT**, général. La Société populaire de Lavelanet se plaint de sa destitution et s'élève contre ses dénonciateurs (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 360) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Réclame contre sa destitution (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 718) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- DAIGREVAUX**, ex-cordelier à Provins. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

DALZAC. Voir *Alzac d'V.*

DAMBREU (Claude-François), ancien commis du département des affaires étrangères. Décret lui accordant une pension de 2.000 livres sous déduction des secours qu'il a déjà reçus (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 705).

DAMVILLE (Commune de). La municipalité remet au représentant du peuple Louchet une somme de 334 l. 16 s. (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 339); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

DANCOURT. Voir *Daucourt*.

DANEMARK. Décret portant que le comité de Salut public examinera le fait annoncé dans plusieurs journaux relatif aux 20.000 fusils prétendus envoyés, du Danemark (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 530). — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a précédé ce décret (*ibid.*, p. 553 et suiv.).

DANNAUX, ci-devant curé de Rozières. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).

DANMARTIN (Commune de). La Société populaire envoie le détail de la fête célébrée en l'honneur de Lapeletier et de Marat (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 622); — mention honorable insertion au *Bulletin (ibid.)*.

DANTON, député de Paris. — AN II (1793). — Demande le sequestre des biens des pères et mères dont les enfants sont émigrés (t. LXXXI, p. 91 et suiv.). — Fait décréter que tous les enfants seront tenus de fréquenter les écoles primaires (p. 366, (p. 371), p. 372), p. 373).

DARIES, citoyen de Rouen. Présente un plan vaste et économique sur l'expédition générale des postes et sur les moyens propres à accélérer la correspondance (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 341); — renvoi aux comités réunis de commerce et d'agriculture (*ibid.*).

DARRAS, commandant du bataillon du district de Compiègne. Dépose la pièce de mariage de sa femme, représentant le mariage du valet de chambre arrêté à Varennes surnommé le gros raccourci (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 431); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

DARTIGUEYIE, député des Landes. — AN II (1793). — La Société populaire de Peychorade demande qu'un arrêté de ce représentant, supprimant le numéraire, ait force de loi (t. LXXXI, p. 107). — La Société montagnarde de Lectoure demande qu'il soit maintenu dans sa mission (p. 332).

DAUBIGNY, adjoint au Ministère de la guerre. Envoie un mémoire du citoyen Bachelier soumissionnaire pour une quantité de 20.000 chemises et qui demande la résiliation de ses engagements attendu qu'il se trouve être de la 1<sup>re</sup> requisition (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 462); — ordre du jour sur sa pétition (*ibid.*). — Écrit relativement à des soultes déjà rebuées et reproduites à nouveau par les citoyens Ledet et Abatut cordonniers (*ibid.*, p. 469); — renvoi à la Commission des marchés (*ibid.*).

DANCOURT, directeur des charrois de l'armée des Alpes. La Convention décrète qu'il sera traduit devant le tribunal révolutionnaire pour y être poursuivi comme conspirateur (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 253). — Décret portant qu'il nommera un fondé de pouvoir pour le représenter à la levée des scelles apposés sur ses papiers, à leur inventaire et à l'apurement de ses comptes (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 357).

DAUPHIN, ci-devant curé de Beautin. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

DAUVET. Les administrateurs du district de Cherbourg envoient au directeur de la Monnaie de Rouen l'argenterie provenant des effets saisis sur l'émigrant Dauvet (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 114).

DAVID (André). Le procureur général syndic du département de la Vendée fait part d'un trait de désintéressement patriotique de ce citoyen (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 353); — mention honorable (*ibid.*).

DAVID (Jacques-Louis), député de Paris. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à une audition de morceaux de musique, donnée par l'Institut de musique dans le temple de la Raison (t. LXXXI, p. 187). — Fait décréter l'adjonction de Thibaudeau au comité d'instruction publique (p. 262). — Parle dans la discussion sur la suppression de la commission des monuments publics et sur la création de la commission temporaire des arts (p. 634). — Fait un rapport sur la suppression de la commission du Muséum (p. 642 et suiv.). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration du buste de Châlier célébrée à Paris (p. 689).

DAVID-BELISLE (Alexandre Edme), député suppléant de l'Aube. — AN II (1793). — Est admis en remplacement de Perrin (t. LXXXI, p. 358).

DAY (Commune de), département des Landes. Le citoyen Lavielle écrit qu'à la nouvelle de la destruction des brigands de la Vendée la commune a célébré une fête républicaine sous les auspices des mânes de Marat et envoie les couplets qu'il a dédités à l'occasion de cette fête (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 116); — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*). — Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 417).

DAZY, ex-chanoine à Provins. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

DEBONNAIRE, administrateur du district de Gannat. La Convention décrète qu'il sera remis en liberté et qu'il continuera à exercer ses fonctions (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 450).

DEBOING (Commune de), département de la Gironde. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).

DEBROX, ci-devant chanoine. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

DEBRY, député de l'Aisne. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'emploi des objets précieux provenant des dons faits à la nation (t. LXXXI, p. 281). — Parle sur une proposition de Romme tendant à ce que les députés suppléants prononcent à la tribune leur profession de foi politique (p. 509).

DÉCADAIRE RÉPUBLICAIN. Les jeunes républicains de la Société des Arts et Métiers font hommage à la Convention d'un décadairé républicain imaginé et écrit par eux (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 83 et suiv.).

DEBRIEN, député extraordinaire d'Amiens. La Société populaire le charge de demander vengeance d'un attentat commis contre le représentant du peuple Dumont (16 frimaire an II — 6 décembre 1793 (t. LXXXI, p. 61); — renvoi aux comités de Salut public et de sûreté générale (*ibid.*).

DÉCÈS DE DÉPUTÉS. Communication du décès d'Asselin (*Somme*) (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 60). — du décès de Louis Potier (*Indre-et-Loire*) (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 490).

DECHESSEAU. Voir *Decheseaux*.

- DECHEZEUX**, ex-député, demissionnaire le 11 août 1793. Les représentants Lequinio et Laignelot demandent qu'il leur soit envoyé les pièces concernant ce citoyen qui a été arrêté 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 192.
- DECIUS**, chef du 2<sup>e</sup> bataillon de Seine-et-Marne. Fait un don patriotique (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 698) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DECIZE-LE ROCHER** (Commune de), département de la Nièvre. Le représentant Noël Pointe rend compte des mesures qu'il a prises pour mettre fin aux dissensions qui existaient dans cette commune (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 720 et suiv.).
- DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME**. Voir *Droits de l'Homme*.
- DÉCRETS**. Décret portant qu'à l'avenir les secrétaires de la Convention mettront au bas de chaque décret *Relu séance de tel jour au lieu de : Bon à expédier* (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 228).
- DEFORGES**, président du conseil exécutif. Expose les ordres donnés aux agents du conseil exécutif pour la surveillance des courriers (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 637 et suiv.). — Parle dans la discussion qui a suivi cet exposé (*ibid.*, p. 638), (p. 672 et suiv.).
- DEFORGUES**. Voir *Ministre des affaires étrangères*.
- DEJEAN**, curé de Gizean. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 491).
- DELAGROIX** (Charles), député de la Marne. — AN II (1793). — Demande l'approbation d'arrêts qu'il a pris, imposant extraordinairement les riches de Meulan et de Corbeil (t. LXXXI, p. 412).
- DELAGE**, greffier du canton de Saint Germain, département de la Creuse. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 257) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DELAGUELLE** (de Coings), député du Loiret. — (AN II 1793). — Son plan d'éducation populaire et républicaine (t. LXXXI, p. 335 et suiv.).
- DELAMARIE**, ci-devant curé de Damsville. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- DELAHORTE**, procureur général syndic au département de l'Yonne. Fait part à la Convention que le bien de l'émigré Chamou estimé 3.650 livres a été vendu 13.500 livres (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 204) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DELAUNAY AÎNÉ** (Joseph), député de Maine-et-Loire. — AN II (1793). — Laurent Lecointre demande qu'il soit fait un rapport sur la conspiration dont il est accusé (t. LXXXI, p. 719).
- DELAUNAY**, ci-devant curé de Mennecy. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- DELESART**, prêtre. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 7 et suiv.).
- DELLIA** (Joseph-Bernard), notaire à Clâtillon-Michaille. Fait don à la République de la finance de son office de notaire (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 499) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- DELLIAZ** (Paul-Antoine), officier public. Fait un don patriotique (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 488) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DELMAS**, député de la Haute-Garonne. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'organisation de bataillons de sapeurs (t. LXXXI, p. 483).
- DELONGE**, directeur du Muséum et de l'École de dessin de Bergues. Fait don à la Convention d'un tableau représentant la bataille d'Hondschoote (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 301).
- DELPY**, ci-devant curé de la paroisse de Mouceyroux. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- DELPORTE** (frères), cultivateurs. Font un don patriotique de 100 bœufs (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 214) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de commerce et d'agriculture (*ibid.*).
- DELPY-DUMAZER**, médecin et chirurgien-major dans le bataillon de l'Égalité. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 291).
- DELLÉL**, député du Tarn. — AN II (1793). — Monnel communique les bons renseignements qu'il a reçus sur ce représentant (t. LXXXI, p. 282), (p. 283).
- DEMONCHY**, ex-cure de Villers-Saint-Paul. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 415).
- DENAIN** (Veuve). Décret lui accordant un secours provisoire de 150 livres (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 703).
- DENIS**, et son épouse, marchands épiciers à Dunkerque. Font un don patriotique (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 151) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- DENIS**, en état d'arrestation à la Conciergerie. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- DE NORMANDE**, directeur général provisoire de la liquidation. Annonce que le citoyen Lefebvre, employé supprimé des ci-devant états de Bretagne renonce à la pension de 382 l. 10 s. à laquelle ses services lui donnaient droit (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 1 et suiv.).
- DÉORS** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et demande qu'il soit fait une loi débarrassant à jamais le pays des prêtres (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 611) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DÉPUTÉS**. Décret portant que le comité des décrets fera sans délai la liste des députés suppléants qui n'ont pas été appelés en remplacement et fixant le mode d'appel à la Convention des suppléants lorsque un département aura épuisé sa liste de remplaçants (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 482). — Décret portant que les députés suppléants admis à la Convention feront à la tribune leur profession de foi politique (*ibid.*). — Ce décret est rapporté (*ibid.*). — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a précédé ces décrets et le rapport du second (*ibid.*, p. 508 et suiv.).
- DÉPUTÉS**. Voir *Décès de députés*.
- DEQUEN**, député suppléant de la Somme. — AN II (1793). — Monnel communique les bons renseignements qu'il a reçus sur ce citoyen (t. LXXXI, p. 282), (p. 284 et suiv.).
- DEURCO**. Fait un don patriotique (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 364) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- DERENTY**, négociant à Lille. Fait un don patriotique de 15.000 paires de souliers (17 frimaire an II — 7 décembre 1794, t. LXXXI, p. 67), (p. 68).

- DÉSERTIERS.** Décret fixant l'affortation des chevaux amenés par les déserteurs et portant interdiction à tout citoyen d'acheter ces chevaux. 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 25.
- DESROSES.** Décret confirmant la nullité de son adjudication d'une partie du domaine des Bénédictins de la Charité-sur-Loire. 26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 337.
- DESMARRETS,** commissaire de la Société populaire de Soissons. Fait un don patriotique. 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292.
- DESMARRETS,** commandant de la division de Bre-suire. Décret portant que sa lettre, qui fait mention de la belle conduite du jeune Joseph Barra, sera insérée dans le procès-verbal et au *Bulletin*. 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 320 ; — copie de cette lettre *ibid.*, p. 320.
- DESMERCIÈRES.** Décret renvoyant au représentant du peuple Noël Pointe la petition tendant à la cassation de l'arrêt du comité révolutionnaire de Montmarand l'impesant extraordinairement. 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 563.
- DESTRAX,** curé de Villeneuve-le-Comte. Renonce à la prêtrise. 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41.
- DETHENS.** Voir *Paris*, § 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 1. — *Secours*.
- DELE PUEGOT.** Cambon présente un projet de décret relatif à l'inscription de la dette publique sur le Grand Livre et aux titres à fournir pour cette inscription. 18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 428 et suiv. ; — la Convention ordonne l'impression et l'ajournement de ce projet *ibid.*, p. 432. — Adoption. 21 frimaire an II — 11 décembre 1793, p. 323.
- DETEL,** ex-curé de Veidrooc. Renonce à la prêtrise. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417.
- DEVISSNES,** détenu à Rennes. Décret portant qu'il sera traduit devant le tribunal militaire siégeant à Arras. 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 708.
- DVILLE,** député de la Marne. — AN II. 1793. — Est désigné pour assister à une fête républicaine célébrée par la commune de Saint-Mandé. t. LXXXI, p. 500.
- DUMASSON,** ex-chaplain de Provins. Renonce à la prêtrise. 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41.
- DURISSON,** prêtre. Renonce à la prêtrise. 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 7 et suiv.
- DURNE,** général de division, commandant à Strasbourg. Annonce que l'armée du Rhin a repoussé le ennemi au delà de Gaubshelm. 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 27.
- DURER** (district de), département de la Seine-Inférieure. Les juges et commissaire national du tribunal du district de Dieppe demandent devant quel tribunal doivent être renvoyées les parties appelées à se pourvoir sur les contestations qui s'élèvent de la part du conjoint contre lequel le divorce est demandé. 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 460.
- DURIEZ** (Commune de). Les contrôleurs de la saline nationale instruisent la Convention que le citoyen Catoire-Bioncourt, qui a fait don d'une somme de 100,000 l., somme qu'il prétend faussement lui être due par la nation, n'a quitté sa famille que pour se soustraire à un mandat d'arrêt. 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 637 ; — insertion au *Bulletin*, renvoi aux comités de sûreté générale et de Salut public *ibid.*.
- DIGNÉ** (Commune de). Les sans-culottes manifestent leur indignation de la trahison de Toulon ; ils demandent que cette ville soit démantée et qu'un monument soit élevé à la mémoire de Beauvais. 18 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 106 ; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'instruction publique *ibid.*.
- DIJON** (Commune de), département de la Côte-d'Or. Le maire de la commune annonce l'envoi de l'or et l'argenterie des églises. 26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 522 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- DIJON** (district de), département de la Côte-d'Or. On annonce à la Convention qu'un bien d'emigré a été vendu 50,176 livres. 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 682 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- DILLON,** curé du vieux Pouzauges. Renonce à la prêtrise. 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 356.
- DIMES.** La Société populaire d'Indreville demande à la Convention de décréter que ceux qui ont obtenu des liquidations provisoires de dîmes soient tenus d'en verser le prix dans les caisses publiques. 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 438 ; — la Convention improuve cette adresse *ibid.*.
- DISSANDES** (Jean). Fait un don patriotique. 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 2680.
- DOBET,** curé de Dommarieu. Renonce à la prêtrise. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417.
- DOL** (Commune de). Annonce que son temple est fermé, qu'elle ne reconnaît d'autre culte que celui de la patrie et envoie l'argenterie de son église. 21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 332.
- DOMAINES NATIONAUX.** La Société républicaine de Montoro demande la révision des adjudications de domaines nationaux faites directement ou indirectement aux différents administrateurs. 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 340 ; — renvoi au comité de législation *ibid.*. — L'administrateur provisoire annonce que la vente d'immeubles d'emigrés a produit 5,238,784 liv. 6 s. pendant la 2<sup>e</sup> decade de frimaire, qu'elle excède de 2,248,387 liv. 7 s. l'estimation. Il envoie l'état général, d'où il résulte que les ventes effectuées s'élèvent à 20,684,350 liv. 16 s. et qu'elles excèdent de 13,138,796 liv. 9 s. 11 d. le montant des estimations. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 393 ; — insertion au *Bulletin* *ibid.*. — L'administrateur provisoire envoie un mémoire relatif à l'impression de la liste générale des émigrés. 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 471 ; — renvoi au comité d'aliénation et à la Commission chargée de réviser la loi sur les émigrés *ibid.*.
- DOMAINES NATIONAUX.** Voir *Biens confisqués*.
- DONCHIN,** ci-devant curé de Grosley. Renonce à la prêtrise. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417.
- DONDAS.** Fait un don patriotique. 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 627, (p. 63).
- DONDEINE,** citoyen de Thionville. Sa lettre à Merlin (*de Thionville*) au sujet des vexations et de récessions commises à Thionville par ses commissaires sous pouvoir exécutif. 26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 530 et suiv.
- DONJOUR** (citoyen). Offre, au nom de la commune de Séez, l'argenterie des églises et annonce la régénération de la commune. 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*, p. 275.

**DONS PATRIOTIQUES.** — AN II 1793. — 1<sup>o</sup> 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 10, p. 15, (p. 16), (p. 17), (p. 18), (p. 20), (p. 21), (p. 22), (p. 41), (p. 51), (p. 52), (p. 54), (p. 55), (p. 56), (p. 59); — 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 64, (p. 65), (p. 67), (p. 76), (p. 77), (p. 80), (p. 83), (p. 85); — 18 frimaire an II — 8 décembre 1793, (p. 104), (p. 106), (p. 109); — 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 186, (p. 187), (p. 188), (p. 199), (p. 204), (p. 208), (p. 211), (p. 239); — 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 263, (p. 264), (p. 267), (p. 268), (p. 269), (p. 273), (p. 274), (p. 286), (p. 288), (p. 291), (p. 292), (p. 293), (p. 294), (p. 301); — 21 frimaire an II — 11 décembre 1793, p. 304, (p. 305), (p. 306), (p. 307), (p. 308), (p. 309), (p. 314), (p. 317), (p. 331); — 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 340, (p. 342), (p. 343), (p. 348), (p. 350), (p. 368), (p. 374), (p. 387), (p. 396); — 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 391, (p. 392), (p. 395), (p. 397), (p. 400), (p. 413), (p. 415); — 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 421, (p. 427), (p. 428), (p. 430), (p. 437), (p. 438), (p. 439); — 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 468, (p. 470), (p. 476), (p. 477), (p. 478), (p. 479), (p. 508); — 26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 520, (p. 523); — 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 557, (p. 564), (p. 565), — p. 567, (p. 568), (p. 582), (p. 588), (p. 593), (p. 604); 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 608, (p. 610), (p. 611), (p. 612), (p. 613), (p. 615), (p. 617), (p. 618); — 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 673, (p. 675), (p. 688), (p. 689), (p. 693), (p. 694), (p. 697), (p. 698), (p. 716).

2<sup>o</sup> Décret rapportant les articles 2 et 4 de la loi du 8 frimaire autorisant les comités des finances et d'aliénation à nommer un garde-magasin et un contrôleur pour recevoir les dons patriotiques, et chargeant de ces nominations le pouvoir exécutif provisoire (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 126).

**DONS PATRIOTIQUES.** Voir *Objets précieux*.

**DOROGNE** (département de la). Le citoyen Dumoulin, administrateur, fait part à la Convention de l'esprit républicain de ce département et de l'abjuration de 40 prêtres (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 6; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*; — Don patriotique des officiers du 4<sup>e</sup> bataillon des volontaires de la Dordogne (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, p. 41).

**DONÉ** (Claude). Fait don de sa croix de Saint-Louis (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 18; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).

**DONÉ** (Jean-Pierre). Fait don de sa croix de Saint-Louis (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 18; — mention honorable et insertion au *Bulletin* *ibid.*).

**DORMANS** (Commune de). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).

**DORMOY**, notable de Besançon. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 205).

**DORNIER**, député de la Haute-Saône. — AN II 1793. — Fait décréter que les commissaires aux accaparements seront tenus, sur la réquisition des administrateurs de l'habillement, de faire procéder à la levée des scellés apposés sur les marchandises propres au service des troupes (t. LXXXI, p. 90). — Fait un rapport sur la pétition de la Compagnie Clavel, fournisseur de viande à l'armée de la Moselle (p. 354 et suiv.); — un rapport sur la pétition du citoyen Varin, fournisseur de souliers (p. 355); — un rapport sur les sommes dues, tant en charrois qu'en grains et fourrages, aux habitants du district de Bergues (p. 357).

**DOUANES.** 1<sup>o</sup> Décret autorisant les régisseurs des douanes à accorder des secours à ceux de leurs préposés qui ont été forcés de se retirer à Strasbourg depuis l'occupation des lignes de Wissembourg (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 23).

**DOUANES** *suite*.

2<sup>o</sup> Décret qui supprime les régisseurs et autres commis des douanes et organise les bureaux du département des affaires étrangères (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 516 et suiv.).

**DOUMER**, député de la Seine-Inférieure. — AN II (1793). — Est remplacé par Jean-Louis Albitte (t. LXXXI, p. 488).

**DOURS** (département du). Les républicains du 12<sup>e</sup> bataillon annoncent à la Convention que, les premiers, ils ont célébré sous les drapeaux de la République la fête de la 1<sup>re</sup> décade de frimaire et juré de n'avoir d'autre religion que l'amour de la patrie et d'autre culte que celui de la liberté (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 2; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*); — Les administrateurs composant le conseil général invitent la Convention à rester à son poste et annoncent que la commune de Besançon a célébré la fête de la Raison dans son église métropolitaine (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 205).

**DORÉE** (dit BISSAUDIÈRE), ci-devant noble. Le procureur général syndic du département de la Vendée annonce son arrestation et sa condamnation à mort (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 355). — Les administrateurs de la Vendée adressent à la Convention 39,688 livres en or et 40,000 livres d'argent qui avaient été cachées par lui (23 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 467), (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 592); — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).

**DURDAN** (District de). Une députation demande que le représentant du peuple Couturier qui n'a fait que passer dans le district revienne terminer sa régénération (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 97; — renvoi au comité de Salut public *ibid.*).

**DOUZE** (Commune de la), département du Gers. La Société régénérée des cultivateurs montagnards fait part à la Convention des efforts qu'elle fait pour aider la patrie, la remercie des mesures prises contre les traîtres et l'invite à rester à son poste (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 98).

**DOYEN**, cure de Monceaux-les-Provins. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

**DOYEN**, desservant de Mons. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

**DRABEYRON**, ci-devant vicaire de Lubersac. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

**DREUX** (Commune de). Une députation du conseil général, des autorités constituées et des sans-culottes offre des dons patriotiques et invite la Convention à rester à son poste (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 21). — Le citoyen Moreau, membre de cette députation dépose ses lettres de prêtrise *ibid.*; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).

**DROITS DE L'HOMME.** Le citoyen Lemaire, de Meaux, fait hommage à la Convention d'un tableau représentant la statue de la Liberté et la *Déclaration des Droits de l'Homme* (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 402 et suiv.); — la Convention décrète que ce tableau sera placé dans la salle des séances *ibid.*, p. 403.

**DROITS RÉOBTX.** Le ministre de l'intérieur demande des précisions sur la loi du 25 août 1792 relative au paiement des droits féodaux (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 363 et suiv.).

**DUBIGNON**, receveur du droit d'enregistrement à Cognac. Fait un don patriotique et exprime ses vœux pour la victoire de la République (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 582; — mention honorable *ibid.*).

- DUBOIS** Jean-Baptiste. Fait un don patriotique (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 22 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- DUBOIS** Louis-Toussaint-Julien, député de l'Orne. — An II 1793. — Fait un rapport sur le jugement rendu par le tribunal du district de Louviers au profit du nommé Vart (t. LXXXI, p. 701).
- DUBOIS**, député, sans autre désignation. — An II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration du buste de Châlier célébrée à Paris (t. LXXXI, p. 689).
- DUBOIS** [DE BELLEGARDE] Antoine, député de la Charente. — An II 1793. — Décret annulant ses passeports et commissions qui ont été pris par les brigands de la Vendée (p. 626).
- DUBOIS** CRANCI, député des Ardennes. — An II 1793. — Demande que le décret, portant création dans chaque comité révolutionnaire ou de surveillance d'un registre ou seront insérés les motifs des mesures prises contre les suspects, ait un effet retroactif (t. LXXXI, p. 91), p. 100, (p. 102). — Demande qu'Isoré soit tenu d'expliquer au comité de Salut public sa conduite dans l'affaire qui a amené la comparution, devant le tribunal révolutionnaire, de cinq citoyens de Lille accusés injustement p. 248. — Appuie une proposition tendant à charger le comité de Salut public de terminer l'affaire des mille Français retenus comme otages à Mayence p. 407. — une proposition tendant à la nomination d'une commission de six membres pour surveiller la fabrication des armes à Paris p. 444. — Parle sur les faits rapprochés aux agents du conseil exécutif à Saint-Germain et à Longjumeau (p. 377).
- DUBOIS**, Son hymne, chanté à la fête civique donnée par la commune de la Châtre 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 358.
- DUBOUCHER**, député de Rhône-et-Loire. — An II (1793). — Le comité de correspondance de la Société populaire de Nemours rend hommage au caractère du citoyen Métier à qui ce représentant avait délégué ses pouvoirs t. LXXXI, p. 89. — Parle sur le projet de décret relatif au fonctionnement des Monts-de-Piété p. 44. — sur une pétition de la commune d'Amboise p. 101. — Décret renvoyant au comité de Salut public les dénonciations et les pétitions contre les délégués de ce représentant dans le département de Seine-et-Marne (p. 227). — Présente la défense du citoyen Métier qui est l'objet de nouvelles plaintes de la part de citoyens de Fontainebleau (p. 603).
- DUBOUC**, notaire à Castel. Fait don à la nation du titre de son office de notaire (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 423 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au commissaire liquidateur *ibid.*).
- DUCASTELIER**, curé de Fourqueux. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- DUCHER** Marie, femme de Jean Bony. La Convention décrète qu'elle a bien mérité de la patrie en élevant à ses frais plus de 80 enfants; elle décrète en outre qu'elle jouira d'une pension annuelle et viagère de 600 livres (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 363).
- DUCOINTE**, La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition relative à la saisie des pensions des religieux (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 303).
- DUCROCH**, ci-devant vicair de Saint-Vénérand à Laval. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 415).
- DUCROISY**, chef du bureau des procès-verbaux de la Convention. Fait hommage de quelques exemplaires d'une chanson qu'il a composée sur le calendrier républicain 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 1921 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DUCROS**, chirurgien aide-major à l'armée de la Moselle. Denonce plusieurs particuliers comme fauteurs de son arrestation (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 470 ; — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*)).
- DUFLOU** citoyen. Voir *Dufloq.*
- DUFLOU**, fermier à Eve. Décret ordonnant qu'il sera sursis provisoirement à l'exécution du jugement rendu contre lui 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 401.
- DUGAS** Jean-Louis). On annonce la vente de ses biens (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 116).
- DUGOMMIER**, général en chef de l'armée d'Italie. Annonce qu'il a reçu le décret lui confiant le commandement de l'armée d'Italie et le chargeant des opérations contre Toulon (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 33). — Rend compte d'un avantage remporté sous les murs de Toulon (*ibid.* et p. suiv.), (p. 44).
- DUHAMEL** (François Ruine, ancien militaire. Fait un don patriotique (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 22, 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 293).
- DUCHEM**, député du Nord. — An II (1793). — Parle sur un exposé du conseil exécutif relatif aux ordres qu'il a donnés à ses agents (t. LXXXI, p. 638). — Fait décréter que les citoyens arrêtés à Lille et prévenus de conspiration seront transférés à Paris ou ils seront jugés (p. 638 et suiv.).
- DUBIGNON**. Voir *Dubignon*.
- DUMAS**. Fait don à la patrie des arrérages qui lui sont dus (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 611); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- DUMENY**. Décret confirmant la nullité de son adjudication d'une partie du domaine des bénédictins de la Charité-sur-Loire (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 537).
- DUMONCEAU**. La Convention décrète qu'il sera payé à sa veuve une pension alimentaire de 150 livres (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 641).
- DUMONT** André, député de la Somme. — An II 1793. — Rend compte du mouvement tenté à Amiens par les prêtres et de l'échec qu'ils ont subi (t. LXXXI, p. 15). — Des députés d'Amiens demandent vengeance d'un attentat commis contre ce représentant dont ils demandent le maintien dans sa mission (p. 61). — Transmet une adresse de la Société populaire d'Abbeville déclarant qu'elle ne veut plus ni prêtres ni églises (p. 69). — Annonce que l'arbre de la Liberté a été scié pendant la nuit à Amiens (p. 330), — qu'il a assisté à une fête de la Raison célébrée à Abbeville et qu'il a proclamé à la place même ou avait été exécuté La Barre la loi qui le réhabilite (p. 433). — Transmet un arrêté transformant en halle au blé l'église de Saint-Valéry-sur-Somme (p. 595 et suiv.).
- DUMORTIN**, administrateur du département de la Dordogne. Fait part à la Convention de l'esprit républicain de ce département et de l'abjuration de 40 prêtres (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 6 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- DUNOY**. Voir *Dunouy*.
- DUNOY**, officier municipal de la commune de Paris. Se plaint d'un arrêté de la commune de Paris l'expulsant de son sein et demande que sa conduite soit

- examinée par le comité de sûreté générale (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 374); — la Convention fait droit à cette dernière demande (*ibid.*).
- BENIN, procureur général syndic du département de l'Hérault. Envoie une liste de 37 prêtres qui ont abdiqué leur état (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 190); — insertion au *Bulletin*, mention civique (*ibid.*); — Envoie une décoration militaire (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 693); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BERON, curé de Gurey. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- BROUAR, notaire public à Saint-Martin-la-Frêne. Fait don à la République de la finance de son ci-devant office de notaire (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 470); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- BRUY, ci-devant curé de Lombes. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- BROUSSEL, député extraordinaire d'Amiens. La Société populaire le charge de demander vengeance d'un attentat commis contre le représentant du peuple Dumont (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 61); — renvoi aux comités de Salut public et de sûreté générale (*ibid.*).
- DUVAL, ex-vicaire épiscopal du département de la Seine-Inférieure. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 413).
- DUSAUX, ci-devant prêtre, actuellement capitaine de la 2<sup>e</sup> compagnie du bataillon du district de Bar-sur-Orne. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- DUSSERT, ancien chirurgien major. Fait un don patriotique (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 698); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DUTREMBLAY, administrateur des charriés militaires. Décret portant qu'il sera traduit devant le tribunal révolutionnaire (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 360); — Pièces justificatives de ce décret (*ibid.*, p. 369 et suiv.).
- DIVAL, député, sans autre désignation. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à une audition de morceaux de musique donnée par l'Institut de musique dans le temple de la Raison (t. LXXXI, p. 187).
- DUVYER, curé de Comines. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- DUVY (Commune de). Fait un don patriotique (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 303); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DYVINGOURT, administrateur du district de Montagne-sur-Mer. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- DYZEZ, député des Landes. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à l'inventaire des papiers de d'Espagnac (t. LXXXI, p. 358).
- E**
- ÉCOLES. Romme au nom du comité d'instruction publique, soumet à la discussion le décret révisé sur l'organisation des premières écoles (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 132 et suiv.). — Bouquier, au nom du même comité, présente un nouveau plan général sur l'organisation de l'instruction publique (*ibid.*, p. 133 et suiv.). — Foureroy, au nom du même comité fait un rapport et présente un projet de décret sur l'organisation de l'enseignement supérieur (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 220). — Thibaudeau demande la priorité pour le plan de Bouquier (*ibid.*). — Discours de Petit qui présente de nouvelles vues sur les projets de décret ci-dessus (*ibid.*, p. 234 et suiv.). — Discours de Thibaudeau (*ibid.*, p. 244 et suiv.). — Compte rendu de cette discussion par divers journaux (*ibid.*, p. 261 et suiv.). — La Convention accorde la priorité au plan de Bouquier (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, p. 326). — Discussion et adoption des deux premières sections et des cinq premiers articles de la troisième section (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 366). — Compte rendu de cette discussion par divers journaux (*ibid.*, p. 371 et suiv.). — Discussion de l'article 8 (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 407 et suiv.); — renvoi de l'article au comité d'instruction publique (*ibid.*, p. 408). — Discussion et adoption des articles 9, 10, 11, 12, 13, 14, et 15 (*ibid.*). — Fabre-d'Églantine fait adopter la rédaction d'une proposition additionnelle (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 308). — Adoption du texte définitif (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 703 et suiv.). — Décret portant que les décrets rendus sur l'organisation des écoles primaires et de l'enseignement seront promulgués sans délai (*ibid.*, p. 707).
- ÉCOSSAIS (Prison des). Nombre de détenus dans cette prison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274); (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343); (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 399); (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586); (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687); (p. 688).
- ÉDUCATION PUBLIQUE. Plan simple d'éducation républicaine et populaire par Delagueulle [de Coince], député du Loiret (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 335 et suiv.).
- ÉGALITÉ-SUR-MARNE (Commune d'). La Société populaire remet l'état des dons patriotiques faits dans son sein depuis le 14 brumaire (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 387); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ÉLÈS, curé de Rouilly. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- EURMANS, député du Bas-Rhin. — AN II (1793). — Donne des détails sur plusieurs arrêtés qu'il a pris à Sarrebrück (t. LXXXI, p. 596 et suiv.).
- ELECTIONS. Vérification des pouvoirs.
- Aube*. Admission de David-Delisle en remplacement de Perrin (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 358).
- Drôme*. Admission de Quiot en remplacement de Sautayra décédé (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 94 et suiv.).
- Seine-Inférieure*. Admission de Jean-Louis Allitte en remplacement de Doublet décédé (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 488).
- EMBRON (District d'), département des Hautes-Alpes. Le citoyen Beauchamp, représentant du peuple dans le département de la Drôme, transmet à la Convention l'état de vente des biens d'émigrés dans ce district (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 352); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ÉMIGRÉS. 1<sup>er</sup> Décret portant que la totalité de la liste des émigrés sera distribuée sans retard (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 22). — L'administrateur provisoire des domaines nationaux envoie un mémoire relatif à l'impression de la liste générale des émigrés (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 471); — renvoi au comité d'aliénation et à la Commission chargée de réviser la loi sur les émigrés (*ibid.*).

- 2<sup>e</sup> Adoption sans rédaction d'un décret portant séquestre des biens des pères et mères dont les enfants sont émigrés (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 31). — Bourdon *de l'Oise* propose un projet de rédaction du décret ci-dessus (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 141 et suiv.).
- 3<sup>e</sup> Le représentant Bernard *de Saintes* envoie un arrêté qu'il a pris contre les émigrés dans le district de Monthéliard (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 193, (p. 195).
- EMPRUNT FORCÉ. Ramel-Nogaret propose à la Convention de résoudre plusieurs questions relatives à la loi sur l'emprunt forcé (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 319; — ajournement *ibid.*, p. 320). — Décret fixant le mode de perception de l'emprunt forcé à Paris (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 323 et suiv.). — La Convention passe à l'ordre du jour sur différentes questions faites par les sections de Paris relativement à l'emprunt forcé *ibid.* (p. 341).
- ENGERAND, curé d'Hermetz. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- ENGLEHARD, ci-devant curé de Beaune. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 45).
- ENLAIR, député du Pas-de-Calais. — AN II 1793. — Fait un rapport sur une pétition des compagnies de vétérans nationaux faisant le service de Paris et des environs (t. LXXXI, p. 455). — un rapport sur les réclamations de plusieurs gendarmes des 32<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> divisions (p. 537). — Est adjoint au comité d'aliénation et des domaines (p. 577). — Fait un rapport sur l'interprétation des lois des 23 vendémiaire, 16 et 18 frimaire concernant la suppression des rations de fourrages et indemnités accordées aux officiers (p. 703).
- ENTREPRENANT (L'), vaisseau français. L'équipage de ce vaisseau proteste de son dévouement à la patrie, de sa discipline et de sa fidélité (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 114).
- ENTREPRENEURS. Voir *Fournisseurs*.
- EPINAL (District d'), département des Vosges. Les administrateurs font part à la Convention des envois d'argent qu'ils ont faits à la Monnaie (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 608); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- EPINAY (Commune d'). Voir *Carrin Epinay*.
- EPOISSES (Commune d'). Voir *Epoisses*.
- EPOISSES (Commune d'). La Société populaire invite la Convention à rester à son poste (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 291).
- ERBANS SCHUL, capitaine du navire *Dorothée Maria* de Hambourg. Le représentant du peuple Lequinio envoie à la Convention un mémoire qui lui a été présenté par le capitaine Erhmann-Schul dans lequel il demande son fret et le prix convenu pour les jours de retard du départ de son navire (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 465).
- ESCOUBAC (Prison de la Maison). Nombre de détenus dans cette prison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274; — 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343; — 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 399; — 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687; (p. 688).
- ESNEE DE LA VALLÉE, député de la Mayenne. — AN II 1793. — Rend compte des opérations de l'armée de l'Ouest aux environs d'Angers et annonce que la cavalerie a fait un grand carnage de fuyards (t. LXXXI, p. 249).
- ESPAIGNAC (D'). Décret portant que les citoyens Dyze et Espert assisteront avec le citoyen Finot à l'inventaire de ses papiers (22 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 358). — Brevet portant que les 15,584 livres en numéraire trouvées chez lui à la levée des scelles seront versées à la trésorerie nationale pour en être fait compte à la compagnie Masson (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 456).
- ESPAIGNAC (D'). Voir *Masson et d'Espagnac*.
- ESPERT, député de l'Ariège. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à l'inventaire des papiers de d'Espagnac (t. LXXXI, p. 358).
- ESPIC, vicaire épiscopal. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 7).
- ETABLISSEMENTS DE MUSIQUE. Les Sociétés populaires du département de la Côte-d'Or demandent la création d'un établissement de musique dans chaque département (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 297).
- ÉTAMPES (District d'). Une députation demande que le représentant du peuple Couturier qui n'a fait que passer dans le district revienne terminer sa régénération, apporte du numéraire et de l'argenterie, proteste de son dévouement à la Montagne et annonce la vente de deux fermes d'émigrés (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 97 et suiv.). — La Société populaire fait passer à la Convention un arrêté qu'elle a pris pour que l'église de la commune soit régénérée et devienne le temple de la Raison triomphante (*ibid.*, p. 108; — insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- ETAPLES (Commune d'), département du Pas-de-Calais. Les officiers municipaux font part des dons patriotiques de la Société populaire et des habitants de la commune; ils informent la Convention que le peuple ne veut plus d'autre culte que celui de la raison (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 591; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de la guerre et des marchés *ibid.*).
- ETAS, capitaine, commandant le bouge le *Républicain*. Le commandant du fort national devant Cherbourg fait part de la prise d'un bâtiment anglais par ce capitaine (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 84; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- ÉTRANGERS. Décret portant que le comité de salut public fera incessamment un rapport sur les exceptions à la loi contre les étrangers et notamment en faveur de ceux qui exporteraient des objets de luxe contre importation de denrées de première nécessité (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 282).
- ÈVRE (département de l'). La commission administrative félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- ÈVRECY (Commune de), département du Calvados. Le représentant Goyre-Laplanche annonce qu'elle a apporté les vases et ornements de son église et qu'elle a expulsé son curé (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 353); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- ÈVREUX (District d'), département de l'Èure. Les administrateurs félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- EXMIEUX (Commune d'), département de la Dordogne. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).

## F

- FABRE D'ÉGLANTINE**, député de Paris. — AN II (1793). — Parle dans la discussion sur l'organisation de l'instruction publique (t. LXXXI, p. 408). — Fait adopter une proposition additionnelle au décret sur l'instruction publique (p. 508). — Parle sur une proposition de Roume tendant à ce que les députés-suppléants prononcent leur profession de foi politique (p. 511). — sur la mise en arrestation des citoyens Vincent, Maillard et Ronsin (p. 574 et suiv.). — Donne lecture d'une lettre d'un administrateur du district de Saint-Girons dénonçant la conduite dictatoriale du commissaire civil Allart (p. 578).
- FAGOL** (Joseph). Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 238).
- FALAISE** (District de). Les administrateurs et le procureur-syndic écrivent à la Convention que les biens de l'emigré Williamson, estimés 452,573 livres ont été vendus 580,000 livres, que plus de 2000 volontaires s'exercent en attendant l'heure du départ, que l'administration s'occupe des subsistances et de l'équipement des volontaires et invite la Convention à rester à son poste (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 53 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- FAMILLE ROYALE**. Le ministre de l'intérieur demande de nouveaux fonds pour l'entretien de la famille royale (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 368 et suiv.) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*, p. 369).
- FACQUET** (District du). département du Morbihan. Le directoire fait part de sa séance du 3 brumaire, dans laquelle on a juré de maintenir l'unité de la République et de mourir en la défendant (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 265 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- FAPON** (Citoyen). Voir *Sanon*.
- FAURE GONAC** (Amable), député suppléant de la Creuse. — AN II (1793). — Mornel annonce que le comité des décrets a reçu de bons renseignements sur ce représentant (t. LXXXI, p. 488).
- FAREINS** (Commune de), département de l'Ain. Annonce qu'elle a déposé entre les mains de l'administrateur des domaines l'argenterie de son église, applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 85 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- FARVELET**. Fait un don patriotique (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 308) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- FAYAU**, député de la Vendée. — AN II (1793). — Appuie plusieurs propositions de Léonard Bourdon, relatives au fonctionnement des Monts-de-Piété (t. LXXXI, p. 27). — Parle sur le projet de décret tendant à employer les soldats qui manquent d'armes à la réfection des routes (p. 29). — Se plaint de l'état de la manufacture d'armes de Paris et fait décréter qu'il sera nommé une commission de six membres pour surveiller les ateliers de cette manufacture (p. 443 et suiv.). — Membre de la Commission de surveillance de la manufacture d'armes de Paris (p. 455). — S'oppose à une proposition de Roume tendant à ce que les députés suppléants avertis à la Convention prononcent une profession de foi politique (p. 483). — Parle sur les faits reprochés au représentant du peuple Thirion et sur son rappel dans le sein de la Convention (p. 529), (p. 552). — sur la conduite des agents du conseil exécutif à Saint-Germain et à Longjumeau (p. 576), (p. 606 et suiv.). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration du buste de Châlier célébrée à Paris (p. 689).
- FEBVREL**, notaire. La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition motivée sur l'article 2 du décret du 29 juillet 1793 (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 641).
- FÉDÉRALISME**. Décret portant que la Convention ne cessera de poursuivre les fédéralistes et tous ceux qui veulent faire rétrograder la révolution républicaine (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 361).
- FEMMES**. Adoption, sauf rédaction, d'un décret relatif à l'exécution de celui qui éloigne des armées les femmes inutiles (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 358 et suiv.).
- FÉRAY**, ci-devant prêtre de l'église métropolitaine de Paris. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- FÈRE** (Commune de la). Le citoyen Frison, procureur de la commune, fait part des progrès de la Révolution, de l'envoi de l'argenterie des églises et de l'abjuration de plusieurs prêtres (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 592 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)). — Le procureur de la commune fait part des sentiments républicains des habitants de La Fère et annonce que la Société populaire va faire célébrer une fête civique en l'honneur des martyrs de la liberté (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 602).
- FÈRE-EN-TARDENOIS** (Commune de). La Société populaire dépose sur l'autel de la patrie des dons patriotiques, invite la Convention à rester à son poste et la félicite de ses mesures révolutionnaires (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 17) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- FÉRAUD**, député des Hautes-Pyrénées. — AN II (1793). — La Société populaire de Mauléon rend justice aux talents de ce représentant (t. LXXXI, p. 203 et suiv.).
- FERMERS GÉNÉRAUX**. Décret portant que les comités de sûreté générale, de l'examen des comptes et des finances statueront sur diverses pétitions des ci-devant fermiers généraux qui demandent à être transférés dans une maison nationale où ils pourront rendre leurs comptes (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 321). — Discussion qui a précédé ce décret (*ibid.*, et p. suiv.). — Compte rendu par divers journaux de cette discussion (*ibid.*, p. 332 et suiv.).
- FERNÉY-VOLTAIRE** (Commune de). Envoie l'argenterie de son église, fait un don patriotique et annonce que son curé a renoncé à la prêtrise (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 593) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- FERTÉ-GAUCHER** (Commune de La). Le commandant de la force armée à La Ferté-Gaucher donne des détails sur les mesures prises par lui pour mater les rebelles (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 648).
- FERTÉ-SUR-MARNE** (Commune de La). La commune et la Société populaire font passer le tableau des dons et contributions volontaires des citoyens, se plaignent d'être sans tribunal, sans administration et d'être grevés d'un passage continué de troupes (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 522 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux représentants du peuple que le comité de Salut public est chargé d'envoyer dans le département de Seine-et-Marne (*ibid.*)). — La Convention renvoie la réclamation de la Société populaire, relative à une taxe révolutionnaire, aux représentants du peuple dans le département de Seine-et-Marne (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 547). — La commune fait des dons patriotiques (*ibid.*) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- FÊTES CIVIQUES**. Décret portant que le comité d'instruction publique présentera, primidi prochain, un projet d'établissement des fêtes civiques, jeux et exercices nationaux (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 707).

- FILLES DE LA CHARITÉ.** Les ci-devant Filles de la Charité, attachées à l'hospice de Franciade, demandent le paiement de leur traitement 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 300.
- FINANCIERS.** Le citoyen Benoît l'aîné fait hommage à la Convention d'un projet d'une révolution générale dans les finances (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 317) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- FINISTÈRE (Département du).** Les ex-administrateurs et secrétaires du département du Finistère, détenus à Rennes, demandent leur liberté provisoire (8 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 141) ; — renvoi aux représentants du peuple dans le département du Finistère (*ibid.*).
- FINOT, député de l'Yonne.** — AN II 1793. — Décret lui adjoignant les citoyens Dyzeux et Espert pour assister à l'inventaire des papiers de d'Espagnac (t. LXXXI, p. 338).
- FIRLET, curé de Sourdun.** Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- FLECHÉ (Commune de La.)** Le représentant du peuple Garnier (*de Saintes*) donne à la Convention les détails d'une affaire qui a eu lieu sous les murs de La Fleche et dans laquelle les troupes de la République ont remporté la victoire (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 249 et suiv.) ; — Des citoyens envoient l'argenterie de leurs églises et protestent de leur dévouement à la République (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 435) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FLEURIOT-DOMBERNIEU.** Fait un don patriotique (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 17).
- FLORY (Commune de), département de la Lozère.** La Société populaire applaudit à la juste punition des députés conspirateurs, réclame l'apurement de toutes les autorités, demande l'organisation d'un tribunal révolutionnaire dans chaque département et invite la Convention à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 396) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FLORENÇA.** Voir *Florençal*, commandant temporaire à Caen.
- FLORENVAL, commandant temporaire à Caen.** Fait part à la Convention qu'a l'arrivée du représentant du peuple Goyre-Laplanche tous les hochets du fanatisme ont disparu à Caen ; il en envoie une grande partie et espère que le reste suivra bientôt (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 317) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FLOURLI, ci-devant curé de Cuy-en-Bray.** Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- FOIX (Commune de).** La Société montagnarde annonce à la Convention la consécration de son église en temple de la Raison et ajoute qu'elle fait don des métaux de son église à la nation (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 316) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*) ; — Le conseil général fait part à la Convention de l'esprit républicain de la commune et lui envoie l'argenterie du culte (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 393) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FONCTIONNAIRES PUBLICS. 1<sup>o</sup>** La Société populaire de Tulle demande que l'on oblige les fonctionnaires publics à apporter un certificat de civisme (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 411).  
2<sup>o</sup> Décret portant des peines contre les fonctionnaires qui aurent touché deux fois leur traitement ou aurent perçu des sommes plus fortes que celles qui leur revenaient (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 523).
- FONDECEF-LA-MONTAGNE (Commune de).** Les citoyens de Lusignan demandent que la commune change son nom de Lusignan en celui de *Fondecef-la-Montagne* (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 35).
- FONDEURS DE CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.** Voir *Imprimeurs*.
- FONTAINEBLEAU (Commune de).** La Société populaire fait une adresse relative au décret du 8 juin 1793 concernant l'établissement d'une maison de secours destinée à recevoir, dans chaque département, les pauvres des 2 sexes perclus de leurs membres (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 468) ; — renvoi au comité des secours (*ibid.*) ; — Les citoyens dénoncent à la Convention le commissaire Mettier (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 602).
- FONTENAY-LE-PEUPLE (District de).** Les administrateurs font passer le procès-verbal du brûlement des titres féodaux qui ont été déposés dans leurs archives (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 351) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FOUR. Prison de la Grande.** Nombre de détenus dans cette prison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274), (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343), (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 398), (p. 399), (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586), (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687), (p. 688).
- FOUR. Prison de la Petite.** Nombre de détenus dans cette prison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274), (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343), (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 398), (p. 399), (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586), (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687), (p. 688).
- FORESTIER, député de l'Allier.** — AN II 1793. — Fait un rapport sur les accusations portées contre le général Ransonnet et sur de nouveaux abus de la part de fonctionnaires et de fournisseurs des armées (t. LXXXI, p. 523). — un rapport sur la pétition du citoyen Desmoulières (p. 563).
- FORESTIER, notaire à Castelnan-sur-Gopie.** Fait don à la patrie de la finance de son office (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 199) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- FORNO J.-B.,** citoyen de Besançon. Sa lettre en faveur de Boissard, ex-procureur syndic du district de Pontarlier, pièce annexée au rapport de Merlin *de Douai* (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 483 et suiv.).
- FORT-PELETIER (Commune de).** La Société des sans-Culottes de la commune d'Aigues-Mortes demande que le nom de la commune soit changé en celui de *Fort-Peletier* (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 107) ; — renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- FOSSEVERX, ci-devant curé de la chapelle de Vaupellaique.** Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- FOURNÉ (Joseph), député de la Loire-Inférieure.** — AN II 1793. — Transmet à la Convention un arrêté relatif à la circulation des grains et une proclamation au peuple de Commune-Affranchie (t. LXXXI, p. 327). — Fait part des mesures sévères qu'il a prises à Lyon où la terreur est à l'ordre du jour (p. 518 et suiv.).
- FOURNER Jacques,** député du Cher. — AN II 1793. — Fait un rapport sur les assignats démonétisés qui ont été remis en circulation après avoir été en dépôt dans les greffes des tribunaux (t. LXXXI, p. 414).
- FOURQUET, principal commis des subsistances militaires.** Fait un don patriotique (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 18) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FOURQUIER A.-Q.,** accusateur public près le tribunal révolutionnaire. Annonce le suicide de Clavière, ci-devant ministre des contributions publiques, qui devai

- être juge ce matin (19 frimaire au II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 247) ; — insertion au *Bulletin* de la lettre de Fournier (*ibid.*) ; — Demande que le traitement des employés au Parquet soit augmenté (25 frimaire au II — 15 décembre 1793, p. 464).
- FOURCROY, député de Paris. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à une audition de morceaux de musique donnée par l'Institut de musique dans le temple de la Raison (t. LXXXI, p. 187). — Fait un rapport sur l'organisation de l'enseignement supérieur (p. 229, p. 261), p. 262.
- FOUCHEL, député de Lot et-Garonne. — AN II (1793). — Demande un congé pour raison de santé (t. LXXXI, p. 392) ; — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.*) ; — Ce congé lui est accordé (p. 355).
- FOURNIEUX Marguerite. Voir *Lérissel*.
- FOURNIER Anne. Fait un don patriotique (17 frimaire au II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 61), (p. 63).
- FOURNISON Marguerite. Voir *Lérissel*.
- FOURS. Décret portant des peines contre les fourneaux ou entrepreneurs qui auront perçu des sommes fortes que celles qui leur revenaient (26 frimaire au II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 523).
- FRANÇAIS. Des patriotes français chassés d'Espagne réclament des secours (22 frimaire au II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 391) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- FRANCAISE. Commune de L., département du Lot. La Société républicaine offre à la patrie le traitement de ses prêtres et invite la Convention à rester à son poste (29 frimaire au II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 681) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FRANCAISEL, député de l'Eure. — AN II (1793). — Rend compte des opérations de l'armée de l'Ouest aux environs d'Angers et annonce que la cavalerie a fait un grand carnage de fuyards (t. LXXXI, p. 249). — Annonce que les brigands sont en pleine déroute (p. 373). — Rend compte des mesures prises pour mettre Angers en état de défense (p. 627).
- FRANCIADE. Commune de l'. Petition des ci-devant Filles de la charité attachées à l'hospice de Franciade, département de Paris, pour demander le paiement de leur traitement (20 frimaire au II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 309).
- FRANÇOIS, citoyen de la section du Temple. Fait un don patriotique (23 frimaire au II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 391) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FRANÇOIS, ex-vicario, évêque du département de la Somme Inférieure. Renonce à la prêtrise (23 frimaire au II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 415).
- FRESNE. Commune de l'. Petition de la Société des Amis de la République en faveur du citoyen Boissard, procureur syndic du district de Pontarlier pièce annexée au rapport de Merlin de Douai (18 frimaire au II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 483).
- FRECHES, citoyen. Fait un don patriotique (20 frimaire au II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292).
- FRECHET, député de Loir-et-Cher. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'émission de 100 millions d'assignats (t. LXXXI, p. 87).
- FRESNAU. Voir *Fresneau*.
- FRENOX, député de Paris. — AN II (1793). — Fait part de la fête de la décade célébrée à Marseille le 10 frimaire et envoie une grande quantité de valeurs provenant du district de Saint-Maximin (t. LXXXI, p. 190). — Fait passer un exemplaire de la proclamation qu'il a fait publier à Marseille le 14 frimaire (p. 337). — Décret confirmant l'arrêté qu'il a pris pour mettre la ville de Marseille en état de siège (p. 394). — La Société populaire, la commune et le comité de surveillance de Saint-Maximin rendent hommage à son œuvre dans le Midi (p. 394).
- FRESNAU, ci-devant curé de Romilly. Renonce à la prêtrise (23 frimaire au II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- FRESNAY SUR-SARTHE (Commune de), département de l'Orne. Les jeunes gens de la première réquisition demandent à demeurer organisés en bataillon tels qu'ils le sont maintenant (16 frimaire au II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 39) ; — ordre du jour motivé sur la loi qui ordonne que les citoyens réunis en bataillon seront répartis dans les anciens cadres existants (*ibid.*, p. 40).
- FRESNE (Commune de). Fait part à la Convention qu'elle a acquitté ses contributions arriérées et un tiers de celles de 1793, fait des dons patriotiques et demande à conserver la cloche qui sert de timbre à son horloge (21 frimaire au II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 317) ; — la Convention décrète l'insertion au *Bulletin* et passe à l'ordre du jour relativement à la cloche (*ibid.*).
- FRESNEAU, instituteur. Fait hommage à la Convention de 2 exemplaires d'une méthode élémentaire de lecture et de grammaire (20 frimaire au II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 280) ; — mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- FREVENT. Commune de l', département du Pas-de-Calais. La Société républicaine fait part à la Convention de sa confiance en elle, annonce qu'elle a fourni 160 défenseurs à la République et demande à échanger 240 livres en or et 70 livres 16 sols en argent contre des assignats (16 frimaire au II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 10) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et pour l'échange renvoi au comité des inspecteurs de la salle (*ibid.*) ; — La Société populaire fait passer un don patriotique d'un de ses membres (21 frimaire au II — 11 décembre 1793, p. 309) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*) ; — La Société populaire annonce que l'église est fermée et qu'on n'y reconnaît plus que le culte de la patrie, fait passer un don patriotique et 404 l. 5 s. en numéraire à échanger contre des assignats (25 frimaire au II — 15 décembre 1793, p. 476) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FRIORD, négociant à Lille. Fait un don patriotique de 15,000 paires de chaussures (17 frimaire au II — 7 novembre 1793, t. LXXXI, p. 67), (p. 68).
- FRISON, procureur de la commune de la Fère. Fait part des progrès de la Révolution, de l'envoi de l'argenterie des églises et de la déprêtrisation de plusieurs prêtres (27 frimaire au II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 592) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FROGES. Commune de l'. La Société populaire montagnarde invite la Convention à rester à son poste et envoie les détails de la fête civique qui a été célébrée dans la commune (19 frimaire au II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 206).
- GAILLAC. Commune de l', département du Tarn. La Société populaire donne pour le comité des décrets des éclaircissements sur le compte de Jean Deltel, député suppléant à la Convention (20 frimaire au II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 283).
- GAILLOT, ci-devant curé de Varennes. Renonce à la prêtrise (23 frimaire au II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- GALÉRON T. P., député des autorités constituées de Sarre-Libre. Fait un don patriotique (20 frimaire au II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 294).

- GALLEI**, ci-devant professeur à l'Institut de Vienne. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- GANGES**, Commune de, département de l'Hérault. Les maire et officiers municipaux annoncent le brûlement des titres féodaux et mobiliers et font part d'une fête funèbre célébrée en l'honneur de Marat par la Société populaire (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 404) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GANNAT** (Commune de). Le conseil général écrit qu'il va envoyer l'argenterie des églises de la commune (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 113) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GAP**, Commune de, département des Hautes-Alpes. Le conseil général remercie la Convention de toutes les mesures prises contre les traitres et de la loi bienfaisante du *maximum* ; il l'invite à rester à son poste (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 340) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GARAY, jeune**, de Nîmes. Fait un don patriotique de 1.000 livres (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- GARDELE** (Commune de la), département de la Haute-Garonne. La Société républicaine applaudit aux journées des 31 mai et 2 juin, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et fait des dons patriotiques (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 395) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GARNIER**, ci-devant curé de Saint-Loup-des-Vignes. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- GARNIER**, curé de Châtenay. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- GARNIER**, Général. Le représentant du peuple Saliceti fait l'éloge de sa conduite au siège de Toulon (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 33).
- GARNIER** (Jacques), député de la Charente-Inférieure. — AN II (1793). — Donne les détails d'une affaire qui a eu lieu sous les murs de La Flèche (t. LXXXI, p. 249 et suiv.). — Annonce la victoire remportée au Mans sur les rebelles et la mort de La Rochejaquelein (p. 318). — Décret annulant ses passeports et commissions qui ont été pris par les brigands de la Vendée (p. 626).
- GARNOT**, curé de Chalmaison. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- GARONNE** (Haute-), département de la. L'administration félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- GARRAU**, député de la Gironde. — AN II (1793). — Écrit qu'il n'a jamais signé le passeport trouvé dans les papiers du traître Lidon (t. LXXXI, p. 351).
- GAUBEL**, de la Société des sans-culottes de Belley. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 263) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GAULY**, curé de Saint-Vincent du fort du Lay. Renonce à la prêtrise (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 356).
- GAUR**, volontaire dans l'armée des Pyrénées. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- GAUTIER**, curé de Notre-Dame de Montpellier. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- GAUTIER**, curé de Saint-Jean-de-Vedas. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- GAUTIER** (H.), député. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration du buste de Châlier célébrée à Paris (t. LXXXI, p. 689).
- GAUTIER** (Marc), organiste à Briella-Ville. Se plaint de ce qu'un secours, qui lui avait été accordé, ne lui soit pas payé (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 381 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*, p. 382).
- GAZAC**, Commune de, département de l'Allier. Les officiers municipaux demandent que la commune soit dispensée de fournir 1.200 bateaux de froment à la commune de Moulins (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 677) ; — renvoi à la commission des subsistances (*ibid.*).
- GAZUS**, Commune de, département du Calvados. Le représentant Goyre-Laplauche annonce qu'elle a apporté les vases et ornements de son église et qu'elle a expulsé son curé (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 353) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GAZAY, jeune**, fabricant à Nîmes. Fait un don patriotique (29 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 293).
- GEIER**, commis à la Commission des subsistances. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 291).
- GENDARMES**. Décret confirmant un arrêté qui annulait les nominations d'officiers et de sous-officiers de gendarmes de la 32<sup>e</sup> et de la 34<sup>e</sup> division et fixant l'affectation à donner ou les pensions à verser à ces militaires (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 537).
- GÈNES** (République de). Barère donne les détails d'un attentat commis par des Anglais et des Espagnols envers l'État de Gènes (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 490). — La Société populaire de Nice fait passer à la Convention copie de l'adresse qu'elle a faite au peuple de Gènes (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 616).
- GENS**, vicaire épiscopal du département de l'Allier. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- GENISSETTE**, député de l'Isère. — AN II (1793). — Parle sur le projet de décret portant que les militaires, jusques et y compris les capitaines, ne pourront entretenir des chevaux aux armées (t. LXXXI, p. 23) ; (p. 42).
- GENISSON**, entrepreneur du canal de la ci-devant province du Nivernais. La Convention décrète qu'elle ajourne sa pétition jusqu'à ce que le ministre de l'Intérieur ait donné sa décision, conformément aux lois sur la hiérarchie administrative (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 453).
- GENNEAU**, curé d'Angers. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- GÉNOIS** (H.), de Soissons. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 294).
- GEORGES**, notaire à Vaucouleurs. Renonce au montant de la liquidation de son office au profit de la République (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 348) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

(1) Il n'y avait à la Convention que deux députés de ce nom : l'un s'écrivant Gaultier, l'autre Gauthier.

- GERGONNE**, secrétaire de la municipalité de Briey. Annonce un don patriotique du citoyen Vandale (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 634; — insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- GERARD**, ci-devant prêtre, président du district des Sables-d'Olonne. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 446).
- GERMAIN**, curé de Pouilly-le-Châtel. Renonce à la prêtrise (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 617; — insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- GERMONT**, curé de Sourdun. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- GERS** (Département du). Les administrateurs applaudissent à l'arrêt du tribunal qui a condamné les représentants pervers et Marie-Antoinette; ils demandent à la Convention de continuer à traduire devant le tribunal révolutionnaire ceux qui osèrent se montrer leurs complices (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 469); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GESTAL**. Décret confirmant la nullité de son adjudication d'une partie du domaine des Bénédictins de la Charité-sur-Loire (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 557).
- GERX** Marie-Anne-Amable. Fait un don patriotique (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 680); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GIBERT**, ci-devant curé de Vandœuvre. Fait un don patriotique (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 54); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GIEZ** (Commune de). La Société populaire et républicaine demande que toutes les terres qui sont plantées en vignes depuis douze ans soient remises en terres labourables (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 474); — renvoi au comité d'agriculture (*ibid.*).
- GILSON**, cultivateur à Tierzy. Laurent Lecointre fait part à la Convention des cruautés exercées contre lui et sa famille (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 451); — renvoi aux comités de Salut public et de Sécurité générale réunis (*ibid.*).
- GILLARD**, ci-devant curé de Charentay. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 447).
- GILLES**, de Beaucaire. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 446).
- GIMONT** (Commune de, département du Gers). La Société populaire fait part des progrès de la Révolution dans la commune, exprime son admiration pour la Convention et lui annonce l'envoi de 13.000 livres en argenterie (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 565); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GIRAUD**, député, sans autre désignation. — An II (1793). — Sollicite un congé d'un mois pour affaires de famille (t. LXXXI, p. 141); — renvoi au comité de sécurité générale qui examinera les motifs de cette demande (*ibid.*).
- GIREY-DUPRI**, rédacteur du *Patriote français*. Le ministre de la justice fait passer des pièces constatant qu'il a été arrêté à Bordeaux en compagnie de Birotteau (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 409 et suiv.).
- GIVET ET FORT DE LA MONTAGNE** (Commune de). Le conseil général et le comité de surveillance font part que les habitants abjurent toutes les mémoires religieuses; ils envoient mille marcs d'argent et invitent la Convention à rester à son poste (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 396); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Don patriotique de la commune (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 415).
- GOBIN**, curé de Courchamp. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 441).
- GODEAU**, curé de la Chapelle-Saint-Sulpice. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 441).
- GODEROY**, député de l'Oise. — An II (1793). — Annonce que les grandes mesures qu'il a prises ont sauvé le département de Seine-et-Marne de la guerre civile, que les rebelles se soumettent et que les coupables sont arrêtés (t. LXXXI, p. 562 et suiv.).
- GODILLE**, ci-devant curé de Cuvillers. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 446).
- GODEY**, curé de Laigle. Renonce à la prêtrise (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 438).
- GOUIN**, vicaire épiscopal. Renonce à la prêtrise (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 356).
- GOUBER**, ministre de la justice. Voir *Ministre de la justice*.
- GOUBREOURT** (Commune de). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- GOSSELIN**, député du Nord. — An II (1793). — Fait un rapport sur les chevaux entretenus aux armées par les militaires jusques et y compris les capitaines (t. LXXXI, p. 23 et suiv.). — un rapport sur les chevaux amenés par les déserteurs étrangers (p. 25 et suiv.). — un rapport sur le remplacement dans leurs missions de Lakamal, Guillemardet et Bentabole par Ichon, Guimberteau et Plléger (p. 26). — un rapport sur les dérogations à la loi du 16 frimaire relative aux chevaux entretenus aux armées par des militaires qui n'y ont pas droit (p. 427 et suiv.). — Demande qu'il soit accordé un secours aux officiers municipaux de Landracies arrêtés injustement (p. 626).
- GOUPAIX**, curé de Savins. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 441).
- GOUBERT**, curé de Moudaison. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 491).
- GOUGEOT**, ci-devant vicaire épiscopal du département de la Haute-Marne. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 447).
- GOULET** Nicolas, sous-officier invalide. Voir *Raucourt (Marie-Anne)*.
- GOTLY**, député de l'Be-de-France. — An II (1793). — Décret portant qu'il pourra exercer les pouvoirs dont il est revêtu dans le département de Seine-et-Loire (t. LXXXI, p. 623).
- GOUPILLEAU (de Fontenay)** (Jean-François-Marie), député de la Vendée. — An II (1793). — Donne lecture d'une lettre du procureur général syndic du département de la Vendée, relatant un trait de désintéressement patriotique de plusieurs citoyens (t. LXXXI, p. 355, pp. 356). — Dénonce les marchés de chevaux passés pour le comité des remontes dont il demande que l'on scrute la conduite (p. 358). — Membre du comité de la guerre (p. 360). — Décret annulant ses passeports et commissions qui ont été pris par les brigands de la Vendée (p. 626). — Demande que les passeports des députés portent leur signature (p. 628).
- GOUPILLEAU (de Montaigne)** Philippe-Charles-Aimé, député de la Vendée. — An II (1793). — S'oppose à une proposition de Dubois-Grancé tendant à ce qu'Isore soit tenu d'expliquer au comité de Salut public sa conduite dans l'affaire qui a amené la comparution devant le tribunal révolutionnaire, de cinq citoyens

- de Lille injustement accusés t. LXXXI, p. 248. — Écrit que, malgré les difficultés rencontrées, il a levé onze cents chevaux dans la 9<sup>e</sup> division et rend justice aux corps administratifs d'Arles qui l'ont secondé (p. 435 et suiv.).
- GOUVILLEAU**, député, sans autre désignation. — AN II 1793. — Parle sur la mise en arrestation des citoyens Vincent, Maillard et Ronsin t. LXXXI, p. 605.
- GRANDS**, District de. Le procureur syndic annonce que des biens d'émigrés estimés 24,037 livres ont été vendus 84,720 livres 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 693; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GOTREFF-VIGUET**, entrepreneur du canal de la ri-devant province du Nivernais. La Convention décrète qu'elle ajourne sa pétition jusqu'à ce que le ministre de l'intérieur ait donné sa décision, conformément aux lois sur la hiérarchie administrative 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 455.
- GOURMEZ** (citoyen). Voir *Gourmez*.
- GOURMEZ**, cultivateur à Fenain. La Convention, sur la pétition de ce citoyen, décrète que les dispositions de la loi du 12 août dernier, relative aux délais accordés pour se pourvoir contre les jugements des tribunaux situés dans les départements en révolte, sont communes à ceux qui se trouvent dans les endroits occupés par l'ennemi (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 401).
- GOURNAY** (Commune de). Voir *Gournay-en-Bray*.
- GOURNAY-EN-BRAY** (Commune de), département de la Seine-Inférieure. Une députation de la Société populaire, des républicains des communes voisines, de l'administration du district et de la municipalité invitent la Convention à rester à son poste, déposent des dons patriotiques et demandent des subsistances 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 16; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'agriculture (*ibid.*). — Le Conseil général fait don de l'argenterie de son église et invite la Montagne à rester à son poste (*ibid.*, p. 21); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GOURNAY-EN-BRAY** (District de). Les administrateurs font part à la Convention de la renonciation du citoyen Anne Godfroi Bonnisset à deux pensions dont il était bénéficiaire 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 52; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GOVERNEMENT**. Décret portant que le décret sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire sera inséré en entier dans le *Bulletin* et que cette insertion tiendra lieu de publication 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 251.
- GOYRE-LAFLES** (M. de), député de la Nièvre. — AN II 1793. — Envoie plusieurs sommes importantes soustraites par le citoyen Berthier, receveur du district de Caen, à Bazot, Barbaroux, Wimpfen et autres fugitifs t. LXXXI, p. 64 et suiv. — Fait part de la régénération du département du Calvados et annonce au nu envoi de dépouilles des églises p. 353. — Barère annonce qu'il s'est mis à la tête des 10,000 hommes de l'armée du Nord qui étaient à Dreux p. 580. — Sa lettre donnant la même nouvelle et rendant compte des mesures qu'il a prises à Caen (p. 603 et suiv.).
- GRAINS**. Bourdon de l'Oise propose d'acheter tous les grains apportés par des vaisseaux étrangers, au-dessus des prix des marchés d'Amsterdam, Londres et Cadix (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 361; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- GRAINS**. Voir *Contributions acquittées en grains*.
- GRAMMOND** Ferdinand. Fait don de sa croix de Saint-Louis 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 19; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GRANDAIS**, curé à Saint-Quentin. Offre son corps à la patrie, étant dépourvu de tout et ne pouvant lui offrir autre chose 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 428; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GRANDCHAMP** Marie-Louise-Alix, ex-religieuse. Réclame le paiement de sa pension (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 475); — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- GRANET**, député des Bouches-du-Rhône. — AN II 1793. — Est désigné pour assister à une audition de morceaux de musique donnée par l'Institut de musique dans le temple de la Raison t. LXXXI, p. 187. — Demande l'insertion au *Bulletin* d'une proclamation publiée à Marseille le 14 frimaire par Fréron, Barras, Ricord et Robespierre jeune p. 339. — Parle dans la discussion sur le renouvellement des membres du comité de Salut public p. 422. — Fait une motion relative au rappel de tous les prêtres envoyés en mission p. 529; — en demande le renvoi au comité de Salut public (p. 530), (p. 552 et suiv.). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration du buste de Cléber célébrée à Paris p. 689.
- GRAPOTTE** (Nicolas). La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition, considérant qu'elle appartient à l'ordre judiciaire et qu'il peut se pourvoir conformément aux lois (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 699).
- GRASSE** (Commune de). Voir *Gray*.
- GRASSET**. Décret confirmant la nullité de son adjudication d'une partie du domaine des bénédictins de la Charité-sur-Loire (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 537).
- GRASSET SAINT-SAUVEUR**, ancien consul général. Décret portant que sa pension liquidée à 10,000 livres sera réduite provisoirement à 3,000 livres 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 705.
- GRACBAIS** (citoyen). Voir *Grandais*.
- GRAVET**, curé de Saint-Loup. Renonce à la prêtrise 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41.
- GRAY** (Commune de). La Société populaire annonce qu'elle a monté et équipé un cavalier; elle se plaint qu'une partie des volontaires manque d'habits et demande qu'il ne soit confié des commandements qu'à des citoyens parlant la langue française (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 429); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- GRÉGOIRE**, député de Loir-et-Cher. — AN II (1793). — Soumet à la Convention le premier numéro du *Recueil des traits héroïques et civiques* dont elle a ordonné l'impression t. LXXXI, p. 87.
- GRIMALDI** (Prince de Monaco). Demande sa mise en liberté (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 551; — renvoi aux comités de Salut public et de sûreté générale (*ibid.*).
- GRIMAUT**, curé du Château Lisle-d'Oléron. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- GRISART**, homme de loi. Transmet les pétitions des citoyens Guermaux, de Valenciennes et Gourmez, cultivateur à Fenain 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 401.
- GROULT**, vicaire d'Annale. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- GRUPT** (Commune de). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- GUENEAU**, de la commune d'Auxi. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417.

- GUISIS**, maire de la commune de Cambrai. Annonce à la Convention que la philosophie fait de grands progrès dans sa commune, que les prêtres recourent à leurs arcanes et que les 4 sections de Cambrai ont l'intention de reconnaître d'autre culte que celui de la liberté et de la Raison. 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 208.
- GUISOT**. La Convention décrète qu'il sera payé à sa veuve une pension alimentaire de 150 livres. 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 641.
- GUICHÉ**, Commune de la 1<sup>re</sup> département de Cler. La Société populaire et les citoyens du canton de la Guiche font don de l'argenterie de leurs églises, applaudissent aux travaux de la Convention, l'invitent à rester à son poste et la prient de les faire jour du bienfait des écoles primaires. 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 85, p. 86.  
La Société populaire leur demande dans quels bureaux elle doit s'adresser pour faire parvenir 80 marcs d'argenterie à échanger contre des assignats, demande des écoles primaires, fait remarquer la pénurie de ses subsistances et invite la Convention à rester à son poste. 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 263 ; — renvoi au comité de correspondance, insertion au *Bulletin* *ibid.*. Un membre rappelle que cette commune a déposé de nombreux dons patriotiques et qu'elle était chargée d'échanger 80 marcs d'argenterie contre des assignats ; cet échange n'ayant pu être fait, il demande que la Convention donne les moyens de l'accélérer et de rembourser les frais d'envoi des objets. 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 388 ; — renvoi au comité des finances *ibid.*.
- GUICHÉ**, Commune de 1<sup>er</sup> département de la Creuse. Le citoyen Lemoine, commissaire de la commune, annonce l'envoi d'argenterie et de croix de Saint-Louis, transmet la déclaration de plusieurs citoyens qui se sont dépeuprés et invite la Convention à rester à son poste. 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 257 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- GUISIS**, curé de Saint-Pierre. Réponse à la prière. 21 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- GUILLAUX**, citoyen de Valenciennes. La Convention, sur la pétition de ce citoyen, décrète que les dispositions de la loi du 12 août dernier, relative aux délais accordés pour se pourvoir contre les jugements des tribunaux situés dans les départements en révolte sont communes à ceux qui se trouvent dans les endroits occupés par l'ennemi. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 494.
- GUINÉ**. La Convention passe l'ordre du jour sur sa pétition relative à la saisie des pensions des religieux. 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 93.
- GUINOT**, député du Finistère. — AN II 1793. Envoie une adresse des administrateurs du district de Pont-Croix annonçant que le bon esprit triomphe dans ce district. t. LXXXI, p. 412.
- GUINOT**, député du Pas-de-Calais. — AN II 1793. Fait un rapport sur la conduite de l'écuyer Mathieu Guenouin et sur la récompense à lui accorder. t. LXXXI, p. 634.
- GUINOT**, curé de Nanteuil. Réponse à la prière. 21 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 432 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- GUINOT**, Antoine. Dépense de ce citoyen, prière d'être à la messe, reconnaissance. 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 684 ; — renvoi au comité de Salut public *ibid.*.
- GUILBERT**, procureur de la commune de Laval. Réponse à la Convention, fait un rapport sur le citoyen Tessier, natif de Laval, qui a été élu par la commune. 1793, t. LXXXI, p. 286 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- GUILBERT**, Jean-Baptiste. —
- GUILLEMAIN**, bourgeois de Laval. Réponse à la patrie. Le citoyen Guillemain, sur sa charge de notaire. 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 698 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *ibid.*.
- GUILLEMER**, député de Sarthe. — AN II 1793. Mission à l'armée de la Sarthe de Lherbourg. t. LXXXI, p. 265.
- GUILLEMER**, député de Sarthe. — AN II 1793. Décret portant qu'il ne sera pas tenu compte dans sa mission à l'armée de la Sarthe de Lherbourg, t. LXXXI, p. 265. — L'ordre du jour est donné par le regis des brigades de Laval. Réponse à la Convention sur sa mission à l'armée de la Sarthe de Lherbourg. t. LXXXI, p. 311.
- GUJOT**, député de l'Orne. — AN II 1793. Fait part des mécontentements qui existent dans le Soudan les réquisitions militaires et se plaint de la conduite des détachements de l'armée révolutionnaire. t. LXXXI, p. 633 et suiv. — Annonce qu'il a conspiré avec le duc à Lille, que deux autres de ses complices ont été arrêtés, qu'il est en fuite.
- GUJARDES**, Louis. Député de l'Orne. — AN II 1793. — Est des députés qui assistent au comité de correspondance de la Convention. t. LXXXI, p. 187.
- GUYOT**, Alexis. Député de la Sarthe. Fait un rapport sur la situation de la finance de sa commune de Laval. 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 876 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- GUYOT**, Jean-Baptiste. Député de la Sarthe. 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 677 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- GUYON**, Maurice. Député de l'Orne. — AN II 1793. — Bonnetier de la commune de Laval. Société populaire de Laval. Réponse à la Convention, fait un rapport sur la situation de la commune de Laval. t. LXXXI, p. 48 et suiv. — Paris dans la discussion sur l'ordre de la manufacture d'armes de Laval, p. 444. — Annonce qu'il a été élu député de la Sarthe dans le district de Laval. Réponse à la Convention sur sa mission à l'armée de la Sarthe de Lherbourg. t. LXXXI, p. 311.
- HACCAÏ**, sous-secrétaire de l'Orne. Réponse à la prière. 21 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- HAINDEL**, procureur de la commune de Laval. Réponse à la Convention, fait un rapport sur le citoyen Tessier, natif de Laval, qui a été élu par la commune. 1793, t. LXXXI, p. 286 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- HARLAU**, député de l'Orne. — AN II 1793. Réponse à la prière. 21 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 406.
- HARVAT**, député de l'Orne. — AN II 1793. Réponse à la prière. 21 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- HANAÏ**, député de l'Orne. — AN II 1793. Réponse à la prière. 21 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.

- HANVILLE** Commune de. Voir *Danville* (commune de).
- HARDINVAST** Commune de. Le représentant du peuple Jean-Bon-Saint-André annonce différents dons patriotiques de cette commune 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 610 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'instruction publique *ibid.*.
- HARSSMANN**, député de Seine-et-Oise. — AN II 1793. — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration du buste de Châlier célébrée à Paris t. LXXXI, p. 689.
- HARVE-MARAT** Commune de. La municipalité fait passer des dons patriotiques 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 294.
- HARTE**, imprimeur. Fait hommage à la Convention d'un essai d'instruction à mettre entre les mains des jeunes élèves de la patrie 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 33 ; — mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique *ibid.*.
- HAS**, ci-devant curé d'Angecourt. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- HÉCOQUET** Louis-Antoine-Marie. Fait un don patriotique 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 293.
- HÉRIAUD** (citoyen). Fait un don patriotique 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 294.
- HÉRY**, curé de Voullon. Renonce à la prêtrise 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41.
- HÉRYZ**, député de la Moselle. — AN II (1793). — Décret portant qu'il se rendra dans le département du Nord en qualité de représentant du peuple t. LXXXI, p. 121. — Annonce qu'une conspiration ourdie à Paris a été dévoilée et que les coupables sont arrêtés p. 639 et suiv.
- HÉRAULT** (Département de l'). Le conseil d'administration félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418. — Le procureur général syndic fait passer un don patriotique du citoyen Gombis 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 693 ; — insertion au *Bulletin* *ibid.*. — La société populaire de Béziers demande que l'administration supérieure du département de l'Hérault soit placée dans cette ville 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 601.
- HÉRAULT-SABOUILLES**, député de Seine-et-Oise. — AN II 1793. — Est dénoncé comme suspect par Bourdon de l'Oise t. LXXXI, p. 329. — Décret approuvant un de ses arrêtés relatif à seize citoyens de la commune de Saussure p. 703.
- HÉRIFFLIS**, Prêtre à Danléguan. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 413.
- HÉROU**, commis du comité de sûreté générale. La Convention renvoie au comité de sûreté générale la proposition faite de mettre le citoyen Hérou en état d'arrestation et le charge de lui faire un rapport sur la conduite de ce citoyen 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 394.
- HÉROUX** Commune d', département du Pas-de-Calais. Fait un don patriotique 21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 331.
- HÉRYZ** (citoyen), ci-devant général, d'abord au Luxembourg. Reclame justice, du pain et la liberté 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 368 ; — renvoi au comité de sûreté générale *ibid.*.
- HOCHET**, détenu à Rennes. Décret portant qu'il sera traduit devant le tribunal militaire siégeant à Arras 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 798.
- HONDSCHOOTE**. Un peintre fait hommage à la Convention d'un tableau représentant la bataille de Hondskoote 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 99 ; — mention honorable *ibid.*.
- HOPITAUX**. La société populaire de Poitiers demande à la Convention de décréter un nouveau régime pour les malades des hôpitaux nationaux 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 676.
- HORDAN** Commune de, département d'Encre-et-Lor. La commune fait hommage à la patrie de l'architecture de ses églises et engage la Convention à rester à son poste 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 85. p. 86.
- HORRET**, ci-devant curé de Chateaubelaud. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 415.
- HOUSSET**, ex-payeur de la guerre à Caen. Le citoyen Goyre-Laplanché représentant du peuple dans le département du Calvados envoie 174.633 l. 12 s. en numéraire provenant de la caisse du nommé Housset 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 64.
- HUBERT**, curé de Granday. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- HUGUET**, député de la Gironde. — AN II 1793. — Abjure sa qualité d'évêque de Gueret t. LXXXI, p. 208.
- HUMBERT**. La Convention décrète que l'arrêté du département de la Haute-Saône, en date du 12 frimaire, est nul et que ce citoyen n'a ni d'un passeport du Comité de Salut public pour remplir une mission en pays étranger, se rendra à sa destination 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 39.
- HUMBERT**. Le représentant du peuple Bernard de Saintes le dénonce comme coupable d'incivisme 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 494.
- HURON**, ci-devant curé de Bourdeaux. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- HUSSARDS DE LA LIBERTÉ**. Décret portant que la loi du 3 mai qui réintègre les trois compagnies de hussards de la liberté, licenciées arbitrairement par Dumouriez, sera exécutée sur-le-champ 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 699.
- HUVELIN**. La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition tendant à ce qu'il soit procédé à l'estimation et à l'adjudication des forges d'Andrevilliers et de Bellefontaine 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 404.
- HYNES ET CANTATES**. Hymne composé en l'honneur de Châlier par le citoyen Rousseau, secrétaire-commis du comité d'instruction publique, et dont hommage a été fait à la Convention le 8 frimaire dernier 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 61 et suiv. — La Société populaire de Poitiers fait passer quelques couplets patriotiques chantés dans son sein 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 74 et suiv. — Hymne chanté à la Société populaire de Saint-Giron par le citoyen Picot-Bellec, commissaire des guerres *ibid.* p. 81. — Chant populaire pour la fête de la Raison par St-B.-J. Noël, mis en musique par Boyeldieu fils 18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 139 et suiv. — Couplets composés par le citoyen Dubost et chantés à La Châtre pour la fête de la Raison 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 358.

IGNON, député du Gers. — AN II 1793. — Décret portant qu'il remplacera Lakanal dans sa mission à l'armée de l'Ouest t. LXXXI, p. 26. — Annonce qu'il n'a jamais pris possession de la cure à laquelle il avait été nommé et renonce aux deux tiers de sa pension p. 65 et suiv.

ILLIERS, Commune d', département d'Eure-et-Loir. La Société populaire remercie la Convention de ses décrets, l'engage à rester à son poste et envoie 7 médailles de bronze (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 567 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.)

IMPRIMERIE DES ADMINISTRATIONS NATIONALES. Décret portant que la ci-devant imprimerie des loteries sera conservée sous le nom d'*imprimerie des administrations nationales* (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 592).

IMPRIMEURS. Décret portant que les fondeurs de caractères d'imprimerie seront compris dans le décret qui met en requisition les imprimeurs (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 636). — Un jeune imprimeur réclame le bénéfice du décret qui met les imprimeurs en requisition pour le service public (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 718).

INDIGENTS. Décret portant que le ministre de l'intérieur rendra compte, dans trois jours, de l'emploi des fonds mis à sa disposition pour le soulagement des indigents (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 26).

INDRE, Département de l'. Le 1<sup>er</sup> bataillon de l'Indre fait un don patriotique (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 490) ; — mention honorable (*ibid.*) ; — Lettre relatant à la Convention les détails d'une affaire dans laquelle le bataillon de l'Indre a emporté deux redoutes à la baïonnette (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 581). — Les administrateurs du comité de correspondance font part de la fête célébrée à Tours le 20 frimaire et font hommage d'un hymne chanté tous les decadis (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 617) ; — insertion au *Bulletin* *ibid.*.)

INDEUVILLE, Commune d'. La Société populaire demande que l'Assemblée décrète que ceux qui auront obtenu les liquidations provisoires de dîmes seront tenus d'en verser le prix dans les caisses publiques (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 438) ; — la Convention désapprouve cette adresse (*ibid.*) ; — La Société populaire et la commune demandent à être autorisées à faire démolir l'église de Saint-André et la maison ci-devant curiale afin de donner plus d'étendue à la place du marché au ble (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 591) ; — renvoi aux comités des domaines et d'aliénation (*ibid.*.)

#### INFANTERIE. — Régiments divers.

1<sup>er</sup> régiment. Le 2<sup>e</sup> bataillon cantonné à Moutiers, demande à être employé dans une autre région (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 332).

35<sup>e</sup> régiment. Le général Santerre envoie les deux procès-verbaux d'acceptation de la Constitution des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons de ce régiment (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 471) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission chargée de recueillir ces procès-verbaux (*ibid.*.)

INSTITUTEURS. Voir *Ecoles*.

INSTRUCTION PUBLIQUE. Le citoyen Beaume fait hommage à la Convention d'un essai d'instruction pour les jeunes élèves de la patrie (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 55) ; — renvoi au

comité d'instruction publique (*ibid.*) ; — Le citoyen Fresneau fait hommage à la Convention d'une méthode élémentaire de lecture et de grammaire (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 280). — La Société populaire de Carcassonne fait hommage à la Convention d'un projet d'instruction publique (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343). La Société populaire et sans-culotte de Nantes demande le prompt établissement d'écoles primaires et d'ateliers d'industrie (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 347).

INSTRUCTION PUBLIQUE. Voir *Ecoles*.

INVENTIONS. Le citoyen Barletti fait hommage à la Convention de nouveaux procédés typographiques (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 36). — Une députation de la commune de Paris présente à la Convention le citoyen Picault, possesseur d'un secret pour restaurer les tableaux (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 96). — Un citoyen présente un cadran conforme à la nouvelle division du temps ; il demande des fonds pour établir une manufacture (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 390) ; — renvoi au comité des finances et d'instruction publique (*ibid.*) ; — Un cordonnier annonce qu'il a découvert le moyen de rendre le cuir imperméable à l'eau (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 462) ; — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*.)

ISÈRE, département de l'. Les administrateurs félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).

ISORE, député de l'Oise. — AN II 1793. — Annonce qu'il vient d'établir un tribunal révolutionnaire ambulante t. LXXXI, p. 366 et suiv.

ISSY-LA-MONTAGNE, Commune d', département de Saône-et-Loire. Demande confirmation de l'arrêté supprimant le district de Bellevue-les-Bains et sollicite le rétablissement provisoire de sa municipalité (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 364).

IVELIN, ex-vicaire épiscopal du département de la Seine-Inférieure. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 415).

IVRY-SUR-SEINE, Commune d', département de Paris. Remet les vases et ornements de son église et réitère le serment de se sacrifier entièrement pour la République (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 389) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.)

IZARN DE VALADY, ex-député. Le représentant Roux-Fazillac annonce son arrestation (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 327).

## J

JACQUEMARD, de Corbeilles. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

JACQUEMIN, de la commune de Marcilly. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

JACQUES, capitaine au corps des chasseurs de la section de l'Unité, mort en combattant pour la patrie. Décret accordant à sa veuve un secours provisoire de 100 livres (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 26).

JAGOT, député de l'Ain. — AN II 1793. — Propose l'ordre du jour sur la mise en liberté du citoyen Passi t. LXXXI, p. 334.

- JAGOT** Joseph, notaire à Nantua. Fait don à la République de la finance de son office de notaire. 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 199 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- JAHAN**, secrétaire greffier de la commune le Château-neuil. Fait un don patriotique. 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 203 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- JAMON**, ci-devant curé de Dizieux. Renonce à la prêtrise. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- JAMOURI**, curé de Vieux-Champagne. Renonce à la prêtrise. 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41.
- JANVILLE** Commune de. Le citoyen Boulange, officier municipal à Etampes, annonce que le fanatisme règne encore dans cette commune et demande que le représentant du peuple Couturier s'y rende pour y porter l'esprit à la hauteur du règne de la raison. 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 348.
- JAQUEMARD**. Sur sa pétition la Convention annule l'arrêté du conseil exécutif relatif au brevet d'invention accordé au citoyen Olivier pour la fabrication du numéri. 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 93.
- JARNAC** Commune de. La Société républicaine annonce à la Convention l'envoi des dons patriotiques pour la brave armée mayennaise. 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 186 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- JAROSSIEU**, membre de la Société populaire de Brillat. Renonce à la prêtrise. 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 363 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- JAVOUIS**, député de Rhône-et-Loire. — AN II 1793. — Les officiers municipaux de la commune de Pont-de-Vaux annoncent qu'ils lui ont envoyé l'argenterie de leur église. t. LXXXI, p. 36. — Son arrêté supprimant le district de Bellevue-les-Bains (p. 365 et suiv.).
- JAY** [de Sainte-Foy], député de la Gironde. — AN II 1793. — Parle dans la discussion sur l'organisation de l'instruction publique. t. LXXXI, p. 326. — Demande le rapport du décret ordonnant le renouvellement du comité de Salut public dont il propose que les pouvoirs soient prorogés pour un mois (p. 403 et et suiv., p. 420 et suiv.). — Appuie une motion de Romme tendant à ce que les députés suppléants admis à la Convention prononcent à la tribune leur profession de foi politique (p. 482 et suiv., p. 509 et suiv.).
- JAY-BON-SAINTE-ANNE**, député du Lot. — AN II 1793. — Annonce qu'il s'était élevé à Cherbourg quelques mouvements dangereux qui ont été bientôt dissipés par les mesures qu'il a prises ; il envoie à la Convention un exemplaire de l'adresse qu'il a faite aux habitants de cette commune. t. LXXXI, p. 520. — Transmet une lettre du citoyen Allemand, capitaine de la frégate *la Carmagnole*, qui rend compte de la prise de cinq bâtiments. p. 390. — Annonce que la commune d'Hardinvast a fait différents dons patriotiques. p. 610.
- JEANTY**, ex-curé de Drest-Cappel. Renonce à son traitement. 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 426.
- JOBERT**, entrepreneur du canal de la ci-devant province du Nivernais. La Convention décrète qu'elle ajourne sa pétition jusqu'à ce que le ministre de l'intérieur ait donné sa décision conformément aux lois sur la hiérarchie administrative. 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 453.
- JOINVILLE**, commissaire national du bureau de comptabilité. Annonce qu'il remet au comité de l'examen des comptes son rapport sur des recettes particulières des finances de plusieurs ci-devant élections. 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 469 ; — renvoi à la commission de l'examen des comptes (*ibid.*).
- JOINVILLE** Commune de. La Société populaire, après avoir félicité la Convention sur la juste punition du ci-devant Philippe d'Orléans, l'invite à punir ses complices et demande que les crimes sur Joseph d'Orléans soient saisis au profit de la nation. 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 687 ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- JOYE** de, ancien ministre de la justice. Décret portant qu'il sera mis en état d'arrestation et traduit devant le tribunal révolutionnaire. 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 719.
- JOYE DE LA DÉCADE**. La Société populaire de Vienne-sur-Isoire demande que le jour de la décade soit consacré à chanter des hymnes de morale et de vérité. 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 424 ; — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- JOURDAN**, général en chef de l'armée du Nord. Fait part d'un succès remporté par le général Soustham et annonce que la municipalité de Landregies a fait entrer dans cette place une grande quantité de vivres. 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 35. — p. 46.
- JOUSSELIN**, procureur syndic du district d'Amiens. Annonce un don patriotique du citoyen Bourget. 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 693 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- JUGEMENTS**. Décret qui rend communes aux endroits occupés par l'ennemi, villes bloquées, assiégées ou en état de siège, les dispositions de la loi du 12 août dernier, relative aux délais accordés pour se pourvoir contre les jugements des tribunaux situés dans les départements en révolte. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 401.
- JUGES**. Les juges du tribunal criminel de l'Orne demandent la suppression du costume des juges. 21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 315 ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- JULIEN**, de la municipalité de l'Ermenonville-la-Villette. Renonce à la prêtrise. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- JULIEN** Jean, député de la Haute-Garonne. — AN II 1793. — Laurent Lecointre demande qu'il soit fait un rapport sur la conspiration dont il est accusé. t. LXXXI, p. 719.
- JULIEN** Marc-Antoine, député de la Drôme. — AN II 1793. — Demande qu'on ne nomme aucun homme vivant dans le *licet* des *traits héroïques et civiques*. t. LXXXI, p. 536.
- JUNOT**, receveur du district de Semur. Fait un don patriotique. 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 428 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- JURY** département du. Décret annulant un arrêté pris par le représentant du peuple Prost et relatif à l'administration des salines et des forêts dans ce département. 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 93.
- JESSEY** district de, département de la Haute-Saône. Le directoire annonce que le citoyen Charles-François Guillemain, notaire public à Senoncourt, fait don à la patrie de la liquidation de sa charge de notaire. 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 608 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

JUSTINE (Commune de), département des Ardennes. Les citoyens annoncent la consécration de leur église en temple de la Raison ; ils offrent leur argenterie ; annoncent un don patriotique du citoyen Millard et invitent la Convention à rester à son poste (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 314) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

## K

KAISERLAUTERN, ville d'Allemagne. Les représentants Soubrany et Richaud rendent compte des opérations autour de Kaiserslautern (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 30 et suiv.), (p. 44 et suiv.).

## L

LA BARRE. Le représentant André Dumont annonce qu'il a fait célébrer une cérémonie à la mémoire de La Barre et qu'il a proclamé la loi le réhabilitant à la place même où il avait été exécuté (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 433).

LABAT, prêtre. La Convention décrète qu'elle casse et annule l'arrêté du directoire, du département du Tarn, pris le 23 juillet en sa faveur et qui ordonne le paiement de son traitement (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 27).

LABOULAYE. Voir *Sautsoy, dit Laboulaye*.

LABOULOUY, ci-devant receveur des entrées de Paris. Sa lettre relative aux 20.000 livres qu'il a consignées pour son cautionnement (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 463) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

LA BRETECHE. Voir *Billeheu* (Jean-Baptiste-Etienne-François), dit La Bretèche.

LABESSIÈRE, maquignon et aubergiste à Chantilly. Décret portant qu'il sera traduit devant le tribunal révolutionnaire (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 369). — Pièces justificatives de ce décret (*ibid.*, p. 369 et suiv.).

LACAUNE (district de), département du Tarn. La Société populaire donne pour le comité des décrets des éclaircissements sur le compte de Joseph Terral, député suppléant à la Convention (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 284).

LACGRE. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

LACOMBE, curé. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 203).

LACOSTE, Elié, député de la Dordogne. — AN II (1793). — Fait une motion relative à la pétition du citoyen Colombié (t. LXXXI, p. 288). — Décret confirmant un arrêté rendu par ce représentant le 28 septembre dernier qui annulait les nominations d'officiers et de sous-officiers de gendarmes des 32<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> divisions et ordonnait de nouvelles élections (p. 337). — Fait un rapport sur le rétablissement dans leurs fonctions des officiers municipaux de Landrecies et sur les indemnités à leur allouer (p. 626).

LACOSTE (Jean-Baptiste), député du Cantal. — AN II (1793). — Soubrany et Richaud annoncent son arrivée à l'armée de la Moselle (t. LXXXI, p. 31). — Rend compte des mesures qu'il a prises à Strasbourg et des opérations des armées du Rhin et de la Moselle (p. 32).

LACOUR (citoyen). Voir *Lacourt*.

LACOURT, fermier à Eve. Décret ordonnant qu'il sera sursis provisoirement à l'exécution du jugement rendu

contre lui (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 401).

LAFEITEY (Thomas), de la commune de la Haye-de-Routot. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 288) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LAFOND, oncle et neveu, marchands de vin. Demandent la suspension de la nouvelle taxe qui leur est imposée par le comité révolutionnaire des sans-culottes (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 16) ; — la Convention décrète la suspension de la taxe et le renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

LAFONT, officier de police de sûreté. La Convention décrète que les poursuites commencées contre lui à la requête du citoyen Avy, accusateur public près le tribunal militaire de l'armée des Alpes-Maritimes, sont suspendues et renvoie l'examen de sa conduite au comité de sûreté générale (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 626).

LAFORÉST (citoyen), membre de la société des Jacobins de Saint-Chamond. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 294).

LAFORÉST, procureur syndic de Commune-d'Armes. Annonce que cette commune ainsi que celle de Saint-Chamond ont renoncé au culte catholique (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 695).

LAFORGUE BEYLEGARDE (Louis), de Castelnau-Magnoac. Offre une pension de 400 livres (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 588) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des finances (*ibid.*).

LAGNY-LE-SEC (Commune de). Fait un don patriotique (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 305) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LAGRUE, de la commune de Cambrai. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).

LAHAYE, professeur du collège de Loudun. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).

LAIGLE (Commune de), département de l'Orne. La Société populaire annonce que dans sa séance du 27 brumaire il a été fait une collecte qui a produit 2.000 et quelques 100 livres, que les jeunes gens de la 1<sup>re</sup> réquisition sont partis et que la commune leur a envoyé 400 quintaux de blé malgré son dénuement (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 437) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le Conseil général se plaint du procureur général syndic du département de la Manche qui a diffamé leur département (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 383) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LAIGNELOT, député de Paris. — AN II (1793). — Décret portant qu'il pourra exercer dans le département de la Vendée, les pouvoirs dont il est revêtu (t. LXXXI, p. 124). — Fait part de l'exécution du citoyen Rivière, fournisseur de la marine et demande l'envoi des pièces concernant Dechezeaux qui est arrêté (p. 192).

LAILLOT, ci-devant curé aux Andelys. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

LAIRLE. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 266) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LAISSAC, chef de brigade. Fait un don patriotique (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 439) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LAKANAL, député de l'Aveyron. — As II 1793. — Est renvoyé par les commissaires de l'armée de l'Est (20 frimaire au II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292).

LAMASSE, Décret confirmant la cession de son adjudication d'une partie du domaine des bénédictins de la Charité-sur-Loire (20 frimaire au II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 537).

LAMASSE, Henri. Fait un don patriotique (28 frimaire au II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 608) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*.

LAMASSE, Jacques. Fait un don patriotique (28 frimaire au II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 608) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*.

LAMASSE, Décret confirmant la cession de son adjudication d'une partie du domaine des bénédictins de la Charité-sur-Loire (20 frimaire au II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 537).

LAMBERT, mar de Bruxelles. Démission patriotique (22 frimaire au II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 522) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*.

LAMBERT, Pierre-Victor. Démission patriotique (Haut-Marne. — As II 1793). — Fait un don patriotique du projet du décret sur le nombre du *Journal des cultes hérétiques et séculaires*, t. LXXXI, p. 57.

LAMBERT, Jacques. Démission patriotique (20 frimaire au II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 592).

LAMBERT, procureur de la commune de Bagnon. Renonce à la prêtrise (17 frimaire au II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 73).

LAMBERT, ex-évêque vicair de Saint-Méry. Renonce à la prêtrise (23 frimaire au II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).

LAMBERT, maire de Champan sur-Ardèche. Adresse à la Convention le vœu de la commune sur les journées des 4, 5, 6 et 7 prairial, annonce le renouveau des titres, etc. (17 frimaire au II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 73) ; — insertion au *Bulletin ibid.*.

LAMBERT, Athanase. Cléricus et garde-chaussé à la Grange-Macron. Demande qu'on lui donne son pain pour le travail, sous prétexte de constitution (24 frimaire au II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 432) ; — convention, passe à l'ordre du jour *ibid.*.

LAMBERT, de Lournay. Renonce à la prêtrise (23 frimaire au II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

LAMBERT, de Metz. Fait un don patriotique (26 frimaire au II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 697) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*.

LAMBERT, Commune de l'arrondissement de Sains-en-Gâtinais. Approuve aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste (18 frimaire au II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 429) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*.

LAMBERT, ex-pêtre de la paroisse Saint. Renonce à la prêtrise (23 frimaire au II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

LAMBERT, Louis. Demandeur de la section qu'on a fait renvoyer à la place de la commune de Lournay et de Bastiax (16 frimaire au II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416) ; — la Convention décide que les officiers municipaux et les membres de la section générale de la commune de Lournay et de Bastiax, dans tous les cas, tous les quatre, etc. (18 décembre 1793, p. 624).

LAMORIS, Antoine. Fait un don patriotique (20 frimaire au II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 298).

LANGOGNE, Commune de, département de la Lozère. La Société montagnarde et républicaine félicite la Convention sur ses travaux. L'invite à rester à son poste et lui envoie le procès verbal dressé à l'approche de Charrier qui constate que les citoyens du district de Langogne se lèvent en masse pour marcher contre le scélérat et sa horde fanatique (16 frimaire au II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*.

LANGUES, District de. Les administrateurs se plaignent de n'avoir reçu que le 17 frimaire un arrêté du comité de Salut public du 17 vendémiaire pour la répartition des couvertures (23 frimaire au II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 398) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *ibid.*.

LAON, Commune de. Le conseil général annonce que les prêtres viennent en foule déposer leurs titres de prêtrise et abjurer leurs erreurs (16 frimaire au II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 40) ; — mention honorable *ibid.*.

LAON, District de, département de l'Aisne. Les administrateurs envoient l'argenterie des églises, annoncent le mariage de leurs prêtres et engagent la Convention à continuer ses utiles travaux (27 frimaire au II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 587).

LAPÉYRÉ, Géraud. La Société populaire des sans-culottes montagnards de Sauveterre fait part à la Convention qu'elle adopte son enfant (21 frimaire au II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 398) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*.

LAPLAUCHE. Voir *Loire-Laplauche*.

LAPLAUCHE, DE ROULLEZ, ex-constituant. Le citoyen Moreau annonce sa mise en état d'arrestation (29 frimaire au II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 677).

LAPORTE, ancien curé de Saussan. Renonce à la prêtrise (19 frimaire au II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 491).

LAPORTE, ex-évêque de Lure-Fateme. Renonce à la prêtrise (23 frimaire au II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

LAPORTE, député du Haut-Rhin. — As II 1793. — Transmet à la Convention un arrêté relatif à la circulation des grains et une proclamation au peuple de Commune Attranchie (t. LXXXI, p. 327). — Fait part des mesures sévères qu'il a prises à Lyon où la terreur est à l'ordre du jour, p. 518 et suiv.).

LARABIER, curé de Champenets. Renonce à la prêtrise (16 frimaire au II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

LARANGER, administrateur du district de Noyon. Fait un don patriotique (16 frimaire au II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 54) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LA ROCHEJACQUELIN, chef vendéen. Le représentant Jacques Garnier annonce qu'il a été tué par Wasternaud (26 frimaire au II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 518).

LAROUSSE, desservant de Meynaud. Renonce à la prêtrise (16 frimaire au II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

LARRAZET, Commune de, département de la Haute-Garonne. La municipalité et la Société populaire annoncent à la Convention que cette commune a fourni 80 adhérents à la patrie (19 frimaire au II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 298) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*.

- LARUE.** Décret confirmant la nullité de son adjudication d'une partie du domaine des bénédictins de la Charité-sur-Loire. 26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 357.
- LARVIN.** Commune de . Voir *Carouin*.
- LASALLE.** Mariblaire . La Convention décrète que dans le nombre de ses années de service, celles passées en qualité de garde du corps de Stanislas I<sup>er</sup>, lui seront comptées pour sa pension. 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 641.
- LASSALE,** curé d'Arnas. Renonce à la prêtrise. 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 647 ; — insertion au *Bulletin ibid.*.
- LASSALLE,** curé de Vaux. Renonce à la prêtrise (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 647 ; — mention au *Bulletin ibid.*).
- LASSAY.** District de . Les administrateurs envoient à la Convention l'état de l'argenterie qu'ils font passer au creuset national. 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 289 ; — insertion au *Bulletin ibid.*.
- LASSE,** adjudant général de l'armée républicaine de la Lozère. Ses lettres aux administrateurs du district de Langogne relatant la lutte qu'il a soutenue contre Charrier. 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 14.
- LATHOND,** administrateur provisoire des domaines nationaux. Rend compte de la vente des immeubles d'émigrés pendant la 2<sup>e</sup> décade de frimaire et en envoie l'état général. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 393.
- LATNEAU,** procureur du syndic district d'Autun. Fait parvenir à la Convention la croix de Saint-Louis du citoyen Ferdinand Grammond. 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 19 ; — insertion au *Bulletin ibid.*.
- LAURAGAIS (Comtesse de).** Le citoyen Martin annonce qu'il a fait remettre à la Monnaie 215 marcs de vaisselle d'argent trouvés au château d'Oignes appartenant à la relevante comtesse de Lauragais. 29 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 272.
- LATRENT,** Antoine-Jean-Blaise), député de Lot-et-Garonne. — An II 1793. — Demande que les commissaires près les armées soient pourvus d'une collection des lois. t. LXXXI, p. 549.
- LATRENT,** Claude-Hilaire, député du Bas-Rhin. — An II 1793. — Est désigné pour assister à une audition de morceaux de musique donnée par l'Institut de musique dans le temple de la Raison. t. LXXXI, p. 187.
- LAVAL.** Commune de , département de la Mayenne. Le procureur de la commune Louis Guilbert remet à la Convention l'état de l'argenterie envoyée au Trésor national. 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 286 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*. — La Société jacobine envoie à la Convention l'état de l'argenterie déposée dans son sein. 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 684 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*.
- LAVELANET.** Commune des, département de l'Ariège. La Société populaire se plaint de la destitution du général Dagobert. 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 360 ; — renvoi au comité de Salut public *ibid.*.
- LAVIELLE,** l'aîné. Ecrit qu'à la nouvelle de la destruction des brigands de la Vendée, la commune de Dax a célébré une fête républicaine sous les auspices des mânes de Marat ; à cette occasion il a récité des couplets qu'il envoie à la Convention. 18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 116 ; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'instruction publique *ibid.*.
- LAVIEUX,** curé de Courtaulin. Renonce à la prêtrise. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417.
- LAVIGNE,** ci-devant curé de Pardière. Renonce à la prêtrise. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- LAYER,** Pierre, volontaire au 7<sup>e</sup> bataillon des 3 sections de Paris. Le citoyen Mogue, agent du comité de Salut public, annonce qu'il a pris un drapeau à l'ennemi et qu'il vient de mourir à l'hôpital de Saumur. 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 588 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*.
- LEBAN,** du département de la Mayenne. Renonce à la prêtrise. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- LE BOU,** député du Pas-de-Calais. — An II 1793. — Parle sur la mise en arrestation des citoyens Vincent, Maillard et Ronsin. t. LXXXI, p. 574, (p. 695 et suiv.).
- LEBOURNE,** commissaire de la Société populaire du Fort de la République à la Martinique. Demande que les pièces dont il est porteur soient examinées par le comité des colonies. 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 473 ; — renvoi aux comités de marine, des colonies et de sûreté générale *ibid.*.
- LEBRERON.** Fait un don patriotique. 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 598 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*.
- LEBRUN (Nestor),** curé de Loquignol. Renonce à la prêtrise. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417.
- LEBRUN.** Ses réflexions sur l'organisation du Muséum national et sur la Commission chargée de sa formation et de son administration. 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 644 et suiv..
- LE CARPENTIER,** député de la Manche. — An II 1793. — Annonce qu'il s'occupe de l'organisation de la manufacture d'armes de Saint-Lô et qu'il va se rendre à Saint-Malo. t. LXXXI, p. 586 et suiv..
- LE CARRUYER (Citoyenne).** Demande la mise en liberté de son mari incarcéré comme ci-devant noble. 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 384 ; — renvoi au comité de sûreté générale *ibid.*.
- LECLERC (Pierre).** La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition, sauf au pétitionnaire à se pourvoir, s'il est dans le cas de l'amnistie accordée par la loi du 8 frimaire, pour obtenir l'effet de cette loi. 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 791.
- LECLERC,** ci-devant prieur des Feuillants du Plessis-Préquet. Renonce à la prêtrise. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- LECOINTE-PUYRAVEAU (Michel-Mathieu),** député des Deux-Sèvres. — An II 1793. — Parle dans la discussion sur l'organisation de l'instruction publique. t. LXXXI, p. 374).
- LECOINTE,** Laurent, député de Seine-et-Oise. — An II 1793. — Fait une motion relative à l'envoi dans le département de Seine-et-Marne de deux représentants pour examiner la conduite qu'ont tenue les délégués de Dubouché et. LXXXI, p. 227. — Dénonce les mauvais traitements, cruautés et vols dont a été victime le citoyen Gibbon, laboureur à Tigery, et qui ont été exercés par des gens se disant de l'armée révolutionnaire (p. 451). — Donne des renseignements pour la recherche des assassins du citoyen Gibbon. p. 553. — Annonce qu'un courrier, venant de Givet, a été arrêté à Saint-Germain par un commissaire du conseil exécutif (p. 573), (p. 606 et suiv.). — Demande que le comité de sûreté générale fasse un rapport sur la conspiration de Julien de Toulouse et de Delaunay (d'Angers) dénoncée par Chabot et Basire. p. 719.

- LECOMTE**, ci-devant curé de Chenonceaux. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- LECOMTE** (citoyen). Fait un don patriotique 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292.
- LECOMTE** Joseph-Augustin. La Convention décrète que la somme de 1,200 livres déposée par lui chez le notaire Péron sera remise à Mathieu Chevreton à titre de récompense nationale (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 634).
- LECOMTE** Pierre, député de la Seine-Inférieure. — AN II 1793. — Mounel annonce que le comité des decrets a reçu de bons renseignements sur ce représentant t. LXXXI, p. 488.
- LECOURE** (Commune de). La Société montagnarde demande que le représentant Dartigoeyte reste auprès d'elle 21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 332.
- LEDET**, cordonnier. Le citoyen Daubigny, adjoint au ministère de la guerre, écrit à la Convention relativement à des soules déjà rebutes et reproduites de nouveau par le citoyen Ledet 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 469; — renvoi à la Commission des marches (*ibid.*).
- LE DUC**, commissaire national du bureau de comptabilité. Annonce qu'il remet au comité de l'examen des comptes son rapport sur des recettes particulières des finances de plusieurs ci-devant élections 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 469; — renvoi à la Commission de l'examen des comptes (*ibid.*).
- LEFÈVRE**, employé supprimé des ci-devant Etats de Bretagne. Renonce à la pension de 382 l. 10 s. à laquelle ses services lui donnaient droit 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 1 et suiv.; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LEFÈVRE**, citoyen de Noyon. Est chargé par la Société populaire et les autorités constituées de Noyon de déposer dans le sein de la Convention le reste des objets de la superstition. Il applaudit aux decrets de la Convention et l'invite à rester à son poste 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 594 et suiv.; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*), p. 565.
- LEFÈVRE-CHILLY**, demeurant à Noyon. Fait un don patriotique (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 622; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LEFÈVRE**, curé de Chailly. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- LEFIOT**, député de la Nièvre. — AN II 1793. — Est envoyé en mission dans les départements du Cher et de la Nièvre t. LXXXI, p. 577.
- LEFRANC**, député des Landes. — AN II 1793. — Demande que les créanciers de la République, en vertu de titres d'offices, qui auraient perdu les grosses de leurs provisions, soient autorisés à se faire liquider sur des copies collationnées t. LXXXI, p. 325. — Le conseil général de la commune de Brassempouy demande son expulsion p. 346.
- LEFRANC**. Envoie à la Convention, au nom de son fils, commandant le vaisseau *l'Entrepreneur*, son brevet de sous-lieutenant et 50 livres 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 77; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LEGENBRE** (François-Paul), député de la Nièvre. — AN II (1793). — Decret confirmant son arrêté, du 8 septembre 1793, relatif à l'adjudication du domaine des bénédictins de la Charité-sur-Loire t. LXXXI, p. 537 et suiv.; — Est envoyé en mission dans les départements du Cher et de la Nièvre p. 577.
- LEGENBRE**. Les citoyens et officiers municipaux de Vadenoy, département de l'Indre, demandent sa mise en liberté 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 302; — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- LEGUSSIN** (Marie). Voir *Legassin* (Marie).
- LEGRAS**, curé de Châteaubien. Renonce à la prêtrise 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41.
- LEGRAS** Noël, ci-devant domestique de l'ex-abbé Carrey. Le représentant du peuple Loucheur annonce qu'il a fait verser à la Trésorerie nationale une somme de 14,220 livres que Noël Legras a déclaré avoir reçu en dépôt de l'abbé Carrey et que c'est grâce à ce citoyen que la République doit la rentrée de la somme trouvée au château de Saint-Gervais 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 339; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LEJON**, ex-cordelier et desservant à Cussois. Renonce à la prêtrise 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41.
- LELAIDIER**, curé de Saint-Hilaire. Renonce à la prêtrise 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 40.
- LELOUP**, garçon de bureau des assignats et monnaies. Fait un don patriotique 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 291.
- LELOUP**, prêtre à Beton-Basoches. Renonce à la prêtrise 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41.
- LEMAIRE**, employé à la suite des hôpitaux ambulants de l'armée du Rhin. Fait un don patriotique 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292.
- LEMANCEAU**, de Chinon. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- LEMONTI**, curé à Donnemarie. Renonce à la prêtrise 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41.
- LEMORNI**. Les cinq enfants de ce citoyen demandent la mise en liberté de leur père 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 386; — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- LEMONIER**, administrateur des salines de Chaux. La Convention décrète qu'il reprendra provisoirement ses fonctions 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 95.
- LEMOYNE**, commissaire de la commune de Guéret. Annonce au nom de sa commune l'envoi de l'argenterie des églises et de croix de Saint-Louis, la dépréssation de plusieurs prêtres et évêques et invite la Convention à rester à son poste 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 267 et suiv.; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LENOIR** Charles, membre de la Société populaire de Gien. Demande une modification à la loi qui fixe la majorité des filles à 21 ans 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 475; — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- LENGLETIER-SAINTE-FARGEAT**, député de l'Yonne. — AN II (1793). — La Société populaire de Bouchain demande son buste t. LXXXI, p. 7 et suiv.; — Les sans-culottes de Moissac font passer à la Convention le procès-verbal de la fête qu'ils ont célébrée en son honneur p. 8 et suiv.; — Les commissaires du représentant du peuple dans le département de la Meurthe, réunis au conseil général et à la Société populaire de Toul, font part de l'inauguration de son buste p. 69 et suiv.; — La Société populaire de Meze annonce qu'elle vient de célébrer une fête

- civilique en sa mémoire (p. 467). — La Société populaire de Dammartin envoie le détail de la fête célébrée en son honneur (p. 622). — La Société populaire de Niènevive-sur-Landes adresse le procès-verbal de l'inauguration de son buste (p. 695).
- LEFÈVRE** Joseph, cordonnier. Fait don de sa lettre de naturalité qui est déposée au bureau de liquidation (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 588) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- LEGERIO**, député du Morbihan. — AN II (1793). — Décret portant qu'il pourra exercer, dans le département de la Vendée, les pouvoirs dont il est revêtu (t. LXXXI, p. 124). — Fait part de l'exécution du citoyen Rivière, fournisseur de la marine et demande l'envoi des pièces concernant l'ex-député Dechezeaux qui a été arrêté (p. 192). — Transmet un arrêté qu'il a pris pour la sûreté du port de Rochefort contre les détenus du bagne (p. 332). — Envoie un mémoire qui lui a été présenté par le capitaine Erhmann Schult, de Hambourg (p. 465).
- LEGRAND**, frère du député. Le citoyen Barré-Manégren rapporte qu'il a fait passer à la Convention les lettres de prêtrise du sans-culotte Lequinio (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 374).
- LEGRAT**, jadis prêtre à Rouen. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- LEGRISSET** (Marguerite Fournison). Le représentant Bérard fait part de sa vaillante conduite (16 frimaire an II 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 60) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*). — La commune de Chambon envoie un procès-verbal attestant que cette citoyenne s'est comportée en héroïne pendant le siège de Lyon (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 395 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LEGRISSET** ou BRISSET. Voir *Lebrisset*.
- LEGRU-SISNAULT** Gaspard Jean-Joseph, député du Nord. — AN II (1793). — Fait décréter que le comité de Salut public donnera connaissance, séance tenante, des dépêches qu'il a reçues du département du Nord (t. LXXXI, p. 579). — Demande que le comité de Salut public donne des nouvelles sur la conspiration ourdie à Lille (p. 640).
- LEGRUEN**, consul. Décret portant que sa pension, fixée à 5,225 livres, sera réduite provisoirement à 3,600 livres (20 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 707).
- LEGRUEN** Commune de. Les autorités constituées écrivent que cette commune a fourni 51 défenseurs à la patrie, qu'elle a déposé 3,000 livres sur l'autel de la patrie et qu'elle invite la Convention à rester à son poste (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 80) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LEGRUEN**, curé de Mourteux. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- LEGRUEN**. Fait un don patriotique (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 62) ; p. 63.
- LEGRUEN**, député, sans autre désignation. — AN II (1793). — Parle sur le projet de décret portant que les militaires, jusques et y compris les capitaines, ne pourront entretenir des chevaux aux armées (t. LXXXI, p. 24). — Fait renvoyer au comité de la guerre pour examen la proposition tendant à accorder un cheval aux officiers âgés (p. 25) ; p. 42) ; p. 43).
- LEGRUEN** HENRI-MARIE. Citoyen. Demande à la Convention de faire expliquer l'article 8, section V, titre IV, de la loi sur le mode de constatation de l'état civil des citoyens et de mettre un terme aux oppositions que l'un des deux citoyens peut faire à la prononciation du divorce (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 314).
- LEVASSEUR**, curé de Gaudreville. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- LEVASSEUR** (René), député de la Sarthe. — AN II (1793). — Demande qu'il soit accordé une amnistie en faveur des citoyens entraînés de force par les brigands de la Vendée (t. LXXXI, p. 641).
- LEYSIS**, député du Gard. — AN II (1793). — Remet sur le bureau les lettres de prêtrise du citoyen Boucatret, curé de Bernis (t. LXXXI, p. 268).
- LIANCOURT** (Canton de). La Société populaire et les communes du canton applaudissent au triomphe de la Raison et à l'établissement des greniers d'abondance, font passer pour 102 marcs d'argenterie et invitent la Convention à rester à son poste (20 frimaire an II 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 273) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LIBOURNE** (District de), département du Bas-Ardennes. Les administrateurs annoncent à la Convention les dons patriotiques des citoyens Henri et Jacques Lalande (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 608) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LIGNON**, député de la Corrèze. — AN II (1793). — Le représentant Garrau déclare n'avoir jamais signé le passeport trouvé dans ses papiers (t. LXXXI, p. 351).
- LIGNON**, vicaire de Saint-François de Montpellier. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 491).
- LILLE** Commune de. La Convention décrète que les citoyens arrêtés à Lille par les ordres du citoyen Bentz, commissaire de la Convention nationale et prévenus de conspiration, seront transférés à Paris pour être jugés par le tribunal révolutionnaire (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 639).
- LIMOGES** (Commune de). Décret portant que le ministre de la guerre fera connaître les noms des agents qui ont coopéré à la réforme ou à la réception des chevaux arrivés du dépôt de cette commune dans celui de Chantilly, pendant le mois de brumaire dernier (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 360).
- LIORGIS** Commune de. La Société populaire déclare qu'elle ne veut plus de prêtres (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 68) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LIORVILLE** Commune de. On annonce que les citoyens et le conseil général ont abjuré toutes les superstitions, renoncé à tous les cultes religieux et anéanti tous les signes qui pouvaient en rappeler le souvenir (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 109) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Commune félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 118).
- LOGASSIN** (Marie), épouse de Jean-Baptiste Etienne-François Billeben. Demande la mise en liberté de son mari (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 382) ; — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- LOGE-FOURNEUR** (Canton de). Le procureur général syndic du département de la Vendée annonce que le canton a accepté la Constitution (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 356).
- LOISEAU**, député d'Eure-et-Loir. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'affaire du citoyen Dancourt, directeur des charrois de l'armée des Alpes (t. LXXXI, p. 253) ; (p. 357). — un rapport sur l'inventaire des papiers de d'Espagnac (p. 358). — un rapport sur l'affaire des citoyens Dutremblay, Bannefoy et Labussière prévenus de prévarication (p. 360).

- LOS-BAUX** (Commune de). Un membre se plaint d'avoir été arrêté par la municipalité de cette commune et d'avoir éprouvé beaucoup de difficultés pour être relaxé 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 573. — Décret portant qu'il sera sursis à toutes mesures contre cette municipalité jusqu'à ce que le conseil exécutif ait été entendu sur les ordres qu'il lui a donnés *ibid.* — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a précédé ce décret *ibid.*, p. 606 et suiv.
- LORONES** (Commune de). La commune et la Société populaire félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418.
- LOU** (Département du). Décret qui envoie en mission dans ce département le représentant Chaudron-Roussau 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 360 et suiv.
- LOTÉRIES**. Décret relatif aux loteries supprimées, à leur comptabilité, à la liquidation et remboursement des cautionnements et à la conservation de l'imprimerie des loteries sous le nom d'imprimerie des Administrations nationales 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 558 et suiv.
- LOUCHEL**, député de l'Aveyron. — AN II 1793. — Annonce qu'il a fait verser à la trésorerie une somme considérable trouvée dans le château de Saint-Gervais et informe la Convention de plusieurs dons patriotiques t. LXXXI, p. 339.
- LOUHANS** (District de). Mailly, au nom des volontaires du bataillon de ce district, dépose sur le bureau un jour de leur paye et fait part d'un trait de bravoure d'un de ces volontaires qui jurent de ne rentrer dans leurs foyers qu'après avoir terrassé les tyrans 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 400. — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.* — L'administration félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 418.
- LOUIS**, député du Bas-Rhin. — AN II 1793. — Fait un rapport sur la mise en liberté des officiers municipaux de la commune de Neuf-Brisach t. LXXXI, p. 226, p. 259 et suiv.
- LOUIS**, ex-bernardin à Provins. Renonce à la prêtrise 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41.
- LOUIS XV**. La citoyenne Civiex déclare abandonner la pension à elle accordée par Louis XV qui l'avait fait enlever et l'avait gardée deux mois chez lui 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 386.
- LOUVREY** (Commune de). Voir *L. auersin*.
- LOUVERSEY** (Commune de), département de l'Eure. Applaudit aux travaux de la Convention, l'invite à rester à son poste et envoie l'argenterie de sa église 24 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 392. — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.* — Etat de l'argenterie et des autres objets envoyés 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 449.
- LOUVRES** (District de), département de l'Eure. L'administration félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418. — Décret cassant un jugement du tribunal de ce district, rendu en faveur du citoyen Vart 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 701.
- LOY-ÉC**, député de l'Aisne. — AN II 1793. — Fait un rapport sur le nouveau mode de passation des marchés et de reddition des comptes qui seront suppléés en livres, décimes et centimes t. LXXXI, p. 88. — un rapport sur la division des poids au-dessus du grave p. 634. — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration du buste de Châlier célébrée à Paris (p. 689).
- LOZÈRE** (département de la). Le citoyen Boissonnade fait part à la Convention qu'une inondation a dévasté ce département : il demande des secours 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 223. — renvoi au comité des ponts et chaussées *ibid.* — Décret qui envoie en mission dans ce département le représentant Chaudron-Roussau 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 360 et suiv.
- LUBERSAC** (Commune de). Les officiers municipaux annoncent à la Convention qu'ils lui font passer l'argenterie de leurs églises 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 479. — mention honorable insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission chargée de recueillir les dons patriotiques *ibid.*
- LUCAS**, procureur syndic du district de Gannat. La Convention décrète qu'il sera remis en liberté et continuera d'exercer ses fonctions 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 450.
- LUNOR**, député de l'Aube. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'organisation du service des étapes dans l'intérieur de la République t. LXXXI, p. 241 et suiv.
- LUXEVILLE** (Commune de). Décret portant que le ministre de la guerre fera connaître les noms des agents qui ont coopéré à la réception ou à la réforme des chevaux arrivés du dépôt de cette commune dans celui de Chantilly pendant le mois de brumaire 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 360. — La Société populaire envoie à la Convention le plan d'une fête civique républicaine 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 684. — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*
- LUSIGNAN** (Commune de). Les citoyens demandent que la commune prenne le nom de Fandouf-la-Montagne et invitent la Convention à rester à son poste 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 35.
- LUXEMBOURG** (Prison du). Nombre de détenus dans cette prison 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274. 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343. 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 398, p. 399. 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586. 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687, p. 688.
- LUXEUIL** (Commune de). Les sous-culottes demandent l'établissement dans chaque chef-lieu de district d'un temple de la Raison, offrent à la patrie un cavalier équipé et invitent la Convention à rester à son poste 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 395. — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*
- LUXY** (District de). Les administrateurs et procureur-syndic annoncent le brûlement de tous les titres de main-morte, banalité etc. 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 203. — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*
- LYON** (Commune de). Les juges du tribunal révolutionnaire envoient la seconde liste des gui lotins de cette commune et annoncent qu'un grand nombre de contre-révolutionnaires vont bientôt expier leurs crimes 18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 146. — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de salut public *ibid.* — Les représentants Albitte, Collet d'Herbois, Fouché, Laporte transmettent à la Convention une proclamation qu'ils ont faite au peuple 21 frimaire an II — 11 décembre 1793, p. 327 et suiv. — Le conseil d'administration du district de Saint-Marcellin demande que la liste des 20.000 signataires de la ci-devant ville de Lyon soit rendue publique 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 397. — Reverchon demande que l'embarc. mis, par mesure de sûreté générale, sur les marchandises destinées à Lyon soit levé 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 482. — Les représentants du peuple à Lyon font part de leurs pénibles travaux et des mesures sévères qu'ils ont prises 26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 518 et suiv. — Plusieurs

- citoyens de Lyon demandent que la fête qui doit être célébrée le 30 frimaire à Paris en l'honneur de Châlier soit retardée afin qu'ils puissent y assister (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 719 ; — la Convention passe à l'ordre du jour *ibid.*).
- MI**
- MAÇON (Commune de). Reverchon demande la suppression du tribunal révolutionnaire qu'un représentant du peuple vient d'établir à Maçon (9 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 259) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- MADÉONNETTES (Prison des). Nombre de détenus dans cette prison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274) ; (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343) ; (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 398) ; (p. 399) ; (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586) ; (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687) ; (p. 688).
- MAILLARD, dit Tapedou. La Convention décrète qu'il sera mis en état d'arrestation et que les scellés seront apposés sur ses papiers (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 574) ; — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a précédé ce décret (*ibid.*, p. 604 et suiv.).
- MAILLERY (Commune de). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).
- MAILLET, ci-devant curé de Croiset. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 415).
- MAILLY, député de Saône-et-Loire. — AN II (1793). — Donne lecture d'une adresse du bataillon du district de Louhans et fait connaître un trait de bravoure des soldats de ce bataillon (t. LXXXI, p. 400).
- MAISON DE SUSPICION (Prison de la). Nombre de détenus dans cette prison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274) ; (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343) ; (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 399) ; (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586) ; (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687) ; (p. 688).
- MAISONS DE SÛRETÉ ET D'ARRÊT. Voir *Prisons*.
- MAITTEBERT, vicaire. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- MALARDÉAU, notaire à Castelnaud-sur-Gupie. Fait don à la patrie de la finance de son office (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- MALCOMB, fils du lieutenant-général de la Sénéchaussée d'Angers. Les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest annoncent qu'il a été pris les armes à la main (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 249).
- MALESHERBES (Commune de, département du Loiret). La municipalité, la Société populaire et les habitants font part d'une fête civique, invitent la Convention à rester à son poste et font don de 280 livres. — La Société populaire annonce l'ouverture d'une souscription pour armer un cavalier et demande que le *Bulletin* lui soit envoyé (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 507) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de Salut public et de correspondance (*ibid.*).
- MALLET, maire de la commune de Houffleur. La Convention passe à l'ordre du jour motivé sur sa pétition demandant s'il doit ou non être compris dans la réquisition ordonnée par la loi du 23 avril 1793 (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 94).
- MALTESI, entrepreneur du canal de la ci-devant province du Nivernais. La Convention décrète qu'elle ajourne sa pétition jusqu'à ce que le ministère de l'intérieur ait donné sa décision, conformément aux lois sur la hiérarchie administrative (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 455).
- MAMERS (Commune de). La commune et le comité de surveillance félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).
- MANCHE (Département de la). La Convention décrète que le citoyen Méaulle se rendra en qualité de représentant du peuple à Cherbourg et parcourra le département de la Manche où il prendra les mesures qu'il jugera nécessaires (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 424).
- MANEHAUD, secrétaire du district de Clermont. Envoie ses lettres de baccalauréat et de licence (29 frimaire an II — 19 novembre 1793, t. LXXXI, p. 686) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MANTIEZ, commissaire national dans le département de Pas-de-Calais. Annonce que 12.000 hommes sont arrivés à Arras mal habillés et que les citoyens ont fourni de quoi les équiper (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 334).
- MANGUET. La Société populaire de Poitiers fait passer à la Convention des couplets patriotiques chantés par lui (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 74) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- MARANDAY, député par la commune de la Société populaire de Montoire. Écrit au Président de la Convention pour lui demander de paraître à la barre et envoie le texte du discours qu'il désire y prononcer (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 62).
- MARAT, député de Paris — AN II (1793). — La Société populaire de Bouchain demande son buste (t. LXXXI, p. 7 et suiv.). — Les sans-culottes de Moissac font passer à la Convention le procès-verbal de la fête qu'ils ont célébrée en son honneur (p. 8 et suiv.). — Les commissaires du représentant du peuple dans le département de la Meurthe, réunis au conseil général et à la Société populaire de Toul, font part de l'inauguration de son buste (p. 69 et suiv.). — Le maire et les officiers municipaux de la commune de Ganges annoncent que la Société populaire a célébré une fête en son honneur (p. 464). — La Société populaire de Méze annonce qu'elle vient de célébrer une fête civique en sa mémoire (p. 467). — La Société populaire de Dammartin envoie le détail de la fête célébrée en son honneur (p. 622). — La Société populaire de Villeneuve-sur-Landes a dressé le procès-verbal de l'inauguration de son buste (p. 625).
- MARAUDAY, Angélique. Fait un don patriotique (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 62) ; (p. 63).
- MARVAL, ministre protestant à Montpellier et à Pignan. Renonce à l'exercice des fonctions du culte (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- MARCAS (Veuve), entrepreneur du canal de la ci-devant province du Nivernais. La Convention décrète qu'elle ajourne sa pétition jusqu'à ce que le ministère de l'intérieur ait donné sa décision, conformément aux lois sur la hiérarchie administrative (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 455).
- MARCHAND, agent de la Commission des subsistances et approvisionnements de la République. Rend compte que sept navires chargés de grains et qui n'avaient pu aborder à Calais faute d'eau ont été déchargés par la population de cette ville (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 141).
- MARCHAND, ex-chaouine à Provins. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

- MARCHÉS.** Décret portant que les marchés et les comptes seront stipulés et rendus, à compter du 1<sup>er</sup> germinal an II, en livres, décimes et centimes (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 88).
- MARCHIS,** prêtre à Daudignau. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 415).
- MARCUILLY** (Antoine). Fait un don patriotique (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 680 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- MARCELLAN** (Commune de), département de l'Hérault. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- MARCURIN,** commissaire du département des Bouches-du-Rhône. La Société républicaine de Saint-Rémi annonce qu'il a relevé l'esprit public et purgé les sections de cette commune (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 614) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MARETTE** (Compagnie). Décret adjugeant à cette compagnie une partie du domaine des bénédictins de la Charité-sur-Loire aux conditions portées au décret du 25 août dernier sur l'établissement d'une manufacture d'armes et de canons dans cette commune (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 537 et suiv.).
- MARIBON-MONTAUT,** député du Gers. — An II (1793). — Fait rapporter le décret du 18 frimaire déclarant nulles et sans effet les taxes perçues sur les citoyens ou les réquisitions de matières d'or et d'argent faites par des autorités incompetentes (t. LXXXI, p. 227 et suiv.). — Parle sur une pétition des ci-devant fermiers généraux (p. 322, pp. 333 et suiv.). — sur l'affaire des mille Français retenus comme otages à Mayenne (p. 423). — Parle dans la discussion sur l'état de la manufacture d'armes de Paris (p. 444). — Membre de la Commission de surveillance de la manufacture d'armes de Paris (p. 455).
- MARIE-ANTOINETTE.** Lettres et adresses approuvant son supplice. — Lettres de la Société populaire de Sennecey-le-Grand (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 55 et suiv.) ; — de la Société républicaine de Seyne (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 75 et suiv.).
- MARIGNY,** général. Le général Rossignol annonce sa mort (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 319 ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- MARMONTEL,** procureur syndic du district de Mussidan. Remet un don patriotique du citoyen Bêard (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 63).
- MARQUET,** de Paris. Fait un don patriotique (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 582) ; — mention honorable (*ibid.*).
- MARQUIS** (Jean). Le procureur général syndic du département de la Vendée fait part d'un trait de désintéressement patriotique de ce citoyen (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 353) ; — mention honorable (*ibid.*).
- MARRELLIER,** maire de Besançon. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 205).
- MARSANGIS.** Fait un don patriotique (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 508) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MARSEILLAN** (Commune de). La Société populaire dénonce le citoyen Flouret qui exerce sur les habitants de cette commune une véritable tyrannie (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 99).
- MARSEILLE** (Commune de). Les représentants du peuple près les départements et armées du Midi annoncent que les citoyens célébrant la fête de la décade ont parcouru Marseille aux cris de *Vive la République, la Raison et la Montagne!* (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 190). — Les représentants du peuple Barras, Fréron, Robespierre jeune et Ricord font passer à la Convention un exemplaire de la proclamation qu'ils ont fait publier, au nom du peuple français, le 14 frimaire et datée de Marseille (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 337) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Décret chargeant les représentants du peuple à Marseille de punir ceux qui résisteraient à l'exécution des mesures prises par la Convention, le comité de Salut public et les représentants du peuple ; le même décret confirme l'arrêté mettant la ville en état de siège (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 361).
- MARSEILLE** (District de). Les administrateurs écrivent à la Convention relativement à la loi sur les émigrés et demandent des éclaircissements touchant plusieurs négociants regardés comme tels (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 470) ; — renvoi au comité de commerce et à la Commission chargée de réviser la loi sur les émigrés (*ibid.*). — Les administrateurs annoncent qu'ils ont fait passer à la maison de cette commune l'argenterie des églises (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 568) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MARTIN,** ci-devant cordelier à Lodève. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- MARTIN,** ci-devant vicaire de l'évêque du département de l'Aisne. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- MARTIN.** Décret confirmant la nullité de son adjudication d'une partie du domaine des bénédictins de la Charité-sur-Loire (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 537).
- MARTIN,** commissaire envoyé par le comité de sûreté générale dans le département du Pas-de-Calais. Annonce qu'il a déposé à l'Administration des domaines l'argenterie que lui ont remis les communes de Carvin-Epinay et d'Oignies et qu'il a remis à la Monnaie la vaisselle d'argent trouvée dans les caves du château d'Oignies (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 272) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MARTIN,** curé de Thiers. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- MARTIN,** membre de la Société populaire du Blanc. Fait un don patriotique de 200 livres (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 52) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MARTIN,** prêtre à Daudignau. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 415).
- MAS-d'AZIS** (Commune de), département de l'Ariège. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).
- MASSAC-LA-CAPRIE** (DE), citoyen de la commune de Mung-sur-Loire. Dépose sur le bureau de la Convention 790 livres en assignats au nom de la Société populaire (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 273) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MASSE,** de la Société des sans-culottes de Belley. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 264).
- MASSE,** ex-prêtre, chasseur à cheval à l'armée de l'Ouest. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

- MASSENA**, général de brigade. Rend compte de deux avantages remportés les 4 et 5 de ce mois dans les Alpes-Maritimes 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 280.
- MASSIAC**, La Convention décrète sa mise en état d'arrestation 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 578.
- MASSON**, de Rouen. Fait une pétition pour demander qu'un jugement rendu contre son fils soit annulé 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 298.
- MASSON ET D'ESPAGNAC**, Compagnie. D'ent relatif aux déclarations à fournir par les préposés comptables de cette compagnie 24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 553. — Décret portant que les 15,381 livres en numéraire trouvées chez d'Espagnac à la base des scellés seront versées à la Trésorerie nationale pour en être fait compte à cette compagnie *ibid.*
- MATESTRON**, Commune de, département du Morbihan. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418.
- MATHIEU**, député de l'Oise. — AN II 1793. — Est désigné pour assister à une audition de morceaux de musique donnée par l'Institut de musique dans le temple de la Raison t. LXXXI, p. 187. — Fait un rapport sur la suppression de la commission des monuments publics et sur son remplacement par la commission temporaire des arts p. 628 et suiv. — Parle dans la discussion pu à suivre ce rapport p. 634. — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration du buste de Cléber célébrée à Paris p. 689.
- MATHIEU** (JEAN-AUGUSTIN), ci-devant prêtre. Renonce à la prêtrise et annonce son mariage 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 341. — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*
- MATHIS**, ex-pédagogue de la commune de Mirecourt. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 413.
- MAURAN**, La Convention décrète qu'il sera mis en état d'arrestation jusqu'à ce que ses comptes soient apurés 18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 424.
- MATHON**, Commune de, La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 203. — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Salut public *ibid.*
- MAUJEAN**, capitaine au 5<sup>e</sup> régiment des chasseurs à cheval à Dunkerque. Fait un don patriotique et demande l'échange de son brevet signe Louis contre un nouveau brevet de son grade signe au nom du peuple français 21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 393. — mention honorable, insertion *Bulletin* et renvoi au ministre de la guerre *ibid.*
- MAURTHUIS**, Commune de, département de Seine-et-Marne. Invite la Convention à rester à son poste et lui envoie des dons patriotiques 28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 612. — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi à la commission des députés *ibid.*
- MAURAT**, curé de Notre-Dame de Louvres. Renonce à la prêtrise 19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191.
- MAXIMUM**, Décret portant que les marchandises provenant des saisis faites par les commissaires aux accaparements et mises à la disposition des administrateurs de l'hôpitalant seront payées à pu de droit 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 700.
- MAYENCE**, ville d'Allemagne. Voir *Armée de Morence*.
- MAYENNE-ET-LOIRE**, département de. Les administrateurs rendent compte à la Convention du siège d'Angers par les rebelles de la Vendée qui ont été repoussés après deux jours de combat 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 66. — La Convention décrète que les habitants et la garnison d'Angers ont bien mérité de la patrie *ibid.*
- MAZANCOUR**, émigrée. On annonce que l'on a découvert une grande quantité d'argenterie provenant de cette citoyenne et les titres de sa ci-devant terre 22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 387.
- MEURTHE**, député de la Loire-Inférieure. — AN II 1793. — Décret portant qu'il se rendra dans le département de la Manche en qualité de représentant du peuple t. LXXXI, p. 123 et suiv. — Est remplacé par Bourret dans sa mission dans le département de la Manche p. 226. — Membre de la commission de surveillance de la manufacture d'armes de Paris p. 430. — Parle sur une motion de Bourdon de l'Oise relative à l'exclusion des prêtres et des nobles du comité de Salut public p. 529. — sur les faits reprochés aux agents du conseil exécutif à Saint-germain et à Longjumeau p. 576. — Demande le renvoi au comité de sûreté générale des pièces lues par le président du conseil exécutif sur les faits reprochés à ses agents p. 636 et suiv. (p. 638, p. 673).
- MEURX**, Commune de. La Convention passe à l'ordre du jour sur la démission d'un avertis de pouvoir exercé par le comité révolutionnaire de Meurx, motivé sur la base qui borne l'autorité des comités révolutionnaires à la seule étendue de leur arrondissement 26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 547.
- MÉRICENS**, Renvoi au comité de la guerre d'une motion tendant à l'expulsion des médecins de toutes les armées de la République 18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 428.
- MELISSAN**, capitaine au corps des chasseurs de la section de l'Unité, détenu dans les prisons contrarévolutionnaires. Brevet accordant à son épouse un secours provisoire de 150 livres 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 26.
- MELIN**, Commune de. Fait passer un don patriotique 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 294.
- MELIN**, district de, département des Deux-Sèvres. Les administrateurs font passer un don patriotique 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292.
- MELLO**, Canton de, département de l'Oise. La Société populaire envoie le procès-verbal de sa première séance et invite la Convention à rester à son poste 29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 680. — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*
- MENOU**, Commune de, département de la Loire. Le citoyen Boissonnade, député de la Société populaire, renouvelle l'adhésion de cette Société aux journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin, invite la Convention à rester à son poste, apporte l'argenterie de l'église de la commune, fait part d'une inondation qui a dévasté le département de la Loire et demande des secours 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 22. — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des ponts et chaussées *ibid.*
- MENNETON**, ci-devant curé de Turgv. Renonce à la prêtrise 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416.
- MENNETON-SUR-CHEV**, Commune de, département de Loire-et-Cher. La Société populaire offre à la Convention l'argenterie de l'église de Menetton-sur-Chev 26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 523. — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*

**MENZIEY-LE-MACHOIS**. Citoyenne. La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition tendant à expliquer par-devant quel tribunal les partis doivent se pourvoir dans le cas prévu par l'article 8, section 3 du titre 4 de la loi sur l'état civil des citoyens 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 87.

**MERANDIN** (G.), procureur syndic du district d'Autun. Annonce qu'on vient de célébrer une fête en l'honneur de la Raison et qu'il envoie à la Mairie deux caisses d'argenterie des églises (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 436 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

**MEREL**. Voir *Maret*, maître de poste de Champlitte.

**MÉRIANNE-RICHIEU** (frères). Le représentant Bernard *(de Saintes)* demande des citoyens qui font des voyages en Suisse pour acheter des assignats à 72 livres environ de perte par cent (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 494).

**MERCIER**, curé de Courtaçon. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

**MERCIER**, curé de Louan. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

**MERLIN de Douai**, député du Nord. — AN II 1793. — Fait un rapport sur les réclamations du citoyen Boissard, ex-procureur syndic du district de Pontarlier (t. LXXXI, p. 124). — Pièces justificatives de ce rapport (p. 142 et suiv.). — Fait un rapport sur les retards éprouvés dans l'exécution de l'article 8 de la loi du 26 vendémiaire relatif au tribunal central des directeurs du juré du département de Paris (p. 403). — un rapport sur une question posée par l'accusateur militaire près l'armée d'Italie (p. 404). — un rapport sur la manière de procéder à l'égard des personnes mises hors la loi par les décrets des 7 et 17 septembre dernier (p. 436 et suiv.). — Fait rendre un article additionnel au décret sur le tribunal des directeurs du juré du département de Paris (p. 462). — Fait un rapport sur les biens confisqués au profit de la République (p. 527). — Demande l'ordre du jour sur une proposition de Monmayou relative à l'exclusion des ci-devant privilégiés des comités révolutionnaires (p. 564). — Fait décréter que les accusateurs publics poursuivront tout commissaire ou délégué qui, après la révocation de ses pouvoirs, aurait continué d'exercer ses fonctions et les citoyens incorporés dans les armées révolutionnaires qui ne se seraient pas séparés après leur licenciement (p. 577 et suiv.).

**MERLIN de Thionville**, député de la Moselle. — AN II 1793. — Parle sur le projet de décret portant que les militaires, jusques et y compris les capitaines, ne pourront entretenir des chevaux aux armées (t. LXXXI, p. 25). — p. 43. — Parle sur le projet de décret tendant à employer les soldats qui manquent d'armes à la réfection des routes (t. LXXXI, p. 296). — Fait renvoyer au comité des domaines une pétition de la Société populaire de Plombières (p. 39). — Demande que les réclamations provenant des arrestations ordonnées par les comités révolutionnaires, soient renvoyées aux commissaires de la Convention dans les départements (p. 90). — p. 100. — p. 101. — Fait décréter l'arrestation du citoyen Meojeun et son internement jusqu'à l'apurement de ses comptes (p. 124). — Fait décréter que le citoyen Boissard, ex-procureur syndic du district de Pontarlier, sera traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris (p. 126). — Fait une motion relative à l'expulsion des médecins des armées de la République (p. 128). — Parle sur la demande de congé formulée par le représentant Giraud (p. 141). — S'oppose à l'insertion au *Bulletin* d'un récit de Cambon sur le suicide de Clavière et sur un jugement du tribunal révolutionnaire acquittant 3 citoyens de Lille (p. 248). — Parle sur une pétition des ci-devant fermiers généraux (p. 322). — p. 334. — Fait une motion relative à la conduite des ci-devant

nommés pour accompagner l'armée révolutionnaire à Lyon (p. 357). — p. 358. — Parle sur l'exclusion des femmes des armées (p. 359). — sur un projet de décret déterminant les peines qu'encontreront les militaires qui n'auraient pas rejoint leur poste au 1<sup>er</sup> nivôse prochain (p. 360). — Propose le renouvellement par tiers tous les mois du comité du Salut public (p. 367). — Annonce qu'il a reçu une lettre disant que nos troupes acheveront la défaite des brigands de la Vendée, malgré le manque de souliers (p. 481). — Fait adopter un décret relatif aux suppléants des députés à la Convention qui n'ont pas été appelés en remplacement (p. 482). — p. 509 et suiv.). — Parle sur les faits reprochés au représentant du peuple Thirion et sur son rappel dans le sein de la Convention (p. 529). — S'oppose à une proposition de Bourdon *(de l'Oise)* relative à l'exclusion des prêtres et des nobles du comité de Salut public (*ibid.*). — Parle sur l'affaire des 20.000 fusils que l'on dit envoyés par le Danemark et sur les exactions commises à Thionville par des commissaires du conseil exécutif (p. 531). — p. 557 et suiv.). — sur un exposé du conseil exécutif relatif aux ordres qu'il a donnés à ses agents (p. 638). — p. 672.

**MERLINO**, député de l'Ain. — AN II 1793. — Fait une motion relative aux pouvoirs des commissaires qui suivent l'armée révolutionnaire qui se rend à Lyon (t. LXXXI, p. 94).

**MESSAGERIES**. Décret fixant les sommes à distribuer aux sous-fermiers des messageries partant de Paris (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 23). — Le contrôleur principal des messageries envoie un don patriotique de la part des conducteurs (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, p. 304); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

**MESSE**, commissaire du département des Bouches-du-Rhône. La Société républicaine de Saint-Remi annonce qu'il a relevé l'esprit public et purgé les sections de cette commune (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 614); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

**MUSTABIER**, ci-devant évêque du département des Deux-Sèvres. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 447).

**MÉTHODE DE LECTURE ET DE GRAMMAIRE**. Voir *Instruction publique*.

**MÉTIER** ou **MÉTIER**. Le comité de correspondance de la Société populaire de Nemours rend hommage au caractère républicain de ce citoyen qui a été injustement soupçonné (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 8). — Des citoyens de la commune de Fontainebleau le dénoncent (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 602 et suiv.). — Il est défendu par Dubouchet (*ibid.*, p. 603).

**MEIZ**. Commune de , département de la Moselle. Les administrateurs font part que le prix des ventes des biens d'émigrés n'a aucun rapport avec les estimations, que des objets estimés 2.948 livres ont été portés à 16.600 livres (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 305); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

**MELAN**. Commune de . Les représentants du peuple Delacroix et Mussot demandent l'approbation d'arrêts imposant des taxes sur les riches de la commune de Melan qui s'est révoltée (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 412); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*, p. 413).

**MERSI**. Département de la . Le procureur général syndic fait part à la Convention de la vente des domaines nationaux dans le district de Clermont qui, estimés 31.247 l. 10 s. ont été vendus 233.150 livres (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 283 et suiv.); — insertion au *Bulletin (ibid.)*, p. 286.

- MEVAET**, ci-devant curé de Bruyères-Libre. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- MEYNEUIS** (Commune de). Voir *Meyruis*.
- MIRACIS** (Commune de), département de la Lozère. La Société populaire fait part à la Convention que la commune, qui est à la hauteur de la Révolution, lui fait hommage du traitement de son curé et des dépouilles de son église (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 425); — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- MEYSSAC** (Commune de), département de la Corrèze. Le vieux curé renonce à la prêtrise (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 342); — la commune envoie l'argenterie de l'église (*ibid.*, p. 343).
- MEZI**, Commune de, département de l'Hérault. La Société populaire des sans-culottes fait part qu'elle vient de célébrer une fête civique en mémoire de Marat et de Lepelletier et invite la Convention à rester à son poste (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 467); — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- MICHARD**, député du Doubs. — AN II 1793. — Décret confirmant son arrêté du 28 avril 1793 destituant de ses fonctions le citoyen Boissard, procureur-syndic du district de Pontarlier (t. LXXXI, p. 124). — Pièces justificatives du rapport présenté par Merlin de Douai sur cette affaire (p. 142 et suiv.).
- MICHEL**, commandant temporaire d'Aiguebelle. Fait un don patriotique (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 717).
- MICHEL**, curé d'Outilly. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- MICULL** (Olet), de Grigny. Fait don à la patrie de la liquidation de son office de notaire (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 613); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation *ibid.*.
- MILLER**, ci-devant curé d'Orzelet, commandant le 2<sup>e</sup> bataillon du Jura. Fait serment de se marier dans le Capitole et de jeter dans le Tibre la mule et la tave du ci-devant sarrasin muphti de Rome (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 104); — insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- MINISTRES**.
- MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**. — AN II (1793). — *Deforgues*, ministre. — Fait passer la première partie d'un dictionnaire républicain et révolutionnaire de la part du citoyen Robout, patriote genevois (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 688).
- MINISTRE DE LA GUERRE**. — AN II 1793. — *Bouhutte*, ministre. — Transmet une lettre du général Rossignol annonçant que les brigands de la Vendée ont levé le siège d'Angers (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 66). — Fait part d'un trait de désintéressement du citoyen Joseph Puzin (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 110 et suiv.). — Fait passer une lettre du général Masséna qui rend compte de deux avantages remportés les 4 et 5 de ce mois dans les Alpes-Maritimes (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 279). — Transmet une lettre du général Rossignol qui fait part de succès remportés du côté d'Angers (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, p. 319). — Décret portant qu'il sera appelé, séance tenante, à la Convention pour rendre compte des causes de l'inexécution du décret ordonnant le remboursement des sommes qui retiennent mille Français en captivité à Mayence (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 399). — Se présente devant la Convention et rend compte des mesures qu'il a prises pour faire parvenir ces fonds à Mayence (*ibid.*, p. 406 et suiv., p. 423). — Transmet un don patriotique du chef de brigade Laissac (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 439). — Recommande à la nation la mère du jeune Joseph Barra, tue en Vendée (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 490).
- MINISTRE DE L'INTÉRIEUR**. — AN II 1793. — *Paré*, ministre. — Fait part à la Convention d'un envoi d'or et d'argenterie des administrateurs du district de Gherbourg (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 114). — Fait passer l'état de situation des ateliers de filature établis à Paris par la loi du 19 juin 1791 (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 348). — Annonce que les biens de l'émigré Williamsont ont été vendus au-dessus de leur estimation (*ibid.*, p. 350). — Pose une question au sujet du paiement des droits féodaux (*ibid.*, p. 363 et suiv.). — Demande de nouveaux fonds pour l'entretien de la famille royale (*ibid.*, p. 368 et suiv.); — renvoi au comité des finances (*ibid.*, p. 369). — Annonce que les moyens mis à sa disposition, pour la réparation des routes sont insuffisants (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 414). — Sa lettre relative à l'Administration des subsistances et approvisionnements de Paris (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 468); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Fait part des réclamations du citoyen Serreau charge de l'examen des comptes relatifs aux subsistances fournies pour l'ancien gouvernement en 1789 et 1790 (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 480). — Fait passer un rapport sur l'affaire de la famille Chaumontel qui a été condamnée à la déportation (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 649).
- MINISTRE DE LA JUSTICE**. — AN II (1793). — *Gohier*, ministre. — Transmet une lettre annonçant que le conseil de Neufchâtel a accordé sans difficulté l'extradition d'un fabricant de faux assignats (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 304). — Fait passer à la Convention les pièces du procès de Birotteau (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 409). — Sa lettre relative au partage d'une succession (*ibid.*, p. 418 et suiv.). — Fait passer un jugement relatif à l'enregistrement gratis des assignats démonétisés (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 608). — Annonce l'arrestation des agents du conseil exécutif coupables d'avoir arrêté des représentants du peuple (*ibid.*, p. 638, p. 673).
- MINISTRES DU CULTE CATHOLIQUE**. La Société populaire de La Rochelle demande la suppression de leur traitement (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 307); — renvoi au comité des finances *ibid.*.
- MINIUM** (Fabrique de). Décret annulant un arrêté du conseil exécutif du 26 juin dernier relatif au brevet d'invention accordé au citoyen Olivier pour la fabrication du minium (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 93).
- MIREPOIX** (district de), département de l'Ariège. L'Administration félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).
- MISERY**. Fait parvenir un don patriotique d'un citoyen de l'Unité (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 611).
- MIRIN**, chirurgien. La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition motivée sur l'article 2 du décret du 29 juillet 1793 (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 644).
- MIVAUD**, ci-devant curé de Massac. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- MODEVILLE**. Voir *Moudeville*.
- MOUËT**, agent du comité de Salut public et président du comité révolutionnaire de Saumur. Annonce qu'il envoie un drapeau pris par un valeureux soldat, Pierre Loyer, volontaire au 7<sup>e</sup> bataillon des 5 sections de Paris (27 frimaire an II — 17 décembre 1793,

- t. LXXXI, p. 388); — mention honorable, insertion au *Bulletin*; la Convention ordonne que le drapeau sera brûlé (*ibid.*). — Annonce que les mesures révolutionnaires prises à Saumur et à Angers ont produit le meilleur effet et que parmi les contre-révolutionnaires arrêtés se trouvent les nommés Lapianche, de Roulez, Pignerolles et Toreau de la Martinière (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 677; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- MOREAU**, vicaire de la commune d'Issoudun. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- MOISSAC** (Commune de). Les sans-culottes font passer à la Convention le procès-verbal de la fête funèbre qu'ils ont célébrée en l'honneur de Beauvais, Marat et Lepelletier et demandent vengeance du crime commis par les Anglais envers la République (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 8 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*) p. 9. — Le citoyen Colombié, commissaire près le tribunal de Moissac, dénonce les vexations exercées contre lui par ses concitoyens et les autorités constituées de cette commune (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 388).
- MONACO** Prince de. Voir *Grimaldi*.
- MONESTIER** (Jean-Baptiste-Benoît), député du Puy-de-Dôme. — AN II (1793). — La Société populaire de Peyrehorade demande qu'un arrêté de ce représentant, supprimant le numéraire, ait force de loi (t. LXXXI, p. 107).
- MONESTIER** (Pierre-Laurent), député de la Lozère. — AN II (1793). — Est adjoint au comité d'aliénation et des domaines (t. LXXXI, p. 377).
- MONGIN**, ci-devant prêtre, commissaire national près le tribunal du district de Châtillon-sur-Seine. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- MONGIN-MONTBOL**, médecin de l'hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains. Envoie ses lettres de docteur en médecine et fait un don patriotique (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 108 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*) p. 109.
- MONMAYOU**, député du Lot. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la pétition des ci-devant pèlerins de Paris (t. LXXXI, p. 357). — Fait décréter que le comité de sûreté générale fera un rapport sur les réclamations du citoyen André Brun, membre du directoire du district de Montauban (p. 474). — Demande que les ci-devant privilégiés ne puissent être admis dans les comités révolutionnaires (p. 564).
- MONNAIES**. Table pour convertir les sous et deniers de la livre numéraire en décimes et centimes de la même livre (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 89). La Société populaire de Peyrehorade demande la suppression de la monnaie métallique (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 107). — La Société républicaine de Rochefort fait la même demande (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 557).
- MONNET**, député de la Haute-Marne. — AN II (1793). — Fait décréter l'admission du citoyen Quiot, député suppléant de la Drôme, en remplacement de Santayra décédé (t. LXXXI, p. 94 et suiv.). — Fait un rapport sur la dénonciation portée contre le représentant Bernard et sur la mise en liberté des administrateurs du district de Tarascon (p. 127). — Annonce que le comité des décrets a reçu de bons renseignements sur les citoyens Fridoulat, Deltel et Terraf, députés du Tarn, et sur les citoyens Dequen et Sollier, députés suppléants de la Somme (p. 282). — Parle sur une pétition des ci-devant fermiers généraux (p. 321, p. 333). — Fait décréter que la nomenclature des communes et Sociétés populaires sollicitant la Convention de rester à son poste sera insérée au *Bulletin* (p. 358). — Fait décréter l'admission du citoyen David-Delisle, député suppléant de l'Aude, en remplacement de Perrin (p. 338). — Annonce que le comité des décrets a reçu de bons renseignements sur les représentants Faure-Conac et Pierre Lecomte (p. 488). — Fait décréter l'admission du citoyen Jean-Louis Albitte, député suppléant de la Seine-Inférieure, en remplacement de Doublet, décédé (p. 488).
- MONNERY** Joseph, desservant de Vesine. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 210).
- MONNOT**, adjudant au 5<sup>e</sup> bataillon de l'Yonne. Renonce à l'indemnité qui lui était due pour la perte de ses effets lors de l'évacuation de la Belgique (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 397; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- MONNOT**, député du Doubs. — AN II (1793). — Fait un rapport sur le remboursement des sommes avancées par le trésor national pendant le mois de brumaire an II (t. LXXXI, p. 22), — un rapport sur les secours à accorder par les régisseurs des douanes à ceux de leurs préposés qui ont été forcés de se retirer à Strasbourg (p. 23).
- MONSSERVIN**, curé de Castelnaud. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- MONTAGNE-SUR-AISNE** (District de). Les administrateurs font part que la vente du bien des émigrés se fait bien au-dessus du prix d'estimation (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 615; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*)).
- MONT-DE-MARSAN** (Commune de). La Société populaire demande que la Convention décrète que les gens riches de toutes les villes en insurrection paieront les frais de la guerre et des mesures qu'il aura fallu prendre pour les ramener à leur devoir (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 6; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Salut public (*ibid.*)). — La Société républicaine présente plusieurs observations pour la sûreté générale de la République (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 289; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*)).
- MONT-DE-PIÉRI**. Renvoi aux comités des finances et des secours publics de différentes propositions relatives au fonctionnement de ces établissements (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 26 et suiv.). — Discussion qui a précédé ce renvoi (*ibid.*) p. 43 et suiv.).
- MONT-TERRIBLE** (Département du). La Convention charge le conseil exécutif provisoire de lui rendre compte de l'exécution des lois relatives à l'aliénation des domaines nationaux dans le département du Mont-Terrible (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 404).
- MONTESQUIOU** (Commune de, département du Gers). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- MONT-UNLÉ** (Commune de, ci-devant Saint-Gaudens). Renouvelle son adhésion à la journée du 31 mai et son vœu de voir la Convention rester à son poste (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 55); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- MONTAGNE-LE-RÉPUBLICAIN** (Commune de, ci-devant Saint-Martin-Ille-de-Ré). Les citoyens demandent vengeance contre les infâmes agents de l'imbécile George et du scélérat Pitt, invitent la Convention à rester à son poste et annoncent l'envoi à la Mennaisie de tous les effets en argent, déponilles de leurs églises (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 5); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- MONTAGNE-SUR-AISNE** (Commune de). Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292).

- MONTAGNE-SUR-L'ARRAX** (Commune de). Les membres de la Société populaire de Castelnau-Barbarens demandent à changer le nom de leur commune en celui de Montagne-sur-l'Arrax (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 396; — renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*)).
- MONTAUBAN** (Commune de). La Société populaire annonce qu'elle a mis sur pied 6 cavaliers prêts à partir aux premiers ordres (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 298; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*)). — Décret portant que le ministre de la guerre fera connaître les noms des agents qui ont coopéré à la réforme ou à la réception des chevaux, arrivés du dépôt de cette commune dans celui de Chantilly, pendant le mois de brumaire dernier (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 360).
- MONTAUBAN** District de). Le procureur syndic fait passer un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 293).
- MONTBELLARD** District de). Procès-verbal de la prestation de serment faite par les citoyens du district (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 196 et suiv.).
- MONTBRIER** (Commune de). Le conseil général fait part de l'arrêté qu'il a pris le 1<sup>er</sup> de ce mois relatif aux certificats de civisme qu'il a arrêté de ne délivrer qu'à ceux qui auront payé leurs contributions (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 463; — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.*)).
- MONTB.** garçon apothicair. Est dénoncé par Clauzel pour s'être fait envoyer à l'armée des Pyrénées et ensuite à l'armée de l'Ouest (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 531).
- MONTELS**, prêtre au Puech. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 151).
- MONT-EN-BRENNÉ** (Commune de). Le maire de la commune de Saint-Remy annonce à la Convention que le conseil général a arrêté que la dénomination de *Saint-Remy* était changée en celle de *Mont-en-Brenne* et lui demande de ratifier ce changement de nom (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 548).
- MONTFORT-LE-BRUNS** (Commune de). Les habitants annoncent l'envoi de l'argenterie de leur église ne voulant d'autre culte que celui de la Raison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 262; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- MONTIGNAC-LE-CLOU** (Commune de, département de la Charente). Le conseil général annonce des dons patriotiques (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 612; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- MONTIGNY** (Commune de, district d'Arbois). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).
- MONTIVILLIERS** (Commune de). Un membre de la municipalité dépose un don patriotique (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 16; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- MONTIVILLIERS** District de). Le directoire fait part qu'un bien d'émigré est monté bien au-dessus de son prix d'estimation et invite la Convention à rester à son poste (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 296; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- MONTMARAUD** (Commune de). Décret renvoyant au représentant du peuple Noël-Pointe la pétition du citoyen Desmarcières tendant à la cassation de l'arrêté du comité révolutionnaire l'imposant extraordinairement (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 563).
- MONTMELLAN** (Commune de). Le citoyen Chevillon envoie les fonds en numéraire trouvés chez le garde-magasin de cette commune (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 391 et suiv.).
- MONTOIRE** (Commune de, département de Loir-et-Cher). La Société républicaine et sabotière fait parvenir des dons patriotiques à la Convention (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 62; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)). — La Société populaire offre à la patrie un cavalier armé et équipé à ses frais (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 85; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)). — La commune annonce qu'elle a déposé entre les mains de l'administrateur des domaines nationaux l'argenterie de ses églises, applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste (*ibid.*)). — La Société républicaine et sabotière demande la révision des adjudications de domaines nationaux qui ont été faites directement ou indirectement aux différents administrateurs (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 340; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de législation (*ibid.*)).
- MONTPÉLIER** District de). Les administrateurs applaudissent aux travaux de la Convention et l'invitent à rester à son poste (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 440; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission chargée de recueillir les vœux (*ibid.*)).
- MONT-PERTHUIS** (Commune de). Voir *Mauperthuis*.
- MONTRECH** (Commune de, département du Pas-de-Calais). Fait un don patriotique (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 331).
- MOREAU**, armurier. La Convention passe à l'ordre du jour, sur sa pétition, motivée sur l'article 2 du décret du 29 juillet 1793 (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 611).
- MORLAT**, de la commune de Breux. Dépose ses lettres de prêtrise à la Convention (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 21; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- MORFAU**. Fait un don patriotique (29 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 293).
- MOREL**, maître de la poste de Champlitte. Fait un don patriotique (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 610; — mention honorable (*ibid.*)).
- MORÉ** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à diminuer le maximum du prix des grains (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 303). — Envoie des dons patriotiques (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 610; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- MORGAN**, colonel du 9<sup>me</sup> régiment de hussards. Fait un don patriotique (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 582).
- MORHANGE** District de, département de la Moselle). Les sans-Culottes prient la Convention de rester à son poste et font serment de voler aux frontières et d'exterminer les féroces autrichiens (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 42).
- MORIN** (Claude-Marie), accusateur militaire général près l'armée d'Italie. La Convention déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa pétition tendant à savoir quelle peine doit être appliquée à un citoyen français pris portant les armes contre la République, ce délit étant compris dans le Code pénal (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 404).
- MORISSON**, député de la Vendée. — An II 1793. — Son procès-verbal donnant des détails sur les événements qui se sont déroulés, le 21 frimaire, à la papeterie du Marais, département de Seine-et-Marne (t. LXXXI, p. 383 et suiv.).

- MORLEANS** (Commune de), département des Basses-Pyrénées. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- MOSELLE** (département de la). Des laboureurs exposent que les réquisitions réitérées pour les convois des armées les forcent à demander à avoir un fils et un domestique exemptés de réquisition (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 474 ; — ordre du jour et renvoi de la réclamation à l'Administration départementale (*ibid.*)).
- MORNON**, curé de Saint-Georges de Reneins. Renonce à la prêtrise (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 617) ; — mention au *Bulletin* (*ibid.*).
- MOTTE-FURANS** (Commune de la). La Société républicaine de Saint-Antoine demande que le nom de la commune soit changé en celui de la Motte-Furans (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 718).
- MOULLEVILLE** (Commune de), département du Calvados. Le représentant Goyre-Laplanche annonce qu'elle a apporté les vases et ornements de son église, et qu'elle a expulsé son curé (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 353 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- MOUGIN-MOULT**. Voir *Mougin-Moutrol*.
- MOULLERON** (Canton de). Le procureur général syndic du département de la Vendée annonce qu'il a accepté la Constitution (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 356) ; — Les citoyens acceptent la Constitution (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 467 ; — renvoi à la commission des six et insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- MOULINS** (Commune de). La Société populaire demande qu'une mesure générale fasse passer au creuset national l'argenterie de tous les cultes (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 433 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*) ; — Les officiers municipaux de Gauzac demandent que leur commune soit dispensée de fournir 1,200 bateaux de foin à la commune de Moulin d'après un arrêté du représentant du peuple Legendre (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 677) ; — renvoi à la commission des subsistances (*ibid.*).
- MURBER**, général. Le représentant du peuple Salicetti fait l'éloge de sa conduite au siège de Toulon (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 33).
- MOUSSAN** (Commune de), département de l'Aude. La Société républicaine remercie la Convention de la constitution qu'elle a donnée à la République, la félicite sur ses travaux et la conjure de rester à son poste (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 210).
- MOUTIERS** (Commune de). Le 2<sup>e</sup> bataillon du 79<sup>e</sup> régiment d'infanterie, cantonné à Moutiers, demande à être employé dans une autre région (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 352).
- MERZON** (Commune de). Le citoyen Vollier annonce qu'il a découvert quatre émigrés et a enrichi de ce fait le Trésor national de 7 à 8,000 livres (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 79) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- MOZER**, curé. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 295).
- MURON** (Commune de). La Société populaire fait part de son désir de n'avoir d'autre culte que celui de la liberté ; elle ne veut plus de curé et va expédier l'argenterie de l'église à Bayonne et les cloches à l'Administration (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 120 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- MURS-SUR-LOIRE** (Commune de), département du Loiret. Le citoyen de Massac-la-Caprè dépose sur le bureau de la Convention la somme de 790 livres au nom de la Société populaire de la commune (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 273 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- MUSÉUM**. Réflexions du citoyen Lebrun sur la composition et la formation du Muséum national (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 644 et suiv.).
- MUSÉUM**. Voir *Commission du Muséum*.
- MUSIQUE**. Voir *Etablissements de musique*.
- MESSET**, député de la Vendée. — AN II (1793). — Demande l'approbation d'arrêts qu'il a pris imposant extraordinairement les riches de Meulan et de Corbeil (t. LXXXI, p. 412).
- MESSIDAN** (District de). Le procureur syndic fait passer un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 294).
- N**
- NANDY** (Commune de), département de Seine-et-Marne. Poésie du ci-devant curé en collaboration avec celui de Boissise-la-Bertrand (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 40).
- NANTES** (Commune de). La Société populaire et sans-culotte sollicite de la Convention le prompt établissement des écoles primaires et des ateliers d'industrie (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 347 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'instruction publique *ibid.*).
- NANTUA** (District de). Les administrateurs envoient l'état des ventes des biens des émigrés effectuées dans le district (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 116 ; — insertion au *Bulletin* *ibid.*) ; — Les administrateurs du directoire envoient 2 extraits de leur registre qui constatent, l'un que le citoyen Crochet, notaire public à Châtillon-Michaille, fait don de la finance de son ci-devant office ; l'autre que Paul-Antoine Delhiaz, officier public, fait un don patriotique (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 188) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.* ; — Les jeunes Montagnards de 18 à 23 ans exposent qu'ils forment un bataillon composé de 1150 hommes et demandent à être exceptés de la loi qui ordonne l'incorporation (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 435) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*) ; — Les administrateurs écrivent que le citoyen Dupont, notaire à Saint-Martin-du-Frêne, fait don à la République de la finance de son ci-devant office (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 470 ; — mention honorable (*ibid.*)).
- NARBONNE** (Commune de). Les sans-culottes de la Société populaire envoient à la Convention les lettres de prêtrise et de vicaire épiscopal de Gabriel Robert, ci-devant prêtre et président du comité civil et militaire de la commune (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 19) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NARER**, curé de Cerneux. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- NARBENOT**, ci-devant chanoine, à Vesoul. Fait don à la nation d'une pension annuelle de 10 livres (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- NIEZ** (Commune de), département de l'Orne. Les habitants demandent à la Convention qu'il soit sursis aux poursuites exercées contre eux, relativement à quelques arbres abattus sur la terre du ci-devant noble émigré de cette commune (20 frimaire an II — 10 dé-

- tembre 1793, t. LXXXI, p. 262); — la Convention décrète qu'en attendant la décision du représentant du peuple dans le département de l'Orne, il sera suris à toutes poursuites contre les dits habitants (*ibid.*).
- NEMOURS** (Commune de). Le comité de correspondance de la Société populaire écrit à la Convention qu'apprenant que le soupçon plane sur la tête de Métier, délégué par le représentant du peuple Dubouchet dans le département de Seine-et-Marne, cette Société lui doit un témoignage authentique sur le caractère républicain qu'il a développé parmi elle (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 7); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Envoi de dons patriotique (28 décembre 1793, p. 610); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NEMOURS** (District de). Les administrateurs écrivent que les cent communes de leur ressort sont régénérées, qu'elles offrent à la nation les cloches et l'argenterie de leurs églises et que leurs prêtres renoncent aux anciennes erreurs (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 397 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 398).
- NEUFBRISACH** (Commune de). La Convention décrète qu'elle remet en liberté les maires et officiers municipaux de la commune de Neufbrisach et les rétablit dans leurs fonctions, et décrète, en outre, qu'une somme de 300 livres sera remise à chacun des membres de la municipalité qui ont été traduits devant le comité de sûreté générale (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 226).
- NEUFCHÂTEL**, canton de la Suisse. Le ministre de la justice annonce que le Conseil de Neufchâtel a accordé sans difficulté l'extradition d'un fabricant de faux assignats (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 301). — Bourdon (*de l'Oise*) demande l'envoi à ce canton d'une lettre de remerciements (*ibid.*). — Rewbel fait renvoyer cette proposition au comité de Salut public (*ibid.*).
- NEUFCHÂTEL** (Commune de), département de la Seine-inférieure. Le Conseil général fait passer à la Convention l'argenterie de son église et la conjure de rester à son poste (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 273); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 417).
- NEUVILLE** (Commune de), département du Loiret. La Société populaire et les autorités constituées envoient à la Convention le procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion d'une seconde plantation des arbres de la liberté et du brûlement des titres féodaux (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 77); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NEVERS** (Commune de). Décret portant que le ministre de la Guerre fera connaître les noms des agents qui ont coopéré à la réforme ou à la réception des chevaux arrivés du dépôt de cette commune dans celui de Chantilly, pendant le mois de brumaire dernier (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 360).
- NICE** (Commune de). La Société populaire fait passer à la Convention copie de l'adresse qu'elle a faite au peuple de Gènes (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 616); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NICOLE** (Simon), organiste à Brie-la-Ville. Se plaint de ce qu'un secours, qui lui avait été accordé, ne lui soit pas payé (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 381 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*, p. 382).
- NICOR**, ci-devant curé de Mézières. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- NIEVRE** (Département de la). La Convention décrète que les représentants du peuple Lefiot et Legendre se rendront dans ce département pour y prendre toutes les mesures de salut public nécessaires et y faire exécuter le décret révolutionnaire du 17 de ce mois (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 577).
- NIMES** (District de). L'administration du district fait passer la démission d'un prêtre avec tous ses titres (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 273); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NIOCHAUD**, ci-devant curé de Gallardon. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- NIOCHE**, député d'Indre-et-Loire. — AN II (1793). — Décret annulant ses passeports et commissions qui ont été pris par les brigands de la Vendée (t. LXXXI, p. 626).
- NIORT** (Commune de). La Société populaire demande que la Convention décrète que la nation anglaise est indigne et que son existence est un outrage à la nature (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 350); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Un membre annonce que la révolution des opinions religieuses s'y est faite sans effort, que les citoyens ont fait don à la patrie des ornements et de l'argenterie de leurs églises et de nombreux effets d'habillement (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 380); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NIVERNAIS** (Canal du). Voir *Canal du Nivernais*.
- NIYRAC** (Abbesse de). Les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest annoncent qu'elle a été prise les armes à la main (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 249).
- NORLES**. Décret portant que le comité de salut public fera un rapport et présentera un projet de décret sur les officiers destitués comme ci-devant nobles (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 530).
- NORBET**, ci-devant curé de Lanvencourt. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- NOEL** (Pierre), général de brigade à l'armée du Nord. Fait un don patriotique (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 694); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NOEL** (S.-B.-J.). Son chant populaire pour la fête de la Raison, mis en musique par Boyeldieu fils (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 139).
- NOGENT-ROULE-BOIS** (Commune de), département de l'Eure. Des députés de cette commune félicitent la Convention sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, annoncent qu'on vient de déposer chez le receveur l'argenterie de l'église et que les jeunes gens vont à la défense de la patrie (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 308); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NOGENT-SUR-SEINE** (district de). Le directoire envoie un don patriotique de la citoyenne Marie-Anne-Amable Geux et un don patriotique du citoyen Antoine Marcilly (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 680); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NOIRET**, ci-devant curé de Bellan. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- NORD** (département du). La Convention décrète que le citoyen Hentz se rendra à Dunkerque en qualité de représentant du peuple et qu'il prendra dans le département du Nord toutes les mesures de salut public (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 124). — Le représentant Isoré annonce qu'il a établi un tribunal révolutionnaire ambulante (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 366 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*, p. 367). — La Convention décrète que le comité de salut

- public sera tenu, séance tenante, de lui donner connaissance des dépêches qu'il a reçues du département du Nord 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 579.
- NOTA** (Nicolas-François), juge de paix du canton de Gondrecourt. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 293).
- NOTAIRE**, ci-devant curé de Seichamp. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- NOYAS** (Commune de), département de l'Yonne. La municipalité fait part à la Convention des dons patriotiques qu'elle a reçus pour les défenseurs de la patrie (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 187); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NOYON** (Commune de). La Société populaire et les autorités constituées font déposer, par les citoyens Lefèvre et Cardon, le reste des bochets de la superposition (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 564 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 565).
- NOYON** (District de). Les administrateurs écrivent que le citoyen Coupé leur a fait remettre des dons patriotiques (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 24); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- 
- OBJETS PRÉCIEUX**. 1° Décret rapportant l'article 7 du décret du 27 brumaire, ordonnant que les objets précieux provenant de dons faits à la nation seront renfermés dans la caisse à trois clefs et chargeant les comités de commerce et de finance de présenter un mode d'emploi de ces objets (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 281).
- 2° Une députation de la section révolutionnaire denonce la négligence des commissaires des biens nationaux qu'elle accuse d'abandonner les matières précieuses et propose des moyens pour retirer l'or des cuivres dorés (29 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 298 et suiv.).
- OGÉRET** Gervais. Fait un don patriotique (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 62), (p. 63).
- OFFICIERS DE SANTÉ**. Voir *Médecins*.
- OGNES** (Commune de). Fait un don patriotique (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 365); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- OGRAR** Jacques, organiste à Brie-la-Ville. Se plaint de ce qu'un secours qui lui avait été accordé ne lui soit pas payé (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 381 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*, p. 382).
- OIGNIES** (Commune d'), département du Pas-de-Calais. Fait remettre 236 marcs d'argenterie à la Convention (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 272); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- OISE** (Département de l'). Des sous-officiers et volontaires du détachement du 4<sup>e</sup> bataillon de l'Oise en garnison à Bouchain invitent la Convention à rester à son poste et font serment de mourir pour la République si cela est nécessaire (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 205).
- OLIVIER**. Sur la pétition des citoyens Jaquemard et Bernard, la Convention annule l'arrêté du Conseil exécutif relatif au brevet d'invention qui lui avait été accordé pour la fabrication du minium (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 93).
- ORANGE** (Commune d'). La Société populaire fait un don patriotique (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 600).
- ORNE** (département de l'). Les juges du tribunal criminel instruisent la Convention de plusieurs jugements qu'ils ont rendu révolutionnairement; ils voient avec plaisir se renouveler la motion de supprimer le costume des juges (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 315); — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- ORTHEL**, prêtre et curé du Maz-d'Azil. Renonce à la prêtrise (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 317).
- OURDOT**, député de la Côte-d'Or. — An II (1793). — Fait un rapport sur la pétition de la citoyenne Menzey le-Machois (t. LXXXI, p. 87); — un rapport sur la pétition du citoyen Preverand (p. 91); — un rapport sur la pétition du citoyen Nicolas Grapotte (p. 699); — un rapport sur la pétition du citoyen Pierre Leclerc (p. 701).
- OURDY**, ci-devant prêtre, commis au comité d'instruction publique. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- OUEST** (Commune d'), district de Saint-Girons. La Société populaire applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste (24 frimaire an II — 14 décembre 1794, t. LXXXI, p. 440, p. 441).
- OZANNE**, curé de Beton-Basoché. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- P
- PACHOT**, d'Onzillac. Fait don à la nation de la finance de son office de sergent (24 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 437); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- POILLARD**, entrepreneur du canal de la ci-devant province du Nivernais. La Convention décrète qu'elle ajourne sa pétition jusqu'à ce que le ministre de l'intérieur ait donné sa décision, conformément aux lois sur la hiérarchie administrative (24 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 455).
- PAGANEL**, député de Lot-et-Garonne. — An II (1793). — Fait passer un don patriotique du citoyen Coquart (t. LXXXI, p. 64).
- PALLUET**, curé de Sancy. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- PANTIN-LA-GUERRE**. Fait un don patriotique (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 47).
- PARÉ**, ministre de l'intérieur. Voir *Ministre de l'intérieur*.
- PARÉIN**. La Société populaire de Sennecey-le-Grand fait part à la Convention d'une réunion fraternelle qui a eu lieu avec une section de l'armée révolutionnaire, commandée par le sans-culotte Paréin (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 53 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- PARIS**.
- § 1<sup>er</sup>. — *Commune de Paris*.
- § 2. — *Tribunaux*.
- § 3. — *Volontaires et autres militaires*.
- § 1<sup>er</sup>. — *Commune de Paris*.
- 1<sup>o</sup>. — *Police*.

## PARIS suite.

- 2° — *Commune de Paris.*
- 3° — *Institut de musique.*
- 4° — *Sections de Paris.*
- 5° — *Citoyens et citoyennes de Paris.*
- 6° — *Manufacture d'armes.*
- 7° — *Commission centrale de bienfaisance.*
- 8° — *Conseil général.*

1. — *Police.* Les administrateurs du département de police transmettent à la Convention un état des personnes détenues à la date du 13 frimaire an II — 5 décembre 1793, 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 221, — un état des personnes détenues à la date du 16 frimaire an II — 6 décembre 1793, 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 99, — un état des personnes détenues à la date du 18 frimaire an II — 8 décembre 1793 (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 274), — un état des personnes détenues à la date du 20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 343, — un état des personnes détenues à la date du 21 frimaire et à celle du 22 frimaire — 11 et 12 décembre 1793, 23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 398, — un état des personnes détenues à la date du 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586, — un état des personnes détenues à la date du 26 frimaire et à celle du 27 frimaire — 16 et 17 décembre 1793 (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687 et suiv.).

2° — *Commune de Paris.* Une députation de la commune de Paris présente à la Convention le citoyen Pivault, possesseur d'un secret pour restaurer les tableaux, 17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 94.

3° — *Institut de musique.* Le maire de Paris fait part que cet Institut doit exécuter des morceaux de sa composition dans le temple de la Raison et invite la Convention à y envoyer une députation (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 187); — la Convention délègue à ce ven (*ibid.*).

4° — *Sections de Paris.*

1. — *Sections en général.*

2. — *Sections individuelles par ordre alphabétique.*

1. — *Sections en général.* Des citoyennes de différentes sections de Paris réclament la mise en liberté de leurs parents détenus (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 384); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*); — Réponse du Président (*ibid.*, p. 385). — Les comités civils des sections de Paris posent différentes questions sur l'exécution de la loi sur l'emprunt forcé (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 541); — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.*).

2. — *Sections individuelles selon l'ordre alphabétique.*

*Section des Arcis.* Une députation demande des secours pour les épouses et les enfants des citoyens composant l'armée révolutionnaire (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 551).

*Section des Droits de l'Homme.* Plusieurs citoyens de cette section déclarent qu'ayant signé par surprise la pétition des 8000, ils se sont rétractés 3 jours après; ils demandent acte de leur rétractation (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 383); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).

*Section de la Fontaine de Grenelle.* Le comité révolutionnaire fait don, au nom des citoyens de la section, d'une grande quantité d'effets d'habillement (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 697).

*Section de la Fraternité.* Annonce qu'elle a fourni un cavalier armé et équipé pour la défense de la patrie (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 694); — mention honorable (*ibid.*).

*Section des Lombards.* Présente une adresse pleine d'énergie et de patriotisme et transmet les états des objets qu'elle a fait déposer à l'administration des do-

maines nationaux (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 375); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*); — Le comité révolutionnaire assure la Convention de sa vigilance et dénonce une vente frauduleuse d'une portion de terrain faisant partie du jardin des ci-devant religieuses de Saint-Magloire; il envoie l'acte et en demande l'annulation (*ibid.*, p. 382); — renvoi aux comités d'aliénation et des domaines (*ibid.*).

*Section de Montreuil.* Une députation se plaint de la disette du pain (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 302); — admission des pétitionnaires aux honneurs de la séance et renvoi de la pétition au comité de Salut public (*ibid.*).

*Section de Popincourt.* Une députation se plaint de la disette du pain (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 302); — admission des pétitionnaires aux honneurs de la séance et renvoi de la pétition au comité de Salut public (*ibid.*).

*Section des Quinze-Vingts.* Demande que les citoyens du comité de surveillance de Rouen puissent s'affilier aux Sociétés populaires (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274); — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.*); — Une députation se plaint de la disette du pain (*ibid.*, p. 362); — admission des pétitionnaires aux honneurs de la séance et renvoi de la pétition au comité de Salut public (*ibid.*).

*Section de la Réunion.* Le comité révolutionnaire, rue Bar-du-Bec, offre différents objets d'habillement et propose plusieurs mesures de sûreté générale (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 269); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*); — La Société populaire des Amis de l'égalité offre cinquante tentes toutes montées et en état de servir (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 468).

*Section révolutionnaire.* Dénonce la négligence des commissaires des biens nationaux qu'elle accuse d'abandonner les matières précieuses, et propose la création dans chaque département d'un atelier pour retirer l'or des cuivres dorés (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 293 et suiv.).

5° — *Citoyens et citoyennes de Paris.* Des citoyennes de différentes sections de Paris réclament la mise en liberté de leurs parents détenus (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 384); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*); — Réponse du Président (*ibid.*, p. 385).

6° — *Manufacture d'armes.* Décret portant que les citoyens qui n'ont pas rempli les marchés qu'ils ont passés avec l'administration centrale de la fabrication extraordinaire d'armes de Paris, seront traités comme suspects (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 422); — Décret portant qu'il sera nommé une commission de six membres pour surveiller la fabrication des armes à Paris et en rendre compte chaque primidi à la Convention (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 443); — Liste des membres de cette commission (*ibid.*, p. 435).

7° — *Commission centrale de bienfaisance.* Demande à échanger 27.300 livres d'assignats démonétisés et non visés (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 473); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

8° — *Conseil général.* Une députation invite la Convention à assister à la fête de l'inauguration du buste de Châlier qui sera célébrée le 30 frimaire (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 689); — Composition de la députation de la Convention qui assistera à cette fête (*ibid.*); — Plusieurs citoyens de Lyon demandent que cette fête soit ajournée à la prochaine décade, afin qu'ils puissent y assister (*ibid.*, p. 719); — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.*).

§ 2. *Tribunaux.* — 1. Décret portant que le tribunal central des directeurs ou jure du département de Paris entrera en activité le premier nivôse prochain (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI,

PARIS. *suite*.

p. 403. — Article additionnel à ce décret (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 462).

2<sup>e</sup> L'accusateur public près le tribunal révolutionnaire demande que le traitement des employés au parquet soit augmenté (25 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 464); — cette demande convertie en motion est décrétée *ibid.*.

§3. — *Volontaires et autres militaires*. Rapport sur les actes d'insubordination reprochés au 11<sup>e</sup> bataillon de Paris, dit des Tuileries, et au 10<sup>e</sup> bataillon, dit de la Halle aux blés (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 707 et suiv.). — Décret relatif aux faits reprochés à ces deux bataillons *ibid.*, p. 708.

PARIS. Voir *Pélerin* de Paris.

PAS-DE-CALAIS (département du). Les administrateurs font part à la Convention des dons patriotiques de la commune de Bapaume (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 305); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le conseil d'administration annonce des dons patriotiques (25 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 473); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PASQUET-SALAINAG (Louis-Elisabeth), ancien mestre-de-camp. La Convention décrète que sa pension demeure liquidée à la somme de 1400 livres par an (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 705).

PASSI. Décret portant que les comités de sûreté générale, des finances et de l'examen des comptes statueront définitivement sur sa mise en liberté (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 321). — Discussion qui a précédé ce décret *ibid.*, et p. suiv. — Compte rendu par divers journaux de cette discussion (*ibid.*, p. 332 et suiv.).

PASTELON, le jeune, curé de Gâtins. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

PASTELON, l'aîné, curé de Montcaux-les-Bray. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

PASSEPORTS. Décret annulant les passeports délivrés par les municipalités des lieux où ont séjourné les brigands de la Vendée (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 626).

PASTOUREAU, secrétaire du district de Bourg. Fait un don patriotique (25 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 472); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PATREAU (Louis), vicaire épiscopal de l'Indre. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 57), (p. 59).

PAU (Commune de). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).

PAULIAC (Commune de), département de la Gironde. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).

PAVETTE, ci-devant prêtre à Angers. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

PEURÉ, ex-cure de Voucy. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).

PÉLERINS DE PARIS. La Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la pétition des ci-devant pélerins de Paris considérant qu'ils sont compris dans la loi du 18 août 1792 (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 357).

PELLETIER (citoyenne). Fait un don patriotique (25 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 308); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PELLIER, ci-devant curé de Sacy-aux-Bois. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

PELLIER. Voir *Sellier*.

PENNE, ci-devant curé d'Arcis-sur-Aube. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).

PENSIONS. Simon demandait la suppression des pensions aux nouveaux convertis comme contraires à la liberté des cultes (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 320); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Décret annulant les pensions accordées pour suppression des bénéfices ecclésiastiques à des citoyens âgés de moins de 24 ans à cette époque (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 322).

PENSIONS. Voir *Titres de rentes ou de pensions*.

PÉPIN, député de l'Indre. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la pétition des citoyens Guery, Roulard et Ducognet (t. LXXXI, p. 93).

PÉRAULT, maire de Villeneuve-sur-Yonne. Demande à la Convention de faire ordonner le transport d'une caisse contenant du numéraire et de l'argenterie dont il est dépositaire et qui a été saisie sur le citoyen Besson, administrateur du département de l'Yonne (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 61); — renvoi au comité des Inspecteurs de la Salle (*ibid.*).

PÉREUX, ci-devant curé de Vervins. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

PÉRIERS (Commune de), département de la Manche. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).

PÉRIGAUD, curé des Marets. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

PÉRIGNON, ci-devant aumônier de l'hôpital militaire de Senlis. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

PÉRIGUEUX (Commune de). La Société républicaine fait envoyer à la Convention l'extrait de son procès-verbal contenant l'abjuration de 40 prêtres (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 7). — La Société républicaine et montagnarde demande à la Convention de rejeter hors de son sein tous les votants pour l'appel au peuple afin que la représentation nationale ne soit composée que de Montagnards intrépides sans lesquels la liberté ne serait qu'un vain nom (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 319); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — La municipalité félicite la Convention sur ses travaux et jure de la secourir au prix de son sang (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PÉRIEL, vicaire de la commune de Gaudebec. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).

PÉROLS (Commune de). La municipalité fait part des progrès de la Révolution; l'argenterie des églises a été déposée sur l'autel de la patrie et le prêtre s'est retiré (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 579); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PÉRONNE (district de), département de la Somme. Décret confirmant un arrêté de ce district portant que le citoyen Collache, commissaire pour la réquisition des grains, sera mis en état d'arrestation (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 635).

PERRÉ, agent de l'Administration forestière. La Convention décrète qu'il reprendra provisoirement ses

- fonctions (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 95).
- PERRIGNY** (Commune de). Les membres du comité de surveillance font passer à la Convention des dons patriotiques (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 76 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- PERRIN**, curé de Vergisson. Renonce à la prêtrise (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 490).
- PERRIN** (Jean-Baptiste), député des Vosges. — AN II (1793). — Est adjoint au comité d'aliénation et des domaines (t. LXXXI, p. 577).
- PERRIN** (Pierre-Nicolas), député de l'Aube. — AN II (1793). — Est remplacé par David-Belisle (t. LXXXI, p. 358).
- PERROT**, curé de Saint-Brice. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- PERY**, capitaine commandant l'avis *l'Armande*. Le citoyen Barle fait part à la Convention d'un acte d'héroïsme de sa part (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 306) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'instruction publique et de marine (*ibid.*).
- PETIT**, député de l'Aisne. — AN II (1793). — Présente de nouvelles vues sur l'organisation des premières écoles et sur quelques systèmes d'éducation (t. LXXXI, p. 234 et suiv.), (p. 261), (p. 262).
- PETITE** (Jean-Pierre). Fait don à la nation de la finance de ses provisions de marchand épicier-quincaillier (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 673 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- PEYRON**. Réclame contre une taxe révolutionnaire (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 582 ; — renvoi au représentant du peuple dans le département de l'Allier (*ibid.*).
- PEYRAT**, commissaire national, près le tribunal de Guéret. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 415).
- PEYREHORADE** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, demande que la Convention supprime la monnaie métallique et qu'elle donne force de loi à l'arrêté pris à cet égard par les représentants du peuple Pinet, Monestier, Cavaignac et Dartigoyte, etc. (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 107 ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- PEYSSARD**, député de la Dordogne. — AN II (1793). — Membre de la Commission de surveillance de la manufacture d'armes de Paris (t. LXXXI, p. 455). — Décret confirmant un arrêté rendu par ce représentant le 28 septembre dernier qui annulait les nominations d'officiers et de sous-officiers de gendarmes des 32<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> divisions et ordonnait de nouvelles élections (p. 537). — Fait un rapport sur les secours à accorder aux familles indigentes dont les parents ont été mis en état d'arrestation (p. 595).
- PELIEGER**, député du Haut-Rhin. — AN II (1793). — Décret portant qu'il remplacera Bentabole dans sa mission à l'armée des Pyrénées-Orientales (t. LXXXI, p. 26). — Est maintenu dans sa mission à l'armée des Ardennes (p. 361).
- PHILIPPEAUX**, député de la Sarthe. — AN II (1793). — Communique à la Convention une pétition du fils du représentant Chevalier, démissionnaire, demandant que son père puisse retourner dans sa famille sans attendre l'arrivée de son suppléant (t. LXXXI, p. 15). — Est désigné pour assister à une fête républicaine célébrée par la commune de Saint-Mandé (p. 50). — Fait une motion relative au renouvellement des titres de rentes ou de pensions revêtus des emblèmes et des formules de la monarchie (p. 229). — Fait décréter que le brevet de pension accordé au citoyen André *(de Cosne)* est valable malgré les ratures que ce citoyen y a faites (p. 229). — Parle sur la mise en arrestation des citoyens Vincent, Maillard et Ronsin (p. 574). — sur les faits reprochés aux agents du conseil exécutif à Saint-Germain et à Longjumeau (p. 577), (p. 607). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration du buste de Châlier célébrée à Paris (p. 689). — Fait une motion relative à l'envoi de la distribution aux représentants en mission (p. 703). — Fait décréter que les décrets sur l'organisation des écoles et de l'enseignement seront promulgués sans délai et que le comité d'instruction publique présentera un projet d'établissement de fêtes civiques (p. 707). — Présente un projet de décret portant que l'ancien ministre de la justice, de Joly, sera jugé par le tribunal révolutionnaire (p. 719).
- PHILIPPEVILLE** (Commune de). La Société populaire et jacobite applaudit au triomphe de la raison et demande que la Convention mette les nobles et les prêtres dans un tel état qu'ils ne puissent donner des marques de leur monstrueuse existence (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 82 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- PICARD**, curé de Rupereux. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- PICAULT**. Une députation de la commune de Paris le présente à la Convention comme possesseur d'un secret pour restaurer les tableaux (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 96).
- PICHEGRU**, général en chef de l'armée du Rhin. Fait part d'un avantage remporté aux environs d'Hagenau et signale la belle conduite du 1<sup>er</sup> bataillon de l'Inoïre (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 505 et suiv.).
- PICHON**, curé de Cucharmoi. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- PICOT**, chef du conseil privé du citoyen Alford, commissaire civil dans le département de l'Arriège. La Convention décrète qu'il sera mis en état d'arrestation (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 577).
- PIERRE**, ci-devant curé de Regny. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- PIETTE**, député des Ardennes. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la pétition du citoyen Houvelin (t. LXXXI, p. 404).
- PIGEREE**, de Dieppe. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- PIGNAUT**, ci-devant curé de Chagny. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- PIGNEROLLES**, contre-révolutionnaire. Le citoyen Mogue annonce sa mise en état d'arrestation (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 677).
- PIGOT**, curé de Saint-Quirieux. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- PINARD**, administrateur du district de Tarascon. La Convention rapporte son décret du 29 brumaire et décrète qu'il sera mis en liberté (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 127).
- PINET**, député de la Dordogne. — AN II (1793). — La Société populaire de Peyrehorade demande qu'un arrêté de ce représentant, supprimant le numéraire, ait force de loi (t. LXXXI, p. 107).
- PINGARD**, fermier à Eve. Décret ordonnant qu'il sera sursis provisoirement à l'exécution du jugement rendu contre lui (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 401).

- PINTANT** (Jean-Mandem), consul américain. La Société populaire du Port-de-la-Liberté, demande à la Convention de récompenser ce citoyen qui a rendu à la terre de la liberté des Français esclaves du Portugal à Madère (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 693); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi aux comités d'instruction publique, des finances et de Salut public (*ibid.*).
- PIONNIERS** (Compagnies de). Voir *Armées de terre en général*, § 7.
- PITHIVIERS** (District de). Le comité révolutionnaire proteste de son zèle à servir la République (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 37).
- PLOMBIÈRES** (Commune de), département de la Côte-d'Or. La municipalité et la Société populaire demandent que le presbytère de la commune leur soit accordé pour y tenir leurs séances (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 38).
- POIDS ET MESURES**. Pétition de la Société des Amis de la liberté d'Abbeville en faveur de l'égalité des poids et mesures (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418). — Décret fixant la division des poids au-dessus du grave (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 634).
- POINTE** (Nord), député de Rhône-et-Loire. — AN II (1793). — Décret portant qu'il se rendra dans le département du Cher où il exercera les mêmes pouvoirs que ceux dont il était revêtu dans les départements de l'Allier et de la Nièvre (t. LXXXI, p. 124). — Annonce que les troubles sont apaisés dans la Nièvre (p. 720 et suiv.).
- POISIERS** (Commune de), département de la Vienne. La Société populaire fait passer à la Convention quelques couplets patriotiques chantés dans son sein (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 74); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*). — La Société populaire demande à la Convention de rendre un décret interdisant d'acheter dans les marchés des villes où sont établis des hospices avant une heure déterminée afin que l'on puisse choisir pour les malades les volailles ou légumes qui leur conviennent (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 676); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).
- PONCET** (Jean-Jacques). Fait un don patriotique (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 430); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- PONCY**, curé de Flacy. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- PONT-DE-L'ARCHE** (Commune de). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).
- PONT-CROIX** (District de). Les administrateurs écrivent que le meilleur esprit règne dans le district, annoncent des dons patriotiques, font part de la vente des biens d'émigrés et invitent la Convention à rester à son poste (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 412); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les administrateurs annoncent qu'ils ont fourni une grande quantité de grains pour les armées, qu'ils expédient à la Monnaie des métaux provenant de leurs églises et que les citoyens ont déchargé un bateau échoué sur leurs côtes (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 239).
- PONT-DE-VAUX** (Commune de), département de l'Ain. Les officiers municipaux informent la Convention qu'ils ont envoyé au représentant du peuple Javogues l'argenterie de leurs églises, qu'ils offrent à la patrie (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 56); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- PONT-DE-VAUX** (District de), département de l'Ain. Les administrateurs et le procureur syndic félicitent la Convention sur ses mesures révolutionnaires, l'invitent à rester à son poste, annoncent qu'il n'y a plus qu'un très petit nombre de prêtres dans leur district et envoient l'état nominatif de ceux qui ont abandonné et secoué le joug de la superstition (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 209); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- PONT-SAINT-PIERRE** (Commune de), département de l'Eure. Décret confirmant un arrêté de la municipalité de cette commune, rendu contre le citoyen Vart (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 701).
- PONTARD** (Pierre), prêtre. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 7).
- PONTARLIER** (Commune de), département du Doubs. Pièces annexées au rapport de Merlin (*de Douai*) sur la destitution du citoyen Boissard, procureur-syndic du district de Pontarlier (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 142 et suiv.).
- PONT-L'EVÊQUE** (District de). Les administrateurs annoncent l'envoi de l'argenterie des églises au département (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 613); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- PONTOISE** (Commune de). La section de l'Égalité pose à la Convention la question de savoir si un receveur de district et un employé en sous-ordre à une administration de district peuvent être en même temps membres du comité de surveillance ou révolutionnaire de leurs sections (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 602).
- PONTS**. Voir *Ponts et chaussées*.
- PONTS ET CHAUSSÉES**. Décret portant réorganisation du service des ponts et chaussées et précisant les mesures à prendre pour la réfection des routes et ponts de la République (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 28 et suiv.). — Le Ministre de l'intérieur annonce que les moyens mis à sa disposition, par le décret ci-dessus, sont insuffisants (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 414).
- PORION**, évêque du Pas-de-Calais. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- PORT-DE-LA-LIBERTÉ** (Commune de). La Société populaire demande à la Convention de récompenser Jean-Mandem Pintant, consul américain, qui a rendu à la terre de la liberté des Français esclaves du Portugal à Madère (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 693); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi aux comités d'instruction publique, des finances et de Salut public (*ibid.*).
- PORTIEZ**, député de l'Oise. — AN II (1793). — Est adjoint au comité d'aliénation et des domaines (t. LXXXI, p. 577).
- POSTES**. 1° Le citoyen Dariès présente un plan sur l'expédition générale des postes et sur les moyens propres à accélérer la correspondance (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 341); — renvoi aux comités de commerce et d'agriculture (*ibid.*).
- 2° La Société populaire de Bernay se plaint de la mauvaise administration des postes (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 424).
- POTIER**, curé aux Jonquières. Renonce à la prêtrise (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 441).
- POTIER** (Henri-Charles-Antoine), commandant le fort national de Cherbourg. Fait part à la Convention de la prise d'un bâtiment anglais par le capitaine Etas, commandant le lougre le *Republicain* (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 84); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- POTIER** (Louis), député d'Indre-et-Loire. — AN II (1793). — La députation d'Indre-et-Loire annonce sa mort (t. LXXXI, p. 490).

- POISSON** (Charles-Albert), député d'Indre-et-Loire. — AN II 1793. — Fait un rapport sur les secours à accorder à la citoyenne Jeanne Audotte (t. LXXXI, p. 640 et suiv.). — un rapport sur la liquidation de la pension du citoyen Pasquet-Salaigac (p. 705), — un rapport sur la pension à accorder au citoyen Claude-François Dambrun (*ibid.*), — un rapport sur la pension du citoyen Jean-Baptiste Bouthors (*ibid.*), — un rapport sur la liquidation des pensions des citoyens Grasset Saint-Sauveur et Lescurre (*ibid.*).
- POULE**, curé de Boisseron. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- POULET**, curé de Pérols. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- POULLIER**, député du Nord. — AN II 1793. — Fait renvoyer au comité de sûreté générale les propositions relatives à l'arrestation des agents qui ont levé des contributions révolutionnaires (t. LXXXI, p. 126 et suiv.). — Fait un rapport sur les citoyens de la première réquisition dont le départ avait été suspendu (p. 227). — Appuie une demande de secours formulée par la commune de Bergues (p. 390). — Fait un rapport sur la réintégration des trois compagnies de hussards de la liberté licenciées arbitrairement par Dumouriez (p. 699).
- POUZAUGES** (Canton de). Fait part de son acceptation de la Constitution (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 356).
- PRADINE** (Commune de). Le Conseil général envoie pour la 2<sup>e</sup> fois l'extrait d'un arrêté du 2 septembre par lequel il a protesté contre les arrêtés du ci-devant département de Rhône-et-Loire (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 616) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- PRIMAÏ**. Abandonne à la nation une somme qui lui restait due de la liquidation de sa ci-devant maîtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 398) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- PRESIDENT DE LA CONVENTION NATIONALE**. — AN II 1793. — Voulland (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 61).
- PRÊTRES**. 1<sup>o</sup> Le conseil général de Bourgneuf demande que les prêtres ne soient plus salariés et qu'il leur soit interdit d'exercer les fonctions ecclésiastiques (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 36 et suiv.). — La Société républicaine d'Aïro demande qu'il n'y ait plus de prêtres et qu'il n'en soit plus salarié aucun (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 424) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- 2<sup>o</sup> Un grand nombre de prêtres abjurent leur métier (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 40 et suiv.), (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 99), (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 191), (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 415 et suiv.).
- 3<sup>o</sup> La Convention charge son comité de législation de lui présenter un projet de décret sur le moyen de conservation et de liquidation des créances légitimes et valables sur les prêtres déportés (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 704).
- PRESSAVIN**, député de Rhône-et-Loire. — AN II 1793. — Fait décréter que le comité de sûreté générale prendra des renseignements sur la conduite du citoyen Beron (t. LXXXI, p. 594).
- PREVERAND**. La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition demandant l'interprétation de l'article 4 du paragraphe 3 de la loi relative au divorce (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 91).
- PRIDEL**, ci-devant ministre du culte protestant. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- PRIEUR** (Pierre-Louis), député de la Marne. — AN II 1793. — Rend compte des opérations de l'armée de l'Ouest aux environs d'Angers et annonce que la cavalerie a fait un grand carnage de fuyards (t. LXXXI, p. 249). — Annonce que les brigands sont en pleine déroute (p. 373), — qu'une victoire complète a été remportée au Mans sur les Vendéens et donne des détails sur cette affaire (p. 503 et suiv.). — Envoie copie d'une proclamation qu'il a faite et annonce que les rebelles, poursuivis par Westermann, sont en fuite sur Craon (p. 627 et suiv.).
- PRIEUR**, curé de Chandemay. Fait la remise de son traitement à la République (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 489) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- PRISES**. Décret portant que dans la répartition des prises le chirurgien-major doit être compris pour trois parts (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 127).
- PRISONS**. Décret mettant à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 3 millions nécessaire aux réparations et améliorations à apporter aux prisons, maisons de sûreté et d'arrêt (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 624).
- PRIVAT**, aide de camp du commandant de la place de Thionville. Texte d'une lettre, adressée à Merlin (*de Thionville*), se plaignant des vexations et des exactions commises par ce citoyen (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 530 et suiv.).
- PROSR**, député du Jura. — AN II (1793). — Décret-arrêté un arrêté de ce représentant relatif à l'administration des forêts et des salines dans le département du Jura (t. LXXXI, p. 65).
- PROVINS** (District de). Liste des prêtres qui ont renoncé aux fonctions sacerdotales depuis le 28 brumaire jusqu'au 7 frimaire de l'an II de la République française (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 40 et suiv.).
- PRUD'HA-MENIN** (Jean). La Société des sans-culottes de Villeneuve fait part à la Convention d'un trait d'héroïsme de ce citoyen (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 615) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- PUY** (Commune du). La Société républicaine invite la Convention à rester à son poste et demande que la nation ne pourvoie plus aux frais d'aucun culte (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 264) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- PUYMIROL** (Commune de), département de Lot-et-Garonne. La Société des Amis sans-culottes annonce qu'elle a fait collection de dons patriotiques en vêtements et demande les moyens de les faire parvenir aux défenseurs de la Patrie (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 341) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- PUZIN** (Joseph), maçon et sergent dans un des bataillons du département de l'Isère. Refuse 1.000 louis que lui offrait un muscadin pour le laisser évader et le fait arrêter (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 411) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique pour insérer dans les *Annales républicaines (ibid.)*.
- PYRÉNÉES** (Hautes-) (Département des). La Convention décrète le rapport de l'article 6 du décret rendu le 16 août qui renvoie les administrateurs du département des Hautes-Pyrénées à leurs fonctions (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 624).



- QUATRESOLAYVART** (Citoyen). Transmet à la Convention un assignat de 200 livres destiné à payer la solde de son fils, volontaire au 1<sup>er</sup> bataillon de Seine-et-Marne (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 331). — Fait un don patriotique et assure la Convention des sentiments républicains de son fils, soldat dans le 1<sup>er</sup> bataillon de Seine-et-Marne (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 391 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- QUEVILLY**, capitaine d'artillerie. Engage la Convention à rester à son poste et annonce qu'un corsaire anglais ayant osé braver ses bouches à feu ne s'est sauvé qu'à la faveur d'un vent frais (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 475 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- QUIOR**, député suppléant de la Drôme. — An II (1793). — Est admis en remplacement de Sautayra, décédé (t. LXXXI, p. 94 et suiv.).
- QUIOT**, ex-avoué de Soire-le-Château. Le citoyen Vollier demande qu'on lui applique la loi sur les émigrés (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 79).
- R**
- RABUJAC**, prêtre à Lodève. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- RAGON**, curé de Vauvilliez. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- RAMEL-NOGARET**, député de l'Aude. — An II (1793). — Décret portant que ce représentant qui était membre de la commission des finances, supprimée par le même décret, restera adjoint au comité des finances (t. LXXXI, p. 23). — Propose de résoudre plusieurs questions, relatives à l'emprunt forcé (p. 319). — Fait un rapport sur la contribution foncière et mobilière du département de Vaucluse (p. 337). — Demande que le président et les secrétaires de la Convention soient autorisés à délivrer un certificat de présence à son poste au citoyen Bonnet, député de l'Aude, malade à Perpignan (p. 403). — Fait un rapport sur diverses questions faites par les sections de Paris sur l'emprunt forcé (p. 541). — Fait une motion relative à la réunion de la commission chargée de préparer le travail des contributions (p. 579). — Fait décréter que le comité de législation présentera incessamment un projet de décret sur le moyen de conservation et de liquidation des créances légitimes et valables sur les prêtres déportés (p. 704).
- RAMUJET**, ci-devant curé de Grivesne. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 447).
- RAYOND**, curé de Chalaudre-la-Repose. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- RANSONNET**, général de brigade à l'armée du Nord. La Convention décrète que le ministre de la guerre sera tenu sous sa responsabilité de prendre, sans délai, de plus amples éclaircissements sur l'imputation faite à ce général d'avoir touché deux fois la somme de 1106 livres, pour supplément de sa gratification fixée à 2000 livres, (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 523).
- RAUCOURT** (Marie-Anne), femme de Nicolas Goulot, sous-officier invalide. Demande un secours pour aller recueillir à Nancy l'enfant de sa fille qui a été tuée au siège de Mayence (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 381 ; — la Convention lui alloue 600 livres à titre d'indemnité provisoire).
- RAVINEZ** (Jean-François), notaire à Châtillon-Michaille. Fait don à la République de la finance de son office de notaire (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 199) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- REBOLL**, André, curé de Saint-Etienne-sur-Ressouze. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 219).
- RECUEIL DES TRAITES HÉROÏQUES ET CIVIQUES**. Grégoire soumet à la Convention le premier numéro de ce recueil dont elle avait ordonné l'impression (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 87 ; — renvoi au comité d'instruction publique qui présentera un essai plus simple et plus précis (*ibid.*). — Léonard Bourdon donne lecture du projet du premier numéro de ce recueil (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 532) ; — la Convention en décrète l'impression, la distribution et l'ajournement (*ibid.*). — Décret portant que la conduite pleine de dévouement de la citoyenne Marie Ducher, de la commune d'Aigueperse, sera consignée dans ce recueil (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 563).
- RÉGENT** (Le), diamant. Décret portant qu'il sera déposé à la Trésorerie nationale dans une caisse à trois clefs (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 281).
- REGILY**, curé de Saint-Martin-Chenetron. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- REGNAULT**, curé du Boisdon. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- REUS** (district de), département de la Marne. Le district envoie l'état général de l'argenterie provenant des églises du département de la Marne (28 frimaire, an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 619). — Mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- RÉMOND**, agent de l'administration forestière. La Convention décrète qu'il reprendra provisoirement ses fonctions (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 93).
- RENKIN**, agent du conseil exécutif près l'armée du Rhin. Donne des détails sur la prise des redoutes près d'Allaugneau par les soldats de la République (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 507).
- RENOUD MARTIN**, ci-devant curé de Boz. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 210).
- RENOUF**, ci-devant prêtre à Clermont. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- RÉOLL**, Commune de la, département du Boc d'Ambes. La Société républicaine déclare à la Convention qu'il importe que les représentants du peuple Tallien et Isabeau restent à leur poste dans ce département (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 472 ; — mention honorable, renvoi au comité du Salut public (*ibid.*)).
- RÉPUBLICAIN LE**, lougre français. Le citoyen Potier, commandant du fort national à Cherbourg, annonce que ce lougre a capturé, par surprise, un bâtiment anglais à deux mâts (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 84 et suiv.).
- RÉTHIL** (district de). Les administrateurs font passer à la Convention un arrêté portant qu'on ne mettra entre les mains des enfants pour apprendre à lire que l'acte constitutionnel jusqu'à ce que l'organisation de l'instruction publique soit achevée ; ils annoncent qu'on vient de célébrer une fête civique et qu'on y a

- brûlé les titres féodaux (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 105) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs font passer l'état de l'argenterie qu'ils ont envoyée à l'hôtel des monnaies à Paris (27 frimaire, an II — 17 décembre 1793, p. 591) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité des domaines (*ibid.*).
- BEVEIL, du département de la Mayenne. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- BEVERCHON, député de Saône-et-Loire. — AN II (1793). — Demande la suppression du tribunal révolutionnaire qu'un représentant vient d'établir à Mâcon (t. LXXXI, p. 259). Demande que l'on prenne des mesures pour faire lever l'embargo mis sur les marchandises destinées à Lyon (p. 482). — Fait renvoyer au ministre des contributions publiques une demande de la citoyenne Satens (p. 490).
- BREWBEL, député du Haut-Rhin. — AN II (1793). — Parlé sur une proposition de Bourdon (*de l'Oise*) tendant à ne pas admettre aux honneurs de la séance une députation de la commune d'Amboise (t. LXXXI, p. 93). — Fait renvoyer au comité de Salut public une proposition de Bourdon (*de l'Oise*) tendant à adresser une lettre de remerciements au canton suisse de Neufchâtel qui a accordé l'extradition d'un fabricant de faux assignats (p. 301).
- REYNAUDY, d'Embrun, lieutenant au bataillon des Hautes-Alpes. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- RHIN (BAS- (département du). Les administrateurs font passer un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292).
- RHODEZ (Commune de). Voir Rodez (Commune de).
- RHÔNE (Département du). Les administrateurs sauculettes invitent la Convention à rester à son poste et envoient un arrêté de leur administration servant d'instruction aux campagnes (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 199) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- RIBERAC (District de), département de la Dordogne. L'administration félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).
- RIBIÈRE-RAVERLAT, ci-devant huissier à Montmorillon. Fait hommage de la liquidation de sa charge ; il demande pour récompense les 3 bustes des martyrs de la liberté et prie la Convention de lui accorder les provisions d'huissier de la République et le remboursement de plusieurs frais d'arrestations qui lui sont dus (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 310) ; — mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- RICAUT, fils de Langon. Fait un don patriotique et invite la Convention à rester à son poste (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 428) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- RICHARD, député de la Sarthe. — AN II (1793). — Une députation de la commune d'Amboise réclame l'élargissement du maire de cette ville, arrêté sur un ordre de ce représentant (t. LXXXI, p. 90).
- RICHAUD, député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Rend compte des opérations de l'armée de la Moselle et annonce l'arrivée des représentants Lacoste et Beaudot (t. LXXXI, p. 30 et suiv.) (p. 44 et suiv.).
- RICHER, fermier à Eve. Décret ordonnant qu'il sera sursis provisoirement à l'exécution du jugement rendu contre lui (23 décembre 1793, t. LXXXI, p. 401).
- RICHOTTEZ. Se plaint d'un passe-droit et fait un don patriotique (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 568) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).
- RICORN, député du Var. — AN II (1793). — Fait passer un exemplaire de la proclamation qu'il a fait publier à Marseille le 14 frimaire (t. LXXXI, p. 337). — Décret confirmant l'arrêté qu'il a pris pour mettre la ville de Marseille en état de siège (p. 361).
- RIGNON (Scolastique). Fait un don patriotique (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 62) (p. 63).
- RIGOLLY, maire de Saint-Rémy. Demande que cette commune soit appelée Mont-en-Brenne (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 548).
- RIOU (Commune de). Une députation offre l'argenterie de l'église et 19 croix de Saint-Louis, fait part d'un trait de générosité d'un de ses concitoyens, félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 375 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)* et p. suiv.).
- RIVAUT, de la commune du Mans. Fait un don patriotique (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 52) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- RIVEAUX, député de la Somme. — AN II (1793). — Annonce le décès du représentant Asselin (t. LXXXI, p. 60).
- RIVIÈRE, député de la Corrèze. — AN II (1793). — Fait un rapport sur les sommes à allouer à l'administration des relais militaires (t. LXXXI, p. 405).
- RIVIÈRE, fournisseur des longes de la marine. Les représentants du peuple annoncent qu'il a expié ses vols sous le couteau de la justice (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 192).
- ROANNE (Commune de). Les autorités constituées envoient une copie du procès-verbal de la fête qu'ils ont célébrée le 10 frimaire (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 115) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- ROANNE (district de). La Convention renvoie la pétition du district aux représentants du peuple qui sont à Ville-Affranchie pour vérifier les faits qui y sont contenus et ordonne qu'il sera sursis à toutes poursuites et application de la loi contre les administrateurs et fonctionnaires civils et militaires du district (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 123).
- ROBERT, commissaire du département de l'Aisne près le district de Chauny. Fait part à la Convention qu'étant chargé de recueillir 312 couvertures de laine il y a eu un excédent de 44 couvertures produit par les dons patriotiques des citoyens (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 54) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- ROBERT (Gabriel), ci-devant prêtre. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 19) (p. 61).
- ROBERVAL (Commune de). Fait un don patriotique (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 305) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- ROBESPIERRE AÎNÉ (Maximilien-Marie-Isidore), député de Paris. — AN II (1793). — Fait adopter le projet de décret sur le libre exercice des cultes (t. LXXXI, p. 30). — Fait une motion relative à l'acte de bravoure du jeune Joseph Barra, de la commune de Palaiseau (p. 490).
- ROBESPIERRE JEUNE (Augustin-Bon-Joseph), député de Paris. — AN II (1793). — Fait passer un exemplaire de la proclamation qu'il a fait publier à Marseille le 14 frimaire (t. LXXXI, p. 337). — Décret confirmant l'arrêté qu'il a pris pour mettre la ville de Marseille en état de siège (p. 361).
- ROBIN, député de l'Aube. — AN II (1793). — Est adjoint au comité d'alienation et des domaines (t. LXXXI, p. 577).

**ROCH** Xavier, administrateur du district de Tarascon. La Convention rapporte son décret du 29 frumaire et décrète qu'il sera remis en liberté 18 frumaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 127.

**ROCHAMOUR** (Commune de). La Société républicaine envoie deux discours qu'elle a fait imprimer et distribuer dans les communes environnantes pour propager les principes républicains qu'elle a toujours professés 19 frumaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 188; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.* — Le représentant du peuple Lequinio transmet un arrêté qu'il a pris avant le départ du représentant du peuple Laigneol pour la sûreté du port contre les détenus du bague 21 frumaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 332. — La Société populaire demande la suppression du numéraire jusqu'à la paix (22 frumaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 368, p. 357).

**ROCHMOUT** district de, département du Morbihan. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste 23 frumaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418.

**ROCHELLE** Commune de la. La Société républicaine fait passer à la Convention sa profession de foi politique, le rapport de la fête populaire du 30 frumaire et demande la suppression du traitement des ministres du culte catholique 21 frumaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 307; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité des finances *ibid.*.

**ROCHER**, procureur général syndic. Fait part à la Convention du don patriotique d'une pension annuelle de 1,000 livres par le citoyen Naudenot, ci-devant chanoine à Vesoul 19 frumaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 202; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

**ROCHOU** District de. Les commissaires du district font part d'une fête célébrée le 10 frumaire, en l'honneur de la Raison; ils invitent la Convention à rester à son poste (21 frumaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 315; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

**RODES** (Commune de). Voir *Rodez*.

**RODEZ** Commune de). La Société populaire et montagnarde demande que l'argenterie de toutes les églises de la République soit convertie en monnaie et que les prêtres se servent de vases ordinaires 19 frumaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 207. — Les Montagnards réunis en Société républicaine transmettent à la Convention une adresse qu'ils ont faite à leurs frères du Midi pour les engager à voler contre Toulon au premier besoin (21 frumaire an II — 11 décembre 1793, p. 311); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

**RODONI**, patriote genevois. Fait hommage à la Convention de la 1<sup>re</sup> partie d'un dictionnaire républicain et révolutionnaire de l'orthographe française 29 frumaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 688; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

**RODRIÈRE**, évêque. Renonce à la prêtrise (22 frumaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 359).

**ROGNAC** (Commune de), département de la Charente. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste 23 frumaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417.

**ROMANS** (Commune de). Les représentants du peuple à Ville-Affranchie font passer à la Convention une adresse des citoyens qui la remercient du décret qui casse tous les testaments et donations en ligne directe depuis 1789 et demandent que ce décret soit envoyé promptement (18 frumaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 107); — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de législation (*ibid.*).

**ROMME**, député du Puy-de-Dôme. — AN II 1793. — Fait renvoyer au comité d'instruction publique, qui fera un nouvel essai, le premier numéro du *Recueil des traits héroïques et civiques* t. LXXXI, p. 37. — Soumet à la discussion le décret révisé pour l'organisation des premières écoles (p. 132 et suiv.). — Est désigné pour assister à une audition de morceaux de musique donnée par l'Institut de musique dans le temple de la Raison (p. 187). — Fait décréter qu'à l'avenir les secrétaires de la Convention mettront au bas de chaque décret *Relu séance de tel jour*, au lieu de *Bon à expédier* (p. 228). — S'oppose à l'insertion au *Bulletin* d'un récit de Cambon sur le suicide de Clavière et sur un jugement du tribunal révolutionnaire acquittant cinq citoyens de Lille (p. 248). — Fait renvoyer au comité des finances une proposition tendant à la suppression des pensions aux nouveaux convertis (p. 321). — Parle dans la discussion sur l'organisation de l'instruction publique (p. 326). — Fait adopter le principe d'un décret relatif à l'exécution de celui qui éloigne des armées les femmes inutiles (p. 358 et suiv.). — Demande que chaque député-suppléant admis à la Convention prononce à la tribune sa profession de foi politique (p. 482), p. 508 et suiv.). — Fait des observations sur le projet du premier numéro du *Recueil des traits héroïques et civiques* (p. 536 et suiv.). — Rappelle à la Convention la pétition de la citoyenne Marie-Anne Raucourt, femme de Nicolas Goubet sous-officier invalide (p. 581). — Fait décréter que le comité d'instruction publique nommera deux commissaires pour surveiller le transport à Paris des livres, manuscrits et papiers des bureaux des affaires étrangères de Versailles (p. 703).

**ROMORANTIN** (Commune de), département de Loir-et-Cher. La Société populaire envoie l'argenterie des églises de Romorantin, Selles et Menneçon-sur-Cher, demande l'épuration des autorités constituées de son district et du département de Loir-et-Cher et une avance de 100,000 livres et invite la Convention à rester à son poste 26 frumaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 523; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de salut public et des finances *ibid.*.

**ROUSIN**, commandant de l'armée révolutionnaire. La Convention décrète qu'il sera mis en état d'arrestation et que les scellés seront apposés sur ses papiers (27 frumaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 574). — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a précédé ce décret (*ibid.* p. 604 et suiv.).

**ROSOY** Commune de. Fait un don patriotique (21 frumaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 193; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).

**ROSSIGNOL**, général. Confirme la levée du siège d'Angers et ajoute qu'il prend les mesures nécessaires pour poursuivre les brigands et défendre le passage de la Loire (17 frumaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 66; — insertion au *Bulletin* *ibid.*). — Annonce des succès remportés sur les rebelles du côté d'Angers et la mort du général Marigny tué par un boulet de canon 21 frumaire an II — 11 décembre 1793, p. 319; — insertion au *Bulletin* *ibid.*.

**ROUEN** (Commune de), département de la Seine-Inférieure. Une députation des citoyens du comité de surveillance demande l'autorisation de s'affilier aux Sociétés populaires (20 frumaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274); — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.*). — Les autorités constituées annoncent à la Convention la déprétrisation de leurs prêtres. L'envoi de l'argenterie de leurs églises et rappellent qu'au mois d'août 1792 ils ont envoyé 4,000 marcs d'argenterie à la Monnaie 20 frumaire an II — 10 décembre 1793, p. 299; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

**ROUEN** (district de), département de la Seine-Inférieure. Le conseil général exprime sa reconnaissance à la Convention et proteste de son dévouement à la République 29 frumaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 674; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

- ROULARD.** La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition relative à la saisie des pensions des religieux (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 93).
- ROULLEAU fils.** Fait un don patriotique (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 62), (p. 63).
- ROURE (Jean-François),** perruquier à Grasse. Le procureur général syndic du département du Var envoie les lettres de privilège de ce citoyen qui fait don à la patrie de la créance qui y était attachée (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 392; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- ROUSSEAU,** secrétaire-commis du comité d'instruction publique. Texte de l'hymne qu'il a composé en l'honneur de Châlier et dont il a fait hommage le 8 frimaire dernier à la Convention (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 61 et suiv.).
- ROUSSEL (Antoine),** procureur syndic du district de Salon. Fait un don patriotique (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 424; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- ROUSTEL,** procureur général syndic du département de la Sarthe. Fait parvenir à la Convention l'argenterie de l'église de la commune de Sainte-Croix et un don patriotique du citoyen Rivaut; il annonce que la raison et la philosophie font des progrès dans son département (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 52; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- ROUTES.** Voir *Ponts et chaussées*.
- ROUVRES (Commune de).** Fait un don patriotique (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 305; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- ROUX,** vicaire du département du Cantal. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- ROUX-FAZILLAC,** député de la Dordogne. — AN II (1793). — Annonce que les assignats gagnent sur le numéraire dans les départements qu'il parcourt (t. LXXXI, p. 98). — Fait part de l'arrestation des citoyens d'Alzac et Izarn de Valady (p. 327).
- ROZET-LES-MENILS (Commune de),** département de l'Aisne. La commune de Rozet-Saint-Albin demande à changer son nom en celui de Rozet-les-Menils (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 350; — renvoi au comité d'instruction publique et de division *(ibid.)*).
- ROZET-SAINT-ALBIN (Commune de),** département de l'Aisne. Le maire fait passer le procès-verbal d'une fête patriotique célébrée le 30 brumaire et la délibération prise par les citoyens de ne reconnaître d'autre culte que celui de la raison et de faire porter l'argenterie des églises à la Convention (22 frimaire, an II, 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 350). — La commune demande à changer son nom de Rozet-Saint-Albin en celui de Rozet-les-Menils *(ibid.)*; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi aux comités d'instruction publique et de division *(ibid.)*.
- Rozoy (Commune de).** La Société populaire applaudit aux mesures salutaires prises par la Montagne contre les représentants infidèles, contre Marie-Antoinette et contre d'Orléans (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 469; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- Rozoy-L'UNITE (Canton de),** département de Seine-et-Marne. Pétition des citoyens pour protester contre une pétition de la commune de Coufontaines tendant à transférer dans cette dernière ville le siège de l'administration du district actuellement fixé à Rozoy (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 293).
- Rozoy-L'UNITE (Commune de),** département de Seine-et-Marne. La Société populaire demande la translation des cendres de Coligny dans le temple de la raison à Paris (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 238).
- RUAMPS,** député de la Charente-Inférieure. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration du buste de Châlier célébrée à Paris (t. LXXXI, p. 689).
- RUFFE,** curé de Loge-Fougereuse. Renonce à la prêtrise (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 356).
- RUFFIER (Louis-Xavier),** canonnier de la garde nationale d'Avignon, blessé à la bataille de Sarian. Demande l'examen de ses comptes et certificats, le remboursement des avances qu'il a faites pour fournir des fusils à l'armée de Toulon et une place dans les ateliers de la République (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 1), (p. 508).
- RUFFIN,** du département de la Mayenne. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- RUFFIUX,** de Versailles. Fait un don patriotique (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 716).
- RUTLER,** administrateur du département du Haut-Rhin. La Convention charge son comité de Salut public d'examiner les mesures de rigueur prises contre ce citoyen (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 233).
- RUYTER,** curé de Lattes. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- §
- SABLÉ (Commune de).** Les corps constitués félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste; ils rendent compte du courage de leurs concitoyens à l'approche des brigands fugitifs de la Vendée (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 717).
- SABRIES,** juge de paix du canton du Tivierre, ancien notaire. Fait hommage à la Convention de la liquidation de son office (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 427); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SAINT-AIGNAN (Commune de),** département de Loir-et-Cher. La Société populaire envoie à la Convention le procès-verbal du brûlement des titres féodaux et de la plantation d'un arbre de la liberté, annonce que le citoyen Aubry, juge de paix, a porté sur l'autel de la patrie 24,000 livres et invite la Convention à rester à son poste (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 31); — mention honorable insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SAINT-ANDRÉ (Commune de),** département de la Gironde. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).
- SAINTE-ANTOINE (Commune de).** La Société populaire républicaine demande que le nom de Saint-Antoine soit changé en celui de la Motte-Furais (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 718).
- SAINTE-ASTIER (Veuve).** Voir *Beguine (veuve Sainte-Astier)*.
- SAINTE-AVOUD (Commune de),** département de la Moselle. On annonce que les citoyens se sont empressés de recevoir chez eux les blessés qui n'avaient pu trouver de places à l'hôpital (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 431); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

- SAINT-BARTHÉLEMY** (Commune de), département de Lot-et-Garonne. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- SAINT-CALAIS** (Commune de), département de la Sarthe. La Société populaire invite la Convention à rester à son poste (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 79) ; — insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- SAINT-CHAMOND** (Commune de). Le procureur syndic de la commune d'Armes annonce que la commune de Saint-Chamond renonce au culte catholique (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 694) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- SAINT-CHINIAN** (Commune de). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- SAINT-CLAUD** (Commune de), district de Confleux. Fait un don patriotique (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 565) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- SAINT-CLÉMENT** (Commune de). Fait un don patriotique (24 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 395) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- SAINT-DIZIER** (Commune de). Les membres des comités révolutionnaires annoncent des offrandes patriotiques et prient la Convention de leur indiquer le moyen de faire parvenir ces offrandes à destination (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 106) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de la guerre *ibid.*.
- SAINT-FORGET** (Commune de), département de Seine-et-Oise. Lettre par laquelle cette commune déclare renoncer au culte catholique et transmet le procès-verbal qui constate la démission de son curé (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 295).
- SAINT-FRONT** (Table de camp du général Wimpffen. Le représentant Goyre-Laplanche envoie une somme de 2.000 l. 10 s. soustraite par le citoyen Berthier, receveur du district de Coen, à ce citoyen (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 65) ; — insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- SAINT-GAUDENS** (Commune de). Voir *Mont-Unité*.
- SAINT-GAUDENS** (District de). L'administration félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).
- SAINT-GERMAIN** (Canton de), département de la Creuse. Le greffier du canton fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 267) ; — mention honorable insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- SAINT-GERMAIN** (Commune de), département de Seine-et-Oise. Laurent Lecointre annonce qu'un courrier, venant de Gyvet, a été arrêté à Saint-Germain par un commissaire du conseil exécutif (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 575). — Un autre membre se plaint d'avoir été arrêté dans les mêmes conditions *ibid.*. — La Convention décrète que l'agent du conseil exécutif dans cette commune sera arrêté et conduit devant le comité de sûreté générale *ibid.*. — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a précédé ce décret *ibid.* p. 605 et suiv.
- SAINT-GERVAIS** (Commune de). Le représentant du peuple Louchet se lève de l'empressement de la municipalité de cette commune à faire rentrer dans le trésor de la République une somme de 31.426 livres trouvée dans une armoire du château de Saint-Gervais et appartenant ci-devant à l'ex-abbé Carrey (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 339) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* du zèle patriotique de cette municipalité *ibid.*.
- SAINT-GIRONS** (Commune de), département de l'Ariège. Le conseil général fait passer à la Convention un arrêté qu'il a pris pour faire détruire dans son arrondissement les signes extérieurs du culte et les faire remplacer par les attributs de la liberté (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 10) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*. — La Société populaire écrit qu'à la nouvelle de la destruction de la Vendée, elle a célébré une fête en l'honneur de la liberté (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 80) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- SAINT-HIPPOLYTE** (district de). Le commissaire national près le tribunal annonce que le conseil du canton suisse de Neufchâtel a accordé sans difficulté l'extradition d'un fabricant de faux-assignats, condamné à mort (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 301).
- SAINT-JEAN-D'ANGÉLY** (district de), département de la Charente-Inférieure. Le procureur-syndic fait part que des biens d'émigrés ont été vendus bien au-dessus de leur estimation (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 643) ; — insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE** (Commune de). Le citoyen Chevillon envoie les fonds en numéraire trouvés chez le garde-magasin de cette commune (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 391 et suiv.).
- SAINT-LAZARE** (Prison de). Nombre de détenus dans cette prison (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 586).
- SAINT-LEU-DE-SERAN** (Commune de), département de l'Oise. Annonce qu'elle a fait déposer entre les mains de l'administration des domaines l'argenterie de son église, demande que son nom de Saint-Léon de Seran soit changé en celui de la *Côte de la Liberté-Sar-Goise* et que le citoyen Boymarat continue à lui donner les excellents principes de la Révolution (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 85 et suiv.).
- SAINT-LÔ** (Commune de), département de la Manche. Le représentant du peuple Lecarpentier fait part qu'il n'a pas cessé de s'occuper de l'organisation provisoire de la manufacture d'armes de Saint-Lô et que c'est dans cette vue qu'il a pris l'arrêté qu'il transmet à la Convention (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 589) ; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Salut public *ibid.*.
- SAINT-MANDÉ** (Commune de). Une députation de la commune annonce que, le 20 frimaire, elle doit célébrer une fête républicaine et demande deux commissaires de la Convention pour y assister (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 39) ; — la Convention défère à ce vœu *ibid.*.
- SAINT-MARCELLIN** (District de), département de l'Isère. Le conseil d'administration félicite la Convention sur ses travaux, demande l'annulation des certificats de résidence accordés aux ci-devant privilégiés dans les communes en rébellion et réclame la publication de la liste des 20.000 signataires de Lyon (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 397) ; — la Convention passe à l'ordre du jour motivé sur la loi *ibid.*.
- SAINT-MARTIN-DE-VIEUX-BELLÈME** (Commune de), département de l'Orne. Pétition des citoyens relative à la liberté des cultes (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 299).
- SAINT-MYRICE** (Commune de), département de Seine-et-Oise. La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition relative aux anciens droits féodaux, motivé sur les lois des 28 août 1792 et 10 juin 1793 (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 403).
- SAINT-MAXIMIN** (Commune de). La Société populaire, la commune et le comité de surveillance rendent hommage à l'œuvre des représentants Barras et Fréron dans le Midi et prient la Convention de les maintenir

- dans leur mission (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 391); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- SAINT-MAXIMIN** (District de). Les représentants du peuple près les départements et armées du Midi annoncent que des fêtes républicaines ont remplacé les moneries religieuses et que deux prêtres se sont mariés; ils envoient l'argenterie des églises du district (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 490); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-NAZAIRE** (Commune de), département de la Loire-Inférieure. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- SAINT-PAUL-DU-VAR** (Commune de). Les membres du comité de correspondance annoncent qu'après le décret qui porte que les habitants de cette commune ont bien mérité de la patrie il n'est rien qu'ils ne fassent et annoncent que la Société populaire a adopté un enfant naturel auquel elle a donné le nom de *Liberté* (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 468); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-PHILBERT** (Commune de), département du Calvados. Le comité de surveillance envoie un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292).
- SAINT-PIERRE-D'ABIGNY** (Commune de). Le citoyen Chevillon envoie les fonds en numéraire trouvés chez le garde-magasin de cette commune (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 394 et suiv.).
- SAINT-PIERRE-DE-MAILLAC** (Commune de), département du Jura. La Société populaire applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 696); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-POÛL** (Commune de), département du Pas-de-Calais. Fait un don patriotique (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 331).
- SAINTE-PRIX-ÉNERAUX**, de Saint-Romans. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- SAINT-RAMBERT** (District de). Le Directoire envoie la renonciation du citoyen Micolet à sa pension ecclésiastique (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 480); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-REMI** (Commune de), département des Bouches-du-Rhône. La Société républicaine annonce que les citoyens Messe et Marcurin, commissaires du département, y ont relevé l'esprit public et purgé les sections de cette ville; elle engage la Convention à rester à son poste (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 614); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-REMY** (Commune de). Le maire annonce que le conseil général a arrêté que la dénomination de *Saint-Rémy* était changée en celle de *Mont-en-Brenne* et demande à la Convention de ratifier ce changement de nom (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 518).
- SAINT-SAVAN** (Commune de), département de la Vienne. Les habitants invitent la Convention à rester à son poste, demandent que l'instruction soit portée jusque dans les chaumières les plus isolées et que leur commune s'appelle désormais Sauvans-la-Plaine (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 312 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*, p. 313).
- SAINT-SAUVEUR** (Commune de), département de l'Yonne. La Société républicaine fait part d'une fête civique célébrée le 11 frimaire et de son adhésion aux décrets; elle invite la Convention à rester à son poste (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 673); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME** (Commune de). André Dumont, représentant du peuple, transmet à la Convention son arrêté qui convertit l'église de Saint-Valéry-sur-Somme en halle au blé (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 593 et suiv.).
- SAINTE-CROIX** (Commune de), département de la Sarthe. Le procureur général syndic Roussel fait parvenir à la Convention l'argenterie de l'église de la commune (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 52); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINTE-MENEHOULD** (Commune de). La Société populaire fait un don patriotique (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292).
- SAINTE-PÉLAGIE** (Prison de). Nombre de détenus dans cette prison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274); (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343); (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 398); (p. 399); (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586); (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687); (p. 688).
- SALAGNES**, ci-devant vicaire épiscopal de Sens. Renonce à sa pension (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 395); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SALGNES**. Voir *Salagnès*.
- SALICETTI**, député de la Corse. — AN II (1793). — Rend compte des opérations de l'armée d'Italie devant Toulon (t. LXXXI, p. 33); (p. 45 et suiv.). — Décret confirmant l'arrêté qu'il a pris pour mettre la ville de Marseille en état de siège (p. 361).
- SALINS** (Commune de), département du Jura. La Société républicaine envoie un saint-Yves d'argent (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 439); (p. 508).
- SALLENGROS**, député du Nord. — AN II (1793). — Membre de la commission de surveillance de la manufacture d'armes de Paris (t. LXXXI, p. 455). — Fait un rapport sur les secours à accorder à la citoyenne Costa, veuve Birotteau (p. 594). — Fait renvoyer au comité de législation, qui en sera chargé, le rapport qui devait être fait, par le comité des secours publics, sur les distractions à faire sur les biens des condamnés (p. 704).
- SALOMON** (Citoyen). Remet au Trésor national, au nom de la Société populaire de Semur, département de la Côte-d'Or, 2,027 liv. 18 s., invite la Convention à rester à son poste et fait part du républicanisme des citoyens et citoyennes de Semur (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 286); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SALPÊTRIÈRE** (Prison de la). Nombre de détenus dans cette prison (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274); (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 343); (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 398); (p. 399); (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 586); (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 687); (p. 688).
- SALZE**, ci-devant chanoine à Louvè. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- SAMATAN** (Commune de), département du Gers. La Société montagnarde félicite la Convention sur les mesures vigoureuses qu'elle a prises et l'invite à rester à son poste (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 263); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAMER (Commune de), département du Pas-de-Calais. Fait un don patriotique (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 331).

SANECEY (Commune de). Voir *Sennecey-le-Grand*.

SANON, soldat de la 18<sup>e</sup> compagnie de la section des gardes françaises. Fait un don patriotique (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 342 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

SANTERRE, chef de brigade du 35<sup>e</sup> régiment d'infanterie à l'armée des Alpes. Envoie les deux procès-verbaux d'acceptation de la constitution des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons de ce régiment auxquels s'est joint le détachement de l'artillerie et du parc de Tournoux (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 471) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission chargée de recueillir les procès-verbaux d'acceptation de la Constitution (*ibid.*).

SAÔNE-ET-LOIRE (département de). La Convention décrète que le citoyen Gouly, envoyé dans le département de l'Ain, exercera les pouvoirs dont il est revêtu dans le département de Saône-et-Loire (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 624).

SAÔNE (Haute-) (département de la). La Convention déclare nul l'arrêté du département de la Haute-Saône en date du 12 frimaire qui a empêché le citoyen Humbert de remplir la mission qui lui avait été confiée par le comité de Salut public (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 30). — La Société populaire de Vesoul déclare que le citoyen Pierre Joseph Humbert doit être considéré comme suspect (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 195). — Le conseil du département annonce un don patriotique du citoyen Victor Broglie et de son épouse (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 204) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAP (Commune de). Le conseil général donne à la Convention le détail des cérémonies qui ont été observées pour remplacer dans leur église les saints par Voltaire, Rousseau et Franklin (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 470) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAPÈURS (Bataillons de). Voir *Armées de terre en général*, § 7.

SARRASIN (Jean). Le procureur général syndic du département de la Vendée fait part d'un trait de désintéressement patriotique de ce citoyen (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 335) ; — mention honorable (*ibid.*).

SARREBOURG (District de). Les administrateurs font part à la Convention de leurs sentiments républicains, annoncent que les assignats sont préférés au numéraire et que de grandes quantités d'argenterie et de cuivre ont été envoyés au Trésor et invitent la Convention à rester à son poste (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 115) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SARREBRÜCK (Commune de). Le représentant du peuple Ehrmann donne des détails sur les arrêtés qu'il a pris pour punir les habitants de Sarrebruck de n'avoir pas obéi à l'ordre d'échanger un million de numéraire contre des assignats (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 596).

SARRE-LIBRE (Commune de). Les autorités constituées font remettre sur l'autel de la patrie 21 croix de Saint-Louis et un ex-voto garni de diamants (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 267) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Une députation des autorités constituées, de la garni-

son et de la Société populaire demande la suppression des aumôniers des régiments, des épaulettes et l'expulsion des nobles des armées (*ibid.* p. 285) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Compte rendu par divers journaux de la discussion à laquelle donna lieu cette pétition (*ibid.* p. 303 et suiv.).

SARRE-LIBRE (District de). Les administrateurs du directoire annoncent qu'ils viennent de vendre 179,563 livres un bien d'émigré estimé 56,344 livres (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 2).

SARTHE (Département de la). Le procureur général syndic Roustel fait parvenir à la Convention l'argenterie de l'église de la commune de Sainte-Croix, un don patriotique du citoyen Reivaut de la commune du Mans et annonce que la raison et la philosophie font des progrès dans le département (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 52) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SARTRE, du département de la Mayenne. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

SATENS (citoyenne). Demande à retirer une boîte de livrets de feuilles d'or qui est au bureau des messageries de Paris (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 489) ; — Reverchon propose de renvoyer cette demande au ministre des contributions publiques (*ibid.*).

SAUBRIER. Fait un don patriotique (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 508) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SACLLON, notaire à Sarriens. Fait don à la patrie d'une somme de 300 livres et invite la Convention à rester à son poste (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SACLSOY DIT LABOULAYE (Etienne Théodore). Fait un don patriotique (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 307) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAGMUR (Commune de), département de Maine-et-Loire. Turreau rend compte des mesures qu'il y a prises à l'approche de l'ennemi et fait part de la conduite patriotique des habitants (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 269). — Le comité de surveillance envoie des dons patriotiques et annonce que le règne de la raison est le seul reconnu (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 612) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le citoyen Mogue, commissaire délégué par le comité de Salut public, annonce que les mesures révolutionnaires qu'il a prises dans cette commune ont produit le meilleur effet (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 677) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SARQUE, de la commune de Grasse. Envoie à l'Administration du département du Var ses lettres de maîtrise de perruquier et renonce au remboursement de sa créance (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 3) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SARINE, député des Landes. — AN II 1793. — Le Conseil général de la commune de Brassempouy demande son expulsion (t. LXXXI, p. 346).

SAUSSURE (commune de). La Convention décrète que pour récompenser le zèle de seize sans-culottes de cette commune, il leur sera fourni aux frais de la patrie à chacun un uniforme national au complet avec l'équipement (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 703) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAUTAYRA, député de la Drôme. — AN II (1793). — Est remplacé par Quiot (t. LXXXI, p. 94 et suiv.).

SAUVAGEOT, maire de Dijon. Annonce l'envoi de l'or et de l'argent des églises et demande à la Convention de continuer ses sublimes travaux (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 522); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAUVANT-LA-PLAINE (Commune de). La commune de Saint-Sauvant demande à s'appeler désormais *Sauvant-la-Plaine* (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 313); — insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).

SAUVETERRE (Commune de), département de l'Aveyron. La Société populaire fait part à la Convention qu'elle vient d'adopter l'enfant du citoyen Géraud Lapeyre qui combat aux frontières (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 308); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAUVETERRE (Commune de), département du Bec-d'Ambes. Les sans-culottes du club montagnard invitent la Convention à rester à son poste et annoncent que l'arbre de la liberté planté sous le règne du tyran a été arraché et remplacé par celui de la vraie liberté (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 424); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAUVIGNÉ (Commune de), département de Saône-et-Loire. Envoie une croix de Saint-Louis (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 268); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAUVIGNY (de), (citoyen). Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 294).

SCELLIER, député suppléant de la Somme. — AN II (1793). — Monnel communique les bons renseignements qu'il a reçus sur ce citoyen (t. LXXXI, p. 282), (p. 284 et suiv.). — Le conseil général de la commune d'Amiens fait passer le certificat de civisme délivré à ce citoyen (p. 548).

SECOURS. Rapport et projet de décret sur les secours à accorder aux familles indigentes dont les parents ont été mis en état d'arrestation (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 595). — La Convention en ordonne l'impression et l'ajournement (*ibid.*).

SECRETAIRES DE LA CONVENTION NATIONALE. — AN II (1793). — Bourdon (*de l'Oise*), Chaudron-Roussau, Chénier (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 61).

SECRETAIRES DE LA CONVENTION NATIONALE. Voir *Décrets*. — *Procès-verbaux de la Convention*.

SEDAN (Commune de), département des Ardennes. La Société populaire envoie des dons patriotiques (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 698); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SEDAN (Commune de). Voir *Laval*.

SEZ (Commune de), département de l'Orne. Le citoyen Douglie offre, au nom de la commune, l'argenterie des églises et annonce la régénération de la commune (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SEINE-ET-MARNE (département de). Les administrateurs font un don patriotique et demandent du fer pour armer les défenseurs de la patrie (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 80); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Convention décrète le renvoi au comité de Salut public de toutes les demandes, pétitions et dénonciations faites contre les délégués par le représentant du peuple Dubouchet et charge ce comité de nommer dans les 24 heures deux représentants pour rendre à la Convention un compte exact de la situation politique de

ce département et des abus de pouvoir qui ont été et seront dénoncés (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 227). — Le représentant du peuple Godefroy annonce que les grandes mesures qu'il a prises ont sauvé ce département de la guerre civile, que les rebelles se soumettent et que les coupables sont arrêtés (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 382); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Dons patriotiques d'une commune de ce département (*ibid.* p. 604); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SEINE-INFÉRIEURE (département de la). La famille Chaumontel demande qu'un arrêté du département de la Seine-Inférieure qui a prononcé contre elle la peine de la déportation ne lui soit pas appliqué (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 649).

SELLES (Commune de), département de Loir-et-Cher. La Société populaire de Romorantin offre à la Convention l'argenterie de l'église de Selles (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 523); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SELLIER, citoyenne. Demande la mise en liberté de son mari détenu à Sainte-Pélagie (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 383); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).

SEMUR (Commune de), département de la Côte-d'Or. La Société populaire fait remettre par le citoyen Salomon 2027 liv. 18 s. au Trésor national; elle invite la Convention à rester à son poste et fait part de son énergie républicaine (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 286); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SENLS (Commune de), département de l'Oise. Décret portant que le jugement rendu par le juge de paix de Senlis contre les fermiers Corbie, Bailly, Boitel, Pingard, Richer, Duflocq et Lacourt est provisoirement suspendu (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 401).

SENNECEY-LE-GRAND (Commune de), département de Saône-et-Loire. La Société populaire applaudit au jugement de Capet et de Marie-Antoinette, invite la Convention à rester à son poste et envoie le procès-verbal d'une réunion fraternelle qui a eu lieu avec une section de l'armée révolutionnaire commandée par le sans-culotte Parain (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 55 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SENNETAL, ex-curé de Wylder. Renonce à son traitement (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 426).

SERGET, député de Paris. — AN II (1793). — Annonce que les sans-culottes de Bordeaux sont mécontents de l'armée révolutionnaire qui se trouve dans ce département (t. LXXXI, p. 304).

SERMAIZE (Commune de), département de la Marne. La municipalité et le conseil général invitent la Convention à rester à son poste et annoncent l'envoi de l'argenterie de leur église (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 681); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SERREAU, chargé de l'examen des comptes relatifs aux subsistances fournies par l'ancien gouvernement en 1789 et 1790. Le ministre de l'intérieur fait part de ses réclamations (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 480).

SERRES (Jean-Jacques), député de l'Île-de-France. — AN II (1793). — Fait un rapport sur une omission faite dans le décret du 1<sup>er</sup> octobre dernier au sujet des parts de prises du chirurgien-major (t. LXXXI, p. 127).

SERVIAN (Commune de), département de l'Hérault. La Société républicaine annonce qu'elle vient de s'organiser (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 717).

- SEYNE (Commune de), département des Basses-Alpes. La Société républicaine applaudit aux journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin, aux décrets qui les ont suivis et à la punition de Louis Capet et de Marie-Antoinette. Elle accepte la Constitution et invite la Convention à rester à son poste (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 75); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SEYSSSEL (Commune de), département de l'Ain. Fait don des dépouilles du fanatisme (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 330).
- SEZANNE (district de), département de la Marne. Les autorités constituées font part du bon esprit qui règne dans ce district; elles annoncent que les lettres de prêtrise et l'argenterie des églises arrivent chaque jour, que la vente des domaines nationaux sera bien tôt achevée et invitent la Convention à rester à son poste (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 614); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SIBLOT, député de la Haute-Saône. — AN II (1793). — Décret confirmant son arrêté du 28 avril 1793 destituant de ses fonctions le citoyen Boissard, procureur-syndic de Pontarlier (t. LXXXI, p. 124). — Pièces justificatives du rapport présenté par Merlin *de Douai* sur cette affaire (p. 142 et suiv.).
- SIMON, curé de Sommont. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- SIMON, l'ainé, ex chanoine à Provins. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- SIMOND, député du Bas-Rhin. — AN II (1793). — Fait décréter que les taxes qui ont été perçues par les comités révolutionnaires ou par des autorités incompetentes seront versées au trésor national (t. LXXXI, p. 46). — Parle sur une motion de Léonard Bourdon relative au fonctionnement des Monts-de-piété (p. 43 et suiv.). — Demande à faire un rapport sur sa mission à l'armée des Alpes (p. 98). — Parle sur une motion de Maribon-Montant relative au rapport du décret sur les taxes révolutionnaires (p. 228). — Demande la suppression des pensions aux nouveaux convertis (p. 320). — Demande que le Président mette aux voix le renouvellement du comité de Salut public (p. 420). — Se plaint des exactions qu'exercent contre les vétérans de la Révolution des patriotes de fraîche date (p. 626).
- SISTERON, curé de Saint-Basizette-de-Putois. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- SOCIÉTÉ DES ARTS ET MÉTIERS. Les jeunes républicains de cette société font hommage à la Convention d'un décadaire républicain écrit par eux (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 83); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- SOCIÉTÉS POPULAIRES. 1<sup>o</sup> Décret invitant les Sociétés populaires à réunir leurs efforts à ceux des représentants du peuple pour déjouer les complots des conspirateurs (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 361).
- 2<sup>o</sup> La Société montagnarde et républicaine d'Ardes demande que dans chaque commune il soit accordé un local aux Sociétés populaires pour la tenue de leurs séances (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 472); — renvoi aux comités d'instruction publique et d'aliénation (*ibid.*).
- SOMME (Département de la). Le Directoire fait passer des renseignements sur les citoyens François Dequen et Gérard Scélier, députés suppléants à la Convention (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 282). — Les membres de la Commission révolutionnaire envoient aux membres du comité des décrets de la Convention leurs observations sur le choix du suppléant du traître Sillery (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 284). — Rapport sur les actes reprochés à la ci-devant commission révolutionnaire de ce département pour la réquisition des grains (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 635). — Décret déclarant nulles les délégations accordées par cette commission (*ibid.*).
- SOMESON, capitaine de la compagnie des Droits de l'Homme. Plusieurs citoyens de cette section se plaignent qu'il leur ait fait signer par surprise la pétition dite des 8.000 (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 383).
- SORBISE (Canton de). La Société républicaine fait passer à la Convention le contrat d'une rente viagère que la nation payait au citoyen Barbier et à laquelle il renonce en faveur de la République (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 675); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- SOUBRAY, député du Puy-de-Dôme. — AN II (1793). — Rend compte des opérations de l'armée de la Moselle et annonce l'arrivée des représentants Lacoste et Baudot (t. LXXXI, p. 30 et suiv.), (p. 44 et suiv.). — Est désigné pour assister à une audition de morceaux de musique donnée par l'Institut de musique dans le temple de la Raison (p. 187).
- SOULLAC (Commune de). Les officiers municipaux annoncent des dons patriotiques et demandent à changer le nom de Souillac en celui de Trente-un-Mai (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 424); — renvoi aux comités d'instruction publique et de division (*ibid.*).
- SOUJAN (Commune de), département de l'Ariège. Le Conseil général annonce l'envoi d'argenterie et invite la Convention à rester à son poste (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 675); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SOLLAC (Commune de). Voir *Soulan*.
- SOULIERS. 1<sup>o</sup> Les citoyens Dereuty et Frioud, négociants à Lille, font don de 15.000 paires de souliers (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 67 et suiv.).
- 2<sup>o</sup> Décret portant que tous les cordonniers de la République seront employés à fabriquer des souliers pour les militaires en activité de service (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 121 et suiv.).
- SOURDELL, ci-devant clerc de procureur, commandant de la cavalerie des brigands. Les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest annoncent qu'il a été pris les armes à la main (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 249).
- SOUVION, curé de Vedronne. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- STANISLAS 1<sup>er</sup>, ancien roi de Pologne. Décret fixant les pensions à accorder à ses anciens domestiques et gens de maison (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 641).
- STASINSKI, prêtre à Montpellier. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- STONE, imprimeur. La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition en faveur de sa femme, motivée sur la loi contre les étrangers qui prévoit des exceptions pour les ouvriers et les artistes (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 704).
- STRASBOURG (Commune de), département du Bas-Rhin. Les citoyens font déposer au trésor national l'argenterie de leurs églises, déclarent qu'ils ne veulent d'autre culte que celui de la raison, envoient un des assignats de 2.000 livres que les imbéciles qui font la guerre à la République ont hypothéqués sur les biens des Jacobins et font part de la fête civique qui a eu lieu le 30 brumaire (20 frimaire

- an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 275; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SUBSISTANCES.** Une députation des Sections des Quinze-Vingts, de Montreuil et de Popincourt se plaint de la disette du pain (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 302).
- SELLY (Commune de),** département du Loiret. La municipalité et le Conseil général invitent la Convention à continuer ses travaux, lui adressent 2 croix de Saint-Louis et annoncent l'envoi à Orléans de l'argenterie de leur église (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 309); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SUSPECTS.** 1<sup>o</sup> Décret portant que les comités révolutionnaires ou de surveillance qui prennent des mesures de sûreté contre les suspects non compris dans la loi du 17 septembre seront tenus d'insérer sur un registre les motifs de ces mesures (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 90).
- 2<sup>o</sup> Rapport et projet de décret sur la manière dont il devra être procédé à l'égard des personnes mises hors la loi par les décrets des 7 et 17 septembre dernier, en exécution du décret du 4 brumaire (25 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 156 et suiv.). — Adoption du texte définitif (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 325 et suiv.).
- T**
- TABARDIN,** ci-devant curé de la Grouzille. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- TABARIN,** vicaire. Renonce à la prêtrise (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 617); — mention au *Bulletin (ibid.)*.
- TAILLEFER (citoyen).** Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 292).
- TAILLEFER,** député de la Dordogne. — AN II (1793). — Parle dans la discussion à laquelle donna lieu la motion de Merlin (*de Thionville*) relative à la conduite des commissaires du pouvoir exécutif (t. LXXXI, p. 354).
- TALLIEN,** député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Les citoyens de Bourg demandent que sa mission dans le département du Bas-d'Ambez soit prorogée (t. LXXXI, p. 5). — La Société républicaine de La Reole rend hommage à sa sagesse et à son énergie et demande qu'il soit conservé dans sa mission (p. 472).
- TANDY (Mathurin),** sous-lieutenant du génie. Carrier, représentant du peuple, fait mention de son héroïsme (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 481).
- TARASCON (Commune de),** département de l'Arriège. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- TARASCON (Commune de),** département des Bouches-du-Rhône. La Société populaire s'élève contre les dénonciateurs du représentant Bernard dont elle proclame l'ardent civisme (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 390); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- TARBES (Commune de).** La Convention approuve la conduite civique de la Société populaire de Tarbes (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 624).
- TARIN,** curé de Bonnost. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- TARN (Département du).** La Convention décrète qu'elle casse et annule l'arrêté du Directoire du département du Tarn pris le 23 juillet en faveur du prêtre Labat, et qui ordonne le paiement de son traitement (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 27). — Le Directoire envoie des renseignements sur les citoyens Tridoulat, Deltel et Terral, membres de la Convention (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 282). — Le conseil du département annonce que le bataillon le *Vengeur* marche contre Toulon depuis le 7 frimaire (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 519); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le conseil général annonce que la raison triomphe à Castres et que les curés abjurent la prêtrise (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 692); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- TARSIENS (Commune de).** Voir *Tournus*.
- TAXES.** Décret portant que les taxes qui ont été perçues par des comités révolutionnaires ou des autorités incompétentes seront versées au trésor national (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 16). — Décret portant que les taxes perçues sur les citoyens ou les requisitions de matières d'or et d'argent faites par des autorités incompétentes demeurent nulles et sans effet; le même décret ordonne au surplus l'exécution du décret du 16 frimaire (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 127). — La Convention rapporte ce décret (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 227).
- TILLARD,** curé de Lucenay. Renonce à la prêtrise (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 617); — mention au *Bulletin (ibid.)*.
- TILSSERING,** procureur de Fozières. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 491).
- TENAILLE-DE-LAURE,** entrepreneur du canal de la ci-devant province du Nivernais. La Convention décrète qu'elle ajourne sa pétition jusqu'à ce que le ministre de l'intérieur ait donné sa décision, conformément aux lois sur la hiérarchie administrative (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 455).
- TERMES (Andre),** fabricant à Nîmes. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 293).
- TERRAL,** député du Tarn. — AN II (1793). — Manuel communique les bons renseignements qu'il a reçus sur ce représentant (t. LXXXI, p. 282, 284).
- TESLE-DE-BUCH (Commune de la).** Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).
- TESTIAR,** ex bernardin à Provins. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- THAIS (Commune de).** Les Sociétés populaires de Choisy-sur-Seine, de Vitry et de Thiais réunies prient la Convention d'envoyer une députation à la fête qu'elles vont célébrer le décadi 26 frimaire en l'honneur des martyrs de la liberté (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 203). — La Convention applaudit à leur conduite et satisfait leur vœu (*ibid.*).
- THIBAUDEAC,** député de la Vienne. — AN II (1793). — Demande que l'on donne la priorité au plan de Boiquier sur l'organisation de l'instruction publique (t. LXXXI, p. 229). — Son discours sur le même objet (p. 244 et suiv.), (p. 261). — Est adjoint au comité d'instruction publique (p. 262). — S'oppose à un amendement de Charlier portant que les enfants seront tenus de fréquenter les premières écoles (p. 371, p. 372). — Fait rapporter le décret portant que les députés-suppléants admis à la Convention prononceraient une profession de foi politique (p. 483, (p. 509 et suiv.).
- THIBAUD,** curé de Luisetaines. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

**THIBAUT**, député du Cantal. — An II (1793). — Fait une motion relative aux exceptions à la loi contre les étrangers et notamment en faveur de ceux qui exporteraient des objets de luxe contre importation de denrées de première nécessité (t. LXXXI, p. 282). — Parle dans la discussion sur l'organisation de l'instruction publique (p. 408).

**THIERRIAT**, curé de Bezalles. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

**THIERS** (Commune de). La Société républicaine annonce que les prêtres renoncent à leur métier et fait part des progrès de la philosophie (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 682) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

**THIONVILLE** (Commune de). La Convention renvoie au comité de Salut public l'examen de la conduite des commissaires du pouvoir exécutif de la commune de Thionville (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 530). — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a précédé ce renvoi (*ibid.*, p. 553 et suiv.).

**THIRION**, député de la Moselle. — An II (1793). — Est rappelé dans le sein de la Convention (t. LXXXI, p. 528). — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a précédé l'ordre de rappel de ce représentant (p. 551 et suiv.). — Écrit qu'il n'avait pas eu l'intention d'entraver les mesures du comité de Salut public (p. 580), (p. 581).

**THIRION**, membre du comité de surveillance de Clairvaux. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).

**THIRON**, ci-devant curé de Saint-Marcelles-Chalon. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).

**THOMAS**, curé d'Ivoy-le-Pré. Renonce à la prêtrise (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 115) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

**THOMAS**, entrepreneur du canal de la ci-devant province du Nivernais. La Convention décrète qu'elle ajourne sa pétition jusqu'à ce que le ministre de l'intérieur ait donné sa décision conformément aux lois de la hiérarchie administrative (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 455).

**THURDOR**, député de la Marne. — An II (1793). — Demande que les réclamations, provenant des arrestations ordonnées par les comités révolutionnaires, soient renvoyées aux comités de Salut public et de sûreté générale (t. LXXXI, p. 90), (p. 93), (p. 100), (p. 101 et suiv.). — Parle sur une pétition des ci-devant fermiers généraux (p. 321), (p. 322), (p. 333), (p. 334). — S'oppose à une proposition de Fayau tendant à la nomination d'une commission de six membres pour surveiller la fabrication des armes à Paris (p. 444). — Appuie une proposition de Merlin (de Thionville) relative aux députés suppléants appelés en remplacement (p. 483), (p. 509 et suiv.). — Demande l'ajournement d'une proposition de Cambon portant suppression des cautionnements en argent (p. 562).

**THURY-EN-VALOIS** (Commune de). Fait un don patriotique (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 305) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

**TINCHEBRAY** (Commune de). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).

**TISSIER**, curé. Renonce à la prêtrise (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 617) ; — mention au *Bulletin* (*ibid.*).

**TITRES D'OFFICES**. Renvoi au comité des finances d'une proposition tendant à ce que les créanciers de la République, en vertu de titres d'offices et qui auraient perdu les grosses de leurs provisions, soient autorisés

à se faire liquider sur des copies collationnées (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 323 et suiv.).

**TITRES DE RENTES**. Voir *Dette publique*.

**TITRES DE RENTES OU DE PENSIONS**. Renvoi au comité de liquidation d'une motion tendant à renouveler les titres de rentes ou de pensions revêtus des emblèmes et des formules de la monarchie (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 229).

**TOINE**, évêque du département du Cher. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).

**TONDUT**, vicaire de Notre-Dame de Montpellier. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 491).

**TONNAY-BOUÛNNE** (Commune de), département de la Charente-Inférieure. La Société républicaine remercie la Convention de ses pénibles travaux et renouvelle ses serments de fidélité à la République (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 6) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

**TONNELIER**, curé de Saint-Sauveur. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).

**TONNERRE** (District de). La Société des sans-culottes annonce que le bataillon de la 1<sup>re</sup> réquisition vient de se mettre en marche, que toute la commune a travaillé à son habillement et que les marchands ont livré les étoffes sans attendre que le prix en fût taxé (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 480) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

**TORBAU DE LA MARTINIÈRE**. Le citoyen Mogue annonce sa mise en état d'arrestation (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 677).

**TOUT** (Commune de), département de la Meurthe. Ou annonce que les commissaires du représentant du peuple dans le département de la Meurthe, réunis à la Société populaire et au Conseil général de la commune, ont célébré la 3<sup>e</sup> decade de brumaire par une fête civique dans la ci-devant cathédrale et que l'argenterie des églises a été déposée au district (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 69 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

**TORT** (District de). Les administrateurs font passer le procès-verbal de l'argenterie et des objets précieux qu'ils envoient à la Convention et annoncent que toutes les communes de leur ressort ne reconnaissent plus d'autre culte que celui de la raison, de la liberté et de l'égalité (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 274) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le tribunal annonce qu'il a quitté son ancien costume pour ne porter que le collier tricolore et la médaille ; il invite la Convention à rester à son poste (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 617) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

**TOULON** (Commune de). Le représentant du peuple Saliceti rend compte au comité de Salut public des opérations dirigées contre Toulon et fait l'éloge des citoyens Mouret, Garnier et Buonaparte (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 33). — Les sans-culottes de Digne manifestent leur indignation de la trahison de Toulon, demandent que la ville soit détruite et qu'on élève un monument à la mémoire de Beauvais (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, p. 106) ; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*). — Adresse de la Convention nationale à l'armée sous les murs de Toulon (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 380 et suiv.).

**TOULOUSE** (Commune de), département de la Haute-Garonne. Le Conseil général annonce un envoi d'argen-

- terie et demande à la Convention un décret abolissant le salaire des ministres du culte (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 675); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- FOUR (Canton de), département du Calvados. La Société populaire demande à la Convention vengeance contre les Anglais et contre Pitt (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 648).
- FOURNES (Commune de). La commune fait don de l'argenterie de son église et invite la Montagne à écraser tous les ennemis de la liberté (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 427); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- FOURS (Commune de). La Commission militaire révolutionnaire envoie à la Convention le jugement rendu contre Alexandre Chartier, convaincu d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 201); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La municipalité annonce que l'argenterie de ses églises va prendre le chemin de la Monnaie, que ses prêtres se déprérisent et qu'elle ne cesse pas d'être à la hauteur des circonstances (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 347); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les officiers municipaux annoncent que le produit de la vente des ornements d'église s'élèvera à plus de 800 marcs (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 696); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- FRANNOY, ci-devant curé de Rozey. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- TREILHARD, député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Est adjoint au comité d'aliénation et des domaines t. LXXXI, p. 577).
- TREMBLAY, prêtre. Voir *Trembly*.
- TREMBLY, ci-devant prêtre et curé de Thel. Abdique son état et remet ses lettres de prêtrise (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 468); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- TRENTE-UN-MAI (Commune de). Les officiers municipaux de Souillac demandent à changer le nom de leur commune en celui de Trente-Un-Mai (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 424); — renvoi au comité d'instruction publique et de division (*ibid.*).
- TRESORERIE NATIONALE. 1<sup>o</sup> Décret portant que les sommes avancées par la trésorerie nationale pendant le mois de brumaire an II lui seront remboursées (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 22 et suiv.).
- 2<sup>o</sup> Décret portant que le diamant dit du *Régent* sera déposé à la trésorerie nationale dans une caisse à trois clefs (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 281).
- TRÉVOUX (District de). Les administrateurs font part de la vente d'un domaine d'émigré estimé 29.000 livres et vendu 85.375 livres (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 313); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des domaines (*ibid.*). — Le tribunal écrit qu'il a substitué le bonnet de la liberté au chapeau panaché; il fait un don patriotique (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 438); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- TRIDOUAT, député du Tarn. — AN II (1793). — Monnel communique les bons renseignements qu'il a reçus sur ce représentant (t. LXXXI, p. 282).
- TROCHET-MALEY (Pierre). Fait un don patriotique (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 615); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- TRUCHEMENT, cure de Saint-Pierre de Montpellier. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- TULLE (Commune de), département de la Corrèze. La Société populaire annonce que le peuple s'est porté sur la cathédrale et y a détruit toutes les images de la superstition et que le département de la Corrèze est à la hauteur de la Révolution (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 49); — mention honorable (*ibid.*). — La Société populaire invite la Convention à obliger tous les fonctionnaires publics à rapporter un certificat de civisme et la prie de rester à son poste (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 111); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- TURQUAUD (Jacques). Le procureur général syndic du département de la Vendée fait part d'un trait de désintéressement patriotique de ce citoyen (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 335); — mention honorable (*ibid.*).
- TURREAU, député de l'Yonne. — AN II (1793). — Rend compte des mesures qu'il avait prises pour mettre Saumur à l'abri d'un coup de main des brigands de la Vendée (t. LXXXI, p. 262). — Annonce qu'une victoire complète a été remportée au Mans sur les Vendéens et donne des détails sur cette affaire (p. 304 et suiv.). — Envoie copie d'une proclamation qu'il a faite et annonce que les rebelles, poursuivis par Westermann, sont en fuite sur Craon (p. 627 et suiv.).
- TUTOIEMENT. Le représentant Bernard (*de Saintes*) fait part qu'il a arrêté que les citoyens de Montbellard qui ne se tutoieraient pas seraient condamnés à boire de l'eau (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 194).

## U

UNDERVILLIERS (Forges d'). La Convention passe à l'ordre du jour sur la pétition du citoyen Huvelin tendant à ce qu'il soit procédé à l'estimation et à l'adjudication des forges d'Undervilliers et de Bellefontaine (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 404).

## V

VADIER, député de l'Ariège. — AN II (1793). — Fait décréter le rapport du décret d'arrestation du citoyen Aillard, commissaire délégué dans le département de l'Ariège t. LXXXI, p. 623 et suiv.).

VAGNE (Commune de), département de la Côte-d'Or. Fait don de l'argenterie de son église (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 273); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VAILLANT, de la commune d'Anse. Fait don à la patrie de la liquidation de son office de notaire (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 617); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

VAL-DE-LA-HAYE (Commune de). La commune envoie son argenterie et demande des subsistances (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 268); — renvoi à la commission des subsistances, mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VALANCE (District de). Voir *Valence*.

VALDRUCHE, député de la Haute-Marne. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à une audition de morceaux de musique donnée par l'Institut de musique dans le temple de la Raison (t. LXXXI, p. 187).

- VALENGAY** (Commune de), département de l'Indre. Les citoyens et officiers municipaux demandent la mise en liberté du citoyen Legendre (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 302; — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- VALENCE** (Commune de), département de la Drôme. La Société républicaine annonce qu'elle s'efforce de propager les idées révolutionnaires et qu'elle a monté et équipé deux cavaliers; elle invite la Convention à rester à son poste et à protéger l'établissement de la fonderie d'artillerie transférée à Valence (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 392; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- VALENCE** (District de), département de Lot-et-Garonne. Le conseil général annonce à la Convention que le citoyen Antoine Durios, prêtre de la paroisse de Saint-Pierre-d'Auvillars, s'est déprêtrisé (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 346 et suiv.; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- VALENTIN**, ci-devant curé de la paroisse de Saint-Louis à Strasbourg. Renonce à la prêtrise (25 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- VALLIER DE LA PEROUZE**, commandant temporaire d'Embrun. Le citoyen Baret de Manosque annonce son arrestation (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 103); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- VANDALE**, de la commune de Briey. Fait un don patriotique (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 693 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- VAN-DEN-DORPE** (Laurent, vicaire de la paroisse de Saint-Martin-de-Bergues. Renonce à son traitement (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 426; (p. 427).
- VANVES** (Commune de), département de Paris. Apporte l'argenterie de ses églises, invite la Convention à rester à son poste et la remercie de ses travaux (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 64; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- VANVEY** (Commune de), département de la Côte-d'Or. Fait un don patriotique (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 696); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- VAR** (Département du). Les administrateurs envoient à la Convention les lettres de maîtrise de perruquier des citoyens Bernard et Sauque avec leur renonciation au remboursement de leur créance (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 3). — Le 4<sup>e</sup> bataillon du Var exprime son horreur de la conduite des habitants de Toulon (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 351); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le procureur général syndic envoie les lettres de privilèges des citoyens Vidal et Ranre, perruquiers à Grasse, qui font don de la créance y attachée (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 392).
- VARIN**, fournisseur de souliers. La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 335).
- VART**, citoyen de Pont-Saint-Pierre. Décret cassant un jugement du tribunal de Louviers rendu en faveur de ce citoyen qui s'était soustrait aux dispositions de la loi sur les subsistances (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 701).
- VAUCLUSE** (Département de). Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 291). — Décret sur la contribution foncière et mobilière de ce département à répartir en 1793 (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 357).
- VAUCOLLEURS** (Commune de). La Société populaire envoie à la Convention 2 pièces d'argenterie et les provisions de 2 offices de notaires que les citoyens Voulton et Georges ont déposées sur le bureau de ladite Société avec leur renonciation au montant de la liquidation desdits offices au profit de la République (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 348); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- VAULGEARD**, curé de Lizignas. Renonce à la prêtrise (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 41).
- VAUVON**, de Saint-Flour. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- VENAILLE**, député de Loir-et-Cher. — An II (1793). — Fait un rapport sur la réfection des routes et ponts de la République (t. LXXXI, p. 28 et suiv.).
- VENDEE** (Département de la). La Convention décrète que les citoyens Lequinio et Laignelot pourront exercer dans le département de la Vendée les pouvoirs dont ils sont revêtus (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 124). — Le conseil général félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 417). — Les administrateurs envoient à la Convention 59.688 livres en or et 40.000 livres en argent cachés par le contre-révolutionnaire Douespe, dit Bissadière, qui a été exécuté, et 9.843 livres prises aux rebelles (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 467; 27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 592).
- VENDEE** (Guerre de). Les corps constitués et la Société populaire de Baugency font part à la Convention des mesures qu'ils ont prises pour s'opposer à l'incursion des brigands de la Vendée (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 3). — Guimberteau annonce que La Flèche a été évacuée par les rebelles et rend compte des mesures qu'il a prises pour empêcher le passage de la Loire à Tours (*ibid.* p. 32; (p. 34), (p. 45 et suiv.). — Les administrateurs du département de Mayenne-et-Loire annoncent que l'ennemi a été obligé de lever le siège d'Angers après deux jours de combat (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, p. 66). — Lettre du général Rossignol confirmant la levée du siège d'Angers et annonçant qu'il prend des mesures pour poursuivre les brigands et défendre le passage de la Loire (*ibid.* et p. suiv.). — Lettre des représentants du peuple près l'armée de l'Ouest qui rendent compte des opérations aux environs d'Angers (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, p. 249). — Lettre de Turrou qui rend compte des mesures qu'il avait prises à Saumur pour repousser les brigands qui se sont retirés sur La Flèche (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, p. 269). — Carrier annonce que les troupes de la République ont remporté de nouveaux succès sur la rive gauche de la Loire (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, p. 318). — Le ministre de la guerre transmet une lettre du général Rossignol qui fait part d'avantages remportés du côté d'Angers (*ibid.* p. 319). — Les représentants Prieur (*de la Marne*), Francastel et Bourbotte annoncent que les brigands sont en pleine déroute (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 373). — Carrier fait part d'une victoire remportée sur la rive gauche de la Loire contre la bande de Charette (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, p. 480 et suiv.). — Décret portant que l'armée de l'Ouest a bien mérité de la patrie et appelant l'armée du Nord contre les Vendéens (*ibid.* p. 490). — Barère donne lecture des nouvelles reçues de Vendée et rend compte des mesures prises pour la poursuite des brigands (*ibid.* et p. suiv.). (p. 511 et suiv.). — Carrier fait part des opérations aux environs de Nantes et des dispositions qu'il a prises (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, p. 549 et suiv.). — Lettre de Bourbotte, Turrou et Prieur (*de la Marne*) qui annoncent que les brigands, poursuivis par Westermann, sont en fuite sur Craon (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, p. 627 et suiv.). — René Levasseur demande qu'il soit accordé une amnistie en faveur des citoyens entraînés de force par les Vendéens (*ibid.* p. 641); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Carrier annonce une nouvelle victoire remportée, par les troupes de

- la République, sur la rive gauche de la Loire (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 688 et suiv.). — Les corps constitués de Sablé rendent compte du courage de leurs concitoyens à l'approche des brigands de la Vendée *ibid.*, p. 716 et suiv.).
- VENDREVALS-SUR-BAISE** (Commune de), département de l'Aube. Les autorités constituées envoient l'état des dons patriotiques qu'ils offrent aux défenseurs de la patrie et invitent la Convention à rester à son poste (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 618) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VERDUN** (District de), département de la Meuse. Le tribunal régénéré invite la Convention à rester à son poste, annonce qu'il a remplacé par le bonnet de la liberté le chapeau qui ne pouvait que rappeler au peuple le souvenir des rois et ajoute qu'il a versé un don patriotique à la Société populaire régénérée (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 314) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs font part des progrès de la révolution dans ce district ; ils offrent l'argenterie des églises et invitent la Convention à rester à son poste (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, p. 534) ; mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VERDUN-SUR-LE-DOUBS** (Commune de), département de Saône-et-Loire. La Société populaire invite la Convention à rester à son poste ; elle offre à la patrie un cavalier monté, armé et équipé (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 469) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).
- VERUSY** Claude-Auguste, ci-devant fermier des Messageries. Fait un don patriotique (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 293).
- VERNON-SUR-SEINE** (Commune de). La Société populaire annonce qu'elle vient de fournir un cavalier monté, équipé, prêt à partir (20 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 266) ; — mention honorable insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VERON**, ci-devant curé de Chaptou. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 415).
- VERSAILLES** (Commune de), département de Seine-et-Oise. Les officiers municipaux envoient à la Convention l'état des objets provenant des 3 paroisses de cette commune (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 716).
- VESOUL** (Commune de), département de la Haute-Saône. La Société populaire déclare que le citoyen Pierre-Joseph Humbert doit être considéré comme suspect (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 195). — Les officiers municipaux invitent la Convention à rester à son poste et déposent l'argenterie de leur église sur l'autel de la patrie (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, p. 439) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission chargée de recevoir les vœux (*ibid.*).
- VÉTÉRANS NATIONAUX**. La Convention passe à l'ordre du jour sur la pétition des compagnies de vétérans nationaux faisant le service de Paris et des environs, motivé sur la loi du 3 septembre dernier au sujet de leur solde (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 455).
- VEVY** (Commune de la). Annonce qu'elle fait remettre à son district l'argenterie de son église et demande à changer son nom en celui de la Voix du Peuple (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 317) ; — renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- VEYRAC** (Commune de), département du Lot. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 417).
- VEZELISE** (District de). L'administration félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 418).
- VIALLE**, de Thiers. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- VIAS** (Commune de), département de l'Hérault. Les officiers municipaux annoncent le brûlement des titres féodaux, l'adhésion de la commune à tous les décrets de la Convention et l'invitent à rester à son poste (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 580) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VICEN-BIGORRE** (District de), département des Hautes-Pyrénées. Le tribunal adresse à la Convention ses remerciements des heureuses réformes opérées dans les tribunaux (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 679) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VIDAL** Jean-Henri, perruquier à Grasse. Le procureur général syndic du département du Var envoie les lettres de privilège de ce citoyen qui fait don à la patrie de la créance qui y est attachée (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 392) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VICROR**, détenu à Rennes. Décret portant qu'il sera traduit devant le tribunal militaire siégeant à Arras (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 708).
- VIELLY**, détenu à Rennes. Décret portant qu'il sera traduit devant le tribunal militaire siégeant à Arras (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 708).
- VIENNE-SUR-BREVÈ** (Commune de). La Société populaire demande que les jours de décade soient consacrés à chanter des hymnes de morale et de vérité (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 424) ; — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- VIERZON** (Commune de), département du Cher. Les officiers municipaux et le conseil de la commune annoncent à la Convention l'envoi d'argenterie et de numéraire et font part de la déprérisation du cure, des vicaires et autres ecclésiastiques (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 486) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VIERFORT** (Commune de), département de l'Aisne. Offre des dons patriotiques (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 307) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VIGNES**. La Société populaire de Gien demande que toutes les terres plantées depuis douze ans en vignes soient remises en terres labourables (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 474) ; — renvoi au comité d'agriculture (*ibid.*).
- VIGNY** (Commune de). La municipalité envoie copie du procès-verbal donnant les détails d'une fête célébrée lors de la plantation d'un arbre de la liberté (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 349) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VIGOUROUX**, prêtre à Lodeve. Renonce à la prêtrise (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 191).
- VIGIER** Citoyenne. Fait un don patriotique (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 520) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VILHÈRES** (District de), département de Maine-et-Loire. Les autorités et la Société populaire demandent des secours pour rétablir leurs demeures dont ils avaient été chassés par les brigands de la Vendée, acceptent la Constitution et invitent la Convention à rester à son poste (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 565) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi aux comités des secours publics, de

- Salut public et à la commission chargée de recevoir les procès-verbaux d'acceptation de la Constitution (*ibid.*).
- VILLEFRANCHE (Commune de). Le conseil général, le comité révolutionnaire et la Société républicaine annoncent l'envoi de l'argenterie de leur église qu'ils ont transformée en temple de la Raison; ils demandent que les livres de théologie soient déposés aux directoires des districts (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 674; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- VILLEFRANCHE-SUR-SAÛNE (Commune de), département du Rhône. Les autorités municipales et les notables annoncent l'envoi d'or, d'argent et de numéraire et la déprérisation de douze curés du district (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 617); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VILLEFRANCHE-SUR-SAÛNE (District de), département du Rhône. Les administrateurs adressent à la Convention deux exemplaires d'un arrêté pris par eux le 8 frimaire pour achever d'exterminer le fanatisme; ils disent que la raison marche à grands pas et que les prêtres abjurent leur métier (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 312; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*). — Les administrateurs du Directoire ont assisté avec joie à la fête du 30 brumaire célébrée à Villefranche; ils adhèrent aux principes révolutionnaires et invitent la Convention à rester à son poste (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, p. 674).
- VILLENEUVE (Commune de), département de Lot-et-Garonne. La Société des sans-culottes fait part d'un trait d'héroïsme du citoyen Jean-Frujola Menin (28 frimaire an II — 18 décembre 1793, t. LXXXI, p. 615); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- VILLENEUVE-SUR-LANDES (Commune de). La Société populaire adresse le procès-verbal de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 695); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VILLEPARISIS (Commune de), département de Seine-et-Marne. Fait don à la patrie de l'argenterie de sa église et proteste de son dévouement à la République (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 83), (p. 87).
- VILLERS, député de la Loire-Inférieure. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la pétition des citoyens Jacquemard et Renard relative au brevet d'invention accordé au citoyen Olivier (t. LXXXI, p. 93 et suiv.). — Est adjoint au comité d'aliénation et des domaines (p. 577).
- VILLERS-COTTURETS (Commune de). Le citoyen Cambertin, au nom du comité de surveillance de cette commune, annonce que l'on a découvert une grande quantité d'argenterie provenant de la dame Mazancour, émigrée, et les titres de sa ci-devant terre; il ajoute que ses concitoyens font de nombreux dons patriotiques (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 387); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VILLIERS-EN-DESSÈUVRE (Commune de). La Commune applaudit aux travaux de la Convention, l'invite à rester à son poste, fait un don patriotique et fait des observations sur la loi du maximum (24 frimaire an II — 14 décembre 1793, t. LXXXI, p. 440), (p. 441).
- VINCENT, décret confirmant la nullité de son adjudication d'une partie du domaine des bénédictins de la Charité-sur-Loire (26 frimaire an II — 16 décembre 1793, t. LXXXI, p. 376).
- VINGT SI, secrétaire général du ministre de la guerre. La Convention décrète qu'il sera mis en état d'arrestation et que les scellés seront apposés sur ses papiers (27 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXXI, p. 573 et suiv.). — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a précédé ce décret (*ibid.*, p. 604 et suiv.).
- VINOT. Fait un don patriotique (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 508); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VIOLLETTE, cure de Chef-Boutonne. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- VIOLET, ex-prêtre à Vincelles. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- VITRY-SUR-SEINE (Commune de). Les Sociétés populaires de Vitry, Choisy-sur-Seine et Thiais réunies prient la Convention d'envoyer une députation à la fête qu'elles vont célébrer le décadi 20 frimaire en l'honneur des martyrs de la liberté (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 203); — la Convention applaudit à leur conduite et satisfera leur vœu (*ibid.*). — Don patriotique de cette commune (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, p. 413).
- VIVÉ, contrôleur principal des messageries nationales. Envoie un don patriotique de 625 livres de la part des conducteurs des messageries (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 305).
- VIVIERS (Commune de), département de l'Ardeche. Fait passer les détails d'une fête qui a eu lieu au sujet du nouveau calendrier et pendant laquelle on a brûlé les titres féodaux (20 frimaire an II — 10 décembre 1793, t. LXXXI, p. 266); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les sans-culottes font passer à la Convention l'extrait du procès-verbal de la Société populaire lequel porte qu'ils ont fait don de l'argenterie de leur église; ils l'invitent à rester à son poste (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 340); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VOIX DE PEUPLE (Commune de la). La commune de la Voix demande à changer son nom en celui de la Voix du Peuple (21 frimaire an II — 11 décembre 1793, t. LXXXI, p. 317); — renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- VOILLIER. Annonce qu'il a découvert quatre émigrés et que cette découverte a enrichi le trésor de 7.000 à 8.000 livres (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 79); — mention honorable au *Bulletin (ibid.)*.
- VOILLAND, député du Gard. — AN II (1793). — Président de la Convention nationale (t. LXXXI, p. 61). — Parle sur une pétition de la commune d'Amboise (p. 100), (p. 101). — Demande la suspension des poursuites intentées contre plusieurs citoyens du district de Roanne (p. 123). — Fait un rapport sur le dépôt à la Trésorerie nationale du diamant connu sous le nom du *Régent* (p. 281). — Parle sur les faits reprochés aux agents du conseil exécutif à Saint-Germain et à Longjumeau (p. 375).
- VOULTON, notaire à Vaucoleurs. Renonce au montant de la liquidation de son office au profit de la République (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, t. LXXXI, p. 348); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- WARRE, cure de Clermont. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 416).
- WARNIER, ex-cure d'Amilly. Renonce à la prêtrise (23 frimaire an II — 13 décembre 1793, t. LXXXI, p. 415).
- WEVRE, chef du 2<sup>e</sup> bataillon des fédérés nationaux. Fait un don patriotique (25 frimaire an II — 15 décembre 1793, t. LXXXI, p. 475); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

WILLAMSON ou WILLIAMSON, émigré. Les administrateurs et le procureur syndic du district de Falaise écrivent que ses biens, estimés 482.373 livres, ont été vendus 580.000 livres (16 frimaire an II — 6 décembre 1793, t. LXXXI, p. 53). — Le procureur général syndic du département du Calvados annonce la même nouvelle (22 frimaire an II — 12 décembre 1793, p. 330).

WILLIAMSON. Voir *Williamson*.

WIMPEFFES. Le représentant Goyre-Laplanche envoie une somme importante soustraite à lui et aux autres fugitifs par Berthier, receveur du district de Caen (17 frimaire an II — 7 décembre 1793, t. LXXXI, p. 64 et suiv.).

## Y

YONNE Département de l). Le procureur général syndic fait part à la Convention que dans le district d'Auxerre, un bien d'émigré estimé 3.680 livres a été

vendu 13.500 livres (19 frimaire an II — 9 décembre 1793, t. LXXXI, p. 204); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

YSABEAU, député d'Indre-et-Loire. — AN II (1793). — Les citoyens de Bourg demandent que sa mission soit prorogée dans le département du Bec-d'Ambès t. LXXXI, p. 5). — La Société républicaine de La Reole rend hommage à sa sagesse et à son énergie et demande qu'il soit conservé dans sa mission (p. 472).

YVOY-LE-PRÉ (Commune d'), département du Cher. Déclare qu'elle ne connaît d'autre culte que celui des lois et de la raison; elle invite la Convention à rester à son poste et appelle sa sollicitude sur les subsistances dont elle manque absolument (29 frimaire an II — 19 décembre 1793, t. LXXXI, p. 674); — insertion au *Bulletin*, renvoi à la Commission des dépêches (*ibid.*).

YZARN, président de la Société montagnarde de Cahors. Fait savoir à la Convention que la Société montagnarde applaudit à son énergie et demande qu'elle se débarrasse des traitres qui sont dans son sein (18 frimaire an II — 8 décembre 1793, t. LXXXI, p. 109); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.